

Les Cahiers de recherches criminologiques

CAHIER NO 10

L'ENFANCE, L'ÉDUCATION ET LA DÉVIANCE EN AFRIQUE

Actes du Colloque international de Kinshasa
(BASE/CICC - décembre 1986)

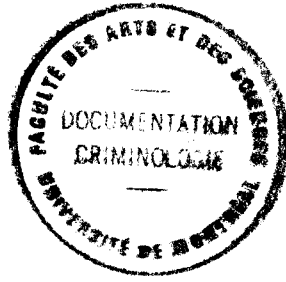
André Normandeau
Assindie Mungal
Marcel Kabundi
(1988)



LES CAHIERS DE RECHERCHES CRIMINOLOGIQUES
CENTRE INTERNATIONAL DE CRIMINOLOGIE COMPARÉE

Université de Montréal

Case postale 6128, Succursale Centre-ville
Montréal, Québec, H3C 3J7, Canada
Tél.: 514-343-7065 / Fax.: 514-343-2269
cicc@umontreal.ca / www.cicc.umontreal.ca



L'ENFANCE, L'EDUCATION ET LA DEVIANCE
 EN
 AFRIQUE

Sous la direction de

A. S. MUNGAL
 Sociologue
 Professeur à l'Université
 de Kinshasa, Zaire
 Directeur Général "Hono-
 raire" du Bureau Africain
 des Sciences de l'Educa-
 tion Institution spéciali-
 sée de l'Organisation de
 l'Unité Africaine

A. NORMANDEAU
 Criminologue
 Professeur titulaire
 à l'Université de
 Montréal
 Directeur du C.I.C.C.

M. KABUNDI
 Juriste-Criminologue
 Magistrat
 Agent de recherche au
 Centre international
 de criminologie de
 l'Université de
 Montréal

Préface de:

Dr. D. SZABO
 Président Honoraire de la
 Société Internationale de Criminologie
 Professeur titulaire à
 l'Université de Montréal

24 MAI 1988

TABLE DES MATIERES



TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
PRÉFACE: Denis Szabo	iii
INTRODUCTION: En guise d'introduction	1
Ière PARTIE: LA SITUATION DES ENFANTS EN AFRIQUE	
. La jeunesse africaine et l'école moderne N'Singa Udjuu - U.	8
. La jeunesse africaine et le monde moderne Dr. Assindie S. Mungal	16
. Acculturation, déviance et criminalité en Afrique Noire Yves Brillon	42
. Les filles prostituées à Dakar Papa Abdoulaye Tall	59
. Le phénomène "Ballados" au Zaïre Kadiambiye Kaita et Mpanga Muyumba	67
. Inadaptation sociale, délinquance juvénile et créativité Ngub'Usim Mpey-Nka	88
. Les aspirations des élèves de l'enseignement technique et professionnel Rutazibwa Iyeze	111
IIème PARTIE: LA JEUNESSE DELINQUANTE ET LA REACTION SOCIALE	
. Marginalité urbaine et système pénal en milieu africain Guy Houchon	121
. Droit zairois des mineurs et les mesures alternatives à l'internement institutionnel: où en est-on? Marcel Kabundi	140

III ^{ème} PARTIE:	LA PREVENTION DE LA DÉLINQUANCE JUVÉNILE	
	. Né de la ville: pour une méthodologie de l'accompagnement Jean-François Derquer	162
	. Le maintien des jeunes dans un "milieu actif" comme signification de leur adaptation sociale Idzumbuir Assop	190
	. La maison, la rue et l'école: l'enjeu de l'action éducative Mbolokola Imbuli	213
	. Enfants et jeunes de la rue Lenoir Nimy	224
	. Projet "Marjuvia" Danièle Poitou et Thabize Yengola	239
	. L'action sociale Cheche de Bukavu André De Ridder, s.j.	247
IV ^{ème} PARTIE:	QUELQUES POINTS DE VUE COMPARATIFS	
	. Migration et délinquance: Perspectives comparatives Emerson Douyon	258
	. Une participation sociale, Symptômes et traitement: Les Gamins de la rue à Lomé, Yves Marguerat	266
	. Des enfants de la rue en Afrique aux enfants disparus en Amérique André Normandeau	272
V ^{ème} PARTIE:	SYNTHESE DES TRAVAUX ET RECOMMANDATIONS	306
VI ^{ème} PARTIE:	ANNEXES	
	. Liste des Participants	316
	. C.I.C.C.	321
	. B.A.S.E.	324

PRÉFACE

Denis SZABO

Bar.

{ metro Bony
St Denis | marbnuute
St Sulpice

Préface

Par

Denis Szabo

Les Actes de ce Colloque a consacré aux enfants de rue en Afrique n'appelle pas une introduction. La remarquable contribution du directeur du BASE, le professeur A.S. Mungal, constitue une synthèse remarquable de nos connaissances sur l'inadaptation de la jeunesse africaine au défi de la modernité. Les autres textes constituent des variations sur le même thème. Les auteurs s'accordent, dans le fond, sur le diagnostic: des sociétés où plus de la moitié de la population a moins de 18 ans, la transition massive du genre de vie traditionnel rural vers la vie urbaine rend caduques les règles élémentaires de solidarité (familiales, tribales, de voisinage, de pairs, etc.). Le ciment même des liens sociaux se dissout. Les instances de socialisation - famille, clan, école, paroisse, mouvements de jeunesse, milieux de travail et d'apprentissage, etc. - déclarent forfait. L'ampleur du phénomène de déviance et de l'inadaptation est telle qu'on s'interroge si les concepts ont encore bien la même signification dans ce contexte bien particulier.

Les intellectuels africains comme des responsables politiques semblent avoir pris et bien pris! la mesure du problème de l'intégration de la jeunesse dans l'ordre et l'organisation sociale. S'ils peuvent traduire leur diagnostic sévère et sans farde en mesure de politiques sociales reste à démontrer. Il s'agit de maîtriser les forces économiques et sociales qui bouleversent, sous nos yeux, des équilibres séculaires. Devant des transformations socio-économiques de nature similaire, l'Europe de la révolution industrielle eut besoin de près de

deux siècles pour venir à bout des convulsions sociales et de trouver un équilibre socio-culturel sans trop de précarité. L'Afrique de la fin du XXe siècle aura-t-elle autant de temps pour sauver son âme, sa culture et son identité tout en progressant sur la voie du progrès économique?

Des bibliothèques sont remplies de livres sur les conséquences sociales et culturelles du développement économique. Plus personne n'ignore la mise en garde concernant le prix élevé de l'introduction de la modernité dans des sociétés traditionnelles. Le processus, une fois enclenché, semble évoluer inexorablement. Les sociétés de l'Afrique noire à l'instar de celle d'Amérique latine semblent les plus vulnérables; elles payent un prix élevé. Les sociétés asiatiques dont le tissu culturel ne tient ni du christianisme ni de l'animisme semblent démontrer une capacité de résistance beaucoup plus grande aux effets néfastes de la modernisation à l'occidentale. Les raisons en sont encore largement inconnues.

L'unanimité des auteurs ne s'arrête pas au diagnostic. Elle s'étend au champs de la prévention: une politique familiale, d'emploi, d'apprentissage professionnel, de revitalisation des valeurs de responsabilité sont parmi les mesures qui font leur preuves dans des sociétés occidentales. Héritières de leur modernité, les sociétés africaines doivent l'être également de leur politique sociale. Or, le coût de celle-ci fait craquer les cadres de l'Etat-providence occidental. Pourrait-il être supporté par les maigres budgets des Etats des pays en voie de développement? Questions angoissantes. Elles sont cependant inséparables des mesures de prévention réclamées par nos auteurs. Celles-ci ne sont crédibles qu'une fois chiffrées réalistement.

L'unanimité aussi transparaît dans le refus de considérer la mésadaptation juvénile comme équivalente pure et simple de la délinquance. Pour une fraction importante des jeunes, vivre dans la rue, d'expédiants et en marge de la loi, de leur famille, de la société, constitue une issue trop difficile à écarter devant la difficulté de se conformer aux normes et genres de vie pronés par les instances officielles. Nos auteurs n'excusent ni ne justifient des comportements

auto-destructeurs comme la prostitution ou l'usage des drogues ni l'anti-socialité que constituent le chapardage et le parasitisme propres à une vie en bande, en marge de la société officielle. Mais devant le peu de moyens dont l'Etat et la collectivité disposent pour renforcer les mécanismes de conformisme social, ils hésitent à juste titre d'insister sur la responsabilité pénale des jeunes.

La vision idéale d'une société intégrée - la *Gemeinschaft* de Ferdinand Tonnies - continue à hanter, dans les pays occidentaux, les sociologues et les spécialistes de la politique sociale. Or, c'est depuis belle lurette que nos sociétés, au nord de la Méditerranée et de la mer des Caraïbes sont des sociétés partiellement intégrées. La congruence entre les valeurs et les normes, les moeurs d'une part et le contrôle social et les lois, d'autre part, se relâche. Nous nous efforçons de suppléer, par des mesures volontaristes d'interventions, aux défaillances que le conflit des valeurs, en affaiblissant des normes, provoque dans les comportements individuels et de groupes. Songeons un instant au coût moral et matériel incroyablement élevé de l'affaiblissement de la solidarité familiale. Le taux de divorce atteint de près de 50% dans certains groupes d'âges dans quelques pays développés. Nous commençons seulement à mesurer l'ampleur de ces conséquences sur la qualité de vie des générations futures. Que penser alors des défis décuplés que la modernité lance aux pays d'Afrique noire? De ces pays qui ont encore le souvenir existentiel d'une société intégrée, de la solidarité clanique et tribale? Comment en restituer les valeurs dans un contexte urbain de modernité à l'occidental? Nos auteurs proposent bien des mesures: elles sont de même nature que celles qui font (ou ne font pas!) leur preuve chez nous.

La résistance de l'Islam, des religions asiatiques qui dominant ce continent semble résister davantage à la désintégration sociale qui accompagne l'accession à la modernité. Trouvera-t-on dans le tissu culturel africain des antidotes à l'instar de certaines sociétés d'Extrême-Orient qui préservent ou restaurent les mécanismes d'intégration normative dans leur société? C'est la question fondamentale que se poseront bien des lecteurs de ce beau volume.

En attendant les éléments de réponses - que la qualité de la science sociale africaine (dont témoigne ce livre) nous garantit en quelque sorte - il faut féliciter les auteurs de ces contributions ainsi que ceux qui ont pris l'initiative de ce colloque qui a réuni les criminologues africains avec leurs confrères occidentaux. Au nécessaire internationalisme des mouvements économiques correspond le nécessaire universalisme de la recherche scientifique. Ce n'est qu'en confrontant nos interrogations comme nos résultats, d'Est en Ouest, du Nord au Sud que nous comprendrons mieux et servirons mieux nos sociétés.

Janvier 1988

INTRODUCTION

EN GUISE D'INTRODUCTION

Le développement économique rapide que l'on observe, à l'heure actuelle, dans les pays d'Afrique entraîne des changements sociaux et culturels extrêmement profonds et importants. Les structures familiales et sociales traditionnelles sont souvent érodées et s'effritent sous l'influence des valeurs et des techniques que véhiculent les sociétés industrielles et de consommation. L'urbanisation, l'industrialisation, l'alphabétisation, l'amélioration de la santé et du bien-être sont autant de facteurs de progrès qui risquent, à cause des mutations brusques qu'ils provoquent, de devenir parfois sources de déséquilibres et de conflits.

L'essor économique a implanté des normes et des techniques nouvelles de production. Tout en diffusant des valeurs propres aux sociétés les plus avancées il a pour effet de confronter, en Afrique, deux types d'organisation sociale qui pouvaient difficilement s'harmoniser sans passer préalablement par un long processus de désagrégation puis de rééquilibration. La technologie moderne provoqua le chômage là où la main-d'oeuvre était abondante et les mass media stimulèrent des aspirations vers des biens de consommation, en créant de nouveaux besoins.

L'industrialisation et l'urbanisation engendrèrent également tout un phénomène de migrations qui eurent pour conséquences de déséquilibrer les régions rurales et de développer dans les zones urbaines le sous-emploi, le paupérisme et le parasitisme, créant ainsi des conditions favorables à la délinquance et à la criminalité. D'autres facteurs découlent également du développement accéléré.

La scolarisation d'une part, parce que souvent mal adaptée aux besoins en main-d'oeuvre et aux priorités économiques du pays, a pu être considérée comme un facteur de déséquilibre. Souvent, l'école

privilégiait une formation générale et intellectuelle qui conduisait vers l'administration, la fonction publique ou les carrières libérales alors que la demande la plus grande se faisait surtout sentir dans les secteurs de l'agriculture, de la sylviculture, de la chasse et de la pêche, etc...

Or, comme les débouchés dans la fonction publique se sont peu à peu restreints comme une peau de chagrin, cela a pu créer chez les étudiants un état de frustration et de mécontentement qui peut expliquer certains mouvements de contestation assez violents.

En ce qui a trait à l'alphabétisation dans les villages, elle a joué un rôle non négligeable dans le détournement des jeunes de toutes activités agricoles ou manuelles et constitué une des principales motivations de l'exode rural. Ces jeunes sont mal préparés pour la vie urbaine et leur adaptation ne se fait pas toujours sans engendrer des troubles psychologiques et sociaux.

Le passage de la famille élargie, clanique et rurale, à la famille nucléaire urbaine fut lent et laborieux. La superposition des deux structures familiales entraîne, dans certains cas, de lourdes conséquences: séparations, divorces, refus de la femme de continuer à assumer son rôle traditionnel, etc. Ces conflits se répercutèrent inévitablement sur la socialisation des enfants qui ne pouvaient plus compter sur la participation active et affective qu'offrait la famille élargie.

D'un autre côté, la famille citadine, dont le plus souvent le revenu était modeste, ne put se soustraire à des obligations et à des responsabilités de tous ordres envers les membres du clan.

Ces obligations pouvaient parfois prendre de telles proportions que, pour y satisfaire, certains individus en venaient à recourir au vol, à la corruption, à l'escroquerie, à l'émission de chèques sans provision ou au détournement des deniers publics.

Ces quelques facteurs sociaux, qui découlent du développement accéléré, comportent des aspects qui peuvent devenir criminogènes. Il serait nécessaire de les analyser en profondeur et de pondérer leurs incidences négatives pour l'ensemble de la communauté.

En Afrique, l'extension de la délinquance juvénile a coïncidé, d'une façon générale, avec le développement économique et, conséquemment, avec l'accélération de l'urbanisation et de l'industrialisation.

Aussi, lorsque l'on s'interroge sur les causes ou les facteurs spécifiques sous-jacents à cette réalité, dans le contexte africain, les premières hypothèses qui viennent à l'esprit, et qui restent en grande partie à démontrer, sont la désintégration des structures familiales traditionnelles, le déracinement du milieu rural, la détribalisation et les conditions de vie dans les grandes agglomérations urbaines.

Les adolescents sont particulièrement perméables à la culture des sociétés post-industrielles, culture qui remet en question les anciennes valeurs de leur groupe et qui stimule, par les média d'information, des aspirations vers un nouveau genre de vie et vers l'acquisition de biens de consommation. Le magnétisme des grandes villes, de même que l'alphabétisation, incitent les jeunes à quitter leurs villages; ce qui prive les zones rurales d'un dynamisme nécessaire à leur survie et qui contribue à compromettre davantage un équilibre social déjà précaire.

En conséquence, une partie de la jeunesse africaine se trouve à un carrefour entre les valeurs ancestrales qui tendent à disparaître et des valeurs occidentales qu'elle ne parvient pas à assimiler complètement. Cette position anémique, inconfortable et insécurisante peut provoquer le désarroi et des inadaptations psychologiques et sociales qu'il faut aujourd'hui mieux appréhender et maîtriser.

* D'un point de vue criminologique, l'élaboration d'une politique de prévention de la délinquance juvénile doit être, pour les

gouvernements, un objectif prioritaire. C'est dans la mesure où les autorités concernées s'attaqueront aux causes sociales d'inadaptation et où elles se préoccuperont de pallier aux carences individuelles par la mise en place de méthodes et d'institutions de traitement que la criminalité générale pourra être circonscrite à son taux inéluctable.

Le développement économique que connaissent, à l'heure actuelle, les Etats Africains, engendre de profondes transformations sociales. Ces transformations, qui affectent les fondements mêmes des sociétés traditionnelles, peuvent être lourdes de conséquences aux niveaux des individus ou des groupes et de leur adaptation à de nouveaux modes de vie et de pensée. Cela, d'autant plus que l'on assiste à des bouleversements en chaîne qui se répercutent dans tous les secteurs de l'activité humaine. Les techniques de production, les habitudes de consommation, les structures sociales et familiales, les valeurs et les croyances ancestrales, tout est remis en question.

Les études sociologiques, anthropologiques et économiques ont souligné avec insistance l'importance des mutations que provoque, en Afrique, le "développement". Les sociétés rurales, encore largement tributaires d'une civilisation millénaire qui n'avait pu survivre qu'en protégeant d'une façon farouche la stabilité et l'ordre, se voient brusquement confrontées à des sociétés industrielles et de consommation qui se fondent, avant tout, sur le changement et l'innovation. Cette confrontation a tendance, bien souvent, à prendre l'aspect d'une opposition entre "sous-développement" et "progrès". Elle oblige les communautés africaines à se redéfinir et, malheureusement, à sacrifier une grande partie de leur patrimoine culturel. Pour remédier à cet état d'esprit, certains chefs d'Etat africains ont préconisé la philosophie de l'authenticité qu'il faudrait approfondir et dynamiser.

Le processus d'acculturation, en s'accéléralant et en s'amplifiant, secrète des situations anomiques; ce qui rend inévitable - tout au moins au cours des phases transitoires - l'apparition de conflits de normes et de valeurs. Or, les recherches criminologiques ont montré

que de tels conflits favorisent l'inadaptation psychologique et les comportements déviants.

Il semble donc indispensable, à l'intérieur d'une approche criminologique, d'analyser les multiples métamorphoses que subissent les sociétés africaines afin d'en évaluer les incidences criminogènes. En abordant, sous cet angle, la réalité sociale, il sera sans doute possible d'ébaucher peu à peu un modèle de recherche capable de mettre en évidence les relations qui existent entre criminalité et développement. Dans cette perspective, il paraît opportun d'essayer d'évaluer le coût social du développement, notamment en termes de déséquilibres démographiques, de changements sociaux, d'inadaptations professionnelles et de criminalité.

L'ampleur et la gravité de la criminalité dans le monde soulignent éloquemment l'importance du phénomène criminel. Ces constatations rendent plus urgente que jamais la connaissance du mécanisme criminel d'où doivent découler les meilleures formes de prévention et de traitement des délinquants.

Nous voudrions, nous pencher sur le dilemme suivant: comment une amélioration générale des conditions de vie peut-elle engendrer une augmentation des comportements déviants? Pour parvenir à une explication pertinente, nous analyserons les changements que provoque le développement dans les secteurs fondamentaux de la vie socio-culturelle afin d'en déceler les éléments criminogènes. Cette investigation devrait sans doute nous conduire à esquisser les bases d'une politique criminelle capable de freiner, à long terme, l'augmentation de la criminalité et d'assurer un développement social et économique plus harmonieux.

D'un point de vue criminologique, l'élaboration d'une politique de prévention de la délinquance juvénile doit être, pour les gouvernements, un objectif prioritaire. C'est dans la mesure où les autorités concernées s'attaqueront aux causes sociales d'inadaptation et où elles se préoccuperont de pallier aux carences individuelles par la mise en place de méthodes et d'institutions de traitement que la criminalité générale pourra être circonscrite à son taux inéluctable.

Les Etats Africains, parce qu'ils sont relativement jeunes, peuvent jouer dans le domaine de la pénologie, et d'une façon plus particulière dans le secteur pénitentiaire, un rôle indéniable d'innovateur. Contrairement aux Pays Européens et Américains, la plupart d'entre eux n'ont pas à s'accomoder d'institutions pénitentiaires gigantesques et embarrassantes, héritage lointain de l'Ecole Classique qui considérait l'emprisonnement comme la peine par excellence. Sous l'influence des positivistes qui introduisirent, au XIXème siècle, les mesures de sûreté et, plus tard, sous l'impulsion du mouvement de défense sociale qui, avec une insistance particulière, à prôné la notion de l'individualisation de la peine, la pensée pénologique, loin de se limiter aux idées de châtement et d'intimidation, privilégie celles de traitement et de resocialisation.

Tous les efforts de la pénologie doivent tendre à réinsérer le criminel dans la société à laquelle il appartient. Les peines, les mesures de sûreté, les méthodes de traitement et de surveillance doivent être diversifiées et tenir compte, à la fois de la personnalité de l'auteur d'un crime ou d'un délit et des conditions socio-culturelles de son groupe familial ou social.

De là, la nécessité d'établir une relation dynamique constante entre le criminel et son milieu afin d'éviter que la sanction judiciaire ne contribue à creuser davantage le fossé qui existe déjà entre le condamné et les siens. Les diverses attitudes de protection sociale, et de rééducation, que sont amenées à prendre les autorités chargées du maintien de l'ordre et de la prophylaxie ont avantage à se fonder sur la connaissance scientifique des caractéristiques sociologiques et psychologiques des individus, afin d'être en mesure d'évaluer leurs possibilités de resocialisation. Cette optique relève de la notion de "responsabilité sociale" de toute la communauté vis-à-vis de ses membres antisociaux. La société africaine traditionnelle pourrait nous instruire suffisamment à ce sujet.

Jusqu'à maintenant, à cause des urgences économiques et sociales qu'affrontent les gouvernements africains, l'étude de la

criminalité et des remèdes aptes à la contrer n'a guère fait l'objet d'une priorité. L'équipement institutionnel et pénitentiaire est souvent lacunaire et la diversification des mesures apparaît comme très limitée, faute d'un personnel spécialisé capable d'en assurer l'application. Toutefois, on constate que l'augmentation de la délinquance et de la criminalité risque, à long terme, de freiner l'essor économique lui-même et d'être à l'origine de conflits sociaux.

Cette perspective a d'ailleurs conduit, dans divers Etats, les responsables gouvernementaux des politiques sociales à une prise de conscience des problèmes criminologiques.

De tout ce qui précède, la délinquance juvénile constitue une menace grave au développement économique, elle évolue rapidement alors que très peu de personnes ou d'organismes, publics et privés, se préoccupent de ses conséquences. On a déploré le manque d'une politique de prévention et l'inexistence de moyens thérapeutiques. Toutes ces considérations soulignent l'urgence d'élaborer des recherches scientifiques sur la délinquance juvénile; recherches qui réuniraient les psychologues, les juristes, les assistants sociaux, les psychiatres, les sociologues et les criminologues dans un même effort pour identifier les causes des comportements déviants et pour suggérer les remèdes les plus aptes à en limiter l'évolution de l'accroissement.

Bureau Africain des Sciences de
l'Education / Centre international
de criminologie comparée, Université
de Montréal



Ière PARTIE:

LA SITUATION DES ENFANTS EN AFRIQUE

LA JEUNESSE AFRICAINE ET L'ECOLE MODERNE
par
N'Singa Udjuu

LA JEUNESSE AFRICAINE ET L'ECOLE MODERNE*

PAR

N'SINGA UDJU

Les Etats africains, au contact avec le phénomène de développement accéléré du monde moderne, connaissent à l'heure actuelle des profondes transformations sociales, culturelles et structurelles; lesquelles affectent les fondements mêmes de nos traditions et peuvent être lourdes de conséquences aux niveaux des individus ou de groupes sociaux et de leur adaptation à de nouveaux modes de vie et de pensée.

On assiste, en effet, à des bouleversements en chaîne qui se répercutent dans tous les secteurs de l'activité humaine. Au point, où tout est remis en question, depuis les techniques de production, les habitudes de consommation, les structures sociales et familiales jusqu'aux valeurs et aux croyances ancestrales.

Les structures sociales et familiales traditionnelles sont souvent érodées et s'effritent sous l'influence des valeurs et des techniques que véhiculent les sociétés industrielles et de consommation. Autant l'alphabétisation, la scolarisation, l'urbanisation, l'industrialisation et l'amélioration de la santé et du bien-être sont des facteurs évidents de progrès, autant ils risquent de devenir - si nous n'y prenons garde - des sources de déséquilibres et de conflits à cause des mutations brusques qu'ils provoquent lorsqu'ils ne sont pas bien adaptés.

En effet, l'essor économique a implanté des normes et des

* Ce texte constitue une forme retravaillée du discours prononcé par l'auteur qui représentait le Chef de l'Etat Zairois. N'Singa Udju est président du Conseil Judiciaire du Zaïre.

techniques nouvelles de production. Tout en diffusant des valeurs propres aux sociétés les plus avancées, il a pour effet de confronter en Afrique deux types d'organisation sociale qui ne peuvent s'harmoniser, sans un passage préalable par un long processus de désagrégation et puis de rééquilibration.

L'industrialisation et l'urbanisation ont engendré également tout un phénomène de migration qui a pour conséquences de déséquilibrer les régions rurales et de développer, dans les zones urbaines, le sous-emploi, le pauperisme et le parasitisme.

La scolarisation - parce que souvent mal adaptée aux besoins en main d'oeuvre et aux priorités économiques du pays - a pu être considérée comme un facteur de déséquilibre : l'école africaine contemporaine, en développant un type d'éducation formelle, n'a rien d'africain. Imposée par les différents systèmes coloniaux, elle a remplacé dans nos villes et campagnes l'éducation familiale, clanique et communautaire.

Je ne ferai pas le procès de l'école, j'indiquerai tout simplement, que pour éviter que les enfants se retrouvent de l'école à la rue, l'enseignant doit de nouveau appliquer la pédagogie traditionnelle, c'est-à-dire assumer le rôle de conseiller, d'animateur et d'initiateur vis-à-vis des jeunes. C'est seulement de cette manière qu'on pourra jeter un pont au-dessus du gouffre catastrophique qui est apparu entre la famille et l'école, entre l'école et la vie, et qu'on viendra à bout de la tendance dramatique de la déperdition scolaire et que, enfin, le développement lui-même deviendra un projet de la société tout entière, parce que répondant aux besoins des jeunes et des adultes.

Le mur, érigé par l'école de type occidental, entre le travail intellectuel et le travail manuel constitue une entrave au progrès. En effet, l'école a souvent privilégié une formation intellectuelle et générale qui conduit vers l'administration, la fonction publique et les carrières libérales, alors que la demande la plus grande et la plus urgente se fait surtout sentir dans les secteurs comme l'agriculture, la sylviculture et la pêche.

L'observation courante nous montre à quel point les produits des systèmes éducatifs, imposés de l'étranger et par les intellectuels urbains, renforcent la dichotomie entre les villes et les campagnes, entre la vie intellectuelle et la vie quotidienne des peuples.

Pour changer cet état de choses, il nous faut intégrer l'école à la vie en concevant et en appliquant les nouvelles méthodes pédagogiques. Il faut réconcilier l'école avec sa société, la vision africaine de l'éducation avec les contraintes et les exigences de la vie moderne. Car personne ne peut ignorer les dégâts provoqués par la poussée des jeunes, expression très souvent d'une existence ambiguë, irrésolue et frustrée. C'est vous dire l'intérêt que nous apportons aux recommandations et aux résolutions de votre colloque.

D'un point de vue purement socio-économique, il y a lieu de souligner ici, avec insistance, l'importance des mutations que provoque en Afrique le phénomène de développement accéléré. Les sociétés rurales, encore largement tributaires d'une civilisation millénaire qui n'avait pu survivre qu'en protégeant d'une façon farouche la stabilité et l'ordre, se voient brusquement confrontés à des sociétés industrielles et de consommation qui se fondent avant tout sur le changement et l'innovation. Cette confrontation a tendance, à certains égards, à prendre l'aspect d'une opposition entre "sous-développement" et "progrès".

Les communautés africaines se voient obligées de se redéfinir et, malheureusement, en sacrifiant une grande partie de leur patrimoine culturel.

Pour une majorité d'Africains, l'Afrique dite traditionnelle se confond avec l'Afrique précoloniale. Et en initiant le concept qui a produit la philosophie et la politique de l'authenticité, nous avons voulu restituer à l'Afrique son soubassement culturel. En effet, c'est la survivance des valeurs sociales ainsi que des coutumes forgées au cours des siècles par nos ancêtres qui nous a permis de conserver notre identité propre jusqu'à ce jour. Par conséquent, l'attachement à

l'africanité, mieux à l'authenticité, c'est-à-dire aux valeurs propres à nos cultures, offrira aux peuples africains les moyens de résister à l'impérialisme culturel.

La volonté d'être soi-même, d'instituer une culture qui soit authentique et des systèmes de valeurs proprement africains, a conduit si heureusement le Bureau Africain des Sciences de l'Education à dégager des projets de recherche qui touchent à la fois l'éducation et l'identité culturelle, la science et la technologie. C'est dans cet esprit que nous encourageons ses efforts, afin qu'il puisse atteindre rapidement des résultats probants.

Dans leur effort inlassable de redéfinition de leur authenticité, les pays africains n'ont pas encore réussi à recréer les liens sociaux qui, autrefois, entouraient, rassuraient et intégraient les hommes. Ils voient en même temps se développer une délinquance et une criminalité importantes et, à certains traits, inédites, particulièrement parmi les adolescents qui offrent à la culture des sociétés post-industrielles une perméabilité prononcée.

Ainsi, on peut d'ores et déjà affirmer qu'en Afrique l'extension de la délinquance juvénile a coïncidé d'une façon certaine avec le développement économique et, conséquemment, avec l'accélération de l'urbanisation et de l'industrialisation.

Dans tous les pays africains, l'urbanisation et l'industrialisation ont produit des effets criminogènes dans la mesure où elles ont détruit, sans les remplacer à temps, les valeurs et les normes de comportement qui empêchaient avec efficacité les individus d'adopter un agir contraire aux attentes du groupe.

Nous constatons combien la criminalité ainsi que le terrorisme se multiplient, se diversifient et deviennent à la fois complexes et envahissants.

La crise de la société mondiale affecte d'une façon particulière l'éducation. Il vous sera donné la possibilité d'en tirer les conséquences et de proposer les solutions qui s'imposent.

Parler de la jeunesse africaine aujourd'hui, c'est parler de l'avenir de l'Afrique. Par conséquent, nous devons aider cette jeunesse, qui traverse une phase critique, à demeurer elle-même, c'est-à-dire fidèle aux valeurs de nos traditions. L'Afrique dont l'histoire sociale, économique et culturelle a été profondément marquée par l'expérience du colonialisme a besoin que sa jeunesse bâtisse une Afrique nouvelle, enracinée dans ses traditions culturelles et résolument orientée vers l'avenir. Un avenir créateur et original.

Par son importance démographique en Afrique, par sa vitalité et son aptitude à s'atteler aux tâches de développement, la jeunesse est la première force motrice qui doit être à l'avant-garde de tout mouvement pour le progrès.

Le développement de l'Afrique ne doit pas se contenter d'appliquer les modèles anciens élaborés par et pour d'autres, mais tracer sa propre voie, en forgeant des formes authentiquement africaines d'organisation, en favorisant la création d'une modernité authentiquement africaine. En d'autres termes, la voie africaine du développement doit être conçue comme un processus qui prenne en compte les meilleurs éléments de progrès économiques en même temps que les aspects humains, les plus riches et les plus résistants de nos traditions. Aussi, faisons-nous appel à l'Organisation de l'Unité Africaine, ainsi qu'à tous ses Etats Membres et à ses Institutions Spécialisées, dont le Bureau Africain des Sciences de l'Education, pour qu'ils contribuent intensément à approfondir la compréhension, la collaboration en vue du développement d'une Afrique réellement communautaire.

Il est désormais acquis que tout comportement déviant a, comme corollaire, le droit pour chaque société de préserver l'ordre établi. Car, violer la loi, c'est s'exclure délibérément de la société. Et quand

celle-ci constate le fait, elle sanctionne à son tour celui qui ne l'a pas respectée.

Cependant, le but de la sanction n'est pas exclusivement d'intimider; elle doit tendre à ce que le condamné, un moment exclu de la société, y retrouve sa place. La privation de liberté doit, en effet, avoir pour contrepartie la régénération du délinquant et, pour finalité, son reclassement.

L'idée de justice impliquant celle de défense, l'application de la loi doit être ferme certes, mais juste, et le traitement qu'elle réserve à ceux qui l'ont transgressée devrait toujours permettre à ceux-ci le retour à la vie active dans la société. Car, ce n'est pas en agitant l'épouvantail de nouveaux châtiments, dans notre monde si bureaucratique, que nous atteindrons ce but, particulièrement avec les adolescents.

C'est pourquoi, l'élaboration d'une politique de prévention de la délinquance juvénile doit être pour les Gouvernements africains un objectif prioritaire. Dans cette perspective, la plus sûre prévention de la délinquance est hors des prisons, c'est-à-dire "des murs qui rassurent et intimident au centre ou en dehors des villes et qui cachent des constructions le plus souvent vétustes dont l'architecture souligne l'ostracisme social qui l'a inspiré".

Nos prisons sont, pour ainsi dire, des foyers de criminalité. Remèdes pire que le mal, elles ne permettent, en effet, aucun traitement éducatif et exposent le détenu à la promiscuité et à l'oisiveté. Elles le corrompent davantage qu'elles ne l'amendent; car l'expérience a montré qu'au contact des criminels endurcis, invétérés, la perversion s'opère plus facilement.

Aussi, nos Gouvernements doivent-ils s'attaquer plutôt aux causes sociales d'inadaptation et se préoccuper davantage à pallier aux carences individuelles par la mise en place de méthodes et d'institutions

de traitement, afin de circonscrire la criminalité générale à son taux inéluctable.

Dans la plupart des pays, au début de la seconde moitié du XXème siècle, les différentes législations avaient, sur recommandation des Nations Unies, assigné à l'administration pénitentiaire le rôle de développer chez le détenu la volonté et les aptitudes qui lui permettront, après sa libération, de vivre en respectant les lois et de subvenir à ses besoins. Ce fut le début des études pénitentiaires ou pénologiques approfondies, ayant conduit à l'élaboration des théories sur le traitement pénitentiaire. Les Etats africains peuvent jouer, dans le domaine de la pénologie et, d'une façon plus particulière, dans le secteur pénitentiaire, un rôle indéniable d'innovation.

Contrairement aux pays européens et américains, la plupart d'entre eux n'ont pas à s'accomoder d'institutions pénitentiaires gigantesques et embarrassantes, héritage lointain de l'Ecole classique qui considérait l'emprisonnement comme la peine par excellence. Grâce à l'apport des positivistes au XXème siècle, avec les mesures de sûreté et à celui récemment du mouvement de défense sociale qui prône la notion de l'individualisation de la peine, la pensée pénologique délaisse de plus en plus les idées de châtiment et d'intimidation pour privilégier celles de traitement et de resocialisation. Tous les efforts doivent donc tendre à reinsérer le criminel dans la société à laquelle il appartient.

Les exigences nouvelles d'une société africaine en constante évolution imposent au BASE, au delà de sa mission traditionnelle de formation et de recherche, une contribution fondamentale à l'épanouissement de l'homme. Et la tenue de ce colloque international, en cette année internationale de la paix, permettra un progrès notable auquel l'expérience zairoise, à travers la réforme touchant le code pénal ainsi que le code de la famille, apportera un éclairage nouveau. Le voeu du Zaire est que, à travers le programme du BASE, le Centre de Formation Professionnelle et de Réinsertion sociale de Kinshasa puisse voir le jour.

Voilà ainsi fait le tour des problèmes qui vont constituer la matière de vos réflexions, tout au long de cette importante rencontre scientifique. Il est inutile de vous répéter qu'elle présente, pour les pays d'Afrique et pour le Zaïre en particulier, un intérêt certain dans la mesure où elle va, je l'espère, suggérer des solutions concrètes aux principaux problèmes que soulève l'éducation des jeunes de nos villes et de nos campagnes.

Nota bene: NSINGA UDJUU est le président du Conseil judiciaire et fut le Représentant personnel du Président de la République du Zaïre, le Maréchal Mobutu Sese Seko, lors du colloque de Kinshasa.

LA JEUNESSE AFRICAINE ET LE MONDE MODERNE
par
Dr. Assindie S. Mungal

LA JEUNESSE AFRICAINE ET LE MONDE MODERNE

Professeur Dr. Assindie S. Mungal, Directeur général du BASE*

1. Introduction

Après deux décennies d'indépendance, le nombre, la complexité et l'urgence des problèmes que doivent affronter quotidiennement les nouveaux Etats africains sont toujours aussi angoissants et préoccupants pour les autorités gouvernementales. Les données statistiques et sociologiques ne manquent pas et les outils théoriques de l'analyse sont suffisamment éprouvés pour nous permettre de rendre compte des problèmes de la jeunesse africaine à travers la vérité parfois douloureuse des faits (Hazoumé, G.L., 1981).

La jeunesse est au centre des préoccupations sociales actuelles, au même titre que les autres problèmes de développement. C'est sur la jeunesse en effet que les sociétés de tout temps ont fondé leurs espoirs d'un monde meilleur, prospère et gai. Beaucoup trop de slogans mettent en évidence la tâche impérieuse et lourde dévolue à la jeunesse, celle d'assurer la pérennité des acquis actuels pour l'édification d'un monde où il fera bon vivre. Comprendre que sans jeunesse, tous nos efforts, même les plus tenaces, les plus accomplis, les plus réussis, sont sans lendemain, frappés de mort, est une impérieuse nécessité pour les temps actuels.

Cependant, à lire la presse, à écouter la musique, à observer les jeunes dans les rues et quartiers de nos villes, on est d'emblée frappé par le paradoxe qui existe entre les slogans et la réalité. C'est une jeunesse plutôt perdue, errante comme un troupeau sans maître, à la recherche d'une certaine voie de salut qui nous frappe. Cette jeunesse

* Bureau Africain des Sciences de l'Education (BASE), Kinshasa, Zaire.

crie l'incompréhension dont elle est victime dans un monde où les slogans lui sont favorables, alors que la réalité lui révèle un monde hostile à sa réussite, à son ascension, bref à son existence.

L'année 1985, déclarée par les Nations Unies: Année Internationale de la Jeunesse, a permis de susciter plus d'attention sur la réalité quotidienne de nos jeunes. Ils ont le malheur d'évoluer dans un monde caractérisé par un malaise social généralisé.

Ils se voient donc désemparés et en quête d'une survie, car une proportion importante est victime des contradictions des structures sociales inadaptées, ce qui entraîne la "délinquance juvénile", "les enfants de la rue", "les enfants abandonnés".

Nous allons tenter d'examiner l'incidence de certaines caractéristiques de la civilisation moderne, industrielle et de grandes agglomérations urbaines sur la jeunesse africaine sur son encadrement et, enfin, nous allons entrevoir comment elles la prédisposent à se retrouver contrainte de vivre dans la rue et à subsister en marge de la société.

1. La jeunesse africaine et son contexte

Définition de la jeunesse

Il existe plusieurs manières d'être jeune. Le concept de jeunesse tout en étant précis est cependant relatif et les différentes cultures ne la perçoivent pas de la même manière. Est jeune, en général, celui que telle société considère comme tel. De ceci, il découle qu'il existe une manière propre à l'africain d'être jeune.

Mais au-delà des spécificités africaines, il y a lieu d'observer que la jeunesse est souvent décrite également comme un état d'esprit, une disponibilité active de la conscience, une curiosité en éveil et un optimisme dans l'action.

Jeunesse africaine d'aujourd'hui

Par ailleurs, les jeunes, par leur naissance et l'origine de leur classe, se répartissent en deux catégories nettement distinctes: la jeunesse urbaine et la jeunesse rurale. La jeunesse urbaine semble être la plus favorisée, mais elle est ouverte aux influences ambivalentes de la consommation et de la culture exogène, celle du dehors. Elle profite plus du progrès réel, tout en s'aliénant davantage. A la suite des misères, des inégalités et de l'appauvrissement continu consécutifs à l'ordre économique international actuel, la jeunesse rurale, quant à elle, ne se fixe plus à la campagne et va grossir les rangs des masses urbaines. Souvent illettrée et coupée de ses racines familiales, elle se livre à la petite délinquance.

En bref, nous considérons dans la catégorie de jeunesse africaine, dans cet exposé, les jeunes scolarisés ou à l'âge scolaire, ainsi que la catégorie ayant quitté l'école, dans une limite d'âge inférieure à 25 ans.

La société africaine traditionnelle présentait un caractère limité et restreint, organisée à une échelle ethnique, tribale, clanique et lignagère. Elle constituait un ensemble social réel, formé le plus souvent par les descendants vivants d'un ancêtre commun connu. Ce qui contribuait à constituer un système social cimenté par référence aux ancêtres, fondements et garants de l'ordre social. La tradition était alors le facteur principal d'intégration sociale.

Le jeune africain a évolué dans ce contexte social et éthique, pris en charge par la communauté et ses institutions à tout moment de son existence. Il devait en revanche intérioriser ses exigences.

L'éducation était collective, une affaire du village entier, et avait comme but principal la prise en charge progressive des jeunes par eux-mêmes. C'était une éducation diffuse, informelle, pragmatique et

fonctionnelle. Elle devait conduire le jeune à une insertion sociale harmonieuse.

La formation professionnelle y occupait une place de choix. Celle-ci était une modalité de l'être, dans la mesure où elle était inscrite dans la nature des choses. La progression dans la formation était liée à l'accroissement de la maturité dans la vie.

S'il est vrai que la formation professionnelle assurait la reproduction de la situation du père, ou de la personne qui avait la charge de l'enfant, cependant la société avait le mérite de présenter au jeune homme sa situation comme prestigieuse, parce qu'ayant été celle des ancêtres fondateurs et de tous leurs descendants dans la profondeur du temps. Les jeunes acceptaient et aimaient leur métier. Une fois la formation terminée, le jeune était installé dans la vie par la société, au moment où elle le jugeait opportun.

Un esprit de communauté était cultivé chez les jeunes par des références permanentes à l'histoire de la famille, et contribuait fortement à créer chez ceux-ci un esprit de service. Les jeunes étaient donc formés à accepter de participer à des services de toutes sortes au profit des individus, de groupes ou de la collectivité. La jeunesse avait le devoir de servir dans les limites du système de valeurs en vigueur.

L'éducation traditionnelle présentait les traits généraux ci-après: l'habitude de vivre avec les autres, l'acceptation de sa condition et l'amour du métier, l'enracinement dans les valeurs de la communauté, la conscience aigüe d'appartenance et l'identification au groupe.

La société moderne en Afrique est le produit de la colonisation: ses traits sont: l'économie de marché, la division du travail complexe et organique, l'accroissement démographique, l'apparition des centres

urbains, la constitution d'entités politiques nationales. Elle est intégrée dans un monde caractérisé par un inégal développement, une domination coloniale et néo-coloniale, plus impérialiste en général (Boubakar Ly, 1981).

Elle a développé une école en rupture avec la société autochtone, ne formant plus la totalité de l'être, mais plutôt développant une seule dimension de la personnalité: l'intellect. Son enseignement ne met pas suffisamment l'accent sur les conditions de vie réelles, tant pour l'enfant de la ville que pour celui de la campagne. L'école s'est appropriée tous les attributs de la famille et a éloigné l'enfant de la vie.

Les clans et les lignages ont disparu, cédant la place de la famille élargie, en milieu urbain, à la famille conjugale restreinte. Ce rétrécissement du champ social s'accompagne d'un processus d'individualisation qui fait de l'individu à lui seul une réalité sociologique.

Entre-temps, la croissance démographique donne une importance considérable aux jeunes, dont la proportion ne fait que croître. En effet, en 1976, l'Afrique comptait 413.000.000 d'habitants dont 253.649.000 jeunes, avec un taux moyen annuel d'accroissement estimé à 2.8% de 1975 à 1980 (Unesco, 1978).

Répartition en pourcentage de la population mondiale

Années	Population (millions)			Augmentation en %			
	1960	1980	2000	1960-80	1980-2000	1980	2000
Monde	3.037	4.432	6.119	45.9	38.1	100.0	100.0
Afrique	275	470	853	70.7	81.5	10.6	13.9

C'est dans ce contexte qu'il faut placer la jeunesse moderne, évoluant dans un système social nouveau, mais demeurant très proche des caractéristiques et valeurs de la société traditionnelle. Dans ce contexte général, la jeunesse est devenue un réel problème pour l'équilibre et la sécurité de la société. Il en résulte une jeunesse africaine moderne caractérisée essentiellement par une absence d'intégration sur tous les plans: elle se trouve inadaptée.

En effet, faute d'un encadrement adéquat, la jeunesse se trouve désemparée: les enfants sont contraints de lutter pour leur propre survie et celle de leurs familles, étant le plus souvent abandonnés à leur triste sort.

Il est pourtant vrai que le problème des enfants abandonnés et des enfants de la rue n'est pas spécifiquement africain, mais plutôt un phénomène importé avec la vie moderne.

Les grandes villes africaines sont, en effet, largement touchées par cette lamentable situation et deviennent de hauts lieux de la déviance. Il en résulte la délinquance et d'autres comportements vicieux: ce sont les écueils de la civilisation du monde moderne.

Sous le vocable de civilisation moderne, nous essayons de saisir toute l'ambiance subséquente à la révolution industrielle, dont les caractéristiques principales sont le travail salarié et ses impératifs, les loisirs et ses impacts sur la notion de valeur.

Depuis la révolution industrielle, en effet, l'homme a réalisé des progrès de plus en plus spectaculaires par rapport aux siècles précédents. A la lente évolution des autres siècles, le nôtre est marqué par la rapidité: nous vivons au siècle de la vitesse. Les productions de type artisanal ont cédé la place aux productions de type industriel en série; les distances jadis infranchissables ont été franchies; d'un bout à l'autre du monde, la communication est devenue une affaire de bouton qu'on pousse et du son ou de l'image reçus en retour. Dans le même temps, notre civilisation industrielle, moderne, est devenue, bien plus que toutes les civilisations qui l'ont précédée, une arène où entrent en collision, et ce, à chaque seconde, cultures, techniques et valeurs.. Ce qui ne va pas sans déconcerter les jeunes qui se voient ainsi dans un monde où la lutte constitue la seule raison d'être.

Dans ce contexte, le jeune se réfugie dans la sécurité que lui offre la vie en groupe, en gangs. Le processus qui conduit à la formation d'un "moi collectif" propre à chaque bande est bien connu: évitant de s'identifier aux gens du dehors, ces jeunes ne font que s'imiter les uns les autres dans leur habillement, leur coiffure, leur parler et leurs façons d'agir. D'où la formation d'une "sub-culture" propre à leur bande. La vie en bande a ses valeurs propres: solidarité intragroupe, un certain sens de l'honneur, inexistence de tout esprit critique individuel. D'où des actes et délits de délinquance au niveau de la jeunesse.

2. Délinquance juvénile et ses causes

La délinquance juvénile est considérée comme un déraillement, une désorientation des jeunes qui progressent en dehors des normes imposées par la société et ses institutions. Elle se caractérise par une rupture des rapports qui s'établissent entre un petit groupe de jeunes et une société donnée dans son ensemble. La délinquance n'est pas un fait social mais, plutôt, un problème social, un véritable mal auquel la société doit trouver une solution adéquate.

Sur le plan juridique, la délinquance constitue un ensemble d'infractions criminelles et délictuelles considérées sur le plan social. Cependant, le langage courant considère comme délinquants non seulement les jeunes qui commettent des délits, mais aussi ceux qui se manifestent par un comportement enclin à commettre dans la société divers abus, prêts à nuire aux autres.

La délinquance est un fait proprement urbain, et les enfants se complaisent dans la rue, d'où la dénomination "d'enfants de la rue". Ceux-ci se répartissent en trois catégories (Morch, J. 1984). La première catégorie, de loin la plus importante, celle des "enfants dans la rue" se compose principalement d'enfants qui travaillent et qui entretiennent encore des relations plus ou moins régulières avec leur famille. Leur vie continue d'être centrée sur le foyer familial. Un grand nombre d'entre eux vont à l'école, la plupart rentrent chez eux après leur journée de travail, et ils ont presque tous les sentiments d'appartenir à la communauté au sein de laquelle ils habitent. Ils vendent de petites marchandises de tout genre, cirent les chaussures, transportent les bagages, etc.

La seconde catégorie, moins importante mais plus complexe, se compose d'"enfants de la rue" proprement dits. Ils considèrent la rue comme leur foyer. C'est là qu'ils cherchent un abri et leur nourriture, et ce sont les compagnons qui leur donnent un sens de famille. Les rapports avec leurs propres familles deviennent lointains et ils se rendent rarement dans leur ancien foyer.

La troisième catégorie, constituée par les enfants "abandonnés", peut sembler assimilable à la seconde. Ces enfants vivent en effet presque de la même manière que les enfants "de la rue". Cependant, ayant rompu tout lien avec leur famille biologique, ils ne dépendent que d'eux-mêmes tant sur le plan de leur survie matérielle que psychologique.

Les causes de l'abandon des enfants sont nombreuses, dont les principales sont (Morch, J. 1984):

- la négligence, les abus et les exploitations dont les enfants sont victimes:

- la rapidité de la croissance industrielle et la persistance de la pauvreté rurale et urbaine;

- l'accentuation du clivage entre la campagne et la ville, d'où migration de la famille vers la ville, existence profondément misérable dans les taudis urbains, dislocation de la famille provoquée au départ par la désertion du père de famille ...

A cette liste non exhaustive, nous pouvons ajouter d'autres éléments des composantes de la société qui jouent un rôle dans la genèse et l'évolution de la délinquance juvénile. Il s'agit de la famille, de l'école, des centres urbains, des médias, de l'environnement social et des facteurs socio-économiques.

Dans les paragraphes qui suivent, nous nous proposons d'examiner la responsabilité de chacune des composantes précitées de la société.

2.1 La famille

La famille dans la société africaine traditionnelle jouait un rôle très important. Sa composition était variable selon qu'elle était patrilinéaire ou matrilinéaire et pouvait regrouper en son sein les enfants, les cousins, les oncles, les tantes, les neveux et les nièces, descendant d'une même souche masculine et féminine selon le cas.

Elle assurait un encadrement efficace aux parents et aux enfants: l'éducation était une affaire de toute la famille.

Il se dessine actuellement dans la société africaine des tendances nouvelles dues aux diverses transformations apportées par le monde dit moderne. C'est pourquoi dans les grandes villes, les familles sont écartelées entre un passé traditionnaliste, orthodoxe et un présent évolutionniste, moderniste. De même les relations se sont transformées considérablement, passant de la famille large à la famille restreinte (couple + enfants) impliquant un rétrécissement de l'état des relations affectives.

Beaucoup d'études menées ont dénoncé la famille comme étant à la base de la délinquance des enfants dans les centres urbains. En effet, l'enfant en mal d'affection dans sa famille, pour de multiples raisons, trouve qu'il est plus en sécurité parmi ses copains en dehors de la maison qu'en famille. Nous citerons quelques études en exemples: Dans une enquête que nous avons menée à Kisangani, sur 168 jeunes délinquants, nous en avons trouvé une forte proportion (118/168) provenant des foyers où le père et la mère vivaient ensemble. Cette tendance est dégagée par d'autres études dans le même milieu. Mazono (1974) relève 186 jeunes délinquants provenant des foyers où cohabitent les deux parents sur un effectif de 280. Kaisala de son côté trouve 30 foyers sur 50 délinquants où les parents vivent ensemble. Des études approfondies de ce phénomène nous ont conduit à considérer certains éléments au sein de la famille, tels le climat régnant au sein de la famille, les attitudes parentales et l'autorité parentale.

En ce qui concerne le premier élément, nous avons remarqué que sur un total de 118 foyers unis, 73 sont sans entente du tout, 12 où prédomine l'indifférence alors que dans 14 les enfants ont du mal à définir le genre de climat qui y règne. D'où il ne suffit pas de vivre ensemble, bien plus il faut vivre dans l'unité et une harmonie capable d'affecter positivement les enfants. Ceci prouve à suffisance que la délinquance n'est pas toujours le fruit de foyers séparés. Elle est due

au fait que la famille ne joue plus le rôle que les enfants sont en droit d'attendre d'elle.

En ce qui concerne les attitudes parentales, nous avons considéré celle du père et de la mère séparément. Pour le cas de la mère, nul n'est besoin ici de relater l'importance de la relation mère-enfant pour le développement de l'enfant. Disons seulement que des mères sans amour, qui présentent une sécheresse affective, une négativité d'aimance, ont pour résultat une arriération de l'enfant grandissant jusque dans son âge adulte et même toute sa vie (Hesnard, A, 1963, pp. 118-119). Il y a beaucoup d'exemples d'enfants condamnés à vivre privés d'amour maternel. Ceux-ci deviennent souvent des névrosés et des délinquants. De l'autre côté, la carence paternelle est ressentie par l'enfant comme une frustration contre laquelle il cherche à se défendre par un refus d'identification au père, source de sa frustration. Comme le père représente l'autorité, son rejet entraîne, ipso facto, le rejet de la société toute entière contre laquelle l'enfant dirigera ses attaques, ses critiques et son agressivité. Ceci souligne l'importance du rôle du père dans le développement de la personnalité de l'enfant car, pour l'enfant, le père constitue un refuge contre les angoisses ou les manques.

Quant à l'autorité parentale, pour 32% des enfants étudiés elle était présente, pour 56% elle était bafouée, 8% des sujets n'ont donné aucune opinion et 4% aucune précision. A la base de cette baisse d'autorité parentale, on trouve l'incapacité des parents à satisfaire les besoins des enfants. Ceux-ci, mécontents, se révoltent et se retrouvent dans la rue.

D'autre part, dans la civilisation industrielle qui est la nôtre, le travail industriel retient les parents loin de la maison, donc des enfants, et cette situation recèle bien des conséquences fâcheuses. Les enfants ainsi privés de tout contrôle parental, abandonnés à eux-mêmes, ne trouvent leur salut que dans la compagnie d'autres enfants avec qui ils partagent la même tragédie d'abandon. Leur domaine de prédilection est, sans nul doute, la rue avec tout ce qu'elle offre comme arsenal de divertissements qui ont tout pouvoir sur ces enfants privés de direction familiale. D'où formation de bandes, de gangs, la prise de la drogue.

2.2 Les média

Les média ont un impact fascinant sur la société en général, et la jeunesse en particulier. Les journaux, la radio, la télévision, le cinéma font partie intégrante de la vie quotidienne d'aujourd'hui. Leur plus grand mérite réside dans l'information des masses populaires, contribuant à une meilleure compréhension entre les nations.

Toutefois, ils entraînent la rupture d'harmonie entre l'individu et sa société et aussi des perturbations. A la base de celles-ci, on reconnaît qu'un des facteurs actuels les plus perturbants consiste en l'inefficacité, il y a la disparition de médiation et de contacts directs entre l'individu et la société globale: ce qui place l'individu dans un courant collectif anonyme.

Les média agissent à travers leurs divers supports sur l'esprit trop suggestible des enfants et ont un impact direct sur les nerfs. Citons le cas du pouvoir de suggestion de l'écran qui vante la criminalité, le banditisme, les rapt et le kidnapping, les massacres, les exécutions par les armes, les violences sexuelles, la brutalité bestiale, le vampirisme, la fascination des supermen, etc. ...

Tout ceci constitue une source d'inspiration pour les enfants qui finissent par imiter ce qu'ils voient ou entendent, car à leur âge ils sont à la recherche de l'extraordinaire, du fabuleux et des actions fantastiques.

Plusieurs recherches ont établi une certaine corrélation entre la fréquentation du cinéma et la délinquance juvénile. C'est ainsi que Kaisala (1975) a trouvé, dans son étude, que 72% des délinquants de son échantillon fréquentaient les cinémas; Mazono (1974) en relève 150 sur 280 sujets délinquants de son échantillon, Msivikidi, étudiant l'impact psychologique de la radio-télévision sur les adolescents scolarisés de Kinshasa, a trouvé que 105 sur 140 sujets de son échantillon imitent les scènes de la télévision.

Les média concourent donc très sérieusement à précipiter une bonne proportion de la jeunesse dans la délinquance.

La commercialisation des loisirs des jeunes, sous l'influence des mass média en particulier, est un problème extrêmement préoccupant dans presque toutes les régions du monde. Les loisirs sont réduits à une activité de consommation de biens, engendrant la passivité et étouffant l'activité créatrice chez les jeunes. Les media transmettent des goûts, des attitudes et des informations, de façon unidirectionnelle, qui posent des producteurs de médias aux consommateurs, et cela souvent à partir d'un centre urbain unique.

Il en découle comme conséquence que la jeunesse de nombreux pays est en contact avec des goûts, des modes de vie et des types de comportement qui sont radicalement étrangers et inadaptés à sa propre réalité quotidienne. D'où le risque de voir ces jeunes mépriser un jour leur propre culture ou, du moins, considérer leur propre société comme étant inférieure.

2.3 L'école

Le constat le plus général et le plus immédiat à faire sur la situation de l'école africaine moderne est le constat d'une crise aigue qui se traduit par une inadaptation des systèmes d'éducation et de formation du type classique.

En effet, érigée et établie sur le modèle occidentale, l'école africaine est incapable d'assumer pleinement les objectifs du développement d'une Afrique vivant à l'heure de sa transformation socio-économique et culturelle, d'intégrer effectivement les jeunes à l'emploi et aux structures de production. Elle reste confinée dans des cycles socio-culturels inadaptés résultant des systèmes scolaires classiques.

La déperdition scolaire qui en résulte et la mauvaise intégration

des élèves en sont les résultats visibles et constituent un problème grave dont les incidences se font sentir de façon directe sur la déviance, un mal qui prolifère chaque jour dans nos sociétés.

Malgré les efforts appréciables faits en ce domaine par les gouvernements africains, l'Afrique apparaît encore comme un continent où l'ignorance est assez développée. Sa part dans le taux mondial d'analphabétisme, pour la classe d'âge de quinze ans et plus était de 18.7% en 1970 et l'on estime qu'elle atteindra 19.7% en 1990. Et pour la même tranche d'âge, le taux de scolarisation n'a été que de 41.8% en 1980.

En 1975, les jeunes africains étaient 83.6% dans le primaire, 14.8% dans le secondaire et 1.6% dans le supérieur. En 1980, il y en avait 16.8% dans le secondaire et 2.8% dans le supérieur. Le taux d'abandon est de 47% pendant les cinq premières années scolaires et varie de 6 à 11%. Généralement, 35% des élèves commencent le secondaire et 1.4% seulement atteint les classes terminales. Au Zaïre, par exemple, il ressortait, en 1965, cinq ans après l'indépendance, que sur 1,000 élèves venant du primaire, 50 entraient en première année du secondaire et un seul terminait le cycle secondaire. Chaque année plus de 100,000 élèves terminant le primaire ne trouvaient pas de place en première année du secondaire. Ces chiffres doivent être encore plus importants aujourd'hui.

Il est ainsi manifeste qu'un grand nombre de jeunes de notre temps en dehors du système d'instruction et la déperdition scolaire, dont l'ampleur augmente d'année en année devient alarmante d'autant plus qu'elle est un facteur important de marginalisation et de déviance. Et devant un constat aussi tragique, l'on peut se demander si l'école africaine moderne remplit encore son rôle d'intégration sociale des jeunes. Elle n'arrive pas, en effet, à prendre en charge tous les enfants et, parmi ceux qui le sont, très peu arrivent en fin de cycle. Du primaire à l'université, elle rejette plus de 90% de jeunes que la société lui confie.

Il va sans dire que les jeunes ainsi rejetés par l'école, soit par coercition des infrastructures scolaires, soit par la déperdition scolaire due aux échecs sans nombre, constituent un gaspillage considérable des ressources et des énergies importantes pour la réalisation des objectifs de développement.

Les jeunes que déverse l'école dans la rue sont souvent sans formation professionnelle, donc inutilisables par les structures sociales telles qu'elles se présentent aujourd'hui en Afrique. L'école, qui se limite, pour la plus grande part, à l'enseignement général et relativement peu à l'enseignement technique, renvoie sur la rue des jeunes gens sans aucune qualification professionnelle, sans même un simulacre d'expérience professionnelle. Ces jeunes, chaque année, alimentent le flot continu et toujours impressionnant des chômeurs, des dégoûtés, des aigris, des anxieux, des sans-lendemain, c'est-à-dire des hors-la-loi en puissance qui vont, à plus ou moins brève échéance, gonfler les rangs des délinquants, des prostituées etc.

Il s'impose ainsi impérieusement que soient repensés nos systèmes d'enseignement inadaptés, fort ruineux et fonctionnant même contre les intérêts globaux de nos pays.

Qu'une priorité absolue soit accordée, non pas à la scolarisation du type occidental débouchant sur une formation générale, mais plutôt à l'alphabétisation, à l'animation rurale et à la formation professionnelle quitte à réserver la formation classique à une minorité.

Que, dans nos universités et institutions d'enseignement supérieur, l'accent soit plus mis sur les emplois de gestion, des transformations technique et économique de la société, c'est-à-dire sur une préparation assidue à l'assumption d'un certain nombre de responsabilités socio-économiques.

Qu'une planification rigoureuse de la formation en relation avec les besoins réels des nations soit établie avec diligence.

Enfin, qu'un système de reclassement des jeunes en situation d'échec, de récupération de ceux qui ont abandonné précocement l'école et des sans-emploi soit mis rapidement sur pied.

2.4 Exode rural

Les sociétés traditionnelles, malgré leurs tensions internes, n'ont pas connu, comme nos sociétés industrielles modernes, de sérieux problèmes d'intégration des jeunes au groupe. Elles savaient faire entrer les jeunes dans l'existence adulte et savaient leur faire mériter, à chances relativement égales, ce qui était perçu comme une promotion sociale.

L'éducation traditionnelle, en tant que processus intégré de socialisation était ainsi adaptée aux réalités socio-économiques et culturelles de chaque coin particulier de l'Afrique: l'enfant était dans sa société comme le poisson dans l'eau.

Mais la vie moderne de type occidental a provoqué, dans les villages, un tel déchaînement d'appétits nouveaux que les structures sociales traditionnelles ont été profondément ébranlées et, dans certains cas, ont volé en éclats. C'est ce que Philippe Décrane souligne quand il dit: "Les liens moraux se sont brisés en même temps que volaient en éclats les structures traditionnelles, le sacrifice personnel exigé de l'individu soumis aux impératifs de la vie collective, l'obéissance totale à la loi naturelle et à la morale qualifiée par le droit coutumier sont (...) des notions en voie de disparition. (...) La société en transition se trouve dépourvue de toute loi morale, ayant perdu l'ancienne sans en avoir trouvé depuis de nouvelle".

Aussi les jeunes gens des villages, soit par cession aux multiples mirages de la ville, soit par besoin d'instruction, plus poussée et plus disponible, en milieu urbain, soit par besoin de s'affranchir des coercitions de travail, pour de nombreuses et diverses raisons enfin, ont-ils émigré vers les villes, confiants dans les liens de solidarité familiale.

Mais ces jeunes ne tardent pas à déchanter car, bien vite, ils se rendent compte que personne ne veut les recevoir, personne n'entend les prendre en charge, tout le monde les renie et les rejette. Ils ont oublié qu'en ville, la vie quotidienne est beaucoup plus onéreuse qu'au village, les emplois rares et peu sûrs, le chômage très répandu, les classes surpeuplées et les études coûteuses. L'argent, gagné à titre individuel, est considéré comme une propriété individuelle et censé être dépensé aussi à titre individuel. Partout, l'individualisation a élu domicile, l'égoïsme a gagné tous les coeurs. L'on travaille pour soi-même et sa propre famille et non pour toute la communauté de son village.

La solidarité africaine, naguère perçue comme une valeur morale inaliénable, une valeur humanitaire et humanisante, est de partout décriée, fustigée, reniée, foulée aux pieds. Bien facilement, on l'associe au parasitisme familial et on le perçoit comme une valeur anti-économique. Tout le sens communautaire de l'Africain de la ville s'est étioilé, désagrégé.

Entre-temps, les jeunes villageois venus en ville y demeurent. Dans le même temps, d'autres immigrants arrivent, très souvent accompagnés de leurs familles. Et la migration continue, s'accélère, ne s'arrête point! Tous ces jeunes gens sont contraints de lutter pour leur propre survie et celle de leurs familles. Ils n'hésitent pas à mendier, à voler, à assassiner, à se prostituer, à passer la nuit dans les marchés, les parvis des églises, les gares, les grands édifices publics, les bâtiments désaffectés... Les bidonvilles, par suite de cette hémorragie démographique provoquée par l'exode rural, naissent, se développent, s'étendent, prolifèrent tels un cancer. Ils produisent quotidiennement un nombre toujours croissant d'enfants devant aller vivre dans la rue et gonfler les effectifs déjà très considérables des délinquants et des laissés-pour-compte.

Cette situation, qui en appelle à la conscience africaine, est, de jour en jour, préoccupante au plus haut point et risque de prendre des proportions affolantes si des programmes communautaires de prévention ne sont pas arrêtés et appliqués dans les délais les plus brefs et avec tout le sérieux voulu dans chaque pays.

2.5. Les centres urbains

Il est de notoriété publique que l'espace urbain doit être conçu et aménagé en fonction de l'homme. Il doit être susceptible de permettre à celui-ci de vivre sainement et d'évoluer harmonieusement. Mais les villes africaines, érigées au départ pour une population bien déterminée, connaissent une croissance phénoménale due à la galopade et à l'explosion démographique et à un exode rural tous les jours plus alarmant. Elles connaissent de façon virulente le phénomène de squatting, des zones satellites, des zones annexes sans parler des bidonvilles et autres ghettos.

L'exemple de la ville de Kinshasa est à ce sujet hautement illustratif du cas général des villes africaines.

En effet, en 1889, la ville de Kinshasa s'étendait sur 115 hectares pour 5.000 habitants. Vers 1919, 14.000 habitants occupaient une superficie de 650 hectares. En 1945, la population est passée à 90.000 habitants. En 1951, elle atteignait 200.000 habitants. Neuf ans après, en 1960, 600.000 habitants étaient répartis sur 5.500 hectares.

Avec l'indépendance, le cadre a éclaté. La ville de Kinshasa, en 1970, hébergeait 1.323.039 âmes, en 1976, 2,215.00 et aujourd'hui plus de 3.000.000 de personnes. Qu'en sera-t-il en l'an 2000?

Certaines études avancent que, entre 1970 et 1971, les personnes à charge à Kinshasa atteignaient le taux d'environ 7.2%. Et pour un taux d'occupation de 8 personnes par parcelle de 500m² dont on retranche les deux tiers qui sont bâtis, un individu ne dispose en moyenne que d'un espace de 21 m².

Pour contenir toute cette population et délayer en même temps cette très forte concentration démographique, des ex-zones annexes, non planifiées, comme BUMBU, KIMBASEKE, KINSENSO, MAKALA, MASINA... ont été érigées en zones urbaines et se sont développées jusqu'à l'étouffement dans tous les sens, en dégradant sérieusement la morphologie générale de la ville de Kinshasa.

Il convient de noter encore qu'à l'intérieur même de la ville, les propriétaires d'immeubles ont contracté cette manie d'entourer leurs parcelles de murs de 2 ou 3 mètres de haut. Si bien que, quand l'on se retrouve sur une rue, l'on ne voit que des murs qui se suivent à l'infini. Cette pratique, non seulement modifie, une fois de plus, la morphologie de la ville, mais encore donne aux Kinois la nette impression de vivre dans un carcan, dans un espace fermé et réduit, asphyxiant et ce, d'autant plus que tous les espaces verts, gardés de tout temps, ont été pris d'assaut par des constructions de maisons, elles aussi entourées de hauts murs. Aucun vide n'est visible nulle part. Tout est rempli à satiété.

Il résulte de tout ce qui précède une série de conséquences directes sur la jeunesse. En effet:

- manquant d'espace nécessaire à l'intérieur des maisons surpeuplées et des parcelles surabondées, les jeunes n'ont d'autre choix que d'aller jouer dans la rue où, finalement, ils s'organisent en bandes qui dégénèrent bien vite en groupes de délinquants;
- dans une famille surpeuplée, où règne une grande promiscuité, les grandes personnes des deux sexes sont souvent contraintes par les circonstances à passer la nuit avec les jeunes des deux sexes également, ce qui aboutit à une détérioration morale des jeunes et à leur précocité sexuelle: il est courant que l'on ait affaire, dans des familles pareilles, à des filles-mères et des pères-avant l'âge;
- la maison familiale n'offre plus à l'enfant un cadre idéal de développement serein, d'étude, de travail, de repos, de tranquillité mais, au contraire devient un lieu que hait l'enfant qui préfère aller vivre sa vie avec ses compagnons le plus loin possible du toit paternel;
- les parents de toutes sortes qu'héberge la famille grèvent le maigre budget familial et entraînent ainsi le blocage de l'économie domestique. Aussi, les enfants, mal nourris, mal vêtus, mal soignés et mal encadrés,

cherchent-ils à "se débrouiller" seuls pour leur propre entretien, ce qui conduit souvent les garçons au banditisme, au vandalisme, au vol, à l'escroquerie... et les filles à la prostitution;

- les parcelles étant clôturées presque partout par des murs très élevés, tous les espaces verts étant occupés par des constructions nouvelles, les jeunes se résolvent à se retrouver aux coins des rues, devant les églises ou devant les débits de boisson... Cet état est, en lui-même, criminogène et de nature à entraîner les jeunes vers la délinquance.

Ce tableau sombre est, on ne peut plus tragique. Les jeunes des grands centres urbains en sont journellement victimes. Il faut que nous prenions garde et conscience des risques que le mouvement de l'exode rural, la poussée démographique, la concentration de la population, la crise du logement, la non-prévision des espaces verts et des terrains de jeux pour enfants font encourir à notre jeunesse. Il y va de l'avenir même du continent..

2.6 Facteurs socio-économiques

Dans de nombreuses familles africaines, la limitation des naissances est chose inconnue ou, en tout cas, une politique à ne pas suivre. Pour les familles pauvres, avoir de nombreux enfants est perçu comme un signe de richesse et de considération sociale. Malgré tous les efforts entrepris par les pouvoirs publics, jusqu'à ce jour, pour que le nombre d'enfants dans les familles corresponde aux moyens économiques dont elles disposent pour leur assurer une vie saine et une éducation convenable, la grande majorité des parents font la sourde oreille et procréent allègrement et sans discontinuer.

Des familles de 7 à 8 enfants en moyenne auxquels les parents sont incapables, matériellement, de donner une bonne éducation et des moyens de subsistance adéquats, sont légion dans nos villes. A ce chiffre, si l'on ajoute 5 à 6 personnes prises en charge, on aboutit à des familles incroyables de 14 à 15 unités.

En conséquence et vu que les revenus mensuels de la famille sont dérisoires, insuffisants pour subvenir aux besoins premiers de toute la famille, les enfants sont mal entretenus, mal nourris, mal vêtus, mal logés, souvent exclus de l'école pour non paiement de minerval et d'autres fournitures classiques. Il s'ensuit que, très tôt, ils désertent du toit paternel, passent leurs journées et leurs nuits sur la rue, les marchés, les places publiques ou chez des amis, vivent de mendicité, de rapines, de prostitution, etc...

Sans institution, sans travail, sans moyens de subsistance, sans aide à espérer, ils sont obligés de se prendre précocement en charge et d'organiser leur propre vie. Leur survie au monde en dépend. Dès lors, ils sillonnent les rues de la cité pour chercher à rendre de menus services maigrement rétribués; ils s'improvisent receveurs de taxi-bus, cireurs de souliers, escros à la petite semaine, petits vendeurs ambulants et, finalement, passent à la drogue, au vol simple ou à mains armées, à la prostitution ...

C'est de ces enfants dont a parlé l'écrivain français CESBRON qui les a appelés des "chiens sans collier"! Et effectivement, ils sont pareils à des chiens errants, qui ne sont pas tenus en laisse, qui n'ont pas de maître, qui vont et viennent au gré de leur bon vouloir et de la faim qui les tenaille, qui ne savent à qui se confier, à qui confier leur peine inexorablement dans les tenailles de la vie, et d'une vie sans pitié, sans rémission. Ces jeunes gens n'ont que leurs yeux et leurs mains: des yeux qui ont vu précocement toute la misère du monde; des mains qui ont brassé précocement dans toute la misère du monde.

Il faut que soit entreprise à grande échelle et avec diligence une campagne de sensibilisation des parents, d'éveil de leur conscience de pères et de mères de famille, mais aussi que soient mis sur pied des programmes communautaires de récupération, de reclassement et de professionnalisation des jeunes ainsi déshérités par le destin.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Les problèmes de la jeunesse sont autant de problèmes de la société, vue dans sa globalité, et de son avenir. Aujourd'hui, la jeunesse devient un problème quand la société elle-même en devient un aussi.

La délinquance juvénile est un indicateur sérieux de l'état de santé et de fonctionnement d'une société. Y apporter des solutions est, à coup sûr, soigner la société elle-même. Deux voies de solution sont souvent considérées. La première consiste à réprimer la délinquance en recourant aux tribunaux pour enfants et mineurs, aux centres de rééducation, aux maisons de correction jouissant d'un régime pénitentiaire adapté, etc. La seconde consiste à prévenir le mal en canalisant les énergies des jeunes, en recherchant et en analysant les causes principales et spécifiques de leurs maux de façon à trouver et à appliquer, comme il convient, une "thérapie" adaptée au niveau de la société globale.

Habituellement, l'on cite, comme causes principales du phénomène de la délinquance, la pauvreté, les échecs scolaires, le chômage, les mauvaises et médiocres conditions d'existence, l'exode rural... Nous pensons que la solution à tous ces problèmes nécessite toute une révolution sociale impliquant toutes les couches de la société et une révision des structures sociales et économiques de base. Car, comme le soutient J. GODIN, la répression n'est jamais qu'une solution de dernier recours, si les autres voies se sont avérées inefficaces, car la répression exercée comme moyen de dissuasion sur les jeunes délinquants constitue le plus sûr moyen de faire d'un jeune délinquant un criminel chronique.

En ce qui concerne le secteur de l'éducation en particulier, le BASE demeure conscient des efforts déjà accomplis et qu'il convient de fournir pour répondre adéquatement aux critiques nombreuses et diversifiées qui fusent de partout; critiques ayant trait principalement à l'inadaptation du système scolaire au monde du travail d'une part, aux

besoins et aux valeurs de la communauté rurale de l'autre, ainsi qu'à la rupture avec la société, à l'acculturation à outrance, à la formation tronquée de l'homme ne privilégiant que le côté intellectuel

Le BASE, en cette matière, croit en la diversification un peu partout en Afrique des cycles de formation. Il propose le développement des Centres de Formation Professionnelle et de Réinsertion Sociale (C.F.P.R.S.) tant dans les centres urbains que dans les milieux ruraux.

En effet, un préalable s'impose: créer un Département ministériel autonome qui s'occupera de la formation technique et professionnelle parallèlement à celui de l'enseignement général. Car la formation professionnelle pour la réinsertion sociale des jeunes mérite toute l'attention de nos gouvernements.

L'implantation des centres de formation professionnelle et de réinsertion sociale en milieux ruraux exige des projets d'équipement car il va de soi qu'un type d'apport nouveau engendre nécessairement un savoir et une vie de type nouveau. Cet équipement est donc censé assurer la promotion sociale de ces milieux généralement déshérités: électricité, eau courante, habitat nouveau, infrastructure de santé et de loisirs...

Nos campagnes, étant loin d'offrir des structures et des sites qui remplissent les exigences d'une école professionnelle de bonne envergure, il serait peut-être nécessaire de forcer un peu la main et de procéder à la création de petits centres urbanisés de dimensions moyennes en milieu rural. Le regroupement éventuel de plusieurs villages pourrait, par l'utilisation d'une infrastructure adéquate, aider à faire bénéficier une large portion de la population des avantages nés d'un mode de vie nouveau.

Très prochainement, le BASE initiera un centre répondant à ce profil de manière à encourager la formation technique et professionnelle.

Les objectifs du centre seront de:

- donner une formation professionnelle au jeune désœuvré, incapable de se l'assurer par ses propres moyens;

- réaliser une prise en charge qualitative des jeunes en difficulté en prévenant des comportements de délinquance ou de marginalisation plus ou moins graves;
- favoriser le développement de l'identité personnelle du jeune en l'aidant à se révaloriser à ses yeux et aux yeux de la société par une participation active et effective à l'organisation et à l'animation de de son milieu;
- tenter de remettre en honneur le rôle des parents par des contacts réguliers avec eux.

Cette perspective présente l'avantage de favoriser des solutions correctives préventives des délits des jeunes en dehors du processus judiciaire répressif.

D'une manière générale, pour résoudre, de façon relativement satisfaisante, la plupart des problèmes liés aux conditions de la jeunesse africaine dans le monde moderne, il sied impérativement et le plus rapidement possible d'apporter des solutions à certains préalables, par exemple:

- 1- S'efforcer de faire face au problème de l'accroissement démographique rapide des classes de jeunes en leur permettant une insertion économique productive et une participation sociale équitable. Pour ce faire, il faut plus veiller à la formation aux métiers des jeunes, à leur formation professionnelle qu'à leur formation générale du type classique. L'on ne dira jamais suffisamment qu'apprendre un métier à un jeune, c'est lui assurer à tout moment une place dans la société et contribuer au développement de la société.
- 2- Les pays africains étant des pays à 90% agricoles, il est indispensable, par une politique appropriée, d'amener la jeunesse à considérer l'agriculture comme la pierre angulaire du développement. Dès lors, il importe d'initier les jeunes, surtout les ruraux, à de meilleurs méthodes d'agriculture et de valoriser à plus d'un titre les campagnes: centres hospitaliers, écoles à caractère surtout professionnel, routes d'évacuation des produits agricoles, moyens de

transport, et..., afin de freiner tant soit peu l'exode rural et de résorber ses conséquences désastreuses.

- 3- Permettre aux jeunes désœuvrés de prendre part à des activités tendant au développement économique et social de leur pays et d'acquérir ainsi une instruction, des qualifications et une expérience propre à leur faciliter ultérieurement, et d'une manière durable, l'exercice d'une activité économique et à favoriser leur intégration dans la société.
- 4- Que les programmes arrêtés aux fins des jeunes répondent, en matière de formation et d'emploi, à des besoins qui ne sont pas encore satisfaits par les programmes nationaux d'enseignement ou de formation professionnelle existants ou par les débouchés normaux du marché de l'emploi.
- 5- Créer dans chaque pays un centre de formation et de recherche sur les programmes destinés aux jeunes et chargé de déterminer les types de formation et d'emploi à assurer pour les jeunes des milieux ruraux et urbains ainsi que leurs besoins et ceux de leurs régions respectives.
- 6- Tenter d'assurer l'emploi optimal dans des contextes où les paramètres capital et technologie sont, d'une façon assez générale, en situation faible tandis que le paramètre main d'oeuvre, sans préjuger du niveau de qualification au départ, est en situation forte.
- 7- Transformer les niveaux et les contenus d'éducation et de formation de manière qu'ils répondent, sur de plus grandes masses aux exigences du développement, en les sortant des cycles de reproduction socio-culturels inadaptés résultant des systèmes scolaires classiques.
- 8- Arriver, sans coup férir, à planifier rigoureusement la formation des jeunes en fonction directe avec les besoins réels de la société.
- 9- Mettre sur pied un système cohérent et global de reclassement des jeunes en situation d'échec, de récupération de ceux qui ont abandonné prématurément l'école et des sans-emplois. Ce système devra

tenir compte des besoins réels des jeunes et des besoins réels de leur société.

- 10- La croissance urbaine rapide et non maîtrisée, les possibilités réduites d'emploi et d'hébergement ainsi que l'insuffisance des équipements socio-culturels dans les grandes agglomérations influent largement sur le phénomène de la délinquance juvénile. Arriver à contrôler systématiquement toutes ces réalités, c'est résoudre dans une grande mesure les problèmes liés à la déviance.
- 11- Renforcer et étendre la vulgarisation des méthodes et conseils de limitation des naissances afin que, contrôlée, son incidence sur l'exploitation démographique urbaine, sur l'école, l'habitat, les équipements socio-culturels... et, partant, permette d'amoindrir le phénomène de délinquance.
- 12- Assurer un contrôle rigoureux des mass-média et de ses autres dimensions en sélectionnant ce qui doit être proposé au public et qui n'est pas de nature à catalyser le phénomène de la déviance.
- 13- Encourager et multiplier les mouvements de jeunesse qui constituent un élément non négligeable de socialisation du jeune et créer, dans les quartiers, des infrastructures de loisirs sains et instructifs.

La situation socio-morale dans laquelle se trouve notre jeunesse doit nous préoccuper au plus haut niveau. Il nous faut créer et entretenir quelque chose de typiquement africain dans le domaine de l'enfance, de l'éducation et de la criminologie, comme par exemple, un monde rigide, ferme, susceptible d'atteindre l'efficacité. Pour ce faire, il faudra éduquer les masses, enseigner, voire inculquer aux jeunes générations nos valeurs africaines témoins de notre authenticité, grâce auxquelles l'Afrique s'identifie et se différencie des autres continents. On ne le dira jamais assez, l'importance de la déviance est une conséquence de la dépravation des mesures ainsi que de la disparité de nos valeurs traditionnelles essentielles.

ACCULTURATION, DÉVIANCE ET CRIMINALITÉ EN AFRIQUE NOIRE
par
Yves Brillon

ACCULTURATION, DEVIANCE ET CRIMINALITE EN AFRIQUE NOIRE

Yves Brillon
Chercheur agrégé
Centre international de criminologie comparée
Université de Montréal

Pour la plupart des pays africains, il est très difficile, à l'heure actuelle, de mesurer l'importance réelle de la criminalité et de la délinquance juvénile. Cela tient, tout à la fois à l'imprécision des statistiques et, également, au fait que certains comportements déviants font l'objet d'interventions extrajudiciaires; cela dans la mesure où ils sont réglés à l'amiable selon les procédures de la justice traditionnelle. Ce qui, en soi, peut être une très bonne chose puisque ces règlements hors cours peuvent, premièrement, éviter la stigmatisation qu'entraîne l'intervention de la police et des tribunaux et, deuxièmement, peuvent favoriser la prise en charge, par la communauté, de ses propres délinquants et criminels. Il serait donc malvenu et déplacé de déplorer qu'il n'y ait pas un plus grand nombre de délinquants qui ne soient déférés devant les tribunaux. Cela d'autant plus que - dans les pays les plus industrialisés - les autorités publiques déploient beaucoup d'énergie pour remplacer certaines peines d'incarcération par des travaux communautaires, par des mesures compensatoires envers les victimes ainsi que par des procédures de conciliation: autant d'éléments qui caractérisent la justice africaine coutumière.

Une réalité africaine peu connue: le phénomène criminel

En Afrique, le phénomène criminel est méconnu. Et le manque de données empiriques sur cette réalité est déplorable pour plusieurs raisons. La première tient à ce que la délinquance est en agumentation et qu'elle risque, si rien n'est fait pour la contrer, de prendre des proportions alarmantes. Si l'on veut maîtriser un phénomène social, il faut, et c'est là une évidence, le connaître et en cerner l'ampleur, les causes et les conséquences. Or le manque de recherches et de données précises sur la délinquance en Afrique, s'il est compréhensible, peut être lourd de conséquences.

Une autre raison qui nous conduit à regretter l'absence de renseignements pertinents sur le problème des comportements antisociaux,

c'est que, contrairement à ce que l'on pourrait souhaiter, cette absence n'est pas toujours le fruit d'une prise en charge de ses déviants par la communauté. Malheureusement, cela peut-être dû, plutôt, au fait que trop peu de gens se préoccupent de ce problème ou aussi au fait que l'on s'en occupe en ayant recours, parfois, à des pratiques illégales comme, par exemple, la vengeance privée. Et cela se produit surtout lorsque les malfaiteurs sont des étrangers ou des personnes qui appartiennent à un autre groupe ethnique que celui de la victime.

Dans un article assez percutant, intitulé "Cette loi qu'on prend entre ses mains", Nicolas (1984) fait l'analyse de la pratique de ce que l'on appelle, au Nigéria, l'"instant justice". Cette analyse porte sur la période récente de la seconde République nigérienne (1979-1983). Il s'agit du lynch collectif. Cette pratique consiste en l'élimination par des "foules en colère" de sujets coupables d'actes délictueux, mais aussi de suspects qui, sur simple dénonciation, sont arrosés d'essence et incinérés vivants. Ce type de justice "populaire" n'est pas le propre du Nigéria. En Côte d'Ivoire, et même dans une ville comme Abidjan, le phénomène existe bien que peu apparent (Hassenfratz, 1974; Brillon, 1980). Tous les mois, selon les témoignages de policiers, on repêche, dans la lagune Ebrié, trois ou quatre cadavres mutilés. La plupart du temps, il s'agit de voleurs connus et recherchés de la police. De telles pratiques sont dangereuses parce qu'elles font surgir une zone de "non-droit" qui ne peut être que préjudiciable à la vie sociale en général, et à la sauvegarde des droits et des libertés de chacun.

Une troisième raison qui nous conduit à nous inquiéter, face à la carence de données empiriques sur la délinquance et la criminalité, c'est qu'elles sont, trop souvent, le signe de graves lacunes au niveau des équipements institutionnels destinés à la réhabilitation et à la réinsertion sociale de ceux qui enfreignent les dispositions du code pénal. On peut dire, sans trop se tromper, si on se fie aux chiffres officiels, qu'il n'y a pas plus de délinquants et de criminels que les institutions ne peuvent en absorber. Et si le bassin de recrutement potentiel est disproportionnellement large, des mécanismes de sélection (pas toujours adéquats et équitables) vont nécessairement jouer de telle

sorte que la délinquance sera beaucoup plus le reflet des capacités institutionnelles, du statut des contrevenants et des critères de dénonciation que celui de la réalité.

Houchon (1981) a donc raison de soulever cette question de la sélectivité du système de justice: "La répression pénale, écrit-il, semble s'appliquer sélectivement à des individus qui ne sont pas impliqués dans un réseau complexe de relation de voisinage, d'affaire et de parenté" (p. 14). Nous avons, nous aussi, en étudiant quelques données disponibles sur la délinquance juvénile, dans divers pays africains, été conduit à conclure que les statistiques et les caractéristiques des jeunes traduits devant la justice définissaient beaucoup plus les critères de sélection des mineurs que le portrait-robot du délinquant africain (Brillon, 1980). Souvent ces données révèlent, comme partout ailleurs, quoique d'une façon plus prononcée, le pouvoir discriminant et discrétionnaire des agences pénales et, aussi, des "renvoyants", c'est-à-dire de ceux qui acheminent leur plainte vers la police ou les tribunaux. Les personnes qui sont introduites dans les engrenages de la machinerie répressive sont, beaucoup plus fréquemment que les autres, celles qui ne peuvent pas avoir accès aux arrangements à l'amiable, à la conciliation et aux autres mesures moins stigmatisantes. "Ce sont les plus démunis, les plus isolés, les laissés-pour-compte; ce sont ceux dont la visibilité de la déviance est la plus grande parce qu'ils n'ont ni parent, ni protecteur pour intervenir en leur faveur, pour provoquer un arrangement hors cour, pour payer l'amende en vue d'éviter l'emprisonnement; ce sont ceux dont le renvoi est le plus facile parce qu'ils sont seuls, pauvres, sans domicile, ruraux ou étrangers, parce qu'ils ne fréquentent pas l'école et qu'ils ne peuvent faire l'objet d'aucune alternative à l'arrestation" (pp. 236-237). Or, il ne faut pas oublier que la communauté est responsable de ses déviants et que ceux-ci, et particulièrement ceux qui ont été les plus négligés, les plus bafoués par la vie, ont droit à des mesures de réinsertion sociale.

L'importance de la criminalité et de la délinquance juvénile en Afrique

Lorsque nous examinons les statistiques criminelles internationales, produites chaque année par Interpol, (et disons-le d'emblée: ce sont là des chiffres qui sont d'une fiabilité plus que douteuse), on est étonné de constater, malgré tout, une constance qui semble caractériser les pays africains. C'est leurs très faibles taux de criminalité, comparés à ceux des pays développés. Dans ces derniers, par exemple, les taux de criminalité variaient, en 1984, entre 5,000 et 12,000 infractions pour 100,000 habitants. Quelques exemples: la Suisse avait un taux de 5,000 infractions pour 100,000 habitants; l'Angleterre, un taux de 6,500; la France, un taux de 6,700; le Danemark, un taux de 9,000 et le Canada, un taux de 11,000. Pour les pays d'Afrique, on change de diapason. Tout se passe en mineur. Le Congo, pour cette même année 1984, avait un taux de 10 infractions pour 100,000 habitants, le Niger, un taux de 33; la Tanzanie, un taux de 65; le Burundi, un taux de 82, le Gabon, de 135; la Côte d'Ivoire, de 294; le Sénégal, de 235; le Nigéria, de 312, et le Kenya, un taux de 480.

A la vue de ces chiffres, on pourrait conclure, comme certains l'ont déjà fait, qu'en Afrique la "délinquance et la criminalité sont encore des problèmes sans importance". En conséquence, on pourrait s'étonner de voir les chercheurs africains s'affoler face à l'ampleur du phénomène criminel, dans leurs pays. C'est le cas, entre autres, d'Igbinovia, au Nigéria. Il remarque que les pays africains connaissent une croissance démographique rapide qui s'accompagne de l'augmentation progressive de la place qu'occupent les jeunes par rapport à l'ensemble de la population. Ce qui influe directement sur la délinquance juvénile. Par exemple, au Nigéria, de 1963 à 1985, la population serait passée de 55 millions à 80 ou 90 millions d'habitants. Et comme le nombre de jeunes s'accroît plus rapidement que celui des autres groupes d'âge, on peut s'attendre, en toute logique, à ce que la délinquance juvénile continue à augmenter dans le futur. A l'heure actuelle, au Nigéria, les jeunes de moins de 14 ans représentent 40% de la population totale.

De plus, selon ce même chercheur, non seulement la délinquance juvénile est-elle en nette progression au Nigéria mais même elle se serait engagée dans une spirale d'aggravation. Et il en donne pour preuve que, en 1975, 25% des délinquants juvéniles nigériens étaient impliqués dans des meurtres (réels ou prétendus) alors qu'en 1976 il y en avait 55% qui étaient compromis dans de tels crimes. Comme les statistiques qu'il cite sont celles d'Interpol, il faut les accepter avec circonspection. Ils sont, à un titre tout au moins, très révélateurs. Pour que la moitié des mineurs délinquants soient associés à des crimes aussi graves ce ne peut être que parce que le système ne parvient qu'à s'occuper que des délinquants les plus criminalisés. En 1983, sur 178,000 criminels, au Nigéria, on ne comptait que 2,800 délinquants juvéniles pour une population totale évaluée à plus de 85 millions d'habitants. Chiffres qui ne dépeignent sûrement pas la réalité. A notre avis, ils signifient plutôt le manque d'institutions sociales susceptibles d'encadrer les jeunes délinquants. Ils constituent pour le moins un signe que la criminalité échappe à tout contrôle. Ces données ont, dans cette optique, raison de susciter l'inquiétude d'Igbinovia face à la délinquance juvénile; et on peut considérer ce témoignage comme celui d'une personne bien formée pour nous livrer une lecture assez fidèle des phénomènes sociaux qui sont propres à la société nigérienne.

Les différences de taux de criminalité semblent énormes entre les pays industrialisés et ceux qui sont en voie de développement. Mais, en réalité, tout est relatif. Il faut tenir compte du fait que les pays occidentaux sont beaucoup plus urbanisés et que la criminalité révélée est, en totalité ou presque, contrôlée par les organismes officiels de justice. Ce qui n'est pas le cas dans les Etats africains. Beaucoup d'entre eux ne sont urbanisés qu'à 20% ou à 30%. De plus, il faut insister sur le fait qu'une grande partie des délits et des crimes restent inconnus des agences pénales (police, tribunaux) parce qu'ils sont absorbés par les voies traditionnelles de règlement des conflits. Cela parce que la justice d'"importation" n'est pas toujours des plus adaptée aux attentes des Africains. Au Nigéria, la plupart des informations qui arrivent à la police ne proviennent que d'une fraction de la population. Une large portion du pays, géographiquement parlant,

reste pratiquement à l'écart de la justice moderne. D'après Kayode (1983), 75% de la police nigérienne est stationnée dans les capitales des divers états et dans les principales villes, où n'habitent que 25% de la population. "Et même lorsque des postes de polices sont accessibles, le manque de communications téléphoniques devient un empêchement au signalement des crimes. En plus, le Nigérian moyen ayant une énorme méfiance vis-à-vis de la police, seuls les crimes sérieux sont habituellement dénoncés" (p. 479). Dans les régions hors d'atteinte de la police et des tribunaux, c'est la justice traditionnelle qui continue souvent à régler les différends.

En ce qui a trait à la Côte d'Ivoire, nous avons pu mettre en évidence une relation significative entre les taux de criminalité apparente et l'urbanisation. En effet, nous avons montré, en 1980, en nous basant sur des statistiques fiables, que le taux de criminalité d'une ville comme Abidjan pouvait être de neuf à dix fois plus élevé que le taux officiel. Pour la capitale ivoirienne, en 1973-1974, le taux de criminalité, établi à partir des statistiques policières, était de 1,043 pour 100,000 habitants. A la suite d'un sondage auprès de la population abidjanaise (N=1,000) nous pouvions évaluer, d'après le nombre de personnes qui avaient été victimes d'une infraction, que le taux de criminalité de la capitale ivoirienne s'établissait à plus de 9,000 pour 100,000 habitants. De plus, nos recherches avaient permis d'établir que les activités des agents du système de justice criminelle moderne, à savoir les policiers, les gendarmes et les tribunaux, se concentraient dans des zones de proximité immédiate et que, par conséquent, la criminalité connue provenait, en majeure partie, des régions urbaines et des villages qui se trouvaient dans un rayon de 10 kilomètres d'un poste de police ou de gendarmerie. Ce qui revenait à dire que les statistiques criminelles reflétaient une criminalité d'abord urbaine puis, dans une moindre mesure, une criminalité rurale qui ne recouvrait qu'environ 20% des villages; c'est-à-dire ceux qui étaient les plus près d'un poste de police ou d'un tribunal.

Les statistiques criminelles ont peu de valeur comparative et on ne peut guère les utiliser à moins de connaître avec précision ce

qu'elles recouvrent. Aussi ne peut-on accorder aucune portée sérieuse à la signification de chiffres aussi imprécis que ceux de l'Interpol et aux conclusions que certains auteurs en tirent. C'est le cas notamment d'Hassenfratz qui en vient à considérer que la criminalité, dans certains pays d'Afrique, et il pense plus spécialement à la Côte d'Ivoire, est "sous-développée" (1974, p. 27). Sous-développée par rapport à quoi? Et de quelle criminalité s'agit-il? En effet, il ressort des quelques chiffres que nous venons de donner que, en Afrique noire, malgré des taux nationaux relativement faibles, le phénomène criminel accuse, dans certains Etats, une ampleur beaucoup plus grande qu'on ne peut le penser parce que la criminalité "connue" se concentre presque exclusivement dans quelques agglomérations urbaines. En Côte d'Ivoire, en 1971, Abidjan, à elle seule, totalisait 34% de la criminalité ivoirienne. A la même époque, 44% de la criminalité dénoncée au Sénégal, provenait de Dakar. La criminalité africaine, dont sont saisie les tribunaux, se concentre dans les zones urbaines. Elle fournit donc, d'une certaine façon, une mesure du processus d'acculturation.

Acculturation et criminalité

Depuis les Indépendances, les gouvernements, pour assurer l'unité nationale, ont dû pacifier et intégrer les anciennes entités ethniques. L'outil de cette unification a été la scolarisation par laquelle, plus ou moins consciemment, on tenta de déculturer les populations pour les uniformiser. Mais ce faisant, on a mis en place un clivage, non plus déterminé selon une segmentation en fonction du sexe, de l'âge, des lignages etc., mais selon une stratification qui repose sur des classes sociales se différenciant entre elles en termes de domination politique et économique.

Kayode, en 1983, montre que - pour le Nigéria - il y a un lien direct entre l'exode rural des jeunes et le problème du chômage dans les villes. Et il attribue cet état de fait, en grande partie, au système d'éducation. "Avec un système d'éducation orienté vers la connaissance de la lecture et de l'écriture plutôt que vers l'acquisition d'abilités

professionnelles, les écoles nigériennes, écrit-il, fabriquent des centaines de milliers de diplômés chaque année qui arpentent les rues des grandes villes à la recherche d'un travail de col blanc" (p. 476). Ce phénomène existe depuis les années '60 où les jeunes scolarisés, selon Arikpo (1967), se sont mis à quitter les villages parce qu'ils n'avaient ni la préparation ni le désir de se vouer au travail agricole. Tous descendaient vers les villes en espérant pouvoir travailler dans la fonction publique. Mais les emplois se sont vite taris d'autant plus que les migrants n'avaient pas le niveau scolaire requis pour pouvoir postuler un emploi. Malgré tout, ni les jeunes, ni leurs parents paysans ne voulaient qu'ils retournent à la vie rurale traditionnelle avec tout ce que cela comportait de besognes pénibles et d'un dur labeur physique.

Pour Nortey (1983), l'impact des changements sociaux et culturels s'est traduit par une augmentation de la criminalité. Il rapporte que de 1960 à 1970, les taux de criminalité, au Ghana, ont subis une hausse de 71%, pour l'ensemble du pays. De plus, tout comme Dayode, il attribue une part disproportionnée de cet accroissement aux jeunes adultes dans les centres urbains. L'école, dit-il, destinée à former des cols blancs, a produit une masse de sans emplois parmi ceux qui ont abandonné trop tôt leurs études. Par le fait même, elle a développé, au sein d'une jeunesse incapable de trouver un emploi, de grandes frustrations dans la mesure où les conditions socio-économiques valorisent l'argent et l'acquisition de biens matériels. A l'heure actuelle, la population ghanéenne augmente d'environ 3% par année alors que la criminalité, elle, s'accroît deux fois plus vite, à un rythme de 6% par an. Et, comme le précise Nortey, cette croissance du nombre de crimes dépend plus de l'urbanisation, qui connaît une hausse annuelle de 5%, que de l'accroissement démographique.

Cette confrontation, cette opposition entre modernisme et traditionnalisme, que concrétise souvent la différenciation de plus en plus marquée entre la vie urbaine et la vie rurale, est génératrice de déséquilibres et d'inégalités. Pour reprendre l'exemple du Nigéria, Kayode souligne les différences énormes entre les personnes relativement bien nanties et la masse de la société; clivage qui se fait entre une

élite urbaine et les habitants des zones rurales. En moyenne, entre 1969 et 1972, 5% des gens les plus fortunés accaparaient, au Nigéria, 40% des revenus bruts: ce qui se traduit par une différenciation très nette entre ceux qui "ont" et ceux "qui n'ont pas". Une opulence scandaleuse de quelques-uns cotoie ainsi la grande pauvreté de la majorité des citoyens. A ces inégalités individuelles se superposent les inégalités régionales. L'implantation de services publics (électricité, eau courante, routes bitumées, hôpitaux, banques, commerces...) s'est surtout faite dans les grandes cités et explique, pour une bonne part, le mouvement constant des gens des villages vers les zones urbaines; mouvement qui est un des traits fondamentaux, selon Dayode, de la vie nigérienne. Et cela s'applique de la même façon à d'autres pays africains dont, notamment, la Côte d'Ivoire.

Le développement économique des villes a complètement déséquilibré la répartition des populations. Nicolas note qu'au Nigéria, au début des années '80: "la masse paysanne, ruinée par l'inflation, la sécheresse, les aléas du marché se trouvait écartée des bénéfices de l'or noir, tandis que les immenses villes du pays accueillait des millions de ruraux, mais aussi d'étrangers des pays avoisinants, formant en partie un sous-prolétariat misérable, au sein duquel devait se développer une délinquance et une criminalité considérables" (2984: p. 9). Il se produisit alors un déferlement de violence généralisée, une vague de crimes sans précédent qui transformèrent les villes, les ports, et les routes du pays en zones d'insécurité redoutées. Conditions qui étaient propice au recours, face à l'inefficacité de la police, à la justice spontanée et au lynchage, par la foule, des voleurs et des criminels pris en flagrants délits. Selon Nicolas, si la foule en est venue à cette extrémité, c'est que ceux qui, au Nigéria, étaient chargés d'appliquer les lois ou bien étaient absents, ou bien manquaient à leurs responsabilités. "L'atmosphère du lynch, écrit-il, c'est celle d'un moment où la justice n'est plus rendue, où elle est bafouée". Et il poursuit en disant: "Les juges sont corrompus. Les policiers sont complices des criminels. Dans ce crépuscule des lois, il faut bien que quelques-uns suppléent aux agents défailants et que le droit soit appliqué" (p. 23).

La jeunesse et les traditions ancestrales

Les grandes réformes économiques et politiques, et cela était inévitable, ont bouleversé les structures sociales. Ce qui devait jouer un rôle important sur la genèse de la délinquance juvénile. Comme le remarque Nortey (1983), les contrôles sociaux traditionnels ont été plus ou moins remplacés par des lois et des règlements modernes. Des gouvernements civils ont pris la place des autorités ethniques. Dans les sociétés traditionnelles africaines, la délinquance juvénile était rare. Elle ne commença à faire son apparition que dans les milieux urbains ou semi-urbains. Cette absence de délinquance chez les jeunes ruraux découlait du fait que les structures traditionnelles leur assignaient des activités déterminées qui non seulement donnaient un sens à leur vie, les aidaient à rechercher leur identité et leur sécurité, mais aussi assuraient une base fondamentale à leur choix entre différentes valeurs. Dans ces sociétés hautement intégrées, les statuts et les rôles étaient, et le sont encore dans les zones agricoles, déterminés par la coutume; ce qui faisait que l'individu n'avait guère l'occasion de dévier des normes imposées par le groupe, tant était puissante la pression sociale.

Ainsi, comme l'écrit Chevrier (1972), dans les milieux où persistent les structures coutumières, "la vie de chaque individu emprunte des chemins bien jalonnés qui lui permettent de se faire une idée claire de son rôle et de son statut puisqu'il a constamment sous les yeux les modèles à suivre et qu'il sait où il va. La formation du moi-social l'emporte ainsi largement sur la constitution de la personnalité et on ne conçoit pas dans l'Afrique traditionnelle qu'un homme puisse prendre à lui seul son destin en main" (Jeune Afrique, no 618). Il continue de se comporter de la façon traditionnellement admise, pour la place qui lui est assignée, et il passe de l'enfance à la maturité, et à la mort, à peu près comme l'ont fait ses ancêtres.

En étudiant la délinquance juvénile au Nigéria, Igbinovia (1985), sans tomber dans un regret nostalgique du passé, mentionne que les liens étroits qui se tissaient entre les familles étaient efficaces

pour contenir la délinquance juvénile. Dans ce contexte villageois, l'anonymat des civilisations modernes était absent. Chaque groupe familial devait s'occuper des besoins de ses membres et de ses enfants. Et pour reprendre les mots d'Elias: "Chaque membre du groupe était le gardien de son frère et les infractions commises par un des membres attiraient le châtement sur tout le groupe" (1969). La solidarité des familles et des individus, leur responsabilité collective, obligeaient chacun à jouer un rôle préventif efficace. Dans les villes, cette solidarité s'est vue érodée par l'inter-ethnicité, de telle sorte que les gens s'en remettent aux organismes étatiques pour faire régner l'ordre. De ce fait, les citoyens se sentent beaucoup moins concernés par la lutte contre le crime et la responsabilité collective fait place à un individualisme plus propice à la délinquance et à la criminalité.

Toutefois, il ne faut pas penser que les sociétés claniques sont sans défaut. Elles ont, et cela peut paraître paradoxal, une responsabilité dans le développement de la délinquance juvénile en milieu urbain. Leur rigidité, leur incapacité d'adaptation à la vie moderne, le rôle souvent tyranique des coutumes et des Anciens, leur inaptitude à faire une place valorisante aux jeunes sont autant de facteurs qui sont responsables de l'exode rural: cette saignée dramatique qui frappe les zones agricoles. Il y a donc deux dimensions essentielles à l'exode rural des jeunes. L'une reliée au magnétisme des grandes villes, comme source de richesse; l'autre au désir d'échapper aux contraintes trop fortes des structures traditionnelles.

Au cours d'une enquête, faite en Haute Volta, en 1971, Kohler a interrogé 300 migrants mossi revenus de Côte d'Ivoire afin de connaître les motifs de départ: 40% avaient quitté leur village pour obtenir l'argent nécessaire au paiement des impôts familiaux, 20% pour obtenir les ressources nécessaires afin de réaliser des projets personnels (construction d'une case, exploitation d'une plantation...), 11% pour acheter des vêtements, chapeaux, chaussures, 10% pour se procurer une bicyclette et 8% pour payer la dot et la célébration coutumière des fiançailles. Beaucoup de campagnards cependant, qui s'installent à la

ville pour un séjour temporaire, finissent pas s'y fixer après quelques visites épisodiques dans leur milieu d'origine. Rémy (1973) a montré que le nombre de migrants mossi avait tendance à augmenter et que la durée moyenne du séjour à l'étranger avait passé de 16 mois qu'elle était avant 1965 à environ deux ans, après 1965.

C'est parmi ceux qui restent dans les villes que l'on retrouve les personnes fuyant leur communauté fermée et statique afin d'échapper à l'emprise d'une autorité de type féodal très autoritaire: par exemple, des femmes divorcées qui refusent de se remarier selon les règles coutumières, des jeunes gens en conflit avec leurs parents, des hommes et des adolescents qui désirent s'affranchir des règles tribales trop aliénantes et d'une dépendance parfois gênante pour parvenir à une plus grande liberté. Pour les femmes célibataires, entre autres, "la migration est un moyen de se soustraire aux contraintes du milieu traditionnel ou de résoudre les conflits qui y naissent, et de se constituer un pécule personnel" (P. et M. Etienne, 1968). Les jeunes obéissent à des motivations similaires. Au Mali, la jeunesse d'après la colonisation est connue sous le vocable "Toubab Kle Den" ou "makoro": les enfants engendrés sous le soleil des Blancs. Sanogho (1976) a observé que ces jeunes quittent la campagne où la vie est monotone (150 jours de travail effectif par année) à la fois pour connaître l'expérience fascinante de la ville que par esprit d'aventure. Mais l'aventure de la ville, c'est pour beaucoup d'entre eux, celle de la misère, de l'abandon et de la rue.

La délinquance juvénile: une réalité urbaine

Parmi les recherches les plus récentes sur la délinquance juvénile en Afrique, nous devons citer les études de Poitou sur le Niger (1978) et sur le Nigéria (1981-1983) ainsi que la recherche comparative conduite par l'UNSDRI, dont les résultats ont été publiés en 1984. D'autres études, et peut-être des plus importantes, ont été faites ailleurs. Ce qui frappe, dans les recherches que nous avons pu

consulter, c'est l'écart très important entre le problème que soulèvent les jeunes délinquants et marginaux, dans les villes, et le nombre d'entre eux qui font l'objet de mesures sociales destinées à leur venir en aide et à leur faire une place dans leur communauté. Dans les villes comme Lagos, Abidjan, Kinshasa, qui comptent plus de deux millions d'habitants, il n'y a qu'une poignée de professionnels pouvant intervenir auprès des mineurs en danger moral. De plus, les institutions, destinées à resocialiser et à former ces jeunes pour les préparer à travailler et à assumer leur vie, ne comportent que quelques centaines de place. Bien souvent, on se contente, au cours de rafles, d'arrêter les jeunes délinquants et vagabonds et de les maintenir en cellules, en promiscuité avec des adultes, pour les remettre plus tard dans la rue.

Conclusion: vers une protection de la jeunesse et de ses droits

Il semble que trop peu soit fait pour venir en aide à une jeunesse en état de détresse dans les grandes cités africaines. La famille traditionnelle a perdu de son emprise. Beaucoup d'enfants sont laissés à eux-mêmes, sans affection, sans surveillance, à la merci d'aînés ou d'adultes qui les utilisent, les exploitent et les brutalisent parfois. Ils sont des milliers, à Abidjan, à Ibadan, à Bouaké, à Kinshasa, à Lomé, et dans la plupart des villes du Tiers Monde ... à être sans logis, à dormir dans les marchés publics et à vivre dans la rue. Ce problème prend une importance dramatique et doit conduire à des solutions rapides et humanitaires. Il semble donc opportun de rappeler, en reprenant les conclusions d'Allibe, lors du Forum international d'Abidjan, en 1985, qu'il devient urgent de développer des efforts concertés afin de sensibiliser les gouvernements aux vrais dimensions de ce phénomène. Cela afin que, pour ces jeunes, on cesse d'avoir recours à des mesures répressives, afin que l'on organise des lieux de formation et d'accueil, afin que l'on établisse une charte des "droits des jeunes" et que l'on respecte leur identité en leur permettant d'avoir une vie décente qui leur permettra de s'épanouir. Car si rien n'est fait pour

leur venir en aide, ils auront raison de se révolter et, si on ne leur laisse aucun choix, de sombrer dans la délinquance et la criminalité. Cette perspective doit nous amener à mesurer le degré de notre responsabilité sociale.

BIBLIOGRAPHIE

- ARIKPO, O. (1967). The development of Modern Nigeria. Harmondsworth, England: Penguin.
- AYODE, O. (1983). Nigeria. in E.H. Johnson (ed.). International Handbook of Contemporary Developments in Criminology. Europe, Africa, The Middle East, and Asia. Westport, Connecticut: Greenwood Press, pp. 473-495.
- BRILLON, Y. (1980). Ethnocriminologie de l'Afrique Noire. Paris: Bibliothèque Criminologique. J. Vrin, 6, Place de la Sorbonne. 75005 Paris (368 pages).
- ELIAS, T.O. (1969). "Traditional Forms of Public Participation in Social Defence. International Review of Criminal Policy. New York: no 27.
- ETIENNE, P. et M. (1968). L'émigration baoulé actuelle. Cahier d'Outre-Mer, no 82: avril-juin.
- HOUCHON, G. (1981). La délinquance africaine comme amplification sociale de la déviance. Organes de réaction sociale formelle. IVes Journées Internationales d'Etudes Comparées sur la Délinquance Juvenile: Bruxelles, 20-22 mai 1981.
- IGBINOVIA, P.E. (1985). "Old Wine in New Bottles: Juvenile Justice and Care of Juvenile Offender in Nigeria. Revue Internationale de l'Enfant, no 64/65: 14-25.
- KOHLER, J.M. (1971). Les migrations des Mossi de l'Ouest. Haute-Volta: ORSTOM, Centre de Ouagadougou.
- NICOLAS, G. (1984). "Cette loi qu'on prend entre ses mains. La pratique de l'"instant justice" au Nigéria sous la seconde République nigérienne (1979-1983). Droit et Cultures, no 7: 5-31.
- NORTEY, D.N.A. (1983). Ghana. in E.H. Johnson (ed.): International Handbook of Contemporary Developments in Criminology. Europe, Africa, The Middle East, and Asia. Westport, Connecticut: Greenwood Press (pp. 273-289).
- ORGANISATION INTERNATIONALE DE POLICE CRIMINELLE (1986). Statistiques criminelles internationales: 1983-1984. Paris: INTERPOL. Secrétariat général de l'O.I.P.C., 92210 Saint-Cloud, France.
- POITOU, D. (1981-1983). "Délinquance juvénile et urbanisation au Niger et au Nigeria". Cahiers d'Etudes Africaines, 1, 3: 111-127.

POITOU, D. (1978). La délinquance juvénile au Niger. Etudes Nigériennes, no 41. Nyamey: Institut de Recherche en Sciences Humaines.

REMY, G. (1973). Les migrations de travail et les mouvements de colonisation mossi. Paris: ORSTOM.

VANDERLINDEN, J. (1983). Les systèmes juridiques africains. Que sais-je? No 2103. Paris: P.U.F.



LES FILLES PROSTITUÉES A DAKAR
par
Papa Abdoulaye Tall

LES FILLES PROSTITUEES A DAKAR*

Papa Abdoulaye Tall
Dakar, Senegal

1. La prostitution, un vieux métier

La prostitution en Afrique noire date de longtemps, mais elle s'est beaucoup accrue à partir du milieu du dernier siècle.

En effet, ainsi que le constate Lavre, auteur du livre intitulé "Le continent africain au milieu du siècle", la Société noire traditionnelle avait perdu beaucoup de sa solidité sous la double influence de l'enseignement générateur d'élites demi-évoluées, répudiant une stricte obédience aux chefs coutumiers, et de l'industrialisation qui attire vers les centres urbains de trop nombreux chefs de famille ... Le relâchement des biens coutumiers, phénomène social connu en Afrique sous le nom quelque peu barbare de détribalisation, a provoqué dans toutes les villes un affaiblissement de la moralité et, par voie de conséquence, des progrès sensibles de la criminalité et des maladies vénériennes. Les séjours des chefs coutumiers dans les centres industriels entraînent également un relâchement des moeurs dans les régions rurales moins de cohésion familiale ... Loin des villes, l'autorité du "chef" s'efface très vite devant l'influence du demi-évolué qui s'adonne passionnément à la politique, cependant que dans les villes naît un prolétariat misérable".

* Ce texte a été remanié et corrigé par Marcel Kabundi, juriste-criminologue du C.I.C.C., Université de Montréal.
Il faut noter également que les filles prostituées de Dakar sont baptisées "copines de rue".

Tout ceci montre que les filles de la rue n'ont pas inventé la prostitution. Au contraire, elles ont trouvé un terrain propice où le désarroi les a conduites.

Le problème de la prostitution se pose en termes socio-économiques. D'ailleurs, ceux et celles qui s'y adonnent en retirent des gains matériels qui les sortent d'une situation financière médiocre voire catastrophique. Les filles prostituées sont souvent issues de familles pauvres et financièrement incapables de subvenir aux besoins de tous les membres. Pour pallier à cette situation qu'il faut se garder de trop généraliser, les filles recourent alors au "commerce du sexe". Toutefois, les gains demeurent modestes.

Généralement, la prostitution se pratique en divers endroits: bars, débits de vin de palme (Clandos), petites cafétérias (Tangana). Ces endroits sont plus fréquentés par les filles qui ne connaissent pas le marché professionnel ou qui ont tout simplement peur de le fréquenter. La rue devient également un lieu de prédilection pour la prostitution.

2. Causes de la prostitution juvénile

L'idée qu'il existe des filles de la rue est plus choquante. En effet, en parlant d'enfants et de jeunes de la rue, on est porté à penser seulement aux jeunes garçons abandonnés à eux-mêmes, vivant misérablement sur la rue. Et pourtant, les filles sont, elles aussi, présentes dans cette "rue jungle", elles sont victimes comme les garçons de ces incertitudes et de ces conflits que traverse notre société. Elles vivent la débrouillardise à leur manière.

Pour beaucoup d'entre elles, il s'agit de ruptures avec leur famille. Ces ruptures sont dues au conflit de génération.

A ce propos, voici ce que déclare une fille de 16 ans:

"Mon père a trois femmes et il voyage beaucoup. Il ne reste pratiquement pas à la maison. Je vivais avec ma mère, qui me maltraitait beaucoup quand papa n'était pas là. J'avais toutes les corvées de la maison et peu d'égards par rapport à mes soeurs, qui ne faisaient rien. Je n'ai pas supporté cela. Au début, je fuguais quand mon père partait pour ses longs voyages qui pouvaient durer, mais je revenais dès que je sentais qu'il était de retour. Ensuite, j'ai connu d'autres filles et je suis resté avec elles. Pendant longtemps, je suis restée sans faire de la prostitution. Je me contentais de mendier, mais l'appât du gain facile m'a entraînée dans cette voie."

Des situations analogues sont rapportées souvent par les autres filles. Mais, pour d'autres, les motifs sont différents. Dans une entrevue avec une fille de 17 ans, nous avons appris ceci:

"Je n'ai jamais voulu fuguer. Ma mère était commerçante au marché. Elle revendait des arachides, du lait caillé et d'autres choses comme le kew. Depuis que j'avais l'âge de 8 ans, elle avait pris l'habitude de m'amener avec elle. J'avais fini par être connue. Il paraît que j'étais taquine. Quelques années plus tard, alors que j'avais treize ou quatorze ans, ma mère tomba gravement malade: elle devenait vieille. Je dus la remplacer au marché. C'est durant cette période que je fus dévergondée. Je commençais à devenir "bien", et les hommes du marché commençait à me taquiner sérieusement. Un jour, quelqu'un me proposa de l'argent pour coucher avec moi. Il me proposa une somme d'argent que je ne pouvais refuser car elle dépassait le revenu de la journée. Plus tard, je fis l'amour avec beaucoup d'autres ..."

Pour beaucoup de filles, c'est la satisfaction des besoins matériels qui les pousse dans la rue. En Afrique, l'éducation d'une fille met beaucoup l'accent sur l'avenir lequel se conçoit dans le cadre du mariage. Ainsi donc la virginité a une importance particulière pour toute fille qui rêve au bonheur que lui apporterait le mariage.

Tout le monde est d'avis que pour le travail, l'homme peut atteindre non seulement un équilibre psycho-physiologique, mais également la satisfaction de ses besoins matériels et moraux. Or, les conditions

socio-économiques actuelles perturbent la réalisation de ces objectifs. A la longue, cette situation entraîne des comportements sociaux déviants. Cela s'observe à la lumière de la détérioration des mœurs, du relâchement dans les foyers, de la défection des systèmes d'enseignement, etc. Dans ces tâtonnements, l'enfant qui ne bénéficie plus de l'attention du monde des adultes, et qui ne saisit pas en réalité le danger des éléments qui l'entourent, est exposé à toutes sortes de "maladies sociales". Tout le tissu éducationnel et culturel est mis en cause.

Aujourd'hui, l'école reste l'unique source d'éducation. Or, l'enseignement qui est dispensé, demeure théorique sans accorder beaucoup de place à l'apprentissage des valeurs morales. Le chemin de l'école, les heures de récréation, la route du marché, constituent des endroits et des moments au cours desquels l'enfant est livré à lui-même. Et, ce sont justement ces moments qui le marquent et orientent ses choix et attitudes.

3. Modus operandi et difficultés reliées à la profession de prostituée

3.1 Modus operandi

Le milieu où vivent les filles prostituées est assez complexe. Souvent, il peut devenir dangereux. Tout le monde est mêlé de loin ou de près à la prostitution. Les clients viennent, la plupart du temps, de cette population soi-disant respectable qui marginalise, comble de tout, les mêmes filles prostituées. On y rencontre des pères de famille dont les épouses à cause de la maternité et comme le veut la coutume, ne peuvent avoir des relations sexuelles; des chauffeurs de taxi, des touristes, des chômeurs, des fonctionnaires célibataires et quelquefois des hommes durs venant des bidonvilles où se cache la face hideuse de la société. C'est dans ces mêmes bidonvilles que l'on trouve les protecteurs de prostituées autrement appelés proxénètes, maquereaux ou souteneurs. Comme leur nom l'indique, ces proxénètes ont un certain intérêt à la protection des filles prostituées. Ils retirent des revenus et parfois peuvent coucher avec leurs protégées. En retour, ils

garantissent leur sécurité et/ou gèrent leurs affaires.

C'est pourquoi l'on rencontre des costauds, des repris de justice, des véritables caïds capables de s'imposer dans cette fauve interlope.

Les filles ont besoin de cette garantie pour exercer tranquillement leur métier, d'autant plus qu'elles subissent quelquefois de violentes agressions. En effet, les clients ne sont pas souvent "reglo" (gentils). Certains ne veulent pas payer, d'autres désirent faire connaître à leur compagne un moment d'extravagances sexuelles qu'elle ne peut accepter.

A ce sujet, une fille nous a raconté ceci: "On rencontre souvent parmi nos clients des sado-masochistes qui ne veulent rien comprendre. Ils sont rarement lucides, et alors nous subissons de l'agression sexuelle qui, à nos yeux, est indigne et avilissante. De toute façon, nous ne sommes que des putains. Aussi, sommes-nous obligées de nous défendre ou de faire appel à nos hommes".

Les copines de rue à Dakar comme on les appelle, savent se défendre. La plupart d'entre elles sont armées de lames de rasoirs, de couteaux, de vaporisateurs d'eau de toilette, etc. ...

Les proxénètes jouent un grand rôle. Ils peuvent devenir des confidents et très souvent des amants. Il faut reconnaître, avouent ces filles, que ces proxénètes ne sont pas toujours tendres. Ils les brutalisent surtout lorsqu'elles ne font pas les versements régulièrement.

En ce qui concerne les clients, les meilleurs qu'elles puissent trouver sont les touristes ou les pères de famille qui n'aiment pas le scandale. Avec eux, les filles peuvent goûter au confort des hôtels.

La rentabilité de la prostitution dépend du lieu fréquenté. En effet, les filles qui fréquentent les corniches par exemple, peuvent

rapidement gagner 75.000F par nuit. Il en ont de même pour les hôtels où sont logés les touristes et les patrons. En changeant de milieu, les prix peuvent changer en décroissant. Ainsi, ils peuvent atteindre dix mille francs, cinq mille francs la passe, trois mille jusqu'à deux cents francs dans les quartiers populaires.

D'autres filles suivent un cheminement différent: elles mendient et s'adonnent en même temps à la prostitution. D'ailleurs, c'est par la mendicité qu'elles ont commencé pour finir à la prostitution. Devant les feux rouges des allées Coursin, les jeunes filles se faisant passer pour des jumelles mendient régulièrement. Suivant la coutume, il faut faire la charité aux jumeaux et jumelles indépendamment de leur situation sociale. Devenues grandes, les petites mendiante d'autrefois deviennent des prostituées.

La mendicité, jadis tolérée au Sénégal, constitue depuis nombre d'années un délit. Et pourtant la mendicité est ce qui reflète la misère des milieux défavorisés. La pauvreté est le dénominateur commun à tous ceux qui s'adonnent à la mendicité. Mais la société marginalise tous ceux qui sont mendiants. On les désigne par des termes barbares tels que "encombrements humains" ou "déchets sociaux". Or, la religion musulmane admet la mendicité et prône la charité des riches envers les pauvres. Le seul tort que l'on peut reprocher aux mendiants est de croire en la générosité des gens. A la place de la pitié, ces mendiants sont l'objet de mépris.

3.2 Difficultés et risques reliés à la prostitution

Les problèmes ne manquent pas. En plus de la voracité des proxénètes il existe d'innombrables difficultés que rencontrent en général les filles. L'une des difficultés la plus difficile à supporter est, bien sûr, le manque de considération dont elles souffrent. La "caya" (appellation Wolof de prostituée) vit une marginalité particulière. La prostitution devient pour la fille ce que le vol est pour le garçon. En effet, elle entraîne pour la fille qui la pratique un déshonneur intolérable.

Ainsi, sur le plan social et religieux, ces filles sont l'objet de mépris. En outre, les filles prostituées ne peuvent jamais prétendre au mariage légal, tout simplement parce qu'elles ont perdu leur virginité. Elles ne peuvent pas, non plus, participer aux manifestations organisées au sein de la société telles que le mariage, le décès, les baptêmes, etc. Tout le monde s'accorde pour dire que ce ne sont pas des filles à fréquenter.

Devant ce rejet, les filles prostituées qui ont été approchées lors de cette enquête, réagissent avec beaucoup de peine:

"Les gens ne comprennent pas que nous agissons ainsi par souci de survie ... Nous rencontrons énormément de problèmes que personne ne nous aide à résoudre. Que voulez-vous que l'on fasse? Nous n'avons plus que notre sexe et les gens qui nous narguent en ont bien besoin, quoi que l'on dise. Nous trouvons cela hypocrite, nous formons notre société à part."

Sur le plan sanitaire, par exemple, elles sont obligées de détenir une carte médicale. Evidemment, elle leur permet d'avoir accès aux soins médicaux. Mais, c'est quand même un calvaire à supporter. Car, derrière cette façade se cachent beaucoup de problèmes.

"En effet, disent-ils, c'est grâce à la carte médicale que nous sommes fichées à la police. Bien sûr, elle vous évite souvent les rafles, mais cela n'empêche pas qu'elle est déshonorante. Si vous venez souvent dans les dispensaires où nous nous faisons soigner, vous comprendrez toute la signification de ce que nous disons. Les autres malades n'acceptent pas de se mêler à nous et nous sommes facilement reconnaissables à l'isolement dont nous sommes l'objet."

A cause de ce mépris et de la honte qui entourent leur statut social, la plupart des filles prostituées, souffrant des maladies transmissibles sexuellement (blennorragie, syphilis aujourd'hui le syndrome immuno-déficitaire acquis en agrégé SIDA, etc.) préfèrent les trainer plutôt que d'affronter les moqueries de leurs "soeurs".

Très souvent, ces filles font l'objet des rafles policières. Le mauvais côté de ces actions policières apparemment préventives est que les mêmes policiers abusent d'elles.

Enfin, la situation est dramatique pour les filles qui ont le malheur d'avoir des enfants à la suite de ces relations. Ignorantes, la plupart du temps, des principes élémentaires de l'éducation d'un enfant, elles arrivent rarement à s'occuper convenablement de leur progéniture. Ces enfants nés dans ces conditions ne bénéficient d'aucune assistance. Dès leur naissance, elles sont déjà marginalisés. Ce sont des bâtards. Ainsi, le cycle infernal recommence.

Conclusion

Le sort de ces jeunes filles prostituées baptisées "copines de rue" n'est pas du tout enviable.

Il faudrait se garder cependant de généraliser cette situation. A côté de ces comportements dits de "facilité" engendrés par la misère, il existe d'autres comportements considérés comme nobles. A ce sujet, nous pouvons citer le cas de filles vendeuses de beignets. Elles ne sont pas "de la rue" comme les autres copines, mais évoluent quand même dans la rue. Ces filles aident ainsi leurs familles en sacrifiant peut-être leur jeunesse. Les serveuses de restaurant méritent également notre respect. Les pileuses de mil, les lavandières dans les rues de la Médina aussi. Toutes ces filles déploient d'énormes efforts pour des résultats dérisoires. Après tout, devant la misère et la mort, il n'y a pas tellement de choix.

Toutes ces filles prostituées démontrent une force de volonté et font tout pour survivre dans cette conjoncture économique et dans cette société qui ne laissent pas beaucoup de chances aux pauvres. Il appartient à la société toute entière d'envisager des solutions équitables et surtout humains aux problèmes de la jeunesse. Il y va même de la survie et de l'avenir de cette même société dont ces jeunes filles prostituées sont membres.

LE PHÉNOMÈNE "BALLADOS" AU ZAIRE

par
Kadiambiye Kaita
et
Mpanga Muymba

LE PHENOMENE "BALLADOS" AU ZAIRE

par Kadiambiye Kaita,
Mpanga Muyumba

Introduction

Il n'est pas exagéré de dire que le problème de la jeunesse est devenu l'un des problèmes sociaux les plus importants de notre époque. Les faits témoignent de cette importance dans divers pays et dans diverses situations sociales et politiques. La délinquance juvénile est en augmentation, la négation des systèmes de valeurs et d'idéaux par certains milieux des jeunes se développe, l'inadaptation sociale de ces derniers est évidente. Autre témoignage de cette importance, la perplexité des autorités chargées de combattre ces phénomènes (1).

Des phénomènes similaires apparaissent dans des conditions absolument différentes: les Anglais ont leurs "teddy boys", les Français, leurs "blousons noirs", les Polonais, leurs "hooligans", les Belges, leurs "Wilds Devils", l'Afrique du Sud ses "Totsi", et aujourd'hui, le Zaïre, ses "ballado".

Au Zaïre, le mot "ballados" est en vogue depuis 1977. Mais il a fallu attendre le 15 novembre 1978, date à laquelle le Parlement interpelle le Gouvernement: la motion porte sur l'insécurité, le vol et le banditisme dans le pays. C'est dans la réponse de l'interpellé que sortira le terme "ballados": "D'emblée, je m'empresse de reconnaître que le problème est réel et sérieux. Réel parce qu'il ne se passe de jour sans que la presse nationale ne dénonce les cas d'insécurité, de vol et de banditisme dont sont victimes des paisibles citoyens. Avec le concours de l'Armée, il a été décidé que tous les irréguliers, voleurs, "ballados", et tutti quanti seront neutralisés, appréhendés et transférés

au Camp d'Ekafela" (2). C'est en ce moment là que le mot "ballados" entra officiellement dans le "parler Zairois". D'où tire-t-il son origine?

Etymologiquement, le mot "ballados" semble tirer son essence du verbe "ballader" qui, sans être admis par l'Académie, appartient à la langue familière, surtout comme verbe pronominal "se balader" qui signifie se promener sans but, "flâner". D'où le nom "balade" qui veut dire "promenade" (3).

Le terme "balade" provient du latin impérial "ballare" (danser) qui vient du grec "balein" (jeter, lancer), d'où le mot "balada" (danse), poème à danser. Le terme "balade" est la graphie de ballade dans le sens promenade. En 1455, on employait le terme "baladeur, euse", pour signifier "coquillard, escroc". En 1849, le mot "baladeur, euse", était synonyme de "flâneur, prostituée" (4).

De ce qui précède on est arrivé au mot provençal "baladin, ne" (= bouffon de comédie, danseur d'intermède, farceur de place publique). Le mot "baladins" désigne spécialement les danseurs d'intermède qui exécutaient des pas grotesques. Plus tard, quelques-uns d'entre eux continuèrent à faire de la rue leur théâtre de prédilection et joignirent à un talent de mimes et de danseurs celui de jongleurs ou d'escamoteurs, voire de joueurs de farce, et le mot "bateleur" fut généralisé pour désigné tous les baladins, bouffons et charlatans, vendeurs de drogues et faiseurs de lazzi, tous "Acteurs de la rue" (5).

On peut dégager de ces définitions historiques, deux aspects saillants de la conduite du ballados: l'un théâtral, et l'autre anti-social. Sous son aspect théâtral, il est danseur d'intermède, musicien des ballets, charlatan, bouffon et faiseur de lazzi, bref, "Acteur de la rue". Sur l'autre versant, il est escroc, flaneur, coquillard, prostitué, escamoteur et vendeur de drogues. C'est cet aspect délinquantiel qui retient notre attention.

Quant à l'intérêt d'une pareille étude, qu'il nous suffise d'évoquer l'intervention du Pape Jean XXIII au Congrès de criminologie (Paris 1963) sur le thème "Le traitement des délinquants": "Ces études offrent un vif intérêt et doivent être encouragées en raison de hautes valeurs humaines et morales qu'elles impliquent. Elles visent une catégorie de personnes qui doivent être l'objet d'un examen sérieux si l'on veut les comprendre. A cette condition seulement, il devient possible de les juger et de les rééduquer en vue d'une bonne réinsertion sociale" (6). Cette étude se propose de répondre aux questions suivantes: - Quelle est l'essence du ballados? Comment le devient-on? Ce phénomène est-il rattaché au tout dont il fait partie? Nous commencerons par situer le phénomène dans son contexte historique, ensuite nous examinerons le problème de la méthodologie et présenterons les résultats. Et de ces derniers, nous dégagerons enfin la conclusion.

I- Contexte historique du phénomène "Ballados"

Peu après la 2ème guerre mondiale, vers les années 1948-49, apparaît à Kinshasa (alors Léopoldville) le mouvement kitawaliste, à première vue de tendance religieuse parce qu'apparenté au Watchtower. Mais ce mouvement, par son caractère anti-colonial, fut considéré comme un groupe de bandits par l'autorité. Il fut l'un des phénomènes à la base du décret-loi du 16 décembre 1950 relatif à l'enfance délinquante. Entre 1954-1957 rebondit dans la capitale, Kinshasa, une bande de délinquants appelés "Compagnie Kitunga" (littéralement porteur des colis). Leur activité consistait à aider au port de colis. Mais ces jeunes gens se convertirent vite en escamoteurs, parce qu'ils subtilisaient les colis de leurs clients (7).

En 1961, P. Raymackers (8) note l'existence d'au moins 46 bandes de jeunes réparties dans diverses communes de Kinshasa. Parmi les facteurs qui ont permis à ces bandes de se développer, il signale "le chanvre, les orchestres et les flamingos (maisons de tolérance). Les activités de ces bandes étaient dominées par trois éléments: la subsistance, (argent, nourriture), travail, vol...), le chanvre et les filles. En ce qui concerne ce dernier élément, ils recouraient au

procédé suivant: "empêcher les jeunes gens d'autres quartiers d'entrer dans leur (couvre-feu)"; d'où les actes de violence. Chaque bande portait un nom spécifique par exemple: ONU, URSS, YOLO, etc...

En 1966, W. Clifford (9) constate que le nombre de jeunes désœuvrés allait croissant et prophétise en ces termes: "il n'est pas douteux que si l'on permet à la situation de se développer sans contrôle dans cette voie, la masse de jeunes désœuvrés engloutira un jour la société dans laquelle elle ne trouve pas sa place".

Entre 1970-1973, Kinshasa connut une nouvelle vague de délinquants, homosexuels pour la plupart, communément appelés "Pharmaçons" (déformation du terme franc-maçon). Plusieurs de ces jeunes appelés Bills, Gourba ou Yankee, se livraient à l'homosexualité et à la violence pour en tirer des moyens de subsistance ou de valorisation (par exemple l'achat d'engins motorisés appelés Yamaha). L'objectif poursuivi ici était la satisfaction des besoins en argent, quels que fussent les moyens utilisés.

Le développement inquiétant de ce phénomène détermine le gouvernement à prendre une série de mesures répressives. En 1973, il lança l'opération "arrestation des irréguliers". Ceux-ci devaient être transférés à Ekafela dans la région de l'Equateur pour être utilisés aux activités des champs" (10). La même opération est reprise en 1976 à la différence que les irréguliers et chômeurs devaient être renvoyés dans leur milieu d'origine.

Enfin, en 1977 apparaît le phénomène dont il est question dans notre étude, le "ballados".

II- Méthodologie

Pré-enquête

Dans le souci de définir le ballados, nous nous sommes adressés aux étudiants de l'enseignement supérieur (I.P.N.)¹, aux officiers gen-

1- Institut Pédagogique National

darmes et aux officiers du ministère public. Nous leur avons posé la question suivante : "Qu'est-ce qu'un ballados?".

En effet, selon les étudiants, "les ballados sont, au sens strict, des mineurs, des "moineaux" dont l'âge varie entre 8 et 18 ans, qui flânent dans les rues et places publiques à la recherche de la subsistance par le vol ou la mendicité. Au sens large, est ballados toute personne qui, quel que soit son sexe ou son âge, fait montre d'un comportement extravagant, entâché de singularité et de bizarrerie, par son habillement, son langage dénué de pudeur, par rapport aux normes sociales communément acceptées. C'est un anti-social. Chez les officiers gendarmes, le ballados est "un enfant mineur ou un jeune désœuvré, quel que soit son sexe et dont l'âge varie entre 7 et 18 ans, qui se livre aux activités illicites du genre: vol à la tire ou pick-pocket, vagabondage, maraudage, prostitution, pour survivre. Ses lieux d'opération sont : ports, gares, bars, marchés publics, arrêts de bus (ou dans les bus), centres commerciaux, bref partout où s'attroupent les gens. Enfin, pour les magistrats, "le phénomène ballados est synonyme de vagabondage et de délinquance juvénile mineure qui, en soi, n'est pas un délit au sens juridique du mot. Le jeune vagabond ne peut faire l'objet d'une condamnation pénale, seules les mesures administratives d'éducation et de protection peuvent être prises à son égard par la justice.

De ces définitions on peut retenir qu'un ballados est un mineur, dont l'âge varie entre 7 et 18 ans, vagabond, flâneur et qui, pour survivre, se livre à des activités illicites.

Enquêtes

Ces traits nous ont permis de définir notre population d'étude. En effet, les ballados arrêtés étaient gardés à vue pendant quelques jours à la Brigade Mobile, à la Brigade spéciale de recherche et de surveillance (BSRS), à la prison de Makala et de Ndolo. C'est dans

ces milieux que nous avons retenu nos sujets. Etant donné le caractère anxiogène des milieux de détention, nous avons complété notre échantillon par un groupe de sujets libres formant la bande de Lingwala. Le tableau ci-après en donne la répartition.

Tableau I: Répartition suivant le lieu de détention (parkings)

Parkings	Sexe		Total
	G	F	
Brigade Mobile	9	8	17
B.S.R.S. ¹	24	5	29
Prison de Makala	9	0	9
Prison de Ndolo	15	5	20
Bande de Lingwala	30	0	30
TOTAL	87	18	105

En ce qui concerne la méthode utilisée, nous nous sommes servis du questionnaire-interview et l'observation sur le terrain. Notre questionnaire a été articulé autour de quatre thèmes:

- les données d'identification: origine régionale et linguistique, sexe, état civil, zone de résidence et niveau d'instruction.
- les données familiales: composition familiale, survie des parents et existence du tuteur, profession des parents ou des tuteurs.
- les données d'ordre affectif: relations parents-enfants.
- les données sur le comportement déviant.

¹- Brigade Spéciale de Recherche et de Surveillance

III- Présentation et analyse des résultats

1- Nationalité et origine régionale

La plupart de nos sujets sont zairois et viennent des régions voisines de la ville de Kinshasa. En effet, 46 sont nés à Kinshasa et 59 proviennent de l'intérieur du pays.

Tableau 2: Répartition par nationalité et origine régionale

Nationalité	N	Région	N	%
Zairois	102	Bas-Zaire	37	35.2
		Equateur	25	23.8
		Bandundu	23	21.9
		Haut-Zaire	8	7.6
		Kasai-Orient	7	6.6
		Kivu	2	1.9
Angolais	2	2	1.9
Centrafricain	1	1	0.9
TOTAL	105		105	100,-

Parmi les facteurs à l'origine du phénomène Ballados, il y a lieu de retenir ici l'exode rural, facilité par la proximité (Bas-Zaire, Equateur, Bandundu) et l'attraction de la ville. Le milieu urbain a toujours été perçu comme un cadre de vie social favorisant la délinquance (11).

2. Zone de résidence

En principe, toutes les zones de la ville de Kinshasa se révèlent être des milieux de recrutement des ballados; mais les rapports de la police judiciaire et de la Brigade spéciale de recherche et de surveillance mettent plus d'accent sur deux catégories de zones: les

zones situées au centre et devenues depuis lors des flots d'insalubrité à cause du surpeuplement, et les zones périphériques considérées à juste titre comme les véritables repaires des malfaiteurs. Les résultats de nos enquêtes semblent vérifier cette théorie.

Tableau 3: Répartition suivant la zone de résidence

Zone de résidence	N	%
Lingwala	30	28.5
Masina	12	11.4
Barumbu	11	10.4
Ndjili	11	10.4
Bumbu	10	9.5
Limete/Kingabwa	9	8.5
Kinshasa	4	3.8
Makala	3	2.8
Matete	3	2.8
Kisenso	3	2.8
Ngaba	3	2.8
Ngiri-Ngiri	3	2.8
Bandal	2	1.9
Selembao	1	0.9
TOTAL	105	100,-

De ce tableau, il ressort que plus de la moitié (82.5%) de nos sujets habitent soit les vieilles zones (Lingwala, Barumbu, Kinshasa...), soit les zones périphériques (Masina, Ndjili, Bumbu, Limete/Kingabwa...). En effet, plusieurs études sociologiques établissent un rapport étroit entre un taux élevé de délinquance et les zones de détérioration morale, les taudis et les grandes agglomérations (12). Les zones ci-haut citées répondent bien à toutes ces caractéristiques: - insalubrité - promiscuité - nombre élevé des bars et des marchés nocturnes et, parfois, le manque d'éclairage, surtout dans les zones périphériques.

3. Sexe

Le nombre de garçons est plus élevé que celui de filles (87 garçons contre 18 filles, cf. Tableau I). Ces observations confirment la plupart des études statistiques menées dans d'autres pays (13). Il nous faut cependant noter que ce nombre réduit est surtout dû à la nature des délits commis par les filles. Comme le souligne Szabo (14), elles ont tendance à commettre des délits ayant trait aux mœurs (prostitution, exhibitionnisme...). Chez elles, le vol est pour la plupart du temps associé à la prostitution. Ces affirmations sont confirmées par nos enquêtes (14 filles sur 18 ont été arrêtées pour prostitution et exhibitionnisme). A la nature du délit s'ajoute un élément qui explique ce nombre réduit des filles: aussitôt arrêtées, elles sont violées et relâchées (15).

4. Age

En ce qui concerne l'âge, nos observations confirment les éléments de la définition donnée par les étudiants et les officiers de l'ordre public. L'âge de nos sujets, tous célibataires, varie entre 10 et 18 ans. Ce moment correspond à celui où l'on observe beaucoup de troubles de comportement chez les jeunes (16). Ces troubles sont accentués par certains milieux, certaines conditions socio-économiques.

5. Niveau d'instruction

La plupart de nos sujets n'ont pas franchi le niveau de la sixième primaire. Ils ont abandonné les études pour plusieurs raisons: manque d'encadrement adéquat - frustration due aux échecs et sanctions scolaires - l'attrait des activités extra-scolaires (vagabondage, trafic, musique, cinéma) - les mauvaises conditions de vie de l'intellectuel. Ce faible niveau d'instruction est une des causes de l'inadaptation sociale. "Car plus bas est le niveau d'enseignement, plus faible est la chance d'obtenir une considération, plus grand est le danger du chômage"

(17). En rapport avec le chômage, signalons que le nombre de délits est plus grand en temps de vacances. C'est ce qu'illustre le tableau ci-après, constitué à partir des données recueillies auprès du Tribunal de Matete.

Tableau 4: Evolution en fonction des périodes

	Jan.	Fév.	Mar.	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Nbre. de ballados arrêtés	8	6	4	7	12	7	8	14	8	5	11	12
Vol	39	30	18	15	12	23	35	43	31	17	19	35
Vagabondage	12	12	3	10	7	13	16	19	8	6	9	12

6. Situation familiale

Ce champs couvre la structure familiale, les catégories socio-professionnelles des parents, le nombre d'enfants dans la famille, le logis (nature, équipement, changement d'adresse) et l'attitude de nos sujets envers le repas (qualité et quantité).

1) La structure de la famille

Il s'agit ici de considérer un certain nombre de facteurs susceptibles de nous indiquer le climat psychologique des familles de nos sujets. "On sait en effet que dans les familles unies, où règnent l'harmonie et la sympathie, où l'on se réunit souvent, où l'on se conseille mutuellement et où l'on s'entraide, il n'y a guère des inadaptés. Au contraire, dans les familles dissociées ou désunies, dans lesquelles on se fuit ou s'oppose, où chacun doit affronter seul ses difficultés, le nombre des inadaptés (malades mentaux, délinquants, toxicomanes) est relativement "élevé" (17).

Tableau 5: Répartition des ballados suivant différentes conditions familiales

Conditions familiales	N	%
Parents vivant ensemble	40	38.1
Parents divorcés, l'enfant vit avec		
- sa mère	8	7.6
- son père	10	9.5
Mort d'un parent:		
- mère	7	6.7
- père	23	21.9
Les deux parents décédés	7	6.7
Père non identifié	10	9.5
TOTAL	105	100,-

Au regard des résultats, la plupart des sujets appartiennent aux familles affectivement déséquilibrées (divorces, mort des parents, absences du père, soit 62% contre 38%). En effet, la plupart de recherches effectuées dans ce domaine confirment ce résultat: "Children from a broken home have increased risk of delinquency and show a high rate of anti-social disorders than the children living with their two natural parents" (18). Gregory (1965), Douglas al (1966) et Gibson (1969) déclarent : "In our three studies the delinquency rates nearly double for boys whose parents had divorced and separated, but for boys who had lost one parent by death, the delinquency rate was slightly raised" (19).

Il serait faux de croire que les familles unies, dont il est question ci-haut avec Silamy, représentant nécessairement un milieu favorable à l'éducation et au développement efficient des enfants. En effet, nos enquêtes montrent que 38% de ballados proviennent des familles unies.

2) Catégories socio-professionnelles des parents ou tuteurs

Plus bas est la catégorie socio-professionnelle des parents, plus grand est le danger que l'enfant qui en est issu soit délinquant. En effet, plusieurs études ont montré que du niveau socio-économique des parents dépendent la catégorie du logis, de la nourriture et de la santé mentale de l'enfant. Mais que constatons-nous?

Tableau 6: Catégorie socio-professionnelle des parents ou tuteurs

Catégories	N	%
Cadres et patrons	0	0,0
Employés et professions non manuelles	2	1,9
Service de vente	5	4,8
Professions semi-qualifiées	10	9,5
Cultivateurs	2	1,9
Professions non qualifiées	29	27,6
Sans profession	39	37,2
Pas de réponse	18	17,1
TOTAL	105	100,-

En nous référant au code socio-démographique de Kinshasa (20), nous constatons que la plus grande proportion des parents de nos sujets appartient aux catégories socio-professionnelles qui s'avèrent être les plus exposées aux effets de la crise (93% contre 7%). En ce qui concerne la profession de la mère ou de son substitut, nous avons évalué cela par rapport aux taux de présences et d'absences à la maison. Selon leur profession, il y a les mères qui :

- sont souvent absentes (souvent en voyage):	24.8%
- sont à la maison après les heures de service:	16.2%
- sont à la maison après les heures de service:	0.9%
- sont souvent à la maison	58.1%

En ce qui concerne les mères souvent absentes, les études menées par BAERS mettent en évidence les faits suivants: "The normal growth of children is dependant of the mother's full-time occupation in the role of child-rearing and that anything that hinders women in the fulfillment of this mission must be regarded as contrary to human progress" (21). Si nos enquêtes ne confirment pas en grande partie ces théories, néanmoins il faut observer que les proportions atteintes sont déjà inquiétantes, 42% contre 58% dans les conditions normales. Et surtout si nous considérons que, dans cette dernière catégorie, la plupart des mères ne vivent pas à Kinshasa avec leurs enfants.

Le niveau socio-économique des familles de nos sujets, déjà bas, est encore aggravé par le nombre d'enfants. En moyenne, ce nombre est de 7 enfants par famille pour un habitat de deux pièces. Ce qui conduit les jeunes gens à quitter le toit paternel à la recherche d'un logis. Ceci se retrouve dans les propos d'un de nos sujets: "Notre maison ne possède que 2 pièces. Nous sommes 8 enfants; une chambre est occupée par les parents et l'autre par nous. Il me paraît gênant de dormir dans une même chambre avec mes grands et mes petits frères. C'est ce qui me pousse à abandonner le toit paternel pour passer la nuit ailleurs" (propos d'une fille de 15 ans).

Cette situation détermine aussi un autre élément, à savoir: la nature et la quantité de la nourriture. En ce qui concerne la nature, presque toutes les familles de nos enquêtés se nourrissent du "fufu"(*), du "pondu"(**), et des haricots. Et ce, une fois par jour entre 15 et 17 heures; avec comme conséquence, l'insatisfaction alimentaire chez les sujets. Cette situation frustrante pousse l'enfant au désir d'accaparer tout objet susceptible de lui procurer une satisfaction.

3) Instabilité de résidence

Une enquête menée par Glueck aux U.S.A. (22) a relevé parmi les facteurs qui facilitent la délinquance, l'instabilité de résidence: 86% des familles de nos sujets ont au moins 4 fois changé de domicile, 14% deux à trois fois.

7- Relations parents-enfants

Deux questions ont particulièrement attiré notre attention:

- Pensez-vous que d'autres personnes que vous sont plus heureuses dans leur famille?
- Si vous aviez un problème, à qui aimeriez-vous le soumettre dans votre famille?

En ce qui concerne les réponses à la première question, tous nos sujets semblent manifester un sentiment d'insatisfaction à l'égard de leur situation familiale. Les raisons sont de deux ordres: la misère de la famille (87%), le manque d'éducation et d'encadrement de la part des parents (13%). Ceci démontre suffisamment l'inclination de nos sujets à la recherche d'une satisfaction matérielle immédiate. Voici à titre d'illustration deux réponses données par nos sujets: "Les autres sont

(*) Mets préparés à base de la farine de manioc.

(**) Feuilles de manioc.

heureux parce qu'ils voient leurs parents qui sont riches, et ces derniers ne s'en inquiètent même pas". "Les autres sont heureux parce qu'ils sont bien encadrés par leurs parents, quant à nous, nous sommes abandonnés à nous-mêmes". Les études génétiques portant sur l'enfant africain mettent en évidence le schème d'immédiateté qui caractérise les premières relations de l'enfant avec le sein maternel (23). Ceci développe chez l'enfant l'impatience et l'inaptitude à différer la satisfaction, éléments considérés par Loddcoat et al (24) comme explicatifs des comportements anti-sociaux.

Quant à la seconde question, signalons que les études antérieures menées au Zaïre (25) et ailleurs (26) sur l'attachement de l'enfant aux parents montrent qu'environ 60% des adolescents s'attachent plus à leur mère qu'à leur père. A l'issue de notre enquête, nous avons constaté que 63% de nos sujets se réfèrent à leur mère chaque fois qu'ils ont des problèmes, 23% seulement s'adressent au père et 12% prétendent les résoudre eux-mêmes. Cet attachement peut être compris à travers les raisons qu'en donnent nos sujets.

a) Raisons favorables

à la mère

- la mère est toujours de mon côté, elle est indulgente, compréhensive (76%)

- la mère est toujours à la maison (60%)

- la mère satisfait nos besoins (40%)

au père

- le père représente la force, la virilité (17%)

- le père satisfait nos besoins (20%)

- indulgent (6%)

b) Raisons défavorables

à la mère

- mère alcoolique (27%)
- s'impose un peu trop (3,3%)

au père

- souvent absent (80%)
- alcoolique (60%)
- ne satisfait pas les besoins matériels (60%)

- empêche les enfants de fréquenter leurs amis (43.3%)
- indifférent à la scolarité des enfants (30%)
- le père est influencé par la marâtre (3,3%).

Au sujet de l'attachement à un parent, le Dr. Bazinga observe que "trop d'attachement ou trop de haine à un parent est à la base des troubles psychiques" (27). De même, Kadiambiye, citant Ducros, considère que l'attachement à un seul parent à l'âge de l'adolescence est anormal et susceptible d'induire à un comportement déviant (28).

8- Les comportements délinquants

Ce point essaie d'épingler quelques comportements déviants déclarés par les sujets eux-mêmes. A ce propos, loin d'être affectés de complexes de frustration et d'infériorité, nos sujets se sont exprimés sans gêne et comportés comme des héros racontant leurs exploits. Au groupe détenu nous avons demandé le mobile de leur arrestation, tandis que pour celui en circulation (libre), nous nous sommes intéressés à la manière dont ils "gagnent leur vie".

Tableau 10

a) Groupe détenu

Infractions	G	F	T
Vol d'argent	21	2	23
Vol à la tire (bijoux, pagnes, sacs à main)	13	1	14
Vagabondage et manque des pièces	14	0	14
Prostitution et exhibitionnisme	0	14	14
Rece1	6	1	7
Vol de denrées alimentaires	1	0	1
Coups et blessures	0	1	1
Viol	1	0	1
TOTAL	56	19	75

b) Groupe lingwala (libre)

Moyens utilisés	N	%
Vol	17	56.7
Vente "prix mangondo"	8	26.7
Trafic, missions	3	10.0
Sans réponse	2	6.6
TOTAL	30	100,-

Dans les deux tableaux, le vol ("Eyuma" dans le langage des ballados) surclasse toutes les autres activités. En effet, la vente "prix mangondo" est essentiellement constituée d'objets volés et revendus aux prix forfaitaires le long des routes et des marchés.

Le "trafic" dont il s'agit ici concerne la vente illicite: mercure, diamant, or, drogue, carburant (ici on retrouve les "petits Kadaffi", revendeurs de carburant aux moments de crise. Le nom de Kaddafi fait allusion au Chef d'Etat de la Lybie, un des grands producteurs du pétrole) etc... Dans leur argot, le terme "mission" est apparenté à un autre terme, "coopération"; les deux forment un couple. Pour effectuer une "mission" (une opération projetée de vol) et la réussir, les membres d'une bande doivent "coopérer". Ainsi, pendant que les uns opèrent, les autres distraient la victime ou surveillent l'entourage.

Pour réunir tout le courage et arriver à voler en public ou agresser "un client", les ballados recourent à la drogue,. Pour reprendre leurs propres expressions, la drogue incite à la "créativité" (65%), "préserve des soucis" (16%) et "procure le plaisir" (13%). Le terme "créativité" est ici synonyme de témérité.

"Eloko wana zaza^{*} (ou tiz)^{**} epesaka ba idées, soki otie yango obandi ko créer, mpe komone clair".

* chanvre dans l'argot des ballados

** déformation du mot tige.

Ce qui signifie littéralement:

"Cette chose appelée chanvre donne des idées, une fois que tu la prends, tu commences à créer, et à voir clair".

Relevons ici que les trois verbes "kopesa ba idées" (donner des idées ou inspirer), "ko créer" (créer) et "komona clair" (voir clair ou ouvrir les yeux), sont chargés de connotations propres aux seuls ballados. En effet, la prise du chanvre libère le ballados des comportements qui sont généralement inhibés par le cortex: peur, timidité, honte, pudeur ... etc. Ceci nous permet de comprendre une des techniques qu'ils utilisent et qui leur est très spécifique: "kopapola" (arracher ou ravir avec violence sans se soucier de la présence du public ni de celle des agents de l'ordre). Dans le temps, les ballados attendaient la nuit pour opérer. Actuellement tout se passe en plein jour, au vu de tout le monde. Ils se promènent en bande et sont souvent armés (couteau, tourne-vis, bâton, lames de rasoir, etc.).

Enfin, pour mettre en évidence le vagabondage, nous avons demandé à nos sujets de nous dire l'heure à laquelle ils se couchent. Il s'est avéré que la plupart vont au lit entre 23 heures et 2 heures (80%).

Conclusion

Notre objectif, dans cette étude, était de saisir l'essence du ballados, les causes de son comportement, et le rattachement éventuel du phénomène au tout dont il fait partie. Avons-nous atteint cet objectif? Il nous semble que nous pouvons y répondre par l'affirmative.

Le ballados peut être défini du point de vue socio-juridique comme un délinquant mineur dont les principaux actes sont: le vol, le vagabondage, la violence, la prostitution, la drogue. C'est surtout l'aspect violent et spectaculaire des vols opérés en public et l'organisation en bande qui étiquettent le ballados.

Du point de vue psychologique, le ballados se définit par un certain nombre de traits:

- une insatisfaction à la fois alimentaire, affective et sociale;

- un moi morbide, incapable de tolérer souffrance et différer la satisfaction, marqué d'un complexe d'infériorité (d'où le recours à la drogue);

- un surmoi qui a eu pour modèle une société dissociée, déséquilibrée et injuste; d'où le conflit avec la société qui est dévalorisée. Cette dévalorisation apparaît à travers l'agressivité, le mépris, l'indifférence non seulement à l'égard de l'ordre social mais aussi à l'égard d'autrui comme être humain. N'est-ce point là une réaction à l'égard de la société qui l'a structuré?

Parmi les éléments à la base du développement du phénomène ballados, nous trouvons: l'exode rural non contrôlé, le stress en milieu urbain, les conditions socio-économiques médiocres (revenu, habitat, alimentation, surpeuplement des familles), les mauvaises relations parents-enfants avec attachement à un seul parent, notamment la mère. Ces facteurs interagissent et se comportent à la fois comme prédisposants et précipitants des manies.

Ces éléments ne sont pas les seuls à expliquer le comportement déviant, nous estimons qu'il existe une autre dimension que nous n'avons pas examinée, l'ensemble de traits constitutionnels de la personnalité. Les études menées (29) semblent mettre en évidence l'existence des facteurs organiques comme par exemple le système limbique, la défectuosité cérébrale... etc. B.D. Murdoch, comparant les électroencéphalogrammes des 100 sujets psychopathes et normaux, arrive à la conclusion que les psychopathes accusent un retard significatif dans le processus de maturation corticale (30).

Nous référant au contexte historique dans lequel s'est produit et développé le phénomène "ballados" ainsi qu'aux différents facteurs qui l'expliquent, nous semblons autoriser à affirmer que le phénomène n'est pas isolé. En effet, il tire ses origines de la période coloniale et s'est progressivement accentué avec la détérioration des conditions socio-économiques du pays. On ne peut prétendre envisager une quelconque thérapeutique sans toucher à l'ensemble des problèmes socio-économiques de notre pays.

La solution envisagée jusqu'à présent consiste à placer ces jeunes délinquants dans des établissements de garde et d'éducation de l'Etat (EGEE). Ces établissements (10 au total) se présentent comme des milieux organisés en fonction de la rééducation. Est-ce là une solution efficiente? On s'occupe du ballados actuel parce qu'il est inquiétant et dangereux, mais on semble oublier qu'ils sont légion nos jeunes qui sont en voie de le devenir faute d'une infrastructure adéquate. Les E.G.E.E. se situent au niveau de la prévention secondaire, c'est-à-dire celui du traitement. A-t-on envisagé la prévention primaire et même tertiaire? En effet, au niveau primaire, la prévention consisterait en une modification des capacités de l'individu et de la communauté à faire face aux situations de la vie, tandis que la prévention tertiaire se chargerait de la réinsertion effective du délinquant en lui procurant de l'emploi.

Références bibliographiques

1. Schaff (A), "Les aspects sociaux et psychologiques de l'inadaptation de la jeunesse", in Revue internationale de l'éducation des adultes et de la jeunesse, Vol. XIII, no. 1-2, UNESCO 1961, pp. 53-59.
2. Conseil législatif, Compte rendu analytique, no. 52, Kinshasa, novembre 1978.
3. Dictionnaire des difficultés grammaticales et lexicologiques, Bruxelles, Banda (éd.), 1949.
4. Dauzart (A), J. Dubois et H. Mitterand, Nouveau dictionnaire étymologique, 2ème éd., Paris, Larousse, 1964.
5. Grand Larousse encyclopédique, t1, Paris, Larousse, 1960.
6. Congrès Français de criminologie, Traitement des délinquants, Paris, P.U.F., 1966, p. 198.
7. Conseil Législatif, op. cit., pp. 51 et 56.
8. Raymackers (P), Prédélinquance et délinquance juvénile à Léopoldville, Bureau des Affaires sociales, Kinshasa, inédit, 1961.
9. Clifford (W), Jeunesse désœuvrée à Kinshasa, Bureau des Affaires sociales, Kinshasa, 1966, p. 17.
10. Conseil Législatif, op. cit., p. 12.
11. Szabo, (D), "Villes et crimes", in Chronique sociale de France, no.3, Juillet 1969.
12. Duhamel (R), Délinquance juvénile au Canada, Ottawa, 1965.
13. Pinatel (J), et P. Bouzat, Traité de droit et de criminologie, t.3, 2ème éd., Paris, Dalloz 1979, Montréal.
14. Szabo (D), La criminalité urbaine, Presses de l'Université de Montréal, 1973, p. 99.
15. Quotidien "Salongo", Viol dans un poste de gendarmerie, Kinshasa, 15 juillet 1980.
16. Amada (G), Méthodes psychologiques, pédagogiques et sociales en psychiatrie infantile, Paris, Ministère de la population, 1961, p. 17.

17. Sillamy (N), Dictionnaire encyclopédique de psychologie, Paris, Bordas, 1980, p. 476.
18. Ruter et Brown, "The reliability and validity of measures of family life", in Social and Psychiatric Journal, Vol. 1, no. 38, 1966, p. 53.
19. in Rowntree, Early Childhood in Broken families, Pop studies 8, pp. 247-276.
20. Institut National de Statistiques, Etude socio-démographique de Kinshasa, Paris, Sofermo, 1969, p. 192.
21. Baers, "Parent-Child separation: Psychologic Effets on Children", in Journal of Child Psychology and Psychiatry, Vol. 12, no. 4, Déc. 1971, p. 233.
22. in Porot (M), L'enfant et la relation familiale, Paris, P.U.F., 1973.
23. Corin (E), L'image du père chez les Bayanzi patrilineaires, thèse de doctorat non publié, Louvain, 1970.
24. Liddcoast et al, "A Personality Adjustment questionnaire for classification of psychopaths", in Psychologia Africana, Vo. 14, no. 3, 1972, p. 200.
25. Kadiambiye (K), L'image du père chez les adolescents scolarisés des familles polygames, Mémoire de Licence (inédit), Faculté des Sciences de l'Education, UNAZA, Kisangani, 1975.
26. Vanderschueren, L'image du père chez les adolescents scolarisés de Kinshasa, Mémoire de licence, F.S.E., UNAZA, Kinsangani, 1972.
27. Bazinga, in Kadiambiye, op. cit., p. 32.
28. Kadiambiye (K), op. cit., p. 51.
29. a) Hare (R.D.), Psychopathy: Theory and research, New York, Wiley, 1970.
 b) Ellington (R.J.), "The incidence of EEG abnormality among patients with mental disorders of apparently no-organic origin: a critical review", in American Journal of psychiatry, 111, 1954, pp. 263-275.
30. Murdoch (B.D.), "Electroencephalograms, aggression and emotional maturity in psychopathic and non psychopathic prisoners, in Psychologia Africana, Vol. 14, no. 3, 1972, pp. 216 - 231.



INADAPTATION SOCIALE, DÉLINQUANCE JUVÉNIILE ET CRÉATIVITÉ
par
Ngub'Usim Mpey-Nka

INADAPTATION SOCIALE, DELINQUANCE JUVENILE ET CREATIVITE

Comparaison des performances à un test de fluidité
idéationnelle entre un groupe d'adolescents délinquants
et un groupe témoin

par: NGUB'USIM MPEY-NKA

Introduction

L'émergence et l'accroissement du phénomène de l'inadaptation sociale sous la forme de la délinquance juvénile prennent des proportions inquiétantes principalement pour l'Afrique peu préparée à ce genre de phénomène et confrontée à d'autres graves problèmes socio-économiques. On a cru d'abord que ce fléau ne se limitait qu'en ville, notamment dans les zones suburbaines. Mais on se rend de plus en plus compte que le milieu rural n'en est pas épargné.

L'attitude communément répandue consiste à émettre un jugement de condamnation à l'endroit des sujets délinquants car ils constituent un danger pour la société à cause des actes immoraux et anti-sociaux qu'ils commettent.

Au Zaïre, c'est l'article 1er du Décret du 6 décembre 1950 sur l'enfance délinquante tel que modifié par l'Ordonnance-loi no. 78/016 du 4 juillet 1978 qui préside et définit ce qu'on doit entendre sous le concept de "délinquant". Est délinquant juvénile, tout mineur (*) qui commet des actes réprimés par la loi ou qui a un comportement considéré comme asocial ou socialement répréhensible.

Des mesures et des établissements de garde, de rééducation et de reclassement de ces sujets, appelés Etablissement de Garde et d'Education de l'Etat (EGEE), ont été prévus et installés, depuis l'époque coloniale (**), dans chacune des régions du Zaïre à l'instar de ce qui se fait dans d'autres pays. Ces établissements fonctionnent sous l'autorité et la gestion du Département (Ministère) de la Justice.

Lorsqu'on veut comprendre le phénomène de la délinquance, on ne peut pas se contenter seulement de constater et de décrire les méfaits commis par les sujets délinquants. La recherche des causes du phénomène est indispensable. Traditionnellement, deux grandes orientations, inspirées respectivement de la biologie et de la sociologie, tentent de déterminer l'étiologie de la délinquance.

Le courant biologique met l'accent sur les facteurs endogènes et, notamment, sur le rôle de l'hérédité et de la congénitalité en ce qui concerne la transmission des parents aux enfants de certaines tares par voie de gènes et d'infections qui seraient responsables du comportement anti-social. La célèbre théorie du criminel-né du médecin italien Lombroso, bien que jadis contestée, n'en continue pas moins à être citée encore en référence.

Le courant sociologique exacerbe le rôle des facteurs exogènes éducatifs et culturels: nature de l'éducation (familiale), situation socio-économique de la famille, certains événements (guerres, catastrophes naturelles, disettes, récessions). Plusieurs études ont, en effet, établi la relation entre actes délictueux et la provenance des auteurs de familles désunies, divorcées, à l'éducation décousue et marquée par la pauvreté.

(*) Aux termes de cette ordonnance, l'âge de la majorité au Zaïre a été rabattu de 16 à 14 ans.

(**) Cfr Ordonnance-loi no 78/016 du 4 juillet 1978 modifiant le décret du 6 décembre 1950 au sujet de l'enfance délinquante et l'ordonnance no. 13/140 du 23 avril 1954 au sujet de la création des EGEE.

Entre les deux courants s'intervalle l'orientation psychologique qui recherche la synthèse des différentes causes (exogènes et endogènes) dans les troubles de la personnalité; causes qui auraient pour conséquence le comportement délinquant.

En somme, quelle qu'en soit l'optique, l'explication de la délinquance repose souvent sur des causes négatives ou carencielles. L'inadapté social ou le délinquant est par ailleurs apprécié essentiellement sous un angle juridique et moral. Cette attitude a comme conséquence, d'un côté, de négliger la possibilité d'expliquer la délinquance par des causes positives et, d'autre part, de ne pas tenir compte des potentialités positives du sujet inadapté et délinquant.

Les récits de cambriolages et d'autres délits commis par les jeunes délinquants internés à l'Etablissement de Garde et d'Education de l'Etat (EGEE) de Bifay-fay à Kisangani, que nous avons maintes fois entendus raconter par les responsables de cette institution ou par les jeunes détenus eux-mêmes, révèlent un haut niveau d'ingéniosité et d'imagination qu'on ne rencontre guère chez les sujets ordinaires de même âge. Le jeune (12 ans) utilise tout un arsenal des voies, depuis des épingles à faire céder la serrure jusqu'au plafond qu'il a troué soigneusement pour parvenir dans la chambre toujours close des parents et y "opérer" à leur insu. Tel autre, déjà à 5 ans, dissimulait soigneusement dans la pelouse de la cour extérieure de la maison des oeufs. Et lorsqu'il avait faim il demandait à ses amis de faire le ramassage des oeufs sur la pelouse à la manière de la recherche des champignons. Les exemples sont légion de ces petits coups bien imaginés par les petits délinquants qui laissent les adultes pantois.

Au plan de l'analyse psychologique de la personnalité du jeune inadapté et délinquant on trouve que de tels sujets sont marqués par: l'instabilité, l'émotivité, l'agressivité, l'extraversion, le goût de l'aventure, le non conformisme, l'insatisfaction, la tension et la fantaisie (Vernon, E.P., 1973, p. 151).

Curieusement, certains de ces traits sont rapportés sur des sujets hautement créatifs, inventeurs, découvreurs et chez les artistes. Ceux-ci sont décrits essentiellement comme souvent: anxieux, instables, perpétuellement insatisfaits, excitables, socialement mal ajustés et indépendants (Guilford, J.P., 1959; Torrance, E.P., 1962; Cattell, R.B. and H.J. Butcher, 1968; Patel, K., 1976; ...).

Nous sommes partis des différents récits des actes délictueux commis par les jeunes délinquants et de la similarité des traits psychologiques ci-dessus entre ces sujets délinquants et les sujets hautement créatifs pour émettre l'hypothèse selon laquelle les jeunes inadaptés et délinquants seraient pour la plupart des sujets hautement créatifs par rapport aux sujets ordinaires.

Etude préliminaire sur la créativité des sujets inadaptés et délinquants

Aussi, en 1984, l'idée de vérifier cette hypothèse nous a préoccupé. Disposant du test d'énigmes qui mesure la créativité (*), c'est aux adolescents internés à l'EGE "Bifay-fay" à Kisangani que nous avons pensé. Cette institution communément appelée "prison des mineurs" (sa proximité avec la prison centrale de Kisangani aidant), héberge en effet des jeunes gens de 10 à 21 ans arrêtés par les services de l'ordre public pour divers actes délictueux.

Vingt six garçons de 12 à 21 ans, internés cette année à cet EGEE aux fins de rééducation pour délinquance juvénile ont constitué ainsi les sujets de cette étude préliminaire.

(*) Ce test qui est décrit dans la suite a été conçu et élaboré à partir des énigmes traditionnelles et validé par une série d'études comme mesure de créativité idéationnelle ou imagination créatrice.

Le niveau de scolarité de ces jeunes gens était déplorable. Du groupe: 15 n'ont jamais été à l'école, 10 ont fait l'école primaire (dont 5 en dessous de 3 ans du primaire) et un seul a atteint le cycle d'orientation. La durée de détention à titre de rééducation variait entre 3 mois à 5 ans.

Nous avons soumis ces 26 jeunes détenus à une application orale et en lingala du test d'énigmes pour mesurer leur pouvoir d'imagination à travers les réponses à ce test. Les résultats obtenus auprès de ce groupe ont été comparés au barème des résultats antérieurs établi par nous à partir des sujets ordinaires de même âge (groupe contrôle).

Ces résultats ont indiqué une supériorité très nette ($p < .01$) des performances des sujets délinquants sur celles des sujets ordinaires, confirmant ainsi l'hypothèse que les sujets délinquants étaient beaucoup plus imaginatifs que les sujets ordinaires.

Quelques remarques méthodologiques relevant de l'auto-critique de cette première étude nous ont cependant incité à la réserve et nous avons dû considérer les résultats de cette étude préliminaire comme ayant une portée limitée car:

- le barème qui avait servi à la comparaison des performances des sujets délinquants à celle des sujets ordinaires avait été établi sur des applications écrites et en version française du test d'énigmes.
- le déséquilibre numérique pouvait influencer la différence des résultats entre groupe expérimental et groupe contrôle. L'échantillon des délinquants était en effet trop petit ($N=26$) par rapport à l'échantillon du barème de comparaison ($N=555$); ce dernier échantillon ayant été en plus constitué 6 ans auparavant.
- les critères d'incarcération des sujets présumés délinquants étaient discutables. Certains sujets ne reconnaissaient pas le motif de leur incarcération.

- l'artifice de la situation d'incarcération pouvait jouer enfin comme facteur motivant dans les réponses au test. Les sujets pouvaient en effet lier la réussite au test à une libération prochaine.

Ces remarques nous ont poussé à revoir l'approche dans l'avenir.

Seconde étude sur la créativité des sujets inadaptés et délinquants

A la suite des résultats de la première étude, nous étions portés à révéifier l'hypothèse de la première étude en changeant la démarche méthodologique. Il fallait ainsi répondre et résoudre les quatre objections soulevées par la première étude: standardiser le mode d'application ainsi que la langue du test, constituer au même moment deux échantillons comparables sur le plan numérique, à savoir un échantillon des sujets délinquants en milieu naturel et un échantillon (groupe témoin) des sujets ordinaires.

Identification des sujets et prise de contact

Avant d'entamer l'enquête proprement dite, il était important de procéder d'abord par l'identification des lieux et des sujets. Ainsi, le marché central de Kisangani, le Port de l'Onatra (*), les débits de boissons, les grands arrêts des bus et d'autres lieux des grands rassemblements ont été identifiés par l'enquêteur comme lieux de prédilection des jeunes délinquants.

Les premiers contacts avec les groupes-cibles ont été indirects. L'observation camouflée, selon les techniques dites "non réactives" sur le terrain, et les renseignements recueillis auprès des

(*) Onatra= Office National de Transport (Fluvial)

femmes commerçantes, de concierges et de tenanciers des débits de boissons, nous ont servi ensuite à identifier les bandes permanentes qu'il fallait suivre et aborder. Ce travail d'identification des lieux et des sujets a pris 3 à 4 semaines. L'enquêteur s'étant assuré ensuite d'avoir gagné la confiance de quelques sujets influents des différents groupes, les amenait à des conversations diverses qui débouchaient sur la proposition de jouer avec eux au jeu d'énigmes (test de créativité).

Il faut remarquer que la méfiance était grande aux premiers contacts car la présence d'intru dans ces petites bandes organisées est souvent mal perçue. L'enquêteur a imaginé toutes sortes d'astuces pour convaincre et apprivoiser les plus sceptiques: manger ensemble, jouer à la dame, fumer et boire ensemble, etc. La participation de l'enquêteur ne pouvait évidemment dépasser les faits et activités légaux ou socialement tolérés.

Les sujets du groupe expérimental

Ce sont finalement 44 jeunes inadaptés et délinquants de sexe masculin de 12 à 17 ans qui ont constitué l'échantillon des sujets que nous avons abordés et sur lesquels a été appliqué intégralement le test de créativité (test d'énigmes).

La répartition de ces sujets selon les lieux de rencontre, d'interlocutions et du testing était la suivante:

- Marché central	: 21 sujets
- Port de l'Onatra	: 8 sujets
- Terminus-ville des bus pour Kabondo	: 8 sujets
- Bureau de la Gendarmerie du Marché Central	: 2 sujets
- Bar "Las Vegas"/Tshopo (alentours)	: 4 sujets
- Stade Lumumba (alentours)	: 1 sujet

Total:	<hr/> 44 sujets
--------	-----------------

Quant aux délits fréquemment commis et reconnus par les sujets ou pour lesquels ils ont déjà eu des problèmes avec les agents de l'ordre, on pouvait noter:

- 20 cas de vols consommés (à l'étalage, dans les poches...)
- 15 cas de vagabondage avec intention de voler
- 4 cas de recel
- 1 cas de bagarres
- 4 cas de resquilles

En majorité, les sujets reconnaissent aussi avoir commencé à cambrioler très jeunes.

Le niveau d'instruction de ces sujets est des plus lamentables pour la plupart:

- Nul	: 14 sujets
- 3 ans primaire	: 10 sujets
- 6 ans primaire	: 17 sujets
- 2 ans secondaire	: 3 sujets
	<hr/>
Total	: 44 sujets

L'âge, enfin était aussi une variable importante à prendre en ligne de compte; et la répartition des sujets y était la suivante:

12 ans:	10 sujets
13 ans:	11 sujets
14 ans:	9 sujets
15 ans:	5 sujets
16 ans:	6 sujets
17 ans:	3 sujets
	<hr/>
Total:	44 sujets

Les sujets du groupe contrôle

A la suite de la première étude et en vue d'effectuer une comparaison des résultats, nous avons constitué simultanément au groupe des délinquants (groupe expérimental) un groupe contrôle des sujets non délinquants, de même âge (même répartition des sujets par âge). Les critères de la non-délinquance (présumée) et du choix des sujets du groupe contrôle étaient: la scolarité régulière, les appréciations positives sur la conduites et les relations sociales du sujet et la stabilité familiale. Tous les renseignements à ce sujet ont été obtenus auprès des parents, amis, enseignants et archives scolaires de ces sujets.

Le groupe contrôle comprenait ainsi 44 jeunes garçons de 12 à 17 ans, élèves régulièrement inscrits dans les instituts secondaires de la place.

Le matériel utilisé: le test d'énigmes

Pour mesure l'imagination ou la créativité idéationnelle des sujets des deux groupes nous avons eu recours au test d'énigmes élaboré et validé par nous et notre équipe (Ngub'Usim; 1974, 1977, 1980; Kanyinda, 1975; Kasongo, 1975; Nsengiyumva, 1975; Mungwangodi, 1983; Paluku, 1984, 1986; Kabeya, 1986).

Ce test qui comprend 15 énigmes est inspiré du jeu d'énigmes dont le matériel brut a été tiré de la tradition orale des tribus du Zaïre (Luba, Kongo, Yansi, Mbala, Mongo, ...) et dont les similitudes de contenu et de forme ont été établies avec d'autres aires culturelles d'Afrique (notamment d'Afrique Centrale et d'Afrique de l'Ouest).

Le jeu d'énigmes est comme on le sait un exercice ludique dialogué à question-réponse. La question décrit un objet ou un fait (en termes plus ou moins obscurs) que l'interlocuteur doit découvrir. Dans la pratique traditionnelle, on accepte seulement une seule réponse à une énigme donnée. Mais dans l'optique psychométrique, c'est-à-dire comme

mesure de l'imagination ou de créativité idéationnelle, le test d'énigmes exige qu'à chaque question (énigme) le répondant puisse trouver (donner) toutes les réponses qu'il peut imaginer ou qu'il trouve appropriées à la question.

Administration et correction du test

En vue d'assurer la standardisation pour tous les groupes en présence, nous avons opté pour un testing individuel, oral et en lingala. En effet, la majorité des sujets du groupe de délinquants ne savaient ni lire, ni écrire et n'étaient accessibles qu'en langue locale (lingala ou swahili). Le test a été aussi appliqué au groupe des délinquants et au groupe contrôle.

La correction du test s'est faite selon trois notes comme à la première étude: fluidité, flexibilité et originalité. Nous avons confectionné un barème d'originalité propre aux deux groupes en présence.

a) La note de fluidité (FLD): correspond à la somme ou nombre de toutes les réponses pertinentes fournies par le sujet pour l'ensemble des 15 énigmes que comprend le test.

b) La note de flexibilité (FLX): c'est le nombre des catégories ou classes différentes dans lesquelles on peut placer les différentes réponses pertinentes fournies par le sujet. Les catégories indicatives de référence sont données par l'auteur du test.

Avec la note de flexibilité on veut connaître la capacité du sujet à varier les types des réponses qu'il donne à travers les différents items du test.

c) La note d'originalité (ORG): on accorde ici l'importance à la rareté de chaque réponse par rapport aux réponses données par le groupe auquel le sujet appartient. La note en originalité varie de 3 à 0 point par réponse selon que la réponse est très rare, assez rare ou banale.

Présentation, analyse et interprétation des résultats

Les moyennes des résultats obtenus par les deux groupes ont été calculées ainsi que les écarts (écarts-types) entre les diverses notes individuelles par groupe et par âge des sujets.

	12 ans (N=10)	13 ans (N=11)	14 ans (N=9)	15 ans (N=5)	16 ans (N=6)	17 ans (N=3)	Moyenne des groupes							
	X	X	X	X	X	X	X							
FLD	56.5	16.5	39.8	19.2	49.4	6.2	46.4	12.2	54	11.5	42.3	19.1	48.4	15.4
FLX	19.8	2.4	16.5	3.4	19.2	3.1	16.8	4.4	18.3	1.5	17	1	18.1	3.1
ORG	54.7	20.9	38.4	20.9	53.4	18.2	46.0	19.5	51.2	13.1	36.0	16.7	47.6	19.4
FLD	47.7	14.2	29	6.9	36	8.8	41	11.7	32	8.2	30	11.2	36.6	12
FLX	18.3	2.9	14.4	3.3	16.4	3	17	3.2	17.7	2	14.7	0.6	16.2	3.1
ORG	49.8	17.8	25.6	11.8	29.7	13.6	46.4	15.7	27	10	14	6.2	33.7	17.4

La normalité des distributions des notes en fonction de l'âge et de la conduite (délinquant/non délinquant) et l'homogénéité des variances ayant été prouvées, nous avons utilisé le test paramétrique de l'analyse de la variance pour comparer les moyennes au niveau des deux groupes des sujets et en fonction de degré d'âge.

Les résultats de cette analyse de la variance sont consignés dans le tableau II.

TABLEAU II: Résumé de l'analyse de la variance des effets de la délinquance et la non-délinquance selon l'âge

Source de variation	Source des carrés	Degré de liberté	Carrés moyens	F _c	F _t
<u>FLUIDITE</u>					
Entre					
A	2642,4	1	2642,4	15,8**	7,02
B	2380,47	5	476,09	2,8	3,3
A x B	471,9	5	94,38	0,56	3,3
Intra	12.692,9	76	167		
<u>FLEXIBILITE</u>					
Entre					
A	61.6	1	61.6	5.78	7.02
B	102.93	5	20.59	1.93	3.3
A X B	17.94	5	3.59	0.34	3.3
Intra	809.2	76	10,65		
<u>ORIGINALITE</u>					
Entre					
A	3216.34	1	3216.34	11.54**	7.02
B	4777.38	5	955.48	3.43	3.3
A X B	2183.16	5	436.63	1.57	3.3
Intra	21173.1	76	278.59		

F_c = F de snedecor calculé

F_t = F de snedecor tabulé

A = Variable "conduite" (délinquant/non délinquant)

B = Variable "âge" (selon les 6 degrés d'âge)

A X B = Effet d'interaction entre la "conduite" et les degrés d'âge

** = Signification de différence à 1%

Fluidité	- Familles unies:	X = 40 ;	= 13,8
	- Familles désunies:	X = 50,6;	= 17
Flexibilité	- Familles unies:	X = 18,1;	= 3,4
	- Familles désunies:	X = 18,1;	= 3,4
Originalité	- Familles unies:	X = 44,8;	= 17,7
	- Familles désunies:	X = 51,6;	= 20,8

Bien qu'aux différences non statistiquement significatives, la durée de vie d'un délinquant en milieu urbain (Kisangani) semble l'influencer spécialement en originalité de ses idées.

Les moyennes extrêmes observées sont $X = 38,6$ ($= 21,4$) pour les sujets délinquants ayant passé seulement 6 mois et $X = 45,8$ ($= 18,5$) pour les sujets ayant vécu plus de 5 ans à Kisangani.

Comme on le voit, les résultats de ces deux études consécutives présentées dans le présent travail s'accordent. Les enfants délinquants font montre d'une imagination supérieure au groupe d'enfants ordinaires lorsqu'on considère l'abondance et l'originalité des idées qu'ils émettent. Le rapprochement que nous avons esquissé entre le tableau de personnalité de l'inadapté et un certain pouvoir d'imagination semble ainsi être confirmé. Une question fondamentale, qui reste sans réponse cependant, est celle de savoir s'il faut attribuer la créativité (imagination créatrice) à la délinquance ou s'il faut plutôt voir dans la délinquance une conséquence de la créativité ou de l'imagination. La réponse à cette double question requiert un dispositif méthodologique qui n'a pas été le nôtre dans ces deux études mais qui vaut d'être expérimenté.

Aux limites de nos données actuelles on ne peut amorcer qu'une interprétation provisoire à ce sujet.

Nous remarquons d'abord à travers les résultats ci-dessus que tout ce qui contribue à renforcer la délinquance agit aussi sur le

pouvoir d'imagination: désunion des parents, durée de vie en milieu urbain, âge (surtout vers 12-13 ans qui est l'âge d'entrée en période de puberté). En effet, les sujets qui sont dans ces différentes situations ont des meilleures performances au test de créativité. Ces résultats semblent montrer que plus un sujet peut être catégorisé comme inadapté social et délinquant plus il se révèle imaginatif et vice-versa. Lorsqu'on se rappelle le rôle important que jouent les conditions socio-économiques défavorables dans l'apparition de la délinquance, on peut comprendre pourquoi il s'observe une telle relation entre la délinquance et l'imagination. Toute condition de vie difficile qui est à l'origine de la délinquance (abandon des parents, pauvreté, manque de travail et de revenu, etc.) met le sujet en état d'alerte qui le pousse à imaginer les solutions possibles de survie. Les meilleures performances des sujets inadaptés et délinquants au test d'énigmes sont, nous semble-t-il, le reflet de cette dialectique.

Le sujet délinquant fait suffisamment fi des tabous et des règles sociales établies non seulement en commettant des délits, mais en les commettant avec beaucoup d'imagination. L'enquêteur de notre étude rapporte comment cette imagination est toujours présente dans les réponses des sujets délinquants au test d'énigmes. Les jeunes délinquants étaient, en effet, plus affranchis et plus à l'aise pour donner toute réponse qu'ils jugeaient convenable à l'énoncé de l'énigme. Alors que, par exemple, des réponses socialement prohibées (parce que gênantes), étaient fréquentes chez les délinquants (ex.: réponses relatives à la sexualité), les sujets du groupe contrôle n'évoquaient que rarement de telles réponses. Ils s'en tenaient souvent à la pudeur. Ce dégagement d'esprit constaté chez les sujets inadaptés et délinquants est favorable à l'imagination des réponses à la fois abondantes et originales. Cela se confirme par les différences statistiques significatives observées entre les notes des délinquants en fluidité et en originalité au test d'énigmes.

Dans la littérature, on sait depuis longtemps que l'intention a toujours été le fruit de l'imagination. Qu'il n'y a pas d'imagination féconde sans esprit d'aventure. L'esprit d'Hermès que le psychologue

américain Hagen (Hagen, 1962) croit être à la base du progrès et du développement n'est rien d'autre que ce goût de l'aventure. Dans différents domaines de la vie, les études autobiographiques et biographiques des inventeurs et des génies montrent bien l'enfance indisciplinée ou la vie sociale tumultueuse de certains grands noms. Ainsi, Gérard de Nerval, Marcel Proust, Nietzsche, Hitler, Bob Marley et tant d'autres ont chacun été confrontés à divers problèmes d'adaptation sociale. Une grande prédisposition vers les troubles nerveux et comportementaux a souvent été constatée aussi chez les grands artistes et chez d'éminents scientifiques (Cattell, R. B. et H.J. Butcher: 1972; Chauvain, R.; 1975).

On connaît bien l'adage qui dit: "entre le génie et la folie il n'y a qu'un pas". Cette idée est présente dans l'explication que Freud et plusieurs psychanalistes à sa suite donnent à l'acte sublime de la création ou de l'invention. L'essentiel des idées de Freud au sujet de la créativité se rapporte à l'importance des forces inconscientes qui peuvent engendrer soit une solution créative, soit une solution névrotique. C'est la décharge de l'émotion refoulée qui se traduit par le comportement créatif. Et le sujet créatif est tout disposé à accepter toutes ces idées qui s'échappent de l'inconscient tandis que le sujet non créatif les refoule (Chasseguet, 1971).

Dans une étude sur les aptitudes mentales d'un groupe de garçon anglais inadaptes et délinquants de 10 à 13 ans, Vernon (1973) a montré que les inadaptes avaient des notes supérieures à la normale au test manipulatoire de Kohs, et plus remarquablement en créativité (fluidité et originalité). Les résultats les plus faibles, obtenus par ces deux groupes, ont été ceux en mathématiques et en grammaire anglaise. On voit bien, à travers cette étude de Vernon, que les domaines où les règles sont strictes et qui exigent un raisonnement logique convergent sont moins bien réussis par les enfants inadaptes. En revanche, les domaines qui comportent une liberté d'esprit et de raisonnement sont ceux où excellent ces inadaptes et délinquants.

Pour terminer, il convient de faire remarquer que les résultats de ces deux études sont apparemment en contradiction avec nos conclusions antérieures. Dans une précédente étude sur les élèves zairois du secondaire, nous avons constaté en effet, que les sujets créatifs réagissaient négativement devant les attributs d'opposition au groupe lorsqu'ils étaient soumis à un check-list de conformisme social. Ce résultat nous a poussé à la conclusion que "dans une société de type africain, où le groupe est valorisé plus que l'individu et où on accorde une importance particulière à l'intégration sociale, le sujet créatif serait plus conformiste que le moins créatif" (Ngub'usim, M.N., 1980).

Cette conclusion devrait être explicitée ou nuancée au vu des résultats actuels, car si dans le même contexte africain, les délinquants et les inadaptés sociaux se montrent hautement imaginatifs par rapport aux autres, comme nous venons de l'observer, alors il devient difficile de soutenir que la créativité débouche au conformisme en milieu africain. Mais pour mieux saisir la nuance dans ce que nous avons précédemment conclu, on doit partir de la différence entre les échantillons des sujets auxquels nous nous sommes adressés. Dans la précédente étude, nous avons eu à faire aux sujets créatifs élèves réguliers; c'est-à-dire des sujets ordinaires. Cet échantillon est donc comparable au groupe contrôle que nous avons utilisé contre le groupe expérimental des délinquants des deux études présentées ici.

Par conséquent, à la lumière des données actuelles, la réaction au conformisme des sujets de notre précédente étude devrait être interprétée comme une réaction des sujets créatifs ordinaires, non encore penchés vers un degré d'imagination ou de créativité qui pousse à la contestation ouverte et finalement à la perversion qui suscite à son tour la réaction sociale de relégation du sujet.

Le débat, nous semble-t-il, demeure ouvert en cette matière.

Conclusion

Les résultats et les propos de cette étude ne portent nullement en triomphe l'inadaptation sociale et la délinquance juvénile en tant que telles pas plus qu'ils ne prétendent dire que les sujets créatifs ou inventeurs soient des délinquants. Nous nous limitons à établir simplement une relation entre l'état du délinquant et son pouvoir d'imagination.

La délinquance juvénile est, personne n'en doute, un mal social redoutable. Mais paradoxalement, il n'y a pas de société sans déviance. On pense même que ce mal est corrolaire au développement et à l'économie de marché. La délinquance apparaît ainsi à maints égards comme une conséquence d'un certain type de développement ou de sous-développement d'une société. "Ils ne naissent pas (nécessairement) délinquants", comme le dirait Roumajon (1977), mais le deviennent dans et par la société.

La part de responsabilité de la société est énorme dans l'apparition des troubles du comportement qui peuvent se manifester par la délinquance chez les jeunes. Hormis des cas extrêmes des déficiences mentales, les autres cas d'inadaptation sociale d'origine exogène, n'otent pas chez le sujet ses facultés mentales. Il semble que c'est à cause d'un certain surdon mental que nombre d'enfants deviennent fugueurs et délinquants devant un monde qui ne les satisfait guère.

Quelle attitude doivent alors adopter parents, éducateurs, et pouvoir Public devant ce phénomène? La condamnation n'est certainement pas la meilleure attitude. On devrait au contraire chercher les voies et moyens permettant non pas seulement de reprimer mais aussi de voir comment on pourrait mieux canaliser les potentialités mentales et physiques positives dont disposent les délinquants.

Les maisons de rééducation de l'Etat constituent certainement une formule appréciable mais qui ne devrait pas se limiter à reprimer. Les jeunes délinquants auxquels on a souvent à faire dans les grands Centres Urbains en Afrique sont généralement des sujets qui n'ont pas connu une scolarité régulière. On devrait songer à des formules d'apprentissage des métiers appuyées par une stratégie de formation complète de la personnalité sur le plan des connaissances (organiser des systèmes informels d'enseignement) aussi bien que sur celui du rétablissement de l'équilibre affectif des sujets.

Au Zaïre, et notamment à Kisangani, l'EGEE fonctionne mal sur ce plan. Non seulement il manque le minimum nécessaire pour assurer les conditions de séjour acceptable aux jeunes en rééducation mais l'équipement en vue d'apprentissage professionnel fait cruellement défaut. L'Etat n'ayant pas toujours les moyens de subvenir aux besoins de ces établissements, les responsables de ces institutions peuvent réellement mettre à profit l'imagination des jeunes qu'ils encadrent pour résoudre certains nombres des problèmes tel que celui de l'auto-financement. Par exemple, avec des jeunes on peut créer des unités de production génératrices de recettes pour le bon fonctionnement de ce Centre. L'expérience montre que là où les jeunes désœuvrés et inadaptés ont été bien encadrés, et où on les a incités à créer et à imaginer des solutions à certains problèmes, on a récolté des résultats encourageants.

Les expériences du Révérend Père "Buffalo" à Kinshasa dans les années 70 ont permis de récupérer de nombreux jeunes gens délinquants qui ont été valablement reclassés dans la vie. Nos propres expériences au CEVADE (*), à Kisangani, ont consisté, depuis 1978 jusqu'à ce jour, à intéresser les jeunes désœuvrés à s'organiser en équipe de production pour les travaux de maraîchage. Ceux parmi ces jeunes qui s'y sont mis sérieusement ont fait montre de beaucoup d'imagination dans les applications des théories qu'ils ont apprises de leurs encadreurs.

(*) Cevade: Centre d'Education et de Vulgarisation pour l'Auto-développement.

Avec les sujets à imagination aussi féconde, la besogne de rééducation et de reclassement n'est cependant pas facile. Dans l'optique de cette étude, rééduquer un jeune délinquant ne signifie plus faire table-rase de tout pour lui inculquer la morale, rien que la morale. L'oeuvre de rééducation signifierait, au contraire, mieux canaliser et promouvoir les capacités mentales du délinquant en maison de rééducation. Ce travail doit commencer par dépister des capacités réelles du jeune homme et, ensuite, par l'exercice de ces capacités pour une réalisation totale de l'individu. C'est une oeuvre de longue haleine qui exige le concours de plusieurs spécialistes et praticiens: juriste, pédagogue, psychologue, sociologue, médecin, etc.

Il nous reste, par conséquent, qu'à souhaiter que les EGEE ne soient plus le monopole du seul Département (Ministère) de la Justice au Zaïre. Les autres Départements intéressés aux problèmes éducatifs et sociaux (Education Nationale, Affaires Sociales, Condition Féminine et Famille) devraient aussi avoir leur part de responsabilité dans la rééducation des jeunes délinquants.

C'est lorsque les parents, les éducateurs et le Pouvoir Public auront compris réellement que la délinquance n'est pas une maladie ni une infirmité en soi qu'ils pourront mieux faire face à ce phénomène social, qui cache derrière ses apparences des forces mentales inexplorées chez nombre de sujets qui en sont victimes.

Bibliographie

1. Barron, F. The disposition towards originality, *Journal of abnormal and social Psychology*, 1955, Vol., 51, 478-485.
2. Cattell, R.B.;
Butcher, H.J. Creativity and personality, in E.P. Vernon (edit.) *Creativity*, London, Penguin Books, 1972, pp. 312-326.
3. Cassiers, L. Le psychopathe délinquant, Bruxelles, Dessart, 1968.
4. Chauvin, R. Les surdoués, Paris, Stock, 1975.
5. Chasseguet, S.J. Pour une psychanalyse de l'art et de la créativité, Paris, Payot, 1971.
6. Chazal, J. L'enfance délinquante, Paris, PUF, 1953.
7. Guilford, J.P. Traits of Creativity, in H.H. Anderson (ed.) *creativity and its cultivation*, New-York, 1959, pp. 142-161.
8. Hagen, E.E. On the theory of social change, Homewood, Dorsey, Press, 1962.
9. Kabeya, K. Nouvelles considérations sur la validité du construct et essai d'étalonnage du test d'énigmes comme mesure de la pensée divergente, mémoire de licence, non pub., FPSE, Université de Kisangani, 1986.
10. Kaisala, W. Etude étiologique de la délinquance juvénile, Mémoire de licence, non pub., UNIKIS, FPSE, Kisangani, 1986.
11. Kanyinda, M. Etude de la validité de construit de l'épreuve d'énigmes comme test de créativité, mémoire de licence, non pub., FPSE, UNAZA, Kisangani, 1975.
12. Kasongo, I. Etude de la relation entre la créativité mesurée par les énigmes et l'intelligence mesurée par des tests non verbaux chez les sujets de 14 à 19 ans, mémoire de licence, non pub., FPSE, UNAZA, Kisangani, 1975.
13. Laude, N. La délinquance juvénile au Congo Belge et au Rwanda-Urundi, Bruxelles, Duculot, 1956.

14. Long, B.H.; Handerson, E.H.; Ziller, R.C.
Self-social correlates of originality in children,
The Journal Genetic Psychology, 1967, vol. 11, 4,
47-57.
15. Mackinnon, D.W. The personality correlates of creativity: A study
of American Architects, in Vernon (edit)
Creativity, London, Penguin Books, 1972, pp.
327-354.
16. Maweya, M.L. Structures socio-économiques de la délinquance
juvénile, Mémoire de Licence, non pub., UNAZA,
FSE, Kisangani, 1978.
17. Mungwangodi, K. Approche comparative des applications collectives
et individuelles du test de devinettes comme
mesure de la pensée divergente, mémoire de
licence, non pub., FPSE, UNIKIS, 1983.
18. Naskell, M.R.; Jablonsky, L.
Juvenile delinquency, Chicago Rand Mc Nally Pub.,
1974.
19. Ngub'Usim, M.N. Une hypothèse sur la nature de la personnalité
créative dans une société de type africain, Revue
Zairoise de Psychologie et de Pédagogie, 1980, IX,
1-2, 47-55.
20. Ngub'Usin, M.N.; Mungwangodi, K.
Personnalité créative et statut sociométrique:
Nouvelles considérations sur la nature de la
personnalité créative en milieu socio-éducatif
africain, article (sous presse).
21. Nsengiyumva La créativité mesurée par les énigmes et ses
relations avec les aptitudes primaires, mémoire de
Licence, non pub., FPSE, UNAZA, Kisangani, 1975.
22. Paluku, M. Etude comparative de la créativité des enfants
présomés délinquants et celles des enfants
ordinaires, Travail de fin de cycle, non pub.,
Unikis, FPSE, Kisangani, 1984.
23. Paluku, M. Délinquance juvénile et créativité, nouvelles
considérations sur la comparaison de la créativité
des sujets délinquants avec celle des sujets
ordinaires à partir du test d'énigmes, mémoire de
licence, non pub., UNIKIS, FPSE, Kisangani, 1986.
24. Patel, K. Profiles of creative Personality, Psychologica,
1976, XIX, 4, 173-193.
25. Piron, P.; Devos, J.
Codes et Lois du Congo Belge, Tome II,
Léopoldville, 1960.

26. Roumajon, Y. Ils ne sont pas nés délinquants, Paris, Laffont, 1977.
27. Veillard, H. & M. Les jeunes délinquants dans le monde, Neuchâtel, Delachaux & Niestlé, 1983.
28. Vernon, P.E. Intelligence and Cultural Environment, London, Methuen & Co. Ltd., 1973.

LES ASPIRATIONS DES ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
ET PROFESSIONNEL
par
Rutazibwa Iyeze

LES ASPIRATIONS DES ELEVES DE L'ENSEIGNEMENT
TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

par

Rutazibwa Iyeze

Introduction

La crise de l'enseignement que l'on connaît partout dans le monde et plus particulièrement dans les pays en voie de développement fait que l'Ecole est devenue un lieu privilégié de déstabilisation de la société.

Malgré la succession des réformes, cette dangereuse réalité n'est nulle part enrayée.

Les manifestations de cette crise peuvent être observées à plusieurs niveaux.

D'abord au niveau des liens entre l'école et la société. L'enseignement, plus particulièrement dans les pays sous-développés où il est en grande partie assumé par l'Etat, apparaît comme un goufre pour les finances publiques. Les diplômés s'avèrent peu utilisables pour l'économie nationale. L'Ecole engendre le chômage ...

Sur le plan de son propre fonctionnement, l'Ecole connaît un peu partout une dégradation certaine. Et ceci est, à n'en point douter, une conséquence de cela.

Mais le mal dont souffre l'Ecole ne frappe pas toutes ses filières de la même manière. Par exemple, le chômage des universitaires est un phénomène relativement récent dans les pays africains. Et certaines institutions d'enseignement supérieur au Zaïre tel que l'Institut Supérieur des Techniques Appliquées (ISTA) et l'Institut Supérieur de Commerce (ISC) étaient, il y a une dizaine d'années encore, réputées ne point produire des chômeurs. Hélas! aujourd'hui cela appartient au passé, si récent soit-il.

L'enseignement secondaire au Zaïre est destabilisé depuis bien plus longtemps. Le nombre de diplômés d'Etat de qualité ne cesse de diminuer au fil des années. Mais, ce qui est beaucoup plus grave, la société exprime de moins en moins le besoin de ses diplômés. Et ces derniers réagissent contre cette déplorable réalité par une sorte de fuite en avant. Ils veulent tous aller plus loin... à l'Université.

Des études sur la section pédagogique, censée être une filière professionnelle devant former des enseignants qualifiés pour l'Ecole Primaire, ont montré que moins de 10% d'entre eux veulent se consacrer à l'enseignement (1). L'immense majorité des diplômés de cette section veulent faire autre chose que celle pour laquelle ils sont formés. Cela constitue, cela va de soi, une situation d'incertitude génératrice de perturbation pour ces jeunes gens et pour la société dans laquelle ils vont devoir évoluer.

L'enseignement technique et professionnel de par sa nature et sa vocation devait normalement poser le moins possible de problèmes de ce genre.

En effet, il doit être intimement lié à l'économie.

L'histoire de l'enseignement technique et professionnel au Zaïre montre que bon nombre d'Etablissements de cette filière étaient des

(1) S. Mulier - Vandamme et F. Mulier, dans "Etudes des motivations des futurs instituteurs de l'ex-réseau protestant de Kinshasa", Cahiers du CRIDE, série I, no. 1, juin 1976, parlent pour le groupe observé de 7%.

écoles d'entreprise (1) et que, au sein de ces écoles, des options étaient ouvertes ou fermées selon les besoins tendanciels de l'entreprise de tutelle..., que les enseignements étaient, à une certaine époque, donnés conjointement par les enseignants et les ingénieurs de l'entreprise; cela pour garantir l'adhésion du contenu de la formation aux besoins réels des employeurs.

Dire, aujourd'hui, que l'Enseignement Technique et Professionnel produit des hommes de la même manière que les autres filières constitue donc une affirmation grave.

Nous avons cru pouvoir l'avancer sur la base des réalités constatées dans la Région du Haut-Zaire, la Région la plus vaste du pays (environ 503.000 Km²) qui abritait environ une centaine d'Ecoles techniques en 1960 et qu'aujourd'hui, suite aux multiples bouleversements politiques et socio-économiques du pays et de cette région, on compte à peine une vingtaine qui fonctionnent presque normalement.

Notre affirmation repose sur les résultats d'une démarche qui apprécie les aspirations de ces jeunes en regard de leur identité et des implications socio-économiques que l'on peut attendre de leurs aspirations.

Les données interprétées ici proviennent d'une enquête qui a touché, il y a quatre ans, dans quinze écoles du Haut-Zaire, 475 finalistes des sections techniques de production, c'est-à-dire les sections mécaniques, électricité, technique agricole, vétérinaire et menuiserie, soit celles des métiers qui touchent directement à la production agricole ou industrielle (2).

(1) Cela jusqu'à la fin des années 1960, époque à laquelle tout l'enseignement devient national.

(2) - Nous ne nous sommes pas intéressés aux options techniques médicale ou commerciale et administrative.

- Cette enquête a été réalisée dans le cadre d'une étude menée au Centre de Recherche interdisciplinaire pour le Développement de l'Education - CRIDE - de l'Université de Kisangani avec un financement du Centre de Recherche pour le Développement International (CRDI) du Canada.

II. L'identification des élèves

a) Sur le plan de l'âge, il n'y a point de différence significative avec leur collègues d'autres filières qui ont déjà 4 ou 5 ans de scolarité secondaire;

b) Sur le plan de leurs références familiales, rien de particulier à signaler: ils sont, à une très large majorité (95%), originaires de la Région et de la Sous-Région d'implantation de leurs écoles.

La présence de quelques rares élèves de régions voisines ou lointaines semble pouvoir être expliquée par les migrations de fonctionnaires du secteur public ou de cadres d'entreprises privées.

c) Les antécédents scolaires

Des données recueillies, il ressort que la plupart de nos élèves ont suivi le curriculum normal menant à l'enseignement secondaire.

En effet, en grande majorité, ils sont passés par ce qu'on appelait naguère le Cycle d'Orientation (82%), c'est-à-dire les deux premières années du secondaire.

Un nombre limité provient directement de l'école primaire selon la pratique habituellement admise dans l'enseignement technique et professionnel (12%).

Tableau no. 1: Scolarité antérieure

	Nombre	%
Ecole Primaire	58	12,2
Cycle d'Orientation	390	82,1
Sans réponse	27	5,7
	475	100%

Dans l'ensemble également, ils proviennent des réseaux catholique, officiel et protestant selon l'ordre de l'importance réelle de ces réseaux dans la Région.

Sur le plan de leurs antécédents scolaires, la plupart de nos élèves ne diffèrent en rien, apparemment du moins, des autres élèves de l'enseignement secondaire.

d) A la question de savoir pourquoi ils ont choisi l'option technique, ils donnent également des réponses que l'on pourrait trouver dans une toute autre école d'accès libre: ils présentent comme principaux motifs:

- les conseils des parents ainsi que
- leur propre conviction que c'est la voie la meilleure pour leur vie.

Les deux groupes de justification rassemblent 92% du total.

A titre de comparaison, nous pouvons relever que ceux qui ont pris option par manque de place ailleurs ne représentent que 4,6% à peine.

Voilà brièvement présenté le premier volet des profils de nos élèves.

Qu'en est-il de leurs projets d'avenir?

III- Projets d'avenir des élèves

Il ressort des données de notre enquête qu'un nombre important d'élèves désirent continuer leurs études et qu'une minorité seulement désire travailler directement.

Tableau no. 2: Projets après études

	Nombre	%
1. Travailler	133	28
2. Continuer les études	324	68.2
3. Autres activités	12	2.5
4. Sans réponse	6	1.3
	475	100%

Nos élèves optent principalement pour deux groupes d'options; continuer les études ou s'engager directement dans la vie active. La première ressort donc comme de loin la plus importante, l'autre mérite des explications particulières.

a) Prolonger les études

Il peut paraître paradoxal que la plupart des élèves préfèrent continuer les études dans la mesure où on s'attendrait à voir une majorité d'entre eux souhaiter s'adonner à un travail productif, immédiatement après l'Ecole technique.

Un certain nombre de raisons expliquent les faits constatés.

Le marché du travail est caractérisé par une demande qui ne cesse de décroître depuis l'indépendance. Une telle évolution s'explique principalement par la baisse de l'activité enregistrée dans tous les secteurs de l'économie et, d'une manière subsidiaire, par l'évolution de la technologie dans le sens d'une utilisation de plus en plus faible du facteur humain dans la production.

La baisse de l'activité a été particulièrement forte dans la Région du Haut-Zaire, victime plus que toute autre des événements de l'immédiat après indépendance (1961-1962), de la rébellion (1964-1965) et de la zairianisation (1973).

Du fait du concours de toutes ces circonstances, le technicien n'est pas recherché où il est très peu demandé sur le marché. Lorsqu'il lui arrive de trouver un emploi, il est généralement mal rémunéré...

Et pour ces raisons, il préfère faire reculer l'échéance de son arrivée sur le marché du travail, en prolongeant ses études.

Cette attitude ne constitue pas seulement un alibi. En effet, dans de larges secteurs de l'économie, les taux de rémunération diffèrent selon le niveau du diplôme atteint: plus le diplôme est élevé et plus la rémunération est substantielle. Dès lors, la prolongation des études offre des perspectives qui la rendent intéressante par elle-même.

b) Travailler

Moins de 30% de nos élèves optent pour travailler immédiatement après leurs études.

Cependant, aucun des métiers auxquels sont censées préparer ces études (éleveur, électricien, mécanicien, vétérinaire, etc.) ne rassemble une part significative d'intentions. Au contraire, c'est un métier apparemment extérieur à cette gamme, le commerce, qui est le mieux représenté (environ 13%) du fait vraisemblablement de son caractère en apparence adapté aux réalités de la crise économique que traverse le pays.

Pourtant, lorsque l'on identifie les avantages auxquels la profession étudiée mène, ce sont ceux qui sont habituellement véhiculés par l'idéologie qui sous-tend l'Enseignement Technique et Professionnel (1) qui prédominent par rapport aux avantages liés au lucre (2).

(1) "Travailler de mes mains", "mettre les connaissances en pratique", "manipuler les machines" etc.

(2) "Gagner de l'argent", "bien gagner sa vie" ...

Si le métier de commerçant semble donc rechercher, c'est en quelque sorte comme un pis-aller... parce que c'est le seul métier encore "intéressant"...

S'agissant du genre d'organisation dans laquelle ils souhaiteraient travailler, 25% seulement de l'ensemble de nos élèves veulent se mettre au service d'une entreprise. 55% environ veulent travailler pour leur propre compte ou pour le compte de leur famille.

En ce qui concerne le lieu de travail, 42% veulent rester dans leur sous-région; 54% veulent travailler dans une autre sous-région et 26% précisent vouloir travailler dans une grande ville.

Voilà donc des réalités assez paradoxales.

Quelles conclusions pouvons-nous en tirer?

IV- Conclusion

Sur le plan de leur profil, les élèves de l'Enseignement Technique et professionnel paraissent tout à fait normaux. Ils évoluent dans leur sous-région d'origine, d'une manière générale, ils ont suivi le cursus normal de la scolarité du primaire et des premières années du secondaire. Les motivations qui les ont poussées à opter pour la section technique sont tout à fait raisonnable. Ils ne sont même pas marqués par les références de classes sociales qui caractérisent l'Enseignement Technique et Professionnel dans certains pays industrialisés...

Mais lorsqu'il s'agit de leurs projets d'avenir, tout cela est remis en question.

La plupart de nos élèves ne veulent point s'adonner à un travail productif, après l'Ecole technique, ou tout simplement ne veulent pas travailler.

Ceux d'entre eux (une minorité), qui veulent travailler, souhaitent exercer un métier autre que celui pour lequel ils ont été formés.

En grand nombre ils veulent quitter leur sous-région d'origine et d'études pour aller travailler loin... dans les grandes villes.

Ils sont donc engagés et dans l'exode rural et, à terme, dans la déviance...

On ne peut ne pas s'interroger sur les causes, chercher des explications ... Certains semblent s'imposer d'elles-mêmes. Pour notre part nous pouvons en relever trois:

1- L'extraversion de l'Ecole

Une extraversion qui ne s'explique pas seulement par son origine étrangère...

L'Ecole demeure un élément étranger, surtout en milieu rural. Ainsi, le programme n'a souvent rien à voir avec la vie économique réelle de ce milieu. Tout au plus se réfère-t-on dans son élaboration à la vie industrielle des grandes villes.

2- La centralisation excessive du système d'enseignement

Cette centralisation a été amorcée principalement avec l'avènement de l'enseignement national, à la fin des années 1960. Et depuis lors ce secteur reflète mieux que tout autre les réalités de l'Etat-Providence qui veut tout ordonner et qui aboutit, bien souvent, à l'inhibition des initiatives qui auraient mené aux adaptations régionales ou locales ...

3- L'environnement économique et social, enfin, évolue depuis de longues années sous le règne de la crise... et se détériore. L'enseignement en général et l'enseignement technique en particulier est entravé dans cette évolution.

Ainsi, de par des aspirations dont il ne sont certes pas seuls responsables, mais qui sont réelles et tenaces, les élèves de l'Enseignement Technique et Professionnel de notre Région, et peut-être ceux d'autres régions également, sont portés à l'exode rural, à la déviance, et cela de plus en plus, comme tout autre jeune victime de l'inadaptation scolaire.

IIème PARTIE:

LA JEUNESSE DÉLINQUANTE ET LA RÉACTION SOCIALE

MARGINALITÉ URBAINE ET SYSTEME PÉNAL EN MILIEU AFRICAÏN
par
Guy Houchon

MARGINALITE URBAINE ET SYSTEME PENAL EN MILIEU AFRICAIN
(Recherche d'un profil bas dans le contrôle social formel)

par

Guy HOUCHON

Professeur à l'Université Catholique de Louvain (Belgique)
Ancien professeur à l'U.N.A.Z.A.* et directeur du
Centre de criminologie et de pathologie sociale (I.R.E.S.-UNAZA)

J'ai choisi de travailler ma communication en développant une interaction dialectique entre les propositions du document préparatoire du Colloque, l'évolution contemporaine de la criminologie, notamment en criminologie africaine et les hypothèses que me suggèrent une expérience de travail sur le terrain, principalement à Kinshasa.

J'entre sans préambule dans le coeur même de la matière en examinant deux propositions qui m'ont parues essentielles pour la démarche que je suggère d'entreprendre.

Dans son premier paragraphe (1) le document du Colloque nous propose un thème bipolaire comprenant d'une part "l'éducation de la jeunesse en milieu rural et urbain", d'autre part "les problèmes spécifi-

* UNAZA: Université Nationale du Zaire

ques et prioritaires que connaissent les pays africains en matière de prévention de la délinquance, du traitement des criminels (sic) et de réforme des institutions de défense sociale". Ce rapprochement surprend et même, à première vue, pourrait paraître choquant tant est brusque le passage du champ de la régulation sociale à celui du contrôle social. En fait, une longue chaîne causale hypothétique est proposée à notre réflexion. Elle serpente sur des détours dont nous ne sommes ni proches, ni même apprêtés à vérifier la pertinence, tant elle requiert une robusticité de ses variables et un appareil statistique sophistiqué.

Je voudrais en donner immédiatement trois exemples.

On fait généralement grand cas d'un facteur classique de délinquance comme celui de la dissociation familiale. Or, la mobilité conjugale est une donnée démographique constante et donc normale de la vie sociale africaine (2). On a en effet pu calculer, en ne retenant que le facteur de mortalité, que la probabilité pour une femme mariée à 18 ans à un homme de 25 ans de vivre toute sa période féconde avec le même partenaire était de 28%. Autrement dit, en excluant toutes les autres causes de rupture d'union, un peu plus d'un quart des couples peuvent espérer passer ensemble toute la période du 18e au 50e anniversaire de la femme. La probabilité est donc grande pour une femme survivante d'avoir des enfants de plusieurs pères. Dans 32.7% des cas elle est devenue veuve au cours de cette période et probablement remariée. Je rappelle que l'hypothèse démographique ne retient dans son scénario aucun conflit normatif.

Un deuxième exemple porte sur le rôle des migrations dans l'explication des taux différentiels de délinquance et dans l'explication, au niveau de la personne du jeune lui-même de l'apparition de comportements déviants. Il était prévisible que le problème de la migration soit associé à celui de la délinquance parce que de tout temps la mobilité spatiale a posé un problème aux autorités, que celles-ci soient coloniales ou nationales. Encore que leurs préoccupations soient différentes par certains de leurs aspects.

Clinard et Abbott dans leur *Traité de criminologie pour les pays en développement* signalent trois sources de problèmes d'ordre socio-psychologique provoqués par les migrations: problèmes d'adaptation économique, problèmes de taudisation, problèmes d'identité. Dans leur étude spécifique sur Kampala, ils observent que la première période de l'installation en milieu urbain est cruciale en ce qu'elle prédétermine une chaîne d'évènements susceptibles de conduire à la délinquance (3). Il reste que, tout comme dans l'exemple précédent, on se doit dans une première constatation, de reconnaître la très grande généralité de la mobilité géographique des populations africaines, mais ce phénomène se présente de manière très variable selon les conditions historiques, économiques, géographiques, ethniques et de développement de pays à pays, de région à région. Il faut même tenir compte de phénomènes particuliers comme la sécheresse signalée par Danièle Poitou dans son étude sur la délinquance juvénile au Niger (4). Dans certaines régions la règle du mariage exogamique et celle de la virilocalité du ménage déterminent une forte mobilité dans la seule population féminine post-pubère. Dans d'autres régions le solde migratoire ne peut s'expliquer sans une attraction de la grande ville (5). Encore une fois, il ne s'agit cependant pas d'une règle généralisable. Ainsi, dans une enquête pilote sur la migration des jeunes au Rwanda en 1977, on observe une très grande mobilité des jeunes sans que celle-ci s'oriente principalement vers les villes (Kigali, Butare) (6). On se déplace pour la réalisation de buts spécifiques, les jeunes cherchent la sécurité et les migrants vers les villes y ont généralement un point d'appui. Enfin, les effets des migrations sur la couche démographique des jeunes demandent une analyse différenciée.

C'est à ce travail que s'est livré Dominique Vandenberghe dans sa thèse sur la délinquance juvénile à Lomé (7). Il s'agit à ma connaissance et à mon appréciation du travail le plus soigneux dans l'évaluation de ce facteur. On y contrôle plusieurs hypothèses relatives à la présence d'une histoire migratoire dans un groupe de jeunes fichés par la police comparés à une population de référence de jeunes loméens. Si la population "délinquante" apparaît systématiquement plus mobile que la population de référence, seules les différences relevées dans la

population délinquante peuvent nous aider à susciter des hypothèses en proposant des chaînes de causalité et d'interprétation conceptuelle (8).

Il apparaît ainsi à Vanderberghe que c'est dans la classe d'âge des 10 à 14 ans que l'écart entre délinquants et population de référence est le plus grand. Alors que l'adolescent (15-19 ans) nouvellement implanté se retrouve migrant parmi une population de référence à majorité migrante, son cadet (10-14 ans) dans la même situation se trouve marginalisé dans son groupe d'âge d'appartenance où les migrants sont minoritaires. Cependant, d'après les données dont on dispose rien ne prouve que la population migrante et délinquante constitue un échantillon représentatif de la population migrante de Lomé. Enfin, plusieurs situations de migration doivent être envisagées. Ce n'est pas la même chose que d'émigrer avec ses ou des parents, d'être envoyé par eux à l'école, ou d'être confié à des parents en ville parce qu'on devient dérangeant en milieu rural. Ainsi, pour les jeunes de 10 à 14 ans, c'est le fait de migrer seuls qui semble lié à la délinquance; pour les jeunes de 15 à 19 ans au contraire c'est la migration avec les parents qui la favorise. Les raisons premières évoquées pour rendre compte de ces différences sont propres aux conditions locales et ne nous retiendront pas ici, mais ce que l'on observe à un niveau de plus grande généralisation - et nous retrouvons ici partiellement Clinard et Abbott - c'est que ce sont ces conditions de l'émigration qui agissent. Comparant la dynamique des rapports entre parents ou tuteurs, et groupes d'âge chez les jeunes d'une part et histoire migrante de chacun de ces groupes, d'autre part, Vandenberghe propose d'abord une explication en termes de conflit culturel pour constater ensuite que le conflit de culture n'intervient pas de manière automatique mais que certaines conditions favorisent son intensité. Ces conditions constituent en quelque sorte ce que l'on appelé en criminologie juvénile une situation de vulnérabilité sociale (9). Le conflit de culture, à lui seul, ne suffit pas à rendre compte de la présence d'un écart entre migrants et non-migrants dans la population délinquante. Mais de qui s'agit-il quand nous parlons de délinquants? Yves Brillon les désigne comme "ces mineurs qui sont introduits dans les engrenages de la machinerie répressive. Comment dès lors décoder les critères de sélection de ces mineurs? Il nous propose une clé: "il s'agit de ceux dont le renvoi est le plus facile parce

qu'ils sont seuls et qu'ils ne peuvent faire l'objet d'aucune sorte d'alternative à l'arrestation" (10).

Progressons maintenant dans notre démonstration à l'aide d'un troisième exemple emprunté au paragraphe 15 du document préparatoire. Il y est question de l'analyse de l'impact de l'éducation moderne en milieu rural. Le problème posé est celui des liens entre la famille et l'école comme celui d'un conflit possible entre deux ensembles de valeurs: traditions et valeurs véhiculées par l'enseignement. Deux concepts sont proposés à titre de piste: conflits de génération et anomie, acculturation et déviance (11). Ce vocabulaire s'articule très nettement autour du pôle culturel de l'analyse socio-criminologique impliquant une certaine nostalgie consensualiste. Ceci postule que l'opposition a un contenu spécifique dans lequel réside tout le noeud de l'affaire. Or, il se pourrait qu'il soit plus rentable au point de vue explicatif de considérer cette opposition comme une forme sociale: celle du conflit. Dans ces conditions, nous avons moins affaire à un choc culturel dont il faudrait lisser les conséquences qu'à une lutte pour le pouvoir, pour l'obtention des moyens de réussir et de se valoriser. C'est alors autour du pôle de la structure sociale que se profilent l'analyse et la recherche des voies de solution.

Les conditions de ce que Danièle Poitou a appelé les ambiguïtés de la recherche scientifique en criminologie juvénile étant posée (12), essayons d'accomplir un pas de plus en examinant la deuxième proposition qui est centrale dans le document préparatoire (proposition no. 25): "Nous voudrions nous pencher sur le dilemme suivant: comment une amélioration générale des conditions de vie peut-elle engendrer une augmentation des comportements déviants? Pour parvenir à une explication pertinente, nous analyserons les changements que provoque le développement dans les secteurs fondamentaux de la vie socio-culturelle afin d'en déceler les éléments criminogènes".

"Cette investigation devrait sans doute nous conduire à esquisser "les bases d'une politique criminelle capable de freiner, à long terme, l'augmentation de la criminalité et d'assurer un développement social et économique plus harmonieux" (13).

Ce texte appelle plusieurs commentaires qui vont me permettre de préciser mon point de vue.

1- Il procède d'un constat déjà présent dans les analyses de Durkheim sur le suicide au XIXe siècle et dans les analyses de Sutherland sur la délinquance juvénile dans les années 1940. Il ne s'agit donc pas d'un phénomène nouveau.

2- Si nous examinons les variables économiques dans un schéma géographique, ce sont les régions les moins favorisées qui présentent les plus hauts taux de délinquance. Si par contre, nous plaçons le facteur économique dans une séquence temporelle, c'est effectivement suite à une amélioration des conditions de vie que l'on constate un accroissement des taux officiels de délinquance juvénile mesurée en termes de délinquance apparente (14).

3- Cette opposition entre résultats indique probablement que nous ne devons pas trop nous attacher au contenu concret d'un facteur mais rechercher les divers mécanismes (sociologiques quand nous nous intéressons aux taux, psychologiques quand nous nous intéressons à un comportement) que ce facteur est susceptible de déclencher (15).

4- De quoi parle-t-on quand on mentionne une "amélioration générale des conditions de vie"? Quels en sont les indicateurs? S'agit-il d'une progression égale de toutes les couches de la population ou d'une situation au cours de laquelle s'accroissent les inégalités? La deuxième hypothèse semble la plus probable. Dans ces conditions on évoque un mécanisme anémique par lequel les groupes les moins favorisés dans l'accès aux moyens légitimes de réussite, en raison de leur position désavantagée dans la structure sociale, ont recours à des moyens illégitimes pour atteindre des objectifs culturellement valorisés (16). Mais on oublie un peu vite que les groupes dominants ne restent pas passifs, qu'ils mobilisent les ressources du pouvoir pour consolider leurs positions (17). Ces attitudes restent rarement défensives, elles s'organisent en une stratégie de marginalisation des exclus. C'est ainsi qu'on voit augmenter à un rythme beaucoup plus grand que celui de la délinquance de vol par exemple toute une délinquance dite statutaire par

laquelle on réprime les symptômes mêmes de la marginalisation: absentéisme scolaire, vagabondage, mendicité, loisirs inorganisés... (combien de jeunes à Kinshasa ne sont-ils pas étiquetés délinquants qui en fait son Ngiriba, Ngembo (18) voire Ballados (19)...) Il est symptomatique que parmi une profusion de mots vernaculaires désignant le joint de chanvre on trouvait à Kinshasa il y a quelques années le terme de "mineur", identifiant de manière remarquable la pratique déviante à un statut assigné.

Dévoilant aussitôt mon propos tel qu'il est énoncé dans mon sous-titre, je proposerai que toute criminologie qui n'engage pas prioritairement à l'aplanissement des inégalités sociales, d'avoir ou de pouvoir, est inévitablement conduite au "correctionnalisme". La déviance est identifiée à une pathologie dont les facteurs morbides sont des "facteurs criminogènes". Ceux-ci sont généralement situés, non pas au niveau de la structure sociale, mais dans une ou plusieurs sous-cultures, pour venir se fixer électivement chez des individus dont la personnalité est fragile, voire prédisposée (20). Dans ces conditions, les symptômes de la marginalisation sont traités comme des indicateurs de risque, de dangerosité, de pré-délinquance. Le dispositif intellectuel est alors en place pour qu'une amplification sociale de la déviance se transforme en grave problème de délinquance juvénile exigeant un dispositif pénologique considérable (21).

Précipitant le rythme de la démonstration, je montrerai comment s'organise un autre type d'analyse en l'empruntant à la thèse doctorale de mon ancienne collaboratrice le professeur Idzumbuir-Assop. Dans le deuxième tome de sa dissertation elle pose la question suivante: "Le vagabondage et le désœuvrement sont-ils des conduites déviantes spécifiques aux jeunes qualifiés délinquants ou un résultat des mécanismes du contrôle et de la réaction sociale?" (22).

Elle commence par relever que son observation du milieu coutumier et du milieu urbain l'amène à croire que le contrôle social est plus diffus dans le premier que dans le second mais que la différence essentielle réside plus dans la forme que dans l'intensité. En milieu africain, on assiste à un déplacement de la fonction culturelle du

contrôle vers une fonction plus politique (entendue au sens le plus générale de ce terme). Reprenant la conclusion d'une recherche effectuée dans une société s'organisant en une sorte de secte dans le delta du Niger, par l'anthropologie canadien Barrett elle observe que "tant que la production, le travail, l'affectation des bénéfices étaient directement communautaires et la stratification sociale égalitaire, la réaction sociale à la déviance restait très formelle, stricte, mais de faible densité. Il est donc parfaitement raisonnable de l'étudier autour du pôle culturel. Quand, pour diverses raisons, l'économie s'est organisée autour de l'entreprise, le contrôle social se complexifie, les personnels de la réaction sociale se sont multipliés et spécialisés. On observe une nette différenciation dans l'application des sanctions qui suivent les lignes de la possession des richesses, les opposants deviennent plus nombreux. Dans de telles conditions, nous observons que le couple déviance-réaction sociale s'étudie plus fructueusement autour du pôle de la structure sociale".

Examinant dès lors le problème du vagabondage, "prévention" qui a conduit devant le Tribunal et souvent en Etablissement de Garde et d'Education de l'Etat un grand nombre de jeunes dont elle a étudié la carrière, Idzumbuir l'aborde non comme conduites symptomatiques isolées, mais comme problèmes sociaux dont l'analyse doit s'effectuer au sein des groupes et de la société auxquelles appartiennent les mineurs. Son angle d'attaque n'est donc plus "un comportement déviant" mais typiquement "la rafle" (c'est-à-dire une technique de différenciation sociale qui institue une déviance). Nous ne sommes pas conduits à examiner différemment des profils psychologiques, des circonstances sociales caractérisant le milieu proche des mineurs.

Ainsi à propos de la mobilité intra-urbaine des jeunes, elle considère que le fait que plusieurs jeunes préfèrent passer la nuit en dehors du foyer des parents ou des tuteurs est une conséquence directe de leur émancipation naturelle. "Akoli" (23) répondent beaucoup de jeunes interrogés. Elle y voit une pratique sociale qui tient lieu du Liyota coutumier (regroupement d'une classe d'âge en voie d'adultisation). Tant qu'on se situe à ce niveau d'observation de la réalité sociale il n'y a pas délinquance. Pour atteindre cette construction sociale de la

déviance nous devons partir concrètement du "Sanduku" (entassement, enfermement, étouffement) qui est le nom que les jeunes donnent aux camions utilisés de nuit par la BSPE pour les transporter après les avoir arrêtés. Dans un rapport adressé dès 1972 au Commissaire d'Etat à la Justice du Zaïre, nous avons décrit le processus de sélection qui conduit les plus malchanceux de la rafle à l'institutionnalisation (24).

Un ensemble d'observation de ce type me conduit à douter de la justesse de l'affirmation des criminologues américains Clinard et Abbott selon lesquels le concept de délinquance juvénile serait relativement "plus pur" (au sens de délinquance "vraie" tant en vogue dans tout un courant actuel de la criminologie) dans les pays en voie de développement qu'aux Etats-Unis et en Europe (25). Je crois que c'est plus exactement le contraire qui est vrai.

En conséquence, si nous ne pouvons négliger aucun des facteurs classiques repris par les théories de la désorganisation sociale et de l'anomie, à titre de variables indépendantes, il importe toutefois d'être attentifs à un ensemble de variables intervenantes qui rendent compte de l'agencement des processus de marginalisation, d'amplification de la déviance et de criminalisation secondaire. De manière telle que les premiers facteurs créent la vulnérabilité sociale qui permettra aux seconds de constituer leurs produits.

S'arrêter à mi-chemin dans cette proposition de chaîne causale c'est se laisser conduire au procès de la vie urbaine africaine et des processus sociaux qui lui sont associés. Cette approche recèle rapidement un discours douteux, tant dans son idéologie que dans son efficacité. De l'expérience d'une dizaine d'années qu'il m'a été donné d'acquérir sur le terrain, j'ai été amené à constater que même si le concept de pathologie sociale revêtait une certaine valeur explicative et analytique il comporte de sérieux dangers. En effet, l'ethnocentrisme peut dissimuler ses capricieux détours dans une approche pathologisante de la société urbaine africaine contemporaine (26). En fait, il s'agit d'une société complexe, conflictuelle certes, mais de nouveaux schémas de relations sociales y émergent, on y constate des adaptations sociales à travers lesquelles les acteurs sociaux s'efforcent de se comporter

pratiquement face à une grande diversité de cadres et de groupes de référence à partir d'une socialisation qui s'effectue dans des groupes primaires qui changent de nature.

On observe donc deux processus contradictoires. D'une part, un constant rééquilibrage normatif visant le retour à l'harmonie sociale. C'est ainsi que les coutumistes de la Faculté de Droit de Kinshasa ont pu avec le regretté J. Pauwels étudier la coutume de ville. D'autre part, on relève un ensemble de manoeuvres sociales de différenciation des actes et des personnes, de mises à l'écart où le poste de police et la prison assument une place symbolique et réelle, centrale, relativement peu médiatisée par le judiciaire. Visiter la prison de Makala à Kinshasa, de la Kasapa à Lubumbashi c'est explorer les avenues de la défaite urbaine.

L'analyse qui vient d'être proposée s'articule autour du pôle sociétal. Elle s'écarte de l'interprétation culturelle qui a dominé la criminologie internationale de 1950 à 1970, elle s'écarte aussi de l'idée de personnalité délinquante d'origine plus ancienne encore. Le raisonnement proposé doit maintenant être justifié. Enfin, le parti que l'on peut en tirer dans les pratiques sociales qui constituent la politique criminelle doit être esquissé.

Si je parle de justification c'est que deux objections classiques adressées à l'endroit d'une interprétation sociétale doivent être rencontrées.

La première consiste à présenter celle-ci comme une position académique, plutôt irresponsable et démobilisatrice face à une déviance dangereuse pour l'ordre social.

Fort heureusement, il arrive que des autorités éclairées n'adoptent pas une position raidie dans sa simplicité et saisissent la complexité des problèmes de déviance. C'est ainsi qu'au Zaïre en 1978, par une décision du 7 juin 1978 du Procureur Général de la République, fut instituée une Commission portant institution d'un Projet expérimental de protection de la jeunesse pour la ville de Kinshasa. Les objectifs en étaient officiellement décrits comme suit:

"- faire prendre conscience à chaque membre du système de réaction sociale organisée à l'égard de la déviance juvénile de l'influence de ses propres pratiques et décisions sur celles des autres parties afin de briser le cercle conduisant de la déviance primaire et occasionnelle à une déviance secondaire ou chronique fréquemment solidifiée par des interventions peu appropriées.

"- relever et analyser les types d'intervention généralement opposés à la déviance juvénile afin d'en écarter celles qui, par leur inadéquation, amplifient la délinquance emportant des conséquences sociales, politiques et budgétaires néfastes.

"- mesurer enfin, de concert avec tous les membres du système de réaction sociale à la délinquance juvénile, une recherche d'ordre pratique basée sur une expérimentation adéquate en vue de la détermination d'une politique éducative harmonisant les pratiques de traitement en milieu ouvert et celles du traitement en milieu fermé".

Une seconde objection vient de ce que fixée dans l'observation de la réaction sociale la démarche de recherche en oublierait de suivre consciencieusement l'évolution de la phénoménologie déviante se situant entre les mécanismes généraux de la différenciation sociale et ceux du renvoi vers le contrôle social organisé. Cette omission serait, en effet, d'autant plus regrettable que l'on peut, si on dispose d'une observation diachronique suffisante, livrer des conclusions renforçant l'analyse globale qui vient d'être proposée.

A titre d'exemple, examinons l'évolution du profil de la bande juvénile à Kinshasa de 1958 à 1978 environ. On peut distinguer trois périodes au moins pendant lesquelles les caractéristiques des bandes, telles qu'elles furent observées sur le terrain, montrent des liens étroits avec l'évolution de la structure sociale.

- De 1958 à 1965 - les bandes d'avant l'Indépendance décrites par Lebrun et Raymaeckers étaient de taille moyenne mais assez bien structurées (27). Avec l'Indépendance, elles prennent des proportions

beaucoup plus importantes avec une implantation écologique très nette, elles défendent un territoire correspondant plus ou moins à une division administrative urbaine et s'organiser en repères (Nganda). Raymaeckers observe que "tout le monde propre de la jeunesse urbaine sert de cadre pour ces bandes". Elles défendent un ensemble de biens convoités,, il règne entre elles de véritables guerres. J.S. Lafontaine, un anthropologue américain note cependant que la délinquance comme telle n'est pas un aspect inévitable de l'existence d'une bande de rue et décrit une série de traits qui indiquent la recherche d'un véritable pouvoir à exercer tant à l'encontre des pères que des adultes (28).

- De 1966 à 1970 environ, il y a une véritable dilution des bandes et une nette tendance à l'atténuation de la violence. Le style prédominant devient un ngiribisme qui se substitue à l'indoubillisme (délinquance acquisitive plus organisée). Les enquêtes que nous avons menées dans les cités de Kinshasa pendant une centaine de soirées indiquent les très faibles indices de stabilité des bandes de cette époque: pas de matériel, faible distribution des rôles, grande mobilité des endroits de réunion. Les ingrédients culturels traduisent la prévalence des modèles de prestige ("crâner") résultant de l'accroissement du secteur tertiaire dans une économie de consommation.

- Vers 1972, une recherche effectuée par deux de nos étudiants (29) indique une nouvelle structuration de la délinquance associationnelle à Kinshasa. Une première couche de "recrutement" est formée par des enfants de 10 à 14 ou 15 ans dont l'impossibilité de poursuivre une carrière scolaire se manifeste souvent au niveau de la 3e ou 4e année primaire. Cette impossibilité peut provenir de facteurs très divers: difficultés de faire face aux frais, de trouver une place à l'école, échec scolaire, inadaptation... qui agissent souvent de manière cumulative. Ces jeunes présentent un certain parasitisme mâtiné d'une part importante de "débrouillardise". En cas de support social, même rudimentaire, le pronostic de comportement social est bon. Cependant ce sont toujours les plus jeunes qui sont les principales recrues des rafles.

Une seconde couche de jeunes plus âgés (14-18 ans) présente un ngiribisme plus accentué, traîne autour des bars de nuit, grand amateur de musique et vit d'une culture assez comparable au retraitisme mertonien impliquant un désengagement socio-affectif. Elle est en étroite interaction avec un groupe plus réduit mais plus efficace de jeunes adultes (16-25 ans). Cette troisième couche présente les caractères suivants: haute mobilité spatiale, très relative discipline de groupe, manifestations délictueuses de jouissance immédiate: vols diurnes et viols collectifs. Ce dernier comportement joue un rôle dans la structuration d'une bande. Enfin, certains éléments permettraient de croire que certaines bandes sont parfois récupérées par d'anciens délinquants adultes qui ont acquis pignon sur rue. Certains indices montraient qu'il ne pouvait être exclu que certains éléments troubles utilisent le potentiel de destabilisation que peut offrir une certaine image d'insécurité à laquelle peuvent contribuer ces jeunes gens.

Ainsi tout en réservant une place importante aux facteurs culturels qui viennent donner leur coloration à la déviance, on est forcé de constater que celle-ci est une donnée dépendant étroitement de la structure sociale, tant par ses facteurs de différenciation sociale que par les stratégies de disqualification qu'elle engendre. Il nous reste donc à examiner les rapports entre réaction sociale diffuse et réaction sociale organisée à la déviance.

Si l'opinion publique sur la déviance et la délinquance dévoile parfois certains ressorts primaires, on peut par des questions adéquates obtenir certaines indications intéressantes (30). Ainsi, si l'on présente au choix des gens diverses alternatives dont une priorité doit être établie. On dispose alors de réponses qui s'écartent du stéréotype pour se rapprocher d'une pratique de morale concrète.

C'est ce qui s'est produit lors d'une recherche récente menée par l'UNSDRI sur l'inadaptation sociale des jeunes et les droits de l'homme dans le contexte du développement urbain, concurremment en Colombie, au Costa-Rica, au Nigéria, en Inde et au Sénégal (31). Nous avons examiné les résultats pour Dakar et Lagos où la recherche s'est efforcée de

comparer les réponses obtenues dans deux quartiers différenciés par la stabilité ou la vitesse de croissance de leur population.

La question 44 de la recherche visait à déterminer l'avis de la population sur l'ordre des meilleurs moyens susceptibles de réduire l'inadaptation sociale des jeunes. La palette des solutions proposées n'est malheureusement pas totalement identique pour les deux villes. Ainsi elle comprend, en première ligne pour Lagos: renforcer les valeurs traditionnelles, pour Dakar: rendre le système de justice civile plus efficace. Les autres branches de l'alternative sont identiques pour les deux villes: renforcer le système de justice civile, rendre le système de justice pénale plus efficace, rendre l'assistance sociale plus efficace, rendre le système scolaire plus efficace, augmenter les possibilités de trouver du travail, introduire des peines plus sévères.

A Lagos, où le renforcement des valeurs traditionnelles a été proposé, il vient en tête de liste pour les deux quartiers. L'introduction de peines plus sévères prend la place la plus basse Lagos, tandis qu'elle vient à Dakar à l'avant dernière place, juste avant le renforcement de la justice pénale. Pour Dakar les possibilités de travail viennent nettement en tête suivies d'un accroissement de l'efficacité du système scolaire, enfin l'assistance sociale et cela sans différence notable pour les deux quartiers. A Lagos, les proportions sont distribuées de manière beaucoup plus égales, à l'exception de l'importance très réduite accordée aux sanctions.

Si nous regroupons les réponses en deux volets: solutions de prévention primaire indépendantes de la réaction sociale organisée et solutions renforçant le contrôle social organisé nous obtenons une différence entre les deux villes avec 60% pour la première solution à Lagos et 85% à Dakar. Il reste que les voies de solution préventive sont nettement majoritaires dans les deux villes, quel que soit le type de quartier examiné.

Tournons-nous maintenant vers le discours officiel. Je l'examinerai tel qu'il a été exprimé lors de trois réunions préparatoires régionales d'experts africains (délégués par leurs gouvernements)

préalables à trois congrès des Nations-Unies pour la prévention de la criminalité et le traitement des délinquants (32).

La réunion de 1978, considérant qu'en Afrique on cherche à instaurer la justice sociale pour tous, a proposé l'adaptation des modes d'approches communautaires fondées sur des larges bases, donnant priorité au renforcement de la famille, accordant ensuite un rôle primordial à la communauté et au système d'enseignement.

Enfin, la préparation du dernier congrès (en 1985) par la réunion de 1983 a reformulé le principe méthodologique de 1969 en précisant que dans un continent où plus de la moitié de la population est représentée par les jeunes, ceux-ci doivent être en mesure de participer aux programmes nationaux de développement. On a insisté sur le recours en dernier ressort à la justice pénale. A propos des rapports entre la police et les jeunes, plusieurs délégations y ont vu un élément important, considérant qu'il y a lieu d'encourager les types de comportement qui favorisent la coopération et non la peur.

Ainsi voyons-nous se rejoindre assez largement l'opinion publique et les experts officiels accordant la priorité aux modes informels de réaction sociale, à la prévention sociale primaire située dans le cadre du développement national et recommandant un profil bas pour le système pénal dont on souligne les risques de dérapage en termes d'amplification sociale de la déviance.

Ces considérations demanderaient évidemment à être prolongées dans une discussion portant sur les modalités d'intervention à l'égard des situations problématiques impliquant des jeunes. La discussion de ces questions dépasserait le cadre de cet exposé. Par ailleurs de longs travaux y ont été consacrés par la Commission permanente de réforme du droit zairois. Le respect dû à cette institution me conduit à clôturer ici ma contribution.

Notes

- (1) B.A.S.E. et C.I.C.C., De la Campagne à la Ville, de l'Ecole à la Rue, Colloque International sur l'Enfance, l'Education et la Déviance, Kinshasa, 1986, 11p. v. p. 2.
- (2) A. Mignot, Mobilité conjugale et divorce en milieu rural au Sud-Est du Togo, Rec. Penant, (1981) 771, 24; G. Houchon, Atiwiya, Mungala, Tshimanga, Sociogenèse et dynamique criminelle de la délinquance juvénile à Kinshasa, Rev. jur. du Congo, 44, 1969, 3/4, 231-243.
- (3) M.B. Clinard et D.J. Abbott, Crime in Developing Countries, New York,, J. Wiley & Sons, 1973, chapitre 4.
- (4) D. Poitou, La Délinquance juvénile au Niger, Etudes nigériennes, no. 41, Institut de Recherche en Sciences Humaines, Niamey, 1978, 128.
- (5) D. Van Den Berghe, La délinquance juvénile à Lomé (Togo), Institut de Sociologie, Université des Sciences et Techniques, Lille, 1978.
- (6) F. Nanzabaganwa et L.R. Back, Enquête pilote sur la migration des jeunes vers les villes du Rwanda, (juillet-septembre 1977), dactylogr. s.d. 56 pages.
- (7) D. Vandenberghe, op. cit.
- (8) Il s'agit d'une recherche dite de "spécification", v. T. Hirschi et H.C. Selvin, Recherches en délinquance, Principes de l'analyse quantitative, Paris, Mouton, 1975, p. 101.
- (9) L. Walgrave, Délinquance grave, Vulnérabilité sociale et les Institutions sociales, Délinquance des jeunes, Ve Journées Internationales, Vaucresson, 1985, vol. 2, 39-57.

- (10) Y. Brillon, La délinquance juvénile en Afrique Noire: une augmentation réelle en voie de régression apparente, Rev. Int. Crim. et Pol. techn. 1980, 160.
- (11) B.A.S.E. et C.I.C.C., op. cit., 5.
- (12) D. Poitou, op. cit., 11-37.
- (13) B.A.S.E. & C.I.C.C., op. cit., 8
- (14) G. Houchon, Introduction à la Criminologie, Syllabus de cours à la Licence en droit, Université Nationale du Zaïre, 1969-1972, 49.
- (15) G. Houchon, Les mécanismes criminogènes dans une société urbaine africaine, Rev. Int. Crim. et Pol. Techn., 1967, 271-292.
- (16) R.K. Merton, Anomie, Anomia and Social Interaction: Contexts of Deviant Behavior, in M.B. Clinard (ed), Anomie and Deviant Behavior, Londres, Free Press, McMillan, 1964, 213-242.
- (17) A. Turk, Criminality and the Legal Order, Chicago, Rand McNally, 1969.
- (18) Langage vernaculaire signifiant : "errant", amateur noctambule de musique d'orchestre de bar, jeunes filles accompagnant les musiciens.
- (19) V. Communication au Colloque du Prof. Yoka Kadiambiye.
- (20) V. par ex. : M.E. Wolfgang & F. Ferracuti, The Subculture of Violence, Londres, Tavistock, 1967.
- (21) G. Houchon, La délinquance africaine comme amplification sociale de la déviance, Rev. Int. Crim. & Pol. Techn., 1982, 2, 147-164.

- (22) Idzumbuir Assop Nguaboi, Problématique de l'adaptation sociale des jeunes délinquants dans le cadre du régime de la liberté surveillée au Zaïre, Thèse de doctorat en criminologie, Université Catholique de Louvain, sept. 1981, 3 tomes.
- (23) J'ai grandi.
- (24) G. Houchon, Rapport au Commissaire d'Etat à la Justice, "La Protection de la jeunesse et la formation du personnel, U.N.A.Z.A., C.C.P.S., 1475, août 1973, 56 pages.
- (25) M.B. Clinard & D.J. Abbott, op. cit., p. 267.
- (26) v. G. Houchon, La théorie de la marginalité urbaine dans le Tiers-Monde : Etude différentielle du squatting et de l'économie informelle dans leurs aspects criminologiques, Psychopathol. Afr., 1982, XVIII., 2, 161-229, spec. 164 et 182.
- (27) Lebrun, E., Délinquance africaine en milieu urbain, Mémoire pour la licence en criminologie, Université Catholique de Louvain, 1961; P. Raymaeckers, Matériaux pour une étude sociologique de la jeunesse africaine en milieu extra-coutumier de Léopoldville, I.R.E.S. - Notes et Documents no. 1, Univ. Lovanium, 1960-1961.
- (28) J.S. Lafontaine, Two Types of Youth Groups in Kinshasa in P. Mayer, Socialization : The Approach from Social Anthropology, Londres, Tavistock, 1970, 191-213.
- (29) Mboko Nzeli Essepa & Engwanda Elumba Meko, La morphologie des bandes de jeunes à Kinshasa et leurs incidences criminologiques, mémoire pour la licence en droit, Université Nationale du Zaïre, 1973, 105 pages.
- (30) P. Robert, Consensus, conflit et attitudes envers le crime et la loi pénale, Annales Internationales de Criminologie, 1978, 17, 1/1, 223-248.

- (31) United Nations Social Defense Institute, L'inadaptation sociale des jeunes et les droits de l'homme dans le contexte du développement urbain, Publication no. 22, Fratelli Palombi, Rome, 1984, 503 pages.
- (32) Rapport de la réunion préparatoire régionale des experts de la défense sociale (Afrique) Addis-Abeba, 3-7 nov. 1968, A/Conf. 43/R.M.1; Rapport sur la réunion régionale africaine préparatoire relative à la prévention du crime et le traitement des délinquants, Addis-Abeba, 21-25 Août 1975, A/Conf. 87 BP4; Rapport de la réunion préparatoire régionale pour l'Afrique du 7e Congrès des Nations-Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, Addis-Abeba, 28 nov. 1983, A/Conf./121/R.P.M.

DROIT ZAIROIS DES MINEURS ET LES MESURES ALTERNATIVES
par
Marcel Kabundi

DROIT ZAIROIS DES MINEURS ET LES MESURES ALTERNATIVES
A L'INTERNEMENT INSTITUTIONNEL: OÙ EN EST-ON?

Par

Marcel Kabundi
Juriste-criminologue
Agent de recherche au
Centre international de criminologie comparée
Université de Montréal

1. Quelques considérations critiques

L'ampleur de la délinquance juvénile au Zaïre ne peut pas être facilement quantifiée. Personne ne connaît avec exactitude absolue les tendances et les configurations de ce phénomène social que l'on qualifie actuellement de fléau social du vingtième siècle. Panique, indifférence ou réveil des consciences, je ne sais pas très bien l'effet produit par certaines publications sur l'opinion publique africaine. Mais, une seule chose est certaine: la délinquance des jeunes Zaïrois est beaucoup plus apparente qu'elle ne l'a été il y a une dizaine d'années. Voilà pourquoi toutes les énergies sont mobilisées pour combattre ce soi-disant fléau social. Pour y arriver, il faut d'abord approfondir sa connaissance et déterminer ses contours. Peut-être que le colloque de Kinshasa donnera l'occasion d'échanger des expériences pertinentes.

Mon analyse abordera le problème de l'internement institutionnel des jeunes et des enfants de la rue. A ce sujet, comme beaucoup d'études y ont déjà été consacrées, je me placerai sous un angle opposé en examinant surtout et principalement les différentes mesures prévues

par

Le décret du 6 décembre 1950 sur l'enfance délinquante susceptibles d'éviter l'internement voire l'incarcération des jeunes et des enfants coupables d'avoir violé la législation pénale Zairoise.

Avant d'en arriver là, je me permettrai quelques observations critiques.

Tout d'abord, je voudrais revenir à la fois sur la carence et l'utilité des statistiques criminelles. Dans plusieurs pays industrialisés, on a recours régulièrement aux statistiques criminelles pour expliquer l'évolution de la criminalité et élaborer des théories criminelles. Mais pour plusieurs raisons, la criminalité réelle demeure encore inconnue. Pour pallier au manque de données statistiques, on utilise d'autres méthodes qui permettent de minimiser l'importance du "chiffre noir". Telles sont, par exemple, les études de victimisation ou les sondages d'auto-confession menés respectivement auprès des victimes d'actes criminels et des détenus.

En Afrique, la non-disponibilité des statistiques sur la délinquance juvénile devient quasiment pathologique. Et malgré cet état de choses, les conclusions auxquelles aboutissent certaines études criminologiques sont alarmantes. La délinquance juvénile serait, paraît-il, en nette augmentation. La scolarisation, l'exode rural et l'industrialisation seraient les causes principales de la déviance des jeunes africains en général et des jeunes Zairois en particulier. Ce refrain est partout le même. Pourtant, aucun effort n'est déployé pour tenter d'expliquer ce qui est appelé délinquance juvénile et surtout le caractère peu fiable de quelques statistiques criminelles disponibles.

Au Zaïre, comme dans la plupart des pays africains, il existe deux modes de règlement des conflits. D'un côté se trouve la justice traditionnelle qui englobe beaucoup d'affaires de nature criminelle et civile et de l'autre c'est la justice moderne dite "de droit écrit" qui traite de tous les actes légalement érigés en infractions. Cette dernière regroupe tous les palliers du système pénal en commençant par la police pour aboutir à la prison. C'est dans ce cadre que l'on peut

parler de statistiques criminelles. Celles-ci viennent d'ailleurs de la police, du parquet, du tribunal et de la prison. Mais, à cause de la pénurie constante de fournitures de bureau et même de l'incompétence notoire de certains agents pénaux, plusieurs affaires criminelles sont examinées sans que trace en soit tenue. Outre ces difficultés communes à plusieurs pays du tiers-monde, il faut souligner les problèmes de moyens de communications. Dans certains villages, il est très rare de trouver un service postal. Bien plus, la transmission du courrier à partir de là où existe quand même un service postal de fortune, est rendue difficile par le manque de moyen de transport. Alors, comment un officier de police peut-il transmettre rapidement et régulièrement les statistiques sur la criminalité de sa région ou de son ressort territorial à l'Institut National de la Statistique de Kinshasa?

Enfin, pour des raisons que je qualifierai de politiques, certains pays omettent carrément de diffuser les statistiques sur la criminalité par crainte de ternir leur image tant extérieure qu'intérieure. Ils ont peur de perdre les touristes et les investisseurs étrangers. Voilà, les quelques raisons qui pourraient expliquer l'absence presque totale des statistiques sur la délinquance juvénile en Afrique. Les enquêtes de victimisation et les sondages d'auto-confession, à cause du contexte politique et du climat de délation, ne peuvent pas porter de bons fruits. C'est pourquoi il faut se garder de tirer des conclusions hâtives à partir de quelques chiffres publiés par l'Interpol. L'écart entre le réel et l'apparent est assez grand.

L'exode rural est considéré, par tous les spécialistes en sciences humaines, comme la source de la délinquance des jeunes citadins, de leur chômage, voire de leur parasitisme. Il est vrai que les jeunes qui émigrent vers les cités urbaines posent de sérieux problèmes en termes de logement et d'emploi. Très peu trouvent un emploi intéressant et rémunérateur. Beaucoup sont frustrés dès leur première semaine. Leurs projets tombent à l'eau. Ils sont vite déçus et découragés par leur nouveau milieu. Mais, contrairement à ce que l'on peut penser, tous ne deviennent pas délinquants. La question que beaucoup de chercheurs évitent de se poser ou se posent sans y répondre est celle de savoir

pourquoi les jeunes fuient les villages. Il me semble que si une réponse satisfaisante avait été trouvée à ce type de question, je suis sûr que l'on assisterait à un mouvement inverse celui de l'exode urbain entraînant en conséquence une diminution sensible du nombre de jeunes vagabonds et oisifs dans les rues de grandes villes.

On prétend que le milieu rural est plus socialisant que le milieu urbain. Or, comme l'écrit Rocher (1969, page 125), la famille est assurément le meilleur exemple d'un milieu d'appartenance où se fait une intense socialisation: socialisation des enfants par les parents et parfois socialisation des parents par les enfants, surtout à des époques de changement social rapide ou dans le cas des immigrants. La famille peut appartenir au milieu rural ou au milieu urbain. D'après certaines études (Szuman, 1957) et Lanneau et Malrien (1957), la famille de milieu rural offre en général à l'enfant moins de possibilité de développement mental que la famille de milieu urbain. Le développement de la sociabilité est, toujours selon ces recherches, retardé chez l'enfant rural par suite du retard dans l'apprentissage du langage, des restrictions imposées aux jeux collectifs de la carence de contacts culturels et par plus de période de solitude; l'éducation de l'enfant rural est davantage marquée par l'alternance du laisser-faire et de la contrainte selon l'âge et par un accent plus fort mis sur le travail-devoir. L'enfant rural acquiert avec retard son autonomie. Même si ces recherches n'ont pas été menées dans un contexte africain, les conclusions auxquelles elles ont abouti s'y appliquent à quelque chose près. D'ailleurs, les adultes ruraux et même citadins sont de plus en plus contestés par les jeunes. Il existe, entre les deux groupes, un conflit de génération.

Aussi, devons-nous avouer que les conditions de vie dans les campagnes se sont tellement détériorées que les jeunes se voient pousser, malgré tout, vers d'autres horizons. En effet, n'est-il pas injuste que sur un même territoire, il existe deux classes sociales: l'une condamnée à la misère et l'autre noyée dans l'opulence? Au Canada, par exemple, les gouvernements provinciaux et fédéral viennent financièrement en aide aux plus démunis et subventionnent plusieurs activités agricoles et

sociales. Ceci n'est pas le cas en Afrique. Les maladies, la famine, bref la misère pousse les jeunes vers la ville. C'est une question de vie ou de mort. Méconnaître cette réalité sociale serait plus condamnable que l'exode rural lui-même. L'inexistence des services sociaux, et l'absence d'assurance-chômage aggravent la situation, déjà misérable, des jeunes africains en quête de meilleures conditions socio-économiques.

L'École est mise au pilori: on lui attribue la délinquance des jeunes africains. On prétend qu'à l'école de type moderne, l'enfant désapprend les valeurs de sa culture. L'École formerait des bandits ou des rebelles selon l'expression de Houyoux cité par Brillon (1980). Evidemment, les principales matières enseignées à l'école ont été calquées sur celles que les jeunes occidentaux apprennent dans les mêmes conditions. Mais, je ne vois aucun lien entre les matières apprises à l'école et la délinquance future des enfants ni entre le fait de fréquenter une école et la déviance subséquente. S'il en était ainsi, nous serions tous délinquants. Et pourtant, ce n'est pas le cas.

Comme l'écrit Rocher (1969, p. 120), à l'école, l'enfant vit au milieu d'autres enfants de son âge avec qui il partage vie et travail et les contacts entre enfants du même âge sont conçus comme un élément de "formation"; en même temps, l'enfant est soumis à l'autorité d'adultes chargés de l'enseignement et de la discipline. Parmi les groupes ayant pour but explicite la socialisation, on énumère la famille, l'église, le village d'âge, le cercle de personnes âgées, l'école, le Mouvement éducatif et la parenté. La question qui me vient à l'esprit est celle de savoir si tous ces groupes ont des moyens adéquats pour atteindre leurs objectifs.

On reproche à l'école de dispenser une formation très intellectuelle et partant inadaptée aux réalités du pays. Le chômage serait plus élevé parmi les jeunes intellectuels qui, malgré leur diplôme, ne trouvent ni ne sont capables d'exercer un quelconque emploi. Alors, on établit rapidement une relation entre le chômage et la délinquance. On oublie cependant que si le marché de l'emploi était bien

structuré, toutes les qualifications auraient chacune une parcelle d'importance. Ce n'est pas parce qu'un pays est sous-développé que les disciplines non professionnelles et techniques devraient disparaître du programme de formation des enfants. Le problème réel réside dans l'absence d'orientation scolaire et psychologique de ceux qui veulent entreprendre des études poussées et surtout dans l'absence d'infrastructures. Beaucoup de villages, de villes manquent d'écoles de métier. En sus, l'image que la population se fait sur ces écoles est souvent dévalorisée au point que personne n'y est attiré. Il appartient aux responsables du pays de réformer dans l'équilibre les programmes d'études et de créer de nouvelles infrastructures pour augmenter la capacité d'accueil et répondre ainsi aux besoins différents et divers de la population en général et des jeunes en particulier. L'Afrique ne doit pas faire un retour aveugle à un mode de vie visiblement périmé. Il faut trouver un juste milieu entre les deux cultures (occidentale et traditionnelle).

Au cours de sa tournée en Afrique, Jean-Paul II a abordé également le problème des jeunes. La description qu'il en fait montre les forces et les faiblesses de l'instruction telle que dispensée actuellement dans la plupart des pays africains. Il fait ressortir les dangers que la situation actuelle des jeunes peut engendrer.

A ce sujet, il déclara ceci:

"Les jeunes accèdent à plus d'instruction, et c'est un bien pour épanouir leur esprit et pour servir le pays avec plus de capacités. Mais la déception les gagne de plus en plus, car ils ne voient pas les fruits dont ils ont rêvé, faute d'emplois adaptés, faute peut-être aussi d'une formation qui corresponde à la situation. Les solutions sont certainement complexes et il ne s'agit pas d'accuser seulement les autres, comme si les résultats devaient arriver tout préparés d'en haut ou d'ailleurs. Mais personne ne peut se résigner à cette déception des jeunes: elle risque d'entraîner certains à la colère, à la révolte, à des actes de brigandage ou au repli égoïste sur soi ou encore à la fuite dans l'alcool et la drogue, au fatalisme désabusé" (Missi, décembre 1985, p. 293).

Ma dernière observation critique porte sur l'acculturation. Certaines études ont établi un lien entre l'acculturation et la criminalité. Leurs auteurs ont tenté d'expliquer la délinquance des jeunes africains nouvellement urbanisés par leur acculturation.

L'acculturation pose, en termes clairs, les problèmes de variance, d'adaptation et de déviance. Il faut éviter, comme nous l'enseigne Rocher (1969, p. 133) de confondre variance et déviance avec non conformité. Deux raisons justifieraient cette situation. Tout d'abord, adopter des valeurs et des conduites variantes ou déviantes ne signifie pas, pour tous ceux qui le font une égale rupture avec les valeurs dominantes ou les modèles préférentiels. L'exemple que cite Rocher se présente comme suit: "Les enfants qui grandissent dans les quartiers désorganisés des villes sont en contact plus immédiat avec le monde de la délinquance; pour eux, entrer dans cet univers et en adopter les normes peut être une conséquence normale de la socialisation que leur a fait subir leur milieu. Il en va tout autrement pour celui qui a grandi dans un climat moral rigoureux et strict avec lequel il doit rompre pour devenir délinquant; la délinquance est, dans son cas, une déviance beaucoup plus prononcée que dans le précédent et suppose un éloignement plus radical des normes auxquelles il avait d'abord été socialisé" (p. 133).

Une conduite peut être déviante du point de vue d'une collectivité et conformiste du point de vue d'une autre. Dans certains groupes anti-conformistes, il existe un certain conformisme (manière de faire et de penser, modèles, valeurs du milieu). Les groupes comme les hippies, des motards, etc., illustrent bien cela.

Dans le cas des jeunes et des enfants de la rue, la socialisation peut avoir comme résultat naturel une adoption sociale qui s'exprimerait aussi bien par le désir de changer de milieu ou d'innover que de se conformer à ce milieu.

2. Le décret du 6 décembre 1950 sur l'enfance délinquante et son application au Zaïre

2.1 Quelques observations

Le décret du 6 décembre 1950 sur l'enfance délinquante (toujours en vigueur au Zaïre, anciennement: Congo belge), a été servilement copié sur la loi belge du 15 mai 1912 sur la protection de l'enfance maintenant remplacée par celle du 8 avril 1965 relative à la protection de la jeunesse.

Au sujet du décret Zaïrois sur l'enfance délinquante, nous pouvons, d'emblée, faire remarquer qu'aucune distinction n'est faite entre les jeunes en danger moral et physique et les jeunes délinquants proprement dits.

Et pourtant, il existe trois grandes catégories des jeunes et des enfants de la rue. Il y a, d'abord, les délinquants purs, qui n'ont pas quatorze ans révolus, passant le plus clair de leur temps sur la rue. Ces jeunes et ces enfants ont commis ou commettent, de temps en temps, des délits souvent mineurs.

La deuxième catégorie est composée de jeunes que la misère a jeté sur la rue. Mais, ce n'est également pas le cas parmi tous ces jeunes, il y en a qui sont très bien vêtus et nourris. Ce sont, comme diraient les participants au forum d'Abidjan du mois de mars 1985 sur les enfants et jeunes de la rue, des "petits voyous de luxe". De temps à autre, ils peuvent se rendre responsables de quelques délits de moindre gravité (Fraternité matin du 21 février 1985).

Enfin, la dernière catégorie est constituée de tous ceux et celles que la nécessité a poussés sur la rue pour y exercer de petits métiers afin de pouvoir survivre. Etant donné que ces jeunes se trouvent dans un milieu à haut risque, certains pourront facilement être récupérés par le monde de la délinquance. D'ailleurs, s'ils veulent effectuer un certain métier, ils doivent d'abord accepter et se soumettre aux règlements du

marché édictés par les caids qui sont généralement des adultes. Et ce sont eux qui contrôlent le marché. La soumission peut aboutir même à l'exécution des activités illégales mais financièrement profitables. Un jeune qui voudrait demeurer honnête risque fort bien d'être chassé par les plus âgés que lui. Alors, il se trouve devant un choix: ou bien composer avec ceux qui sont déjà là ou bien faire de sa tête et risquer d'être chassé ou empêché d'exercer le petit métier. Comme sa survie tient à ce métier, il se pliera à toutes les conditions. Mais le langage juridique et l'opinion publique mettent tout le monde dans le même panier. Et pourtant, en vertu de la présomption d'innocence, tout jeune qui n'a pas encore été condamné par un tribunal ne peut pas être considéré comme délinquant.

La deuxième remarque concerne le caractère vétuste et dépassé de ce même décret, toujours en vigueur au Zaïre. Depuis 1950, ce décret n'a subi que deux modifications. La première remonte à l'année 1961. La deuxième date de 1978. Toutes les deux portent sur la modification de l'âge de minorité. De 16 ans, on est descendu à 14 ans. Les auteurs de cette réforme ont motivé leur position à l'aide de statistiques criminelles du reste partielles qui montraient que les jeunes âgés de 16 à 25 ans étaient responsables de plusieurs délits graves. Alors, pour éviter qu'ils n'échappent à la rigueur de la loi pénale à cause de leur âge, l'âge de majorité pénale fut, une fois de plus, ramené à 14 ans.

Et pourtant, comme l'écrit Tomasevski (1986, p. 60), les études sur l'augmentation de la délinquance juvénile montrent qu'il existe une relation entre celle-ci et le changement des conditions socio-économiques, avec le taux de scolarisation et celui du chômage des jeunes. La privation de liberté n'aura que des effets de courte durée. D'ailleurs, les études pénologiques remettent en question l'efficacité de la peine privative de liberté.

Le décret est divisé en huit titres portant chacun sur un aspect particulier.

2.2 Conditions d'application du décret du 6 décembre 1950

a) Notion de mineur

D'après l'article premier du décret précité tel que modifié jusqu'à ce jour, est mineur, toute personne qui, au moment des faits, est âgé ou apparemment âgée de moins de 14 ans accomplis.

Le critère âge est permet de déterminer s'il s'agit d'un mineur ou plutôt d'un majeur. Mais le problème se pose au niveau de la connaissance exacte de l'âge réel de l'enfant coupable d'une infraction. En Afrique, surtout dans les villages lointains et démunis de maternité, vu les conditions dans lesquelles la plupart des enfants, voient le jour rendent difficile la connaissance de l'âge exact du mineur délinquant. L'absence de maternité entraîne, ipso facto, l'inexistence d'un certificat de naissance. A son défaut, on peut exiger une attestation de l'officier de l'état civil ou même une carte d'identité officielle. Or, l'obtention de ces documents est devenue tellement facile qu'on se demande si l'âge qui y est inscrit est bel et bien l'âge du porteur. De toute façon, on y fait foi. Malheureusement, ce n'est pas tous les enfants qui se promènent avec leurs pièces d'identité. Beaucoup les ont perdues ou bien n'en ont jamais eu faute d'argent.

Pour pallier à ces lacunes, la loi reconnaît à tout officier de police judiciaire un certain pouvoir discrétionnaire. C'est là que le bât blesse. En effet, pour déterminer l'âge d'un enfant, on tient compte de ses traits physiques, de son apparence générale. Il n'y a rien de plus arbitraire qu'une telle procédure. Un enfant bien nourri et d'apparence forte peut se faire passer pour un adulte et être traité comme tel. Inversement, un adulte malingre sera facilement considéré comme un mineur. Tout cela est une source d'erreurs et d'injustices, malheureusement courantes dans les pays africains. Il s'agit là de critères arbitraires de détermination de l'âge du mineur.

Quelque part dans le corps du décret de 1950, il est prévu qu'en cas de doute sur l'âge réel de l'enfant, un médecin puisse être requis.

En pratique, cette procédure est rare. D'abord, il y a peu de médecins. Ensuite ceux qui acceptent ce service exigent non seulement des honoraires que le requérant est dans l'impossibilité de payer mais également, prennent beaucoup de temps avant d'envoyer leur rapport médical à l'officier du ministère public.

La notion de mineur est assez complexe au Zaïre. On distingue trois sortes de mineur: le mineur civil (personne âgée de moins de 21 ans), le mineur politique (moins de 18 ans) et le mineur pénal (moins de 14 ans).

Il faudra que la loi fixe des critères précis sur la détermination de l'âge du mineur et que les expressions telles que "apparemment" puissent disparaître dans le texte légal afin d'éviter tout arbitraire.

b) Les mineurs visés par le décret

Le décret s'applique à tout mineur qui se livre habituellement à la mendicité, à la débauche ou encore cherche ses ressources dans le jeu, les trafics, les occupations l'exposant à la prostitution, à la mendicité, au vagabondage et à la criminalité.

Comme nous pouvons le constater, il s'agit, à première vue, de jeunes gens et de jeunes filles qui ont de sérieux problèmes de survie et que la nécessité pousse sur les rues. Mais, il est difficile de comprendre pourquoi la société ne réagit pas de la même manière lorsque les adultes se rendent coupables de mêmes actes. On rencontre beaucoup de vagabonds d'âge adulte en liberté, aussi menaçants que les jeunes.

En outre, tout mineur qui a commis une infraction pénale peut également se voir appliquer, par le juge, les dispositions du décret sur l'enfance délinquante.

Enfin, le décret prévoit que si le mineur donne par son inconduite ou son indiscipline de graves sujets de mécontentement à ses parents, à ses tuteurs ou autres personnes qui en ont la garde, le juge pourra, à la

requête de responsables susmentionnés, prendre l'une ou l'autre mesure à l'endroit de ce mineur. Mais, le législateur ne s'est même pas demandé si la mesure qui serait prise à l'encontre de ce jeune pourrait être à la fois efficace et bénéfique.

Les éducateurs qui sont dans les Centres d'hébergement des enfants n'ont jamais reçu de formation ad hoc. Ils se retrouvent là par le fait des mutations administratives. Dans les établissements de garde et de l'éducation de l'Etat du Zaïre, il est très rare de rencontrer un psychologue. Et pourtant, l'Université de Kisangani forme environ 30 psychologues par année.

Une autre remarque que nous pouvons formuler concerne l'âge minimal auquel s'applique le décret sur l'enfance délinquante. A cause du silence de la loi, nous pouvons nous permettre d'affirmer que ce décret s'applique à tout enfant dès l'instant qu'il naît.

Enfin, le décret n'établit pas clairement de distinction entre enfants ayant besoin de protection sociale et ceux qui ont réellement enfreint la loi pénale. Cette imprécision engendre pas mal d'abus de la part de ceux qui ont reçu la charge de garder et d'éduquer ces enfants dits "délinquants". En mélangeant ces enfants, on ne doit s'attendre qu'à des résultats marginaux. Car tout le monde est au courant des effets de la contagion et de la force de l'imitation comportementale. La situation est d'autant plus dramatique que nos centres pour jeunes sont dépourvus de travailleurs sociaux, de criminologues et de psychologues.

c) Tribunal compétent

Au Zaïre, il n'existe pas de tribunaux pour mineurs. Ce sont les tribunaux de droit commun qui exercent cette compétence. En général, c'est le tribunal de paix, qui est compétent pour connaître de toutes les affaires de délinquance juvénile. Etant donné que l'installation des tribunaux de paix n'est pas encore achevée, ce sont, alors, les tribunaux de grande instance qui sont d'office compétents. Le juge peut décréter ou non une procédure à huis-clos. Après instruction, s'il est établi

hors de tout doute raisonnable que le jeune est réellement coupable, le juge peut prendre des mesures nécessaires prévues par le décret. En cas d'appel, la cause est portée devant le tribunal directement supérieur.

Au sujet de magistrats qui sont saisis dans ces causes, il faut avouer que la formation universitaire reçue laisse, dans ce domaine précis, beaucoup à désirer. Il faut déplorer également l'absence de ressources communautaires appropriées. Cette situation constitue un handicap et porte, certes, atteinte aux droits et intérêts de l'enfant.

d) Mesures alternatives à l'internement institutionnel

Parler de l'emprisonnement serait inapproprié car en matière de justice de mineurs, le juge ne prononce pas de peine, mais il prend plutôt des mesures dites de garde, de rééducation et de préservation. La raison est simple: le jeune bénéficie d'une présomption d'absence de discernement. En vertu de cette incapacité juridique, la loi a prévu différentes sortes de mesures pour rééduquer le jeune délinquant.

Cette distinction entre la peine et la mesure de sûreté est théoriquement vraie. Mais, en pratique, la situation est identique du moins dans le cas du Zaïre. En effet, lorsqu'un jeune est placé dans une institution de reclassement, outre le fait qu'il est privé de sa liberté, il faut souligner qu'il arrive souvent qu'il soit incarcéré, faute d'institutions pour jeunes, dans les mêmes établissements que les adultes. Dans tous les cas, l'enfant est soumis au même régime pénitentiaire. D'ailleurs, il est préférable d'être condamné à une peine d'emprisonnement plutôt que d'être astreint à exécuter une mesure de sûreté, car, la durée de la première est bien fixe tandis que celle de la deuxième est élastique et indéterminée.

Cela étant, il est bon de retenir que l'unique mesure d'internement institutionnel que le tribunal peut prononcer à l'endroit d'un enfant est son placement jusqu'à sa vingt-et-unième année à la disposition du Gouvernement Zaïrois. De pareils enfants sont soit conduits vers un établissement de garde et de l'éducation de l'État (en

abrégi FGEE) soit placés directement dans un établissement carcéral où sont détenus les délinquants adultes. Ce n'est pas un cas particulier au Zaïre. Une enquête menée par le Mouvement Défense des Enfants International a démontré que beaucoup de pays pratiquent couramment l'incarcération des enfants avec des adultes. Les justifications fournies ne résistent pas à la critique.

En dehors de cette mesure d'internement, il existe une gamme de mesures non carcérales parfois utilisées en lieu et place de celle de placement dans une institution gouvernementale. Ce sont justement la réprimande, le placement dans une famille d'accueil et la liberté surveillée. Voyons-les en détail.

1. La réprimande

La réprimande est une des mesures qui, lorsqu'elle est prononcée par le juge, évite à un jeune délinquant son emprisonnement ou bien son internement dans un centre pour jeunes délinquants.

Cette mesure est généralement prononcée pour des faits mineurs. Le décret ne les précise pas. Toutefois, c'est le juge qui apprécie la gravité des faits reprochés au jeune. Mais, ce qui entre fortement en ligne de compte, c'est la présence de ses parents qui prennent l'engagement de mieux le surveiller à l'avenir. Un autre facteur qui influence la décision du juge est l'état de la victime et la nature des rapports qui peuvent exister entre les deux. Très souvent, c'est la victime elle-même qui implore la clémence du tribunal pour son jeune agresseur afin d'aller trouver un arrangement à l'amiable entre familles.

Mais, un mineur qui n'a personne pour plaider pour lui peut se voir, malgré la bénignité des faits, imposer une mesure d'internement dans une institution de l'état. Les jeunes migrants sont parmi les plus frappés par cette dernière mesure.

2. Le placement dans une famille d'accueil ou dans une institution de charité

Selon la gravité des faits reprochés au jeune, le tribunal peut décider de le placer dans une institution de charité ou tout simplement dans une famille d'accueil. Cette formule existe dans plusieurs pays occidentaux.

Cependant, cette pratique n'a pas beaucoup de succès en Afrique. La raison est bien simple: la crainte de contamination de mauvaises habitudes aux autres enfants retient beaucoup de familles qui aimeraient poser leur candidature. La seconde raison qui n'est pas du tout de moindre importance est la question financière. Quelle famille et avec quels fonds accepterait, par les temps qui courent, un jeune délinquant?

Le placement des enfants dans des familles d'accueil se trouve encore au niveau de projet. L'image même de ces enfants est de plus en plus ternie par les médias qui les présentent comme des dangereux. Le Gouvernement Zairois ne dispose, à ma connaissance, d'aucune ressource communautaire régulièrement subventionnée qui pourrait accueillir de pareils enfants.

Aujourd'hui, on constate que certaines communautés religieuses commencent à sortir de l'ombre. Elles accueillent des jeunes de la rue sans qu'ils soient référés par les tribunaux. Quelques activités sont organisées à leur intention. Mais, comme partout ailleurs, la question financière étouffe plusieurs projets dans l'oeuf.

3. La liberté surveillée

L'article 13 du décret précité prévoit la possibilité d'une liberté surveillée du mineur dont la mesure d'internement a été levée ou qui n'a pas été mise à la disposition du Conseil Exécutif du Gouvernement. Ce régime de liberté reste maintenu jusqu'à la vingt-et-unième année du jeune délinquant.

La surveillance de la liberté du jeune délinquant est, d'après le décret, confiée au Ministère public et s'il y a lieu aux délégués à la Protection de l'enfance. Depuis que ce décret est en application, aucun délégué à la protection de l'enfance n'a été désigné. Bien plus, quels seraient les critères de nomination et quels sont les avantages sociaux qui se rattacheraient à leur tâche?

A cause du nombre de plus en plus réduit de magistrats et surtout à cause de leur impréparation, il est utopique de penser que la surveillance du jeune pourrait être assumée par les magistrats. D'ailleurs, il est pratiquement difficile de surveiller les enfants dits vagabonds car ils changent de domicile "comme leurs vêtements". Comme la famille africaine est très élastique, l'enfant peut se déplacer facilement d'un foyer à un autre sans que le surveillant s'en rende compte. Et de quelle manière se fera cette surveillance? Faudra-t-il obliger cet enfant à se présenter régulièrement devant un tribunal ou un poste de police? Cela est presque impossible car la distance qui sépare les villages du poste de police ou du tribunal, est très grande. Les tribunaux, les parquets et les postes de police ne sont même pas équipés pour assurer un pareil service. Tous ces beaux principes sur les mesures alternatives à l'internement institutionnel demeurent encore au niveau de projets.

Perspectives d'avenir

1. Prendre conscience de la situation des jeunes

Il est temps que les autorités politiques se rendent vite compte de l'ampleur du problème de la délinquance juvénile. Attribuer la délinquance juvénile à la modernisation des villes et à tout ce qui a pu apporter le développement socio-économique constitue un faux prétexte et une démission flagrante de l'État face à ses responsabilités en matière de justice sociale. Déjà en 1957, lors de l'application-test du décret, du 6 décembre 1950, il a été constaté que les causes de méfaits de jeunes pour ne pas dire les causes de la délinquance juvénile sont l'oisiveté et la misère (Lafontaine, 1957, p. 59). A Kinshasa, comme partout au Zaïre,

il y a des enfants qui ne mangent pas à leur faim tous les jours, qui logent dans des taudis ou en plein air et qui n'ont pour se vêtir qu'un simple caleçon trouvé et une chemisette en lambeaux. On les appelle "moineaux". Ces enfants se nourrissent des déchets que les étudiants des universités jettent dans les poubelles. Ils sillonnent les marchés publics, donnent un coup de main par-ci par-là juste pour avoir de quoi apaiser leur faim. Sur des bateaux, les commerçants les utilisent pour évacuer leurs marchandises, et en retour, ils ont de quoi manger. Très souvent, ce sont les parents ou leurs tuteurs qui les envoient se débrouiller sur la rue. Les filles s'en sortent puisqu'elles pourront exploiter leur corps. Les garçons, eux, se confineront en des actes d'extorsion s'ils ne trouvent pas des petits métiers lucratifs tels laver les voitures, les garder, donner des indications aux touristes, etc. Le noeud du problème se situe dans les conditions de vie presque infrahumaines dans lesquelles se retrouvent la plupart des familles Zairoises. Mais, tout cela, personne n'en parle. Tout le monde répète à tous bouts de champ, l'influence du progrès, des films western, etc. Mais personne n'ose dire pourquoi il y a crise morale, pourquoi les enfants deviennent prématurément adultes. C'est pourquoi, il devient dangereux de jouer au jeu de l'autruche car à un moment donné, la marmite explosera si on s'y prend pas garde à temps.

2. Réformer la justice des mineurs

Le décret qui régit la justice des mineurs est non seulement vieux mais également inadapté à l'état actuel des personnes et des choses. Il s'agit ni plus ni moins d'un vestige inutile du passé. La réforme se présente comme une nécessité vitale. Celle-ci suppose, outre la modification profonde du texte légal, la création des institutions appropriées et la préparation harmonieuse des personnes compétentes et motivées pour assumer ces nouvelles tâches. Cela sous-entend l'introduction dans la formation universitaire de futurs magistrats et agents du système pénal, des cours se rapportant au domaine de la justice des mineurs en mettant l'accent sur les causes de leur déviance, et les stratégies d'intervention. La psychologie, la pédagogie, la criminologie juvénile devront avoir une part de lion dans ce curriculum.

Actuellement, dans ce domaine précis, les facultés de droit font piètre figure. Le problème de la délinquance juvénile comme tant d'autres ne sont qu'effleurés.

La réforme de la justice des mineurs devra aboutir à la création des tribunaux de la jeunesse et des centres d'hébergement des mineurs distincts, tels qu'ils fonctionnent sous d'autres cieux, en changeant bien sûr ce qui le mérite. Le personnel judiciaire et celui qui oeuvre au sein de ces centres, devraient être mieux formés et préparés. Au lieu que les gens soient contraints à y travailler, il faut que ceux qui ont foi en ce travail s'y consacrent librement. Actuellement, par manque de choix et de liberté, à cause de la politique de réquisition, les finissants en droit, à moins d'une dispense, se dirigent bon gré mal gré vers la carrière de magistrat. A ce sujet, il faudra un tri judicieux parmi ceux qui veulent devenir magistrats, travailleurs sociaux.

Enfin, une distinction devra être introduite dans la loi entre les jeunes en danger moral et physique et les véritables jeunes délinquants, car la confusion entretenue dans le décret autour de ces deux notions favorise des abus de tous genres à l'endroit des enfants en danger moral et physique.

3. Encourager et soutenir des projets en faveur des jeunes et enfants de la rue

D'après les bulletins de liaison que publie le Bureau international catholique de l'enfance (BICE), en collaboration avec le Secrétariat exécutif du Programme inter-organisations non gouvernementales, plusieurs projets sont exécutés en faveur des enfants et jeunes de la rue à travers le monde.

Au Zaïre, les communautés religieuses se sont organisées pour apporter leur sollicitude à cette couche sociale. Comme partout ailleurs, la réalisation de ces projets rencontre des difficultés financières. Les principales sources de financement sont la plupart du temps situées à l'étranger.

En dehors de ces communautés, certains particuliers se sont également organisés pour monter de petits projets pour les enfants. Ces derniers apprennent un métier ou reçoivent une éducation morale et professionnelle.

L'État, doit, à travers ses différents représentants, assurer néanmoins un contrôle permanent de toutes ces activités sociales afin que sous le couvert de ces projets les enfants et les jeunes de la rue ne soient ni exploités ni abusés sexuellement. On a constaté que dans certains pays, les enfants et les jeunes de la rue sont récupérés pour des fins immorales: la prostitution et les autres crimes semblables. Il faudra que la société, veille au respect de la loi et des droits de l'enfant au sein de tous ces internats privés ou para-étatiques où évoluent tous les jeunes et les enfants dits "délinquants".

Conclusion

La société doit redonner espoir aux enfants. Ces derniers aimeraient jouer un véritable rôle et participer réellement au développement de leur pays. Nous venons de voir que les jeunes et les enfants de la rue ne sont pas tous délinquants. La plupart d'entre eux cherchent surtout une protection sociale réelle qui leur assurerait une vie décente et digne. Traiter ces jeunes gens de délinquants, de dangereux serait faire preuve d'injustice flagrante car pour les mêmes fautes qu'on leur reproche, par exemple le vagabondage, aucun adulte n'en est inquiété. Enfermer les jeunes et enfants de la rue dans un Centre de rééducation de l'État ne mettrait pas vraiment la société à l'abri de la criminalité. C'est une solution de courte durée. D'ailleurs, à cause de peu de ressources, très peu de jeunes et d'enfants sont internés. Ainsi, des milliers d'autres circulent librement, inquiétant ceux qu'ils voudraient bien attaquer. Dans ce manège, il faut souligner la complicité des adultes, policiers et parents. Ces derniers collaborent avec les enfants en utilisant leurs services ou bien les poussent sur la rue pour se débrouiller. Mais, lorsque le système pénal réagit, c'est l'enfant qui est seul, attrapé par le filet et sanctionné. N'est-ce pas

là un abus d'autorité et également de pouvoir? Est-ce la loi du plus fort?

Pour freiner l'exode rural, il faut adopter et appliquer réellement une politique de développement intégral. Il faut disséminer écoles, magasins et toutes les oeuvres du progrès. Tant que demeureront l'injustice sociale et l'inégalité flagrante et injustifiable entre riches et pauvres, l'exode rural se présentera comme un véritable remède.

Au sujet de l'école, la tâche de réforme intelligente du contenu et de la pédagogie des matières à enseigner relève du pouvoir souverain de tout pays. Il est ridicule de croire que l'apprentissage de seules valeurs ancestrales apporterait aujourd'hui de grands changements. Tout évolue et rien ne demeure statique. D'ailleurs, il n'existe pas de valeurs traditionnelles uniformes. Dans un même pays, deux valeurs traditionnelles appartenant à deux tribus différentes peuvent s'opposer l'une à l'autre. Dans ce cas laquelle apprendre et laquelle laisser tomber? Et qui a ce pouvoir et en vertu de quoi déciderait-il ainsi?

L'internement du jeune dans une institution où il n'apprend aucun métier ni subit aucune formation morale et civique par manque d'infrastructure et de personnel qualifié, serait un remède pire que le mal. C'est pourquoi les mesures alternatives à l'incarcération ou à l'internement s'avèrent comme les dernières solutions humainement acceptables.

Le temps où l'on se donnait la conscience tranquille en prétendant que la délinquance juvénile était un phénomène inconnu en Afrique est révolu. Même dans les villages que l'on croyait purs, il existe malheureusement cette catégorie d'enfants et de jeunes à la lisière de la délinquance. Il faudra réagir à temps avec sagesse et humanité en ayant toujours à l'esprit que la jeunesse d'aujourd'hui est l'avenir du pays.

BIBLIOGRAPHIE

- BALANDIER (1971). Sens et puissance. Paris, Presses universitaires de France.
- BRILLON, Y. (1980). La délinquance juvénile en Afrique noire: une augmentation réelle en voie de régression apparente. in Revue internationale de criminologie et de police technique, vol. XXXIII, no 2, pp. 149-162.
- DUMONT, R. (1962). L'Afrique noire est mal partie. Paris, Seuil.
- ELA, J.M. (1980). Le cri de l'homme africain. Paris, L'Harmattan
- Fraternité matin du 21 février 1985.
- HOUCHON, G. (1982). La délinquance africaine comme amplification sociale de la déviance. Revue internationale de criminologie et de police technique, vol. XXXV, 2, 147-164.
- IDZUMBUIR, A. NG. (1981). Problématique de l'adaptation sociale des jeunes délinquants dans le cadre du régime ou la liberté surveillée au Zaïre. Thèse de doctorat en Criminologie, Université Catholique de Louvain.
- IGBINOVIA, P.E. (1985). Old Wine in New Bottles: juvenile justice and care of juvenile offender in Nigeria. Revue internationale de l'enfant, no 64/65, pp. 14-25.
- KABUNDI, K.B. (1984). Centre de formation professionnelle et de réinsertion sociale de Kinshasa. Projet, 50 p. inédit.
- LA HAYE, N. (1967). Aspects actuels du vagabondage en Belgique. Bruxelles, Éditions de l'Institut de sociologie.

LAFONTAINE, G. (1957). La législation sur l'enfance délinquante au Congo Belge, Bruxelles, Ferdinand Larcier.

LANNEAU, G., MALRIEN, PH. (1957). Enquête sur l'éducation en milieu rural et en milieu urbain. Enfance, 4, septembre-octobre, pp. 465-482 et Enfance, 1, janvier-février 1958, pp. 31-62.

MISSI (1985). Décembre, no 10.

ROCHER, G. (1969). Introduction à la sociologie générale. Tome 1. Montréal, Éditions Hurtubise HMH Ltée.

Revue internationale de l'enfant (1984). Mars, no 60.

SELLIN, Thorsten (1984). Conflits de culture et criminalité. Paris, Éditions A. Pedone.

SZABO, D. (1971). La criminalité en milieu urbain à industrialisation rapide. Bordeaux, Éditions Bière.

SZUMAN, S. (1957). L'identification des objets représentés en image chez les enfants des villes et des campagnes âgés de 3 à 10 ans. Enfance, 4, septembre-octobre, pp. 425-442.

TOMASEVSKI, K. (1986). Children in adult prisons. London, Frances Printer (Publishers).

IIIème PARTIE:

LA PREVENTION DE LA DÉLINQUANCE JUVÉNIILE

NÉ DE LA VILLE:
Pour une méthodologie de "l'accompagnement".
par
Jean-François Derquer

NÉ DE LA VILLE:

Pour une méthodologie de "l'accompagnement".

Jean-François DERQUER
C.N.R.S. (Paris)

Entre 1983 et 1985 je reçois pour mission, au sein d'une équipe, d'adapter aux réalités locales, une structure caritative d'aide à des jeunes en difficulté en milieu urbain africain. Au titre de volontaire (1) et technicien dans l'éducation spécialisée, je rejoins Bouaké, lieu d'implantation du projet "Maison de l'Enfance", à 350 kilomètres au nord d'Abidjan. Le projet a été créé en 1971 par un religieux soucieux d'intervenir auprès des jeunes vivant dans la rue. J'aurai pu présenter l'action que nous avons menée. Mais, à partir de cette expérience, j'ai engagé une recherche qui tente d'analyser la situation des jeunes et d'envisager une intervention destinée à ce qu'ils s'insèrent dans une société ni trop traditionnelle, ni trop accidentalisée, selon leurs propres vœux. Quatre étapes me semblent couvrir les éléments minimums d'une action sociale cohérente:

1- Analyse typologique afin d'adapter les formes d'attention aux besoins, aspirations et caractéristiques des jeunes.

2- Analyse du système de formation et adaptation aux réalités du milieu.

3- Approche des moyens financiers destinés à une action sociale.

4- Etude d'un encadrement technique des interventions (recherche, actions, rôle de l'état, ...).

La recherche en cours couvre la première de ces étapes. Elle est, en partie financée par le B.I.C.E. (2). La quatrième étape fait l'objet d'une réflexion ayant abouti à la mise en place d'un réseau international sur la Marginalité juvénile dans les Villes africaines (3).

"ALI Baba 40 voleurs", enfant de la rue.

Ali est ivoirien, de parents maliens. Il a rejoint la rue depuis deux années après avoir refusé de poursuivre sa scolarité. Les mésententes familiales, l'attrait de la ville de ses vitrines l'ont conduit à rejoindre une bande de garçons gardant les voitures au centre de Bouaké. Il gagne de 100 à 350 CFA, par jour, de quoi acheter une poignée de riz. S'il n'a pas obtenu suffisamment, il vole pour se nourrir. Pour se donner des sensations, il joue l'argent gagné, il achète la colle de cordonnier, drogue euphorisante, et aime se battre avec les autres jeunes. Il est incapable de penser à demain. La nuit tombée, il rejoint la grisaille, se cache dans un coin, s'allonge sur un carton. Il tente de dormir, tout en restant à l'écoute du moindre bruit qui annonce les rafles policières ou les visites imprévisibles des plus âgés, à la recherche des dernières pièces au fond des poches. Sa révolte n'a d'autre conséquence que d'ajouter une cicatrice à celles couvrant son corps. La rue n'a pas de révolte, la loi du plus fort commande. La rue n'a plus d'hier, de toute façon que peuvent les anciens du village face à la magie des films de karaté. La rue n'a pas de demain, elle suffit à la lutte quotidienne.

(1) Association française des Volontaires du Progrès

(2) Bureau International Catholique de l'Enfance - Suisse

(3) Marjuvia - Bureau 515 - 54, boulevard Raspail, Paris.

Ali a 9 ans! Ali fait partie de ces milliers de jeunes de la rue, à la recherche d'une identité.

Qui sont-ils? Comment analyser le processus d'exclusion les conduisant à la rue? Comment se comportent les autorités et quels moyens mettent-elles en oeuvre pour encadrer ces jeunes? Ce sera l'objet de la première partie de ma réflexion.

De l'école à la rue

Moins d'un enfant scolarisé sur cent accède aux formations universitaires. 88% échouent dès le primaire (1). L'enfant n'a d'autre recours que tenter d'apprendre un métier. Les circuits de formation professionnelle, insuffisants et désorganisés, ne répondent pas aux besoins (couverture de 10% des déscolarisés du primaire). Sans formation, sans travail, le jeune ne dispose d'aucun outil pour accéder à la vie citadine et pour s'y insérer.

La famille pourrait être le dernier recours, mais comme son enfant elle est confrontée à l'impératif de survie. Elle ne dispose ni d'outils, ni des capacités nécessaires, et ne peut subvenir à l'encadrement de son enfant inactif, quand ça n'est pas à sa subsistance.

Absence de formation, isolement social sans recours à la stabilité du cercle familial, l'enfant se fond dans les bandes vivant dans les rues.

Ce sont elles qui pallient l'absence de formation et d'encadrement. Une formation à hauts risques tant le seuil de la déviance est imprécis. L'enfant peut plonger, à tout moment, dans le cercle de la délinquance, de la violence ou de la drogue.

(1) Sur 180.000 élèves, 160.000 échouent à l'entrée en sixième. in "Fraternité Matin" du 16-04-1984 - Les marginaux de la société de consommation. - S. Chegarra.

Plus il vit sur la rue, plus il se forme à la révolte contre l'ordre établi et utilise la provocation comme expression, accentuant les rejets qu'ils subit.

Politique et action sociale

Devant la multiplication des situations d'exclusion, devant l'augmentation du nombre d'enfants vivant à la rue, comment citoyens et autorités abordent le problème?

Des formes d'attention ont été créées pour intervenir sur le terrain avec un bonheur inégal. L'action sociale ivoirienne me semble marquée par un éparpillement des formes d'attention et par une absence de coordination. Les Ministères intervenant auprès de la jeunesse se sont multipliés. Education nationale. Action sociale. Jeunesse et sport,, autant d'administrations ne parvenant pas à se grouper pour mettre en commun leurs moyens. Cette tendance à la fragmentation dans l'intervention a été accentuée lors du dernier remaniement ministériel de 1986. L'Education nationale a éclaté en trois ministères (enseignement technique, enseignement primaire, enseignement secondaire/universitaire). Non seulement l'administration ne parvient pas à un agir commun, mais les services régionaux sont souvent coupés de la capitale. Enfin, les services municipaux interviennent peu dans l'action sociale destinée aux jeunes en difficulté.

Les actions privées sont juridiquement liées à l'état, mais ces liens sont distendus. Elles cumulent isolement, personnel non qualifié, sans statut, et les tentations de récupération des emplois à des fins de pressions idéologiques sont fréquentes (principalement dans les projets religieux). Elles sont, souvent, créées par un observateur avisé. Mais d'observateur on ne devient pas nécessairement éducateur ou animateur de projet éducatif. Ces actions s'appuient sur les circuits caritatifs nationaux ou internationaux parfois plus efficaces que ceux de l'état (pour le transport d'informations, pour récupérer des moyens financiers... Les interventions sont souvent limitées, rarement évaluées, donc rarement remises en cause, si bien que des expériences

riches d'enseignements restent confinées dans une pratique restreinte. L'ensemble se fait au détriment d'une collaboration et d'une coordination réelle.

Les structures traditionnelles disposent de leurs propres systèmes de régulation sociale, mais elles parviennent avec difficulté à gérer l'évolution de l'environnement socio-culturel. La collaboration avec les autres types d'intervention est, également, limitée. Une analyse plus approfondie apporterait, probablement, une évaluation des freins et des potentialités offertes par le milieu traditionnel, en brousse et en ville.

La compréhension des phénomènes sociaux, l'analyse du terrain est réalisée sous des approches idéologiques diverses (théologiques, philosophiques, politiques). Elles sont structurées, parfois par une pensée africaine, plus souvent par une pensée occidentale. Ces approches induisent des attitudes éducatives variées, des projets disposant de finalités diversifiées. Ne peut-on trouver dans cette diversité une source supplémentaire d'éparpillement de l'action sociale?

La mémoire collective permet d'éviter une atomisation sociale. Mais la nation ivoirienne dispose-t-elle d'une mémoire collective ou de mémoires collectives (celles de chacune des soixante ethnies, celle de la nation)? Chaque mémoire implique un mode de vie spécifique. Une multiplicité de mémoires peut accentuer le morcellement de l'action sociale.

Une association de la recherche et de l'action par une collaboration entre chercheurs, praticiens et administrateurs reste très limitée, voire inexistante pour l'intérieur du pays. Les travaux réalisés sont peu diffusés. S'ils sont édités (souvent par des entreprises occidentales), les documents sont trop onéreux pour qu'un professionnel puisse les acquérir (1).

Absence de coordination, de coopération, d'évaluation et de confrontation des expériences sont les conséquences d'un éparpillement et d'une désorganisation des formes et des moyens d'attention. Cela

explique l'efficacité relative de la politique d'action sociale et surtout l'absence de créativité, d'imagination dans la recherche de solutions adaptées aux jeunes et au milieu.

L'action est, ensuite, confrontée à une centralisation excessive. L'essentiel de la vie administrative est dirigée par et pour Abidjan. Cette centralisation des pouvoirs n'aboutit pourtant pas à une efficacité politique, tant elle s'associe, nous l'avons vu, à un éparpillement des moyens. Un poste en région est perçu par le fonctionnaire comme une sanction. Dans la même logique la fonction de Juge pour enfants est déconsidérée.

L'individu doit respecter l'ancien. Cette réalité, attendant à la tradition, implique des comportements où la compétence n'est pas toujours moteur d'une décision. IL est parfois difficile d'associer techniciens et praticiens d'âge différent. Enfin, la majorité des institutions sont groupées dans la région sud, proche d'Abidjan, au détriment de l'intérieur du pays. L'ensemble de ces éléments peuvent expliquer, pour partie, certains dysfonctionnements institutionnels et une distribution inégale des services sur le territoire.

Enfin, l'action sociale est sujette à diverses formes de dépendance. Les moyens de l'action se partagent entre subventions d'état et en fonds provenant de l'étranger. Rares sont les autres modes de financement (par exemple ceux issus d'une activité économique). Comme en occident, le social se situe en marge de l'économique. Les institutions sont approchées comme devant être à la charge de l'état. Celui-ci dispose d'un budget limité qui nécessite l'appel à des interventions stimulées par l'étranger. Des subventions sont accordées par des organismes ou associations nationales ou internationales. Les organismes financeurs apportent des fonds à des projets associant administration d'état et Organisations Non Gouvernementales (ONG).

Fréquemment, les projets doivent s'appuyer sur des ressortissants étrangers qui accaparent les postes de responsabilité.

(1) cf. les 5.000 CFA nécessaires à l'achat du livre d'A. Toure "Les petits métiers d'Abidjan" - Ed. Karthala - France - 290 p.

Leur statut permet d'obtenir certains avantages. Ainsi, il offre le droit à l'achat d'un véhicule détaxé, moitié moins coûteux pour le projet. Revers de la médaille, ce véhicule ne peut être conduit par des nationaux. Ces mêmes techniciens étrangers disposent de revenus plus importants. Les "volontaires, percevaient une "indemnité" plus importante que le "salaire" de leurs collègues africains (130.000 CFA) plus avantages en nature contre 90.000 CFA net-Un "coopérant" percevait un salaire avec un "0" de plus). Postes de responsabilité, facilités matérielles pour les uns, absence de moyens pour les autres. Comment une telle situation peut-elle être propice à une participation équilibrée aux décisions? Comment parler de "partenariat"? Le retrait des étrangers et le transfert de pouvoir vers les nationaux devient, alors, difficile à réaliser. Les institutions privées, souvent religieuses, s'appuient sur des dons récoltés dans les pays du nord, en majorité. Déjà peu enclins à rendre des comptes sur leur fonctionnement, elles disposent d'une indépendance grâce à ce financement extraterritorial. Le responsable de projet est garant de la récolte des fonds. De sa seule volonté dépend, alors, le transfert de pouvoir. Un ensemble de réactions humaines peuvent expliquer combien il lui est difficile de quitter le projet. Il est fréquent que le départ soit continuellement reporté, ou qu'il coïncide avec la disparition de l'action.

Pouvoir financier et dépendance matérielle des institutions, quand ce n'est pas des professionnels, expliquent bien des abus observable sur le terrain. Mais la dépendance peut être d'ordre mental. Elle existe à travers les pressions morales et idéologiques subies par les hommes de terrain, elle est présente à travers les formations proposées aux professionnels et les pédagogies utilisées.

Les travailleurs sociaux sont formés à des pédagogies et des techniques éducatives souvent inadaptées aux moyens et aux réalités du milieu. Ainsi, les Educateurs spécialisés étaient préparés à des techniques (poterie, ...) qu'ils n'appliqueront, probablement, jamais. Comme s'il n'existait qu'une jeunesse stéréotypée, les pédagogies ne tiennent pas compte des particularismes régionaux. Les professionnels font, alors, difficilement le pas pour rencontrer les jeunes sur leur lieu d'activité, voire pour contacter les autres formes de régulation

sociale (traditionnelles,...). Ils ont eu pendant longtemps tendance à se confiner aux emplois de bureau et à attendre la venue du demandeur. Il semble qu'une évolution se dessine ces dernières années, à ce sujet.

Comme dans les institutions, les techniciens étrangers sont placés à des postes clés dans la formation des personnels spécialisés et dans l'orientation des politiques sociales. Les liens avec l'ancien colonisateur restent profondément étroits, à travers l'encadrement technique. Loin de moi l'idée de le considérer comme incompetent, mais, dans le cadre de l'action sociale, dispose-t-il de tous les atouts pour appréhender le terrain et partant, évaluer les modes d'intervention, les méthodes pédagogiques adéquates?

Il ne peut être étonnant que le paysage de l'action sociale rappelle les options occidentales et traduise ces dépendances. Madame Goudiamy, responsable de la direction régionale sud au Ministère des affaires sociales, déclarait lors de Forum Abidjan (1):

Il est vrai que le travail social (...) ressemble (...) à ce qui se faisait, il y a 25 ans, dans les villes européennes". "Cet héritage s'est souvent caractérisé, aussi, par l'existence de structures d'accueil, parfois très lourdes financièrement, qui sont devenues (...) intransformables".

Une intervention éparpillée malgré une centralisation des pouvoirs des réponses en décalage avec les besoins; des dépendances multiples, souvent historiques, ont sclérosé l'action sociale à tel point qu'elle méconnaît trop souvent les vrais besoins.

Le crise économique défavorable au développement des dépenses dans les secteurs les moins productifs (comme l'action sociale); la confrontation de modes de pensée, des philosophies de vie différentes ont contribué à freiner l'organisation de l'intervention, et à diminuer son efficacité.

(1) - Organisé par Unicef/Bice/Enda Développement du 25.02 au 02.03 1985 sur le thème "Enfants et Jeunes de la rue", regroupant 14 nations africaines.

Pour l'essentiel, les projets se sont attachés à intervenir auprès d'une population ciblée (orphelins, handicapés, ...). Il n'existe quasiment pas d'institutions de prévention. L'essentiel des moyens sont dirigés vers les interventions après délit ou décision d'autorité.

Le paysage de l'action sociale reste, donc, particulièrement sombre mais n'est-ce pas parce qu'elle n'a su se donner une originalité, une spécificité africaine?

Conscientisation politique

En 1979, le Responsable d'un projet privé intervenant auprès d'enfants de la rue répond à un interview du quotidien "Le Monde". Les autorités lui intiment l'ordre de quitter le pays. En 1985, la Côte d'Ivoire accueille le Forum International d'Abidjan, sur le thème "Enfants et Jeunes de la rue". En décembre 1986, pour la présentation de budget 1987, les discours politiques s'appesantissent sur la "déperdition scolaire" (2). En 1987, l'état ivoirien commande une mission d'exploration visant à approcher des voies d'intervention auprès de déscolarisation. En dix années, le discours politique a tellement évolué qu'il devient possible d'engager une réflexion en profondeur. Ces dernières années, pas moins de 24 nations d'Afrique noire ont participé à des rencontres sur la jeunesse en difficulté (Abidjan, Dakar, Kinshasa, Limuru). Les statistiques prévoient une évolution rapide de l'urbanisation africaine pour passer de 27.1% en 1980 à 37.7% en 2000 (3). On compterait, dès aujourd'hui 45 millions d'enfants déscolarisés en Afrique (4). Enfin, des prémices de désorganisations sont observées. Des bandes de délinquants multiplient vols et violences (Zaire, Nigéria, Côte-d'Ivoire, ...) (5).

(1)- "Les enfants prolétaires du tiers monde"-C. Brisset - 29.12.1979

(2)- in "Fraternité Matin" -Rapport préliminaire au budget - 15,12

(3)- in "Croissance des jeunes nations"- La ville dévore le monde
Les lumières de la ville - No271 - Paris - 21 p.

(4)- in "Développement rural et urbain" - Les enfants de la rue -

(5)- se reporter à "Jeune Afrique magazine" - Avril 1987.

S'il existe des particularismes régionaux qui limitent la portée généralisatrice de mes réflexions, il reste qu'évènements et statistiques laissent penser que la situation ivoirienne est vécue par de nombreux autres états. Il y aurait tout à gagner à engager les réflexions comparatives qui ont été souhaitées lors des rencontres internationales.

La première étude ne doit-elle pas se pencher sur l'analyse des populations concernées par un processus d'exclusion?

Qui sont les jeunes en difficulté en milieu urbain africain? Comment analyser leur "non insertion"? Comment envisager une intervention adéquate dans une société en mutation?

Voilà les aspects essentiels d'une réflexion émergeant et s'appuyant sur ma pratique dans un champ d'analyse psycho-sociologique.

Rapport marginalité et normes - Un processus d'exclusion

G. Houchon (1) a développé avec précision une analyse des théories de la marginalité urbaine dans le tiers monde. Je ne souhaite donc pas m'attarder une réflexion d'ordre théorique.

Mes observations conduisent à considérer que l'exclusion peut être la résultante d'un échec dans l'initiation, dans l'insertion en milieu traditionnel. Le milieu préoccupé par sa survie, ne parviennent plus toujours à assumer sa fonction intégratrice, à plus forte raison auprès des jeunes inadaptés, en rébellion.

Ce milieu ne peut plus, aujourd'hui, être perçu comme "pur". Il subit de nombreuses interférences extérieures (messages scolaires, radiophoniques, lois sociales,...), qui perturbent son équilibre. Chez les individus, elles créent de nouveaux besoins qui développent des frustrations dans la mesure où le milieu ne peut les satisfaire.

(1)- in "Psychopathologie africaine" - Théorie de la marginalité urbaine dans le tiers monde - Vol. XVIII no. 2 - 1982.

Troublés, ils ne se plient plus aux règles communautaires et subissent, alors, répulsion et exclusion. Conjuguées avec le désir d'accéder au monde "moderne", elles les conduisent à migrer vers la ville.

La scolarisation me semble, également, intervenir dans les processus d'exclusion. Le système de formation officiel en Côte-d'Ivoire est de type scolaire. Il a pour finalité d'assurer l'alphabétisation et l'apprentissage de notions théoriques (calcul, écriture, lecture) à une majorité de citoyens. Elle doit permettre une meilleure insertion dans la société "moderne".

Sa finalité perçue est toute autre. L'individu, porté par sa famille, ne serait-ce que financièrement, cherche à accéder, à l'aide de la scolarité, aux fonctions administratives qui offrent avoir (salaire) et pouvoir, Mais les postes sont limités. Conséquence, le système se caractérise par une sélection continue à l'origine d'une énorme déperdition scolaire (1). La formation scolaire est, alors, tenue pour responsable d'exclusions. Cette perception transformée de la finalité scolaire, cette identification du système à la fonction qu'il permet d'atteindre, conduisent à entrevoir l'échec scolaire comme une exclusion de la majorité au détriment d'une élite.

Le passage d'une formation intégratrice (initiation) à une scolarisation individualisante; le transport de messages scolaires d'origine occidentale sont, encore, à l'origine d'exclusions par désorganisation individuelle des références et valeurs traditionnelles, et introduction de comportements "anormaux".

Les modifications structurelles du peuplement ivoirien me semblent compléter la description des fondements de l'exclusion. Le taux migratoire de la Côte-d'Ivoire reste important, à 0.5% soit un apport de 45.000 individus par an (2). Les migrations sont dirigées essentiellement

(1)- En 1983, sur 1000 élèves, 1,3% atteignent la terminale. Reste à passer le baccalauréat, réussir dans les études supérieures et obtenir un poste, le diplôme n'impliquant plus automatiquement la fonction.

(2)- Sources - Ministère du Plan suite au recensement de 1984.

vers Abidjan, la capitale économique. (3) Bouaké, située au carrefour des flux migratoires, aspire une part de ces migrants internationaux (burkinabés, maliens, guinéens, ... et nationaux (ruraux). Le mirage de l'accès à l'emploi, au salariat, à l'avoir reste vivace dans une nation aujourd'hui "conjoncturée" (4). Le taux d'accroissement naturel est un des plus élevés d'Afrique, à 3.1% par an (2). L'accroissement de population se poursuit, si bien qu'en 1995, la Côte-d'Ivoire deviendra une nation composée en majorité d'urbains (5). Ce bouleversement structurel de peuplement nécessitera un effort phénoménal pour couvrir les besoins essentiels des populations (santé, éducation, habitat,...), malgré une raréfaction des ressources.

L'urbanisation transforme comportements et relations communautaires. Elle induit des formes d'exclusion supplémentaires. Les structures familiales se transforment (des familles élargies aux familles nucléaires) et la pression du mode de vie urbain les rendent fragiles et instables. De même les relations communautaires se modifient, les liens ethniques ou villageois se distendent. Enfin, la ville attise les conflits culturels. La compétitivité introduite par la scolarisation devient un mode de vie au détriment de la complémentarité. Elle exacerbe l'individualisme, l'égoïsme et provoque le rejet des plus démunis. Enfin, les exclusions peuvent provenir des modes de vie ou survie en milieu urbain. A la suite d'échec scolaire, d'instabilité familiale, l'enfant devient la bouche de trop à nourrir. Rejeté par son beau-parent, il lui faut se "débrouiller" ou aider sa famille. Il rejoint les lieux où il peut gagner de quoi vivre, la rue? Il plonge alors dans le "secteur informel" en pratiquant un "petit boulot". Rue et petits boulots sont

(3)- En 25 ans Abidjan est passée de 58.000 ha à 1.730.000 ha. Elle en comptera 5,000.000ha en 2010.

(4)- Elle vient de suspendre le remboursement de sa dette. in "Le Monde" du 30 mai 1987.

(5)- 51.2% d'urbains en 1995, contre 38.8% en 1980.

perçus comme des lieux ou des modes de vie anormaux. L'enfant, par nécessité économique, se trouve marginalisé par rapport aux normes sociales, aux modes de vie et se détache progressivement de tout lien avec sa famille.

Mais l'enfant est-il uniquement sujet d'un processus d'exclusion? Ne dispose-t-il d'aucune possibilité d'opérer des choix, y compris ceux le poussant dans la rue?

Sa présence dans la rue ne tient probablement pas en des facteurs aussi tranchés. Il est fréquent qu'échec se cumule avec choix, qu'exclusion se conjugue avec désir. Comment ne pas rejoindre "l'ailleurs" quand tout vous y pousse?

Quel que soit ce qui conduit l'enfant, le jeune, dans la rue, l'approche des populations marginalisées est réalisée par ceux se réclamant de la norme sociale. Elle se fait trop souvent à travers une déqualification des populations hors normes, donc une négation des potentialités. L'individu n'est pas approché dans son histoire, mais dans sa position géographique, dans son "anormalité", dans ses actes anti-sociaux, par la suite, qui confirment sa "dangerosité".

On a longtemps opposé les scolarisés aux délinquants, comme s'il n'existait que deux situations aussi typées. D'un côté les jeunes apprenant ce qui leur permettra de s'épanouir dans la société, de l'autre les révoltés, ignorants, devenus petits bandits en rejoignant la rue, mendiant ou voulant pour vivre.

La justification de ce raisonnement s'est appuyé sur une théorisation des délinquances. Elle aboutit à des politiques sociales répressives et à des formes d'attention appropriées. Prévention et instituts "d'accompagnement" ont été rejetés au profit des interventions après décision de justice, voire derrière quelques opérations ponctuelles destinées à des populations en nombre limité. Nous retrouvons le paysage de l'action sociale ivoirienne.

Ces approches relèvent d'une analyse simpliste ou tout au moins simplificatrice, évitant de remettre en cause l'ordre établi, propageant l'idée que tout "non scolarisé" (1) est nuisible, à plus forte raison quand il rejoint les centres villes, les lieux d'intense activité et vous importune en vous interpellant avec insistance afin de récupérer votre argent; Dans ce statut de "pathologisé", l'enfant subit un dernier rejet sans recours l'empêchant d'accéder à un autre statut social que celui d'inadapté et ouvrant la chasse au marginal, au délinquant, au mendiant, au drogué avec une optique de salubrité publique par une lutte contre "les encombrements humains" (2).

La multiplication des jeunes en difficulté des échecs scolaires enfin perçus, et des dossiers de jeunes placés et maintenus en institution pénitentiaire au milieu d'adultes délinquants confirmés ont transformé l'approche de la situation, ces dernières années. Ainsi a-t-on complété la première typologie (scolarisés/délinquants) en y ajoutant les enfants de et dans la rue (3).

Des approches réalistes ont démontré que la dissociation opérée entre scolarisés et délinquants est loin d'être aussi nette que le laissent entendre les descriptions de situations. Ainsi, D. Poitou (4) rappelle, dans ses travaux, que le scolarisation peut, dans certaines conditions, contribuer au développement de délinquances. Enfin, l'approche des enfants de la rue a permis d'affirmer qu'ils ne sont pas tous, loin s'en faut, des délinquants (5).

Dans ces conditions, une approche objective ne peut-elle nous permettre d'analyser la situation des jeunes en difficulté, et partant de proposer une typologie plus différenciée?

(1)- J'y intègre analphabètes et déscolarisés

(2)- Se reporter in "Revue canadienne des études africaines" - La lutte des pouvoirs publics contre les "encombrements humains" à Dakar - Vol. 18 no.3 - R. Collignon - pp. 573 à 582.

(3)- Forum d'Abidjan (déjà cité) Actes du colloque.

(4)- in "Cahiers d'études africaines" - Délinquance juvénile et urbanisation au Niger et Nigéria - 81-83 - XXI-143, pp. 111 à 127.

(5)- in "Fraternité Matin" - Les jeunes de la rue ne sont pas des délinquants - 04-03-1985.

Il serait illusoire de considérer que délinquants et jeunes de la rue regroupent l'ensemble des jeunes en difficulté d'insertion sociale. Une analyse des populations touchées, dans le cadre du projet "Maison de l'Enfance" de Bouaké, nous a permis de comprendre qu'ils ne représentaient que la partie visible de l'iceberg.

Nous avons étudié le mode de vie et les caractéristiques de 80 jeunes distribués en quatre groupes - Cireurs - Gardiens de voiture - Déscolarisés/Analphabètes/Apprentis - Petites filles. Nous avons mis en rapport le degré de marginalisation de l'enfant, du jeune et son rapport avec la rue. Trois critères nous ont permis de fixer cette approche. Les relations familles/enfants - l'activité de l'enfant - la manière dont il envisage l'avenir. Trois types de population ont émergé:

- Les enfants en difficulté se caractérisent par une absence d'orientation de leur avenir. Ils ne perçoivent pas ce qu'ils deviendront demain. Ils subissent de plein fouet une déstabilisation familiale (couples instables, moyens de vie insuffisants,...) qui peut les mettre en difficulté. Ils rejoignent la rue pour s'y adonner à des activités ludiques. La famille parvient à assurer le minimum. Leur scolarité est un échec. Leur avenir incertain les met en balance entre deux mondes, celui de la rue ou celui du cercle familial, équilibre précaire où la balance peut pencher à tout moment, en fonction des rencontres, vers une marginalisation plus poussée. Ils glissent alors, vers le type suivant.

- Les enfants dans la rue rejoignent la rue pour diverses raisons dont celles répondant à des besoins économiques. Ils y pratiquent une activité lucrative organisée (cireurs, vendeurs de journaux,...) Le caractère indispensable du gain quotidien, pour leur vie, ou pour leur famille, conduit à ce qu'une situation précaire se prolonge sans que puissent être envisagées d'autres solutions. Les jeunes gardent des liens, plus ou moins distendus, avec leur famille - Abandonnés, vagabonds, ayant choisi la rue et ses lois, se regroupent dans le type - enfants de la rue. Ils n'ont plus de liens avec leur famille ou leur cadre familial (liens ethniques...) Ils assurent leur survie quotidienne par une activité

lucrative dans des emplois "coup de main" (gardiens de voitures, porteurs de cartons au marché, ...). Ils vivent l'instant dans un état d'anxiété latente. Pas question d'envisager l'avenir. Ils cherchent le plaisir immédiat dans des activités où ils flirtent avec le danger (drogue, violence,...).

La délinquance, en l'état de mes réflexions, m'apparaît plus devoir s'insérer dans ce dernier type quand, dans une volonté de survie, le jeune fait le choix du vol et d'actes illégaux pour subvenir à ses besoins (manger). La drogue facilite un processus de délinquance quand elle donne au jeune l'impression d'invincibilité repoussant le contrôle individuel, ou lorsqu'il est engagé comme revendeur par des réseaux parfaitement organisés, après être passé à des drogues plus fortes (amphétamines vendues sur le marché de Bouaké). Il intègre, la délinquance comme un mode de vie. La répétition d'actes délictueux le pousse vers une délinquance organisée et répétitive avec un comportement marginal et réprimé par les autorités judiciaires.

Les populations que j'ai rencontrées étaient, essentiellement, composées de garçons âgés entre 8 et 25 ans. Une majorité d'entre eux se situaient entre 14 et 21 ans. Il ne faut pas en déduire que les filles n'ont pas des difficultés d'insertion sociale. Peu scolarisées, elles aident leur mère dans les travaux ménagers. La prostitution infantile, bien que présente, était peu développée à Bouaké. Les rues regroupaient une multiplicité ethnique. Les jeunes étaient en majorité ivoiriens, parfois de deuxième génération de migrants. Cette première approche permet de dissocier trois types de jeunes mais la typologie reste de l'ordre de la description. Elle porte un regard extérieur aux personnalités. J'y décris des jeunes ne parvenant pas à disposer des "clés" facilitant l'insertion dans un milieu donné. Il reste qu'à travers cette typologie apparaît l'ébauche d'un phénomène sociologique présentant une certaine cohérence. L'attitude de retrait par rapport aux normes commence dès la déscolarisation (ou non scolarisation) et se prolonge jusqu'à la délinquance organisée. L'enfant (le jeune) accède, progressivement, à un mode de vie spécifique, celui de la rue.

Afin de sortir de cet aspect descriptif, susceptible de

prolonger une pathologisation que je rejetais, il m'a demandé opportun de plonger dans une analyse des psychologies et des expressions.

Une psychologie créative

Lors du Colloque de Kinshasa (1), le Professeur Ngub'sim nous a communiqué les résultats de travaux engagés depuis plus de dix années. Il compare le vécu de jeunes scolarisés et de jeunes de la rue. Selon ses conclusions, il semble que le passage dans la rue transforme les psychologies des individus. Son analyse aboutit à considérer que l'inadaptation est à la source d'une activité créatrice, d'une imagination décuplée. Cette créativité peut être, entre autres, une des causes de la délinquance juvénile.

L'état d'alerte continue, la décharge d'émotions refoulées provoquent une réaction créative originale qu'on ne retrouve pas chez le jeune scolarisé.

La rue transforme donc le jeune. Il est fort possible qu'une analyse complémentaire des psychologies constate un mélange d'attitudes adultes et puériles, de nature à expliquer des réactions parfois désordonnées.

Une expression originale

En janvier 1987, j'ai prolongé mon enquête en tentant de faire ressortir les besoins et aspirations de 40 jeunes répertoriés en fonction de la typologie. Bien que l'ensemble des résultats ne soient pas analysés, il ressort qu'ils disposent d'une expression différenciée selon le type auquel ils appartiennent.

Ainsi, les "gardiens de voitures" du type "enfants de la rue", expriment essentiellement des besoins primaires:

(1)- Organisé par le Bureau Africain des Sciences de l'Education (B.A.S.E.) et le Centre International de Criminologie Comparée (C.I.C.C.)- Thème de la communication- "Inadaptation sociale, délinquance juvénile, créativité".

- "Je veux gagner l'argent!"
- "Je veux dormir en paix!"
- "Je veux me laver et me soigner!"
- "Je veux vivre en ville!"
- "Je veux être dans la "vie"!"

Par ordre chronologique, la nécessité de survie domine. Le gain (l'argent) assure la réponse aux besoins immédiats (nourriture, drogue,...). Le jeune vit l'instant sans possibilité de se transporter dans l'avenir, même proche. Seule possibilité d'améliorer son vécu, mieux dominer son aspect extérieur source de rejets supplémentaires, et s'assurer un temps minimum de repos. Les désirs d'apprendre, d'aller à l'école, sont absents du discours. De même, il est très rarement question de la famille.

De leur côté, les "cireurs" du type "enfants dans la rue", expriment des besoins différents:

- "Je veux gagner l'argent!"
- "Je veux vivre en ville!"
- "Je veux gagner du travail!"
- "Je veux vivre avec la famille!"

Les cireurs assouviennent l'essentiel de leurs besoins primaires et quotidiens. Ils ne dorment pas dans la rue, mais disposent d'un logement dans la cours familiale ou loué à plusieurs. Ils parviennent rarement à mettre l'argent de côté, afin d'accéder à une autre activité (commerciale, par exemple). Une organisation plus stable, une insertion minimale avec quelques repères (logement, contacts avec des groupes de vie autres que les jeunes de la rue, ...), leur fournissent le droit à une expression originale. Ils ont des aspirations couvrant la nécessité de se stabiliser. Pour y parvenir ils souhaitent accéder à un statut social à l'aide du "travail". Il faut entendre une activité salariale régulière, ce que n'offrent pas les "petits métiers" souvent déconsidérés. Les voies de réinsertion à l'aide d'une scolarisation ou d'un apprentissage professionnel sont refusées. Ils souhaitent vivre en

famille en s'appuyant sur les liens qu'ils ont gardé, mais aussi sur leurs souvenirs. Est-ce qu'il leur sera, pour autant, aisé de réintégrer un milieu qu'ils ont quitté pendant de longues années?

Constantes dans les expressions - rejoindre la ville. Ils désirent être dans "la vie", là où le monde bouge, là où se créent les modes, là où il y a activité économique et culturelle. Vivre en ville relève d'une volonté avec un prix à payer. Il est vrai que beaucoup n'ont pas connu la vie en brousse. Plus le jeune est immergé dans la nécessité de survie, plus ses aspirations sont diluées et plus ses désirs doivent être assouvis rapidement. L'image d'un avenir (par des aspirations) resurgit dès que l'essentiel est assuré.

Les "débrouillards"

De nombreux travaux ont été réalisés sur le "secteur informel". Il est approché par les acteurs sociaux se réclamant du respect des normes. Il l'est dans sa forme illégale. Nous glissons dans un raisonnement - Pathologie de l'espace, devenant Pathologie sociale, puis Pathologie individuelle (1). La terminologie descriptive provoque une attitude de rejet vis-à-vis de tout ce qui diffère du normal. Les activités du secteur informel regroupent, aujourd'hui, la majorité de la population active, qui intègre un secteur de l'économie échappant au contrôle social.

L'expression -"secteur informel"- est communément utilisée pour faire état de ces activités considérées comme archaïques, ou de la déviance. Mais cette approche convient-elle dans la mesure où elle décrit imparfaitement une activité disposant de formes d'organisation?

(1)- se reporter aux travaux d'I. Deble et P. Hugon - "Vivre et survivre dans les villes africaines" - Coll. Puf/Iedes ; ou à ceux de G. Houchon (déjà cités) pour le rapport secteur informel/marginalité urbaine.

J'ai pu constater sur le terrain l'organisation des cireurs autour d'un négociateur pour tout conflit interne ou externe au groupe, et de formes d'entraide en cas de maladie d'un jeune du groupe par exemple. De plus, il existe une hiérarchisation des activités. Etre cireur est plus valorisant que gardien de voitures. Cette hiérarchie implique des comportements où le cireur devient "grand frère" pour les plus démunis.

Le "secteur informel" n'a-t-il pas un rôle de régulateur social, trop longtemps négligé, dans la mesure où une majorité de la population parvient à gagner le minimum pour survivre? Plus que d'attiser les déviances, n'évite-t-il pas une multiplication des révoltes de ceux n'accédant pas à un "travail"?

Malgré une organisation "fluctuante", ne serait-il pas possible de s'appuyer sur ces activités afin d'ouvrir des champs d'insertion supplémentaires pour les jeunes en difficulté?

La terminologie descriptive utilise également le terme de -"marginalité"- et l'associe à -"secteur informel"- pour décrire cet univers hors normes où se regroupent les individus "en marge", c'est -à-dire "en-dehors, à l'écart".

Les jeunes de la rue sont approchés comme des marginaux. La typologie que j'ai proposée laisse penser que les jeunes éprouvant des difficultés d'insertion sociale représentent une part majoritaire des populations âgées de 14 à 25 ans. Dans ces conditions la terminologie semble impropre, d'autant qu'elle véhicule des connotations négatives sources de jugements de valeur, de comportements de rejet et de discours diffamatoires.

Cette terminologie nécessite une reformulation. Les enfants de la rue se décrivent très souvent sous le terme de "débrouillards". Mais couvre-t-il l'ensemble des individus concernés et tout particulièrement les enfants en difficulté, encadrés par leurs familles, pour qui la rue n'est pas forcément un lieu d'activité lucrative?

Les termes "activités coup de main", "petit métier", "petit boulot" font partie de la lexicologie descriptive du "secteur informel". Les jeunes parlent d'activités "débrouillantes". Ce terme défini en -"apprendre à se tirer d'affaire, d'embarras"- ne décrit-il pas, cette fois, assez justement ces travaux de la rue?

Marginalité et migrations

Nous avons fait état de la liaison existant entre migrations et marginalité à travers l'acculturation aux modes de vie urbains. Ce type d'approche reste d'actualité, mais il semble que les types de migrations se diversifient, ces dernières années. Le mouvement migratoire est souvent décrit de l'extra-urbain (pays limitrophes, zones urbaines secondaires, zones rurales) vers la métropole. Il semble qu'un mouvement migratoire typiquement intra-urbain émerge. Une majorité des jeunes que j'ai rencontrés lors de mes dernières enquêtes provenaient des quartiers périphériques, non-contrôlés. Ils rejoignent le centre ville et se détachent progressivement de l'ancien cadre de vie. Le rejet du milieu, le refus d'un type de formation, la recherche d'une activité lucrative; mais aussi le souhait d'accéder à une autre vie que celle menée depuis l'enfance dans un environnement sans magie, peuvent expliquer ces migrations. D'un côté les quartiers bidonvillisés, sans électricité, sans eau courante; de l'autre un centre ville mythique avec ses centres d'animation (magasins, cinémas, poste, ...).

L'essentiel des mouvements se dirigeaient, jusqu'à une période récente, vers Abidjan. La capitale économique voyait ses rues envahies d'une population vagabonde. Il semble que les centres régionaux soient, aujourd'hui, eux aussi confrontés à l'accueil d'une population migrante et, en particulier, de jeunes en difficultés. Cette évolution peut s'expliquer par une perte de prestige de la vie à Abidjan. Son activité économique s'est réduite, l'emploi s'est rétréci sous l'effet de la "conjoncture". Les agressions subies par ceux qui ont tenté d'y vivre et qui en sont revenus, peuvent expliquer que les jeunes restent dans des villes où la violence est moins présente, même si le gain est moins important.

Une méthodologie de "l'accompagnement"

Mes observations démontrent les insuffisances des méthodes employées dans l'intervention autour de la jeunesse. Elles conduisent à envisager une approche plus appropriée du phénomène et d'en déduire des modes d'action.

Ne peut-on passer d'une pratique justifiée par une théorie à un processus -Observation/Méthodologie/Expérimentation aboutissant à une théorisation, autour d'une finalité préalablement définie? Bien que les termes de recherche et d'action soient décrits, ne comportent-ils pas les deux pôles d'une intervention s'appuyant sur une approche réaliste des besoins?

La suppression d'une terminologie négative, et l'attention portée à la découverte des potentialités individuelles, de groupes ou de modes d'organisation ne peuvent-ils permettre l'élaboration de formes d'attention adaptées aux aspirations de la jeunesse? Enfin, si la position de l'individu, son activité, sa relation avec la survie influencent le contenu de ses besoins et de ses aspirations, l'écoute devient une attitude éducative prioritaire. Elle tient compte du jeune, de ses désirs, de ses besoins, de ses potentialités.

Le jeune affirme: "Je veux gagner l'argent!" La ville rend ce gain indispensable. Le vœux de possession explique également ce désir. Le retrait brusque du jeune du lieu où il gagne, dépense, satisfait ses pulsions qui priment, souvent sur ses véritables besoins, risque d'échouer. L'enfant de la rue est confronté à une frustration trop brutale. Il lui manquera de "palper" l'argent, même si ses besoins essentiels sont assurés.

La première intervention cherche à répondre à ces besoins/obligations selon la terminologie de Chombart de Lauwe (1). Ainsi

(1)- se rapporter à "Pour une sociologie des aspirations" - P.H. Chombart de Lauwe - 1971 - Ed. Denoel - 214 p.

les jeunes de la rue désirent gagner l'argent, disposer d'un lieu de repos où ils peuvent se laver, se soigner. Il devient possible d'envisager une forme d'attention répondant à ces critères, proche de leur lieu d'activité.

La position éducative d'écoute se prolonge au-delà de la satisfaction de ces premiers désirs. L'individu dispose de besoins à satisfaire et d'aspirations conscientes ou latentes. L'ensemble de ce corpus évolue constamment. Après satisfaction des besoins essentiels, le jeune peut dépasser l'expression de son vécu quotidien. La survie régit de moins en moins le présent. Il lui devient alors possible de rêver, de penser à demain, d'évaluer ses aspirations, soutenu dans cette démarche par l'éducateur présent. Il mesure le chemin à parcourir afin de tenter d'y répondre en les confrontant à ses potentialités, mais également aux réalités socio-culturelles du milieu appelé à l'accueillir.

Ce cheminement parallèle permet de passer d'une méthode répressive à un accompagnement du jeune s'appuyant sur ses potentialités et sa personnalité, d'une déqualification à une attention.

Il est probable qu'une véritable écoute des jeunes aurait permis d'éviter les nombreux échecs d'actions. Ainsi, parmi les formes d'attention imaginées, ces dernières années, il a beaucoup été question du "retour à la terre". Il s'agissait de maintenir ou diriger le jeune vers son lieu de naissance, en brousse. L'activité en milieu rural est considérée comme fatigante par le jeune, donc peu motivante. Le jeune en échec scolaire est souvent rejeté quand il rentre au village. Enfin, il désire accéder à "la vie" à "l'avoir" et pense que c'est en ville qu'il y parviendra. Le milieu rural dispose d'activités culturelles traditionnelles mais là pas de cinéma, pas de représentations de ce qui est demain dans l'esprit du jeune. C'est probablement "l'obsolescence" de l'image du village qui me semble expliquer les échecs du "retour à la terre". Tant que cette image sera porteuse d'archaïsmes, il sera difficile d'envisager prévention ou intervention en milieu rural.

L'intervention que je viens d'esquisser relève de l'urgence; pour être complète, elle doit s'attacher à engager une véritable politique de prévention. La mise en cause de la formation scolaire et son adaptation aux vrais besoins d'une société africaine relève de ce secteur. De même l'utilisation des potentialités d'un "secteur informel" peut ouvrir des possibilités d'insertion à condition qu'il soit tenu compte de cette perception de l'activité "débrouillante" face au travail. Une organisation rigide de ce secteur d'activité risquerait d'immobiliser les jeunes et de les maintenir dans un statut qu'ils désirent fuir.

Mutation ou rupture sociologique?

De nombreux travaux ont approché les phénomènes sociaux décrits en les expliquant comme la conséquence d'une "anomie" définie, par R. Benjamin (1951), comme le dérèglement d'un groupe social subissant une transformation brusque. Est-ce suffisant pour décrire les tendances actuelles?

Yaga Ouattara, Ministre des Affaires Sociales de Côte-d'Ivoire, se demandait (1) si l'acte visant à rejoindre la rue et y pratiquer un "petit métier" ne relève pas d'un "effort désespéré pour s'intégrer au monde..." En ce sens, le retrait face aux mondes de vie en usage (traditionnels ou occidentalisés) devient un appel, une expression. La rue devient dernier recours, lieu de survie. Ne peut-il s'agir d'une mutation sociologique où une génération se crée une culture syncrétique relevant des deux philosophies en cours? Nous assisterions à une période de transition d'où surgiront les équilibres de demain.

Mais le retrait peut relever d'un choix. Le jeune veut s'ouvrir une voie vers un mode de vie original. Ne serions-nous pas confrontés à une rupture sociologique où une nouvelle composante du monde urbain pourrait émerger? A côté des migrants acculturés ou "biculturés"; à côté de ceux dominant et profitant du monde de vie occidentalisé; à

(1)- Forum d'Abidjan (déjà cité) discours d'ouverture.

côté des défenseurs de la tradition, pourrait apparaître un groupe créant ses propres modalités de vie. Cette rupture peut provoquer violences et soubresauts attisés par des événements fortuits, à moins que l'expression des jeunes soit entendue et qu'une cohabitation sincère soit envisagée.

Un espace "reflet"

Quel que soit le futur, la rue et la ville semblent être plus que de simples espaces topographiques neutres.

La ville, c'est l'espace géographique privilégié où vit l'enfance en difficulté. Si le milieu rural peut, également, être confronté à la marginalité, à la délinquance, il dispose encore de systèmes de régulation efficaces. De plus, l'exclu peut toujours rejoindre la ville. Il sera beaucoup plus difficile à l'enfant de la rue de revenir au village. Le choix de vie en ville porte, en lui-même, une appropriation individuelle d'attitudes collectives. Le jeune y voit l'ouverture sur d'autres cultures, d'autres horizons. Il y satisfait son ego en accédant à la possession de biens matériels, et à la gestion autonome de son avenir. De plus il s'approprie un espace typiquement urbain - la rue. Elle est lieu de passage vers un autre espace, mais aussi vers un autre statut. Elle est lieu de rencontre, d'échange, mais aussi de manifestation (expression violente, contestation). La rue est encore repère historique d'une période de déséquilibres sociologiques où l'avidité du pouvoir fait éclater la traditionnelle fonction intégratrice africaine, où s'engage un conflit majeur, pour les années à venir, entre les adultes de demain et ceux d'aujourd'hui. Elle est espace de liberté qui se paye au prix d'une lutte pour la survie. Elle imprime sur chacun la pression de l'instant. Elle assure, en outre des fonctions de formation, d'accueil propre à faciliter la construction d'une mouvance sociologique autonome, disposant d'une culture originale si les potentialités ne sont pas occultées par les stratégies répressives. Elle doit, donc, être approchée comme un espace d'observation privilégiée nécessaire à la compréhension des phénomènes sociologiques urbains en Afrique.

Prendre la ville!

J. Tremblay, écrit en introduction d'un document consacré aux "villes et bidonvilles" (1):

Le véritable défi, consiste à "prendre la ville",
et à la rendre habitable pour tous".

La recherche que je conduis s'attache plus à envisager une intervention sur les conséquences d'une insertion urbaine échouée. Elle n'est pas achevée, et ne peut prétendre tout expliquer. Il y a, aujourd'hui, urgence à agir sur les inadaptations, mais il y a nécessité à s'engager vers ce "rendre habitable", finalité d'une véritable prévention en milieu urbain.

Elle nécessite de dépasser le simple accueil matériel (habitat, animation, services éducatifs,...) pour s'engager dans une réflexion idéologique visant à adapter le fonctionnement social et politique à l'évolution du contenu sociologique de la société, aux besoins et aspirations des populations modelées par le choc des cultures en milieu urbain.

Sans cette réflexion, les révoltes risquent de régler, pour longtemps encore, le temps de violentes ruptures.

(1)- in "Les cahiers du développement" supplément à "Faim et Développement" - Dossier No86-3 - Ed. C.C.F.D. - Paris.

Bibliographie

AOULOU, Y.- Les enfants de la rue - "Développement rural et urbain" - No.5/1984.

BRISSET, C.- Les enfants prolétaires du tiers monde - "Le Monde" - 29.12.1979.

CHEGARRA, S.- Les marginaux de la société de consommation - "Fraternité Matin" - 16-04-1984.

CHOMBART DE LAUWE P.H.- Pour une sociologie des aspirations Denoel - Collection Médiations - Paris - 1971- 214 p.

COLLIGNON, R.- La lutte des pouvoirs publics contre les "encombres urbains" à Dakar - "Revue Canadienne des études africaines" - 1984 - Vol. 18 No. 3 - pp. 573 à 582.

DEBLE, I. et HUGON, P. - Vivre et survivre dans les villes africaines - Collection P.U.F./I.E.D.E.S.

HOUCHON, G.- Théorie de la marginalité urbaine dans le tiers monde - "Psychopathologie africaine" - 1982 - Vol. XVIII No. 2 - pp. 161 à 229.

POITOU, D.- Délinquance juvénile et urbanisation au Niger et Nigéria - "Cahiers d'études africaines" - 81-83, XXI-I-3, pp. 111 à 127.

- La rue squattée en Afrique - "Annales de la recherche urbaine" - 1985 - No. 27 - pp. 9 à 16.

TOURE, A.- Les petits métiers d'Abidjan - Editions Karthala - France - 1985 - 290 p.

TREMBLAY, J.- Villes et bidonvilles - "Les cahiers du développement" supplément à "Faim et développement- Dossier No. 86-3 - édité par le CCFD.

"Croissance des jeunes nations" - La ville dévore le monde - No. 271 - Paris - 21 p.

"Fraternité Matin" - Les jeunes de la rue ne sont pas des délinquants - 04.03.1985.

- Rapport préliminaire au budget - 15.12.1986.

"Jeune Afrique Magasine" - Avril 1987.

"Le Monde" - La Côte-d'Ivoire ne peut plus payer ses dettes 30-05-1987

Actes du Forum International d'Abidjan - Enfants et Jeunes de la rue - du 25.02 au 02.03.1985.

UNICEF/Fonds des Nations Unies pour l'Enfance - La situation des enfants dans le monde - 1987 - Editions Aubier - 84 p.

LE MAINTIEN DES JEUNES DANS UN "MILIEU ACTIF"
COMME SIGNIFICATION DE LEUR ADAPTATION SOCIALE
par
Idzumbuir Assop

LE MAINTIEN DES JEUNES DANS UN "MILIEU ACTIF" COMME
SIGNIFICATION DE LEUR ADAPTATION SOCIALE

par

Prof. Idzumbuir Assop
Faculté de Droit
Kinshasa

Introduction

Le vagabondage, le désœuvrement et l'exercice d'un travail occasionnel sont des situations problématiques, si pas criminelles, dans lesquelles vivent plusieurs jeunes des sociétés en développement.

Si l'adaptation sociale constitue l'objectif général de leur politique criminelle en matière de déviance et de délinquance juvénile, le maintien des jeunes en activité par la scolarité, l'apprentissage professionnel ou le travail forme l'objectif particulier des praticiens des mesures de reclassement sociale des jeunes.

Très souvent, il s'agit d'une intervention en termes linéaires induisant la conduite qualifiée déviante du jeune, de la nature de son occupation et de l'intervention organisée.

Schématiquement, cela revient à ceci:

Qualification du fait	vagabondage ou désœuvrement	
Intervention organisée	scolarité apprentissage professionnel travail	maintien en activité ou dans un <u>"milieu actif"</u>

Notre interrogation porte sur la signification de cet objectif particulier ou maintien des jeunes dans un "milieu actif" (1). En quoi consiste les milieux actifs représentés par la scolarité, l'apprentissage ou le travail?

En d'autres termes, nous voudrions savoir ce que représentent ces milieux pour les jeunes, leurs parents et la communauté sociale dans laquelle ils évoluent. Comment la société en général et les jeunes en particulier les perçoivent-ils?

Ces interrogations nous conduisent à appréhender le concept "Milieu actif" (M.A.) par une approche systémique qui tente d'aborder ce sujet en l'intégrant dans le contexte de la réalité sociale dans laquelle vivent les jeunes. La démarche systémique a l'avantage de donner une vision globale et intégrée du problème en le situant dans l'ensemble du système social déterminé dans le temps et dans l'espace.

Cependant, vu le temps qui nous est imparti pour cet exposé, il nous est difficile d'étudier les divers "milieux actifs" (M.A.) d'adaptation sociale des jeunes, à savoir le M.A. de scolarité, d'apprentissage et de travail. Aussi, nous sommes-nous limités à la notion de "travail" en tant que M.A. de réinsertion sociale des jeunes vagabonds et désœuvrés des pays en développement.

A cet égard, le plan suivant nous servira de guide.

Le premier point donne des précisions sur les notions et concepts qui forment l'intitulé de ce sujet, à savoir: "jeunes", "adaptation sociale", et "milieu actif".

Le second quant à lui traite de la "problématique" de la notion de "travail" en tant que "milieu actif".

Le troisième analyse la contribution du "milieu actif" de travail à l'adaptation sociale des jeunes.

Enfin, une conclusion mettra fin à ces réflexions.

A. Quelques précisions du départ

Le libellé de ce sujet est riche en termes dont le contenu sociologique nécessite quelques précisions en vue de faciliter la compréhension générale du sujet.

A.1. La notion de "jeune"

La notion de jeune s'oppose à celle "d'adulte". Du point de vue de la protection pénale, le jeune délinquant est l'individu âgé ou apparemment âgé de moins de 16 ans au moment du fait (art. 1 du Décret du 6 décembre 1959 sur l'Enfance délinquante, modifié par l'Ord. no. 78/016 du 4 juillet 1978).

L'avant-projet de la réforme du Décret de 1950 en vigueur distingue trois catégories des mineurs d'âge;

- 1- Les enfants âgés de moins de 9 ans qui relèvent des Comités sociaux de protection de la jeunesse;
- 2- Ceux de 9 à moins de 16 ans qui, selon le cas, relèvent des Comités ou du Tribunal de la jeunesse;
- 3- Enfin les jeunes adultes âgés de 16 ans à moins de 21 ans qui, en principe, relèvent des tribunaux ordinaires, mais qui dans certains cas peuvent être envoyés devant les tribunaux de la jeunesse.

Dans les autres domaines, nous rappelons que le jeune zairois acquiert la majorité civile à l'âge de 21 ans, la majorité politique, à 18 ans.

En matière de recensement de la population, la toute dernière, qui date de 1970, classe dans la catégorie "jeunes" les personnes dont l'âge se situe entre 18 ans et moins.

Par rapport à la scolarité, en absence d'une loi sur l'obligation scolaire, nous avons remarqué que, généralement, les parents zairois obligent l'enfant de 7 à 13 ans environ à fréquenter régulièrement l'école. A partir de 14 ans jusqu'à environ 25 ans, ils acceptent qu'il soit élève ou étudiant, apprenti professionnel ou exerçant une "occupation".

Ainsi, la notion de "jeune" est fort extensible. Du reste, les biologistes entendent par là la période de l'existence qui suit la première enfance, c'est-à-dire la période allant de 7 à plus ou moins 25 ans. La notion de "jeune" utilisée dans le cadre de cette étude englobe à peu près la catégorie retenue par l'AED (Aide à l'Enfance Défavorisée) et dans laquelle on trouve plusieurs jeunes déscolarisés de 12 à 25 ans, voués au vagabondage et au désœuvrement.

A.2. La notion d'adaptation sociale

La socialisation d'un individu se réalise en suivant trois étapes qui sont du reste étroitement liées entre elles. Il s'agit de l'apprentissage des règles et valeurs de la société, de leur intériorisation et, enfin, de l'adaptation sociale que Rocher définit comme le fait de "se reconnaître dans le nous du groupe auquel on appartient" (2).

Il existe plusieurs critères pour apprécier l'adaptation sociale des personnes qualifiées "inadaptées" du fait qu'elles s'étaient écartées des valeurs et normes admises par la majorité sociale.

L'adaptation sociale, comme corollaire d'adaptation professionnelle, est soulignée par plusieurs chercheurs. Citons Capul dans ses recherches sur le devenir professionnel des enfants inadaptés (3), où il montre qu'il existe un lien étroit entre des facteurs tels que la stabilité familiale, la satisfaction éprouvée dans le travail etc. et l'adaptation professionnelle.

L'insertion sociale sur le plan du travail ne soulève pas seulement des problèmes d'ordre technique et socio-économique (intelligence, qualification, disponibilité d'emploi, etc.).

Elle fait aussi appel à des facteurs d'ordre psychologique de motivation, d'aspiration, de représentation de la valeur du travail, de l'intérêt, des objectifs poursuivis dans ce "milieu actif".

A.3. Le concept de "milieu actif"

La plupart des définitions sur le "milieu" insistent sur les éléments physiques et humains qui se trouvent en interaction avec le sujet: "l'homme agit sur le milieu et le milieu agit sur l'homme". Cette proposition est capitale car, comme l'observe Pinatel, J., la personnalité de l'être se structure à partir des éléments héréditaires, personnels et acquis, c'est-à-dire résultant de l'ensemble des interactions avec le milieu (4).

Il s'agit surtout du milieu dit "social", défini par Willens, E. comme un ensemble des éléments constitutifs d'une organisation sociale déterminée qui agissent sur ces composantes humaines et leur modèlent une personnalité (5 bis).

Les problèmes que suscitent les phénomènes déviants et délinquants sont avant tout ceux d'un antagonisme entre l'individu et la société. Au point que Durkheim (E) va jusqu'à écrire qu'un "fait social ne peut être dit normal que par rapport à une espèce sociale déterminée et par rapport à une phase, également déterminée, de son développement".

Le milieu tel qu'il nous intéresse est aussi pris au sens de l'environnement social défini d'après Foulquie comme étant le milieu physique et social en tant que consciemment et inconsciemment perçu par ceux qui l'habitent et pouvant agir sur leur moral (5). L'environnement est alors perçu comme un milieu mais aussi comme un système de relations.

L'environnement actif ou milieu actif désigne chez les praticiens des mesures de reclassement social des jeunes, le milieu dans lequel s'organise une activité, une occupation telle que l'enseignement scolaire, l'apprentissage professionnel, le travail. Le jeune qui s'y maintient (demeure actif) montre qu'il n'est pas un oisif, un désœuvré au sens large du terme, c'est-à-dire n'a pas du tout ou n'a qu'une occupation incertaine.

En effet, le terme "désœuvrement" est synonyme d'inactivité et d'oisiveté. Mais en matière de protection de la jeunesse, on désigne également de la sorte les jeunes qui s'emploient à des activités incertaines telles par exemple: cireurs de chaussures, porteurs de bagages, laveurs de voitures, vendeurs de "petits riens"...

L'environnement de la scolarité, d'apprentissage professionnel et de travail forment donc des "milieux actifs". Ils représentent, en quelque sorte, des micro-milieux constitutif du Grand Milieu dans lequel évoluent les jeunes vagabonds et désœuvrés. L'organisation de ces milieux actifs reflète, dans une large mesure, celle de la société. ou du Milieu total. D'où, l'étude du "milieu actif de travail", concept auquel se limitera cette analyse, s'articulera dans le cadre de la société globale qui l'organise.

Ainsi déterminée, poursuivons notre étude sur le milieu actif de travail.

B) La problématique de la notion de "travail" en tant que milieu actif

Il importe, avant d'apprécier le travail en tant que milieu actif de réinsertion sociale des jeunes, de tracer tout d'abord ses traits dans les pays en développement.

B.1. Le travail dans les sociétés en développement

Non spécialiste des problèmes économiques, nous nous limiterons aux aspects purement extérieurs du travail en milieu de transformation rapide de l'Afrique en général et du Zaïre en particulier. A cet effet, voici quelques traits caractérisant le travail dans la sphère traditionnelle en l'opposant à la sphère moderne.

Quelques traits caractérisant le travail dans la sphère traditionnelle et moderne

SPHERES DE TRAVAIL		
	Traditionnelle	Moderne
Traits caractérisant le travail	<ul style="list-style-type: none"> - Fins essentiellement de subsistance - Intérêt communautaire - Essentiellement familial, organisation communautaire - Division sur base sociologique - Spécialisation limitée facilité d'acquisition de qualification - Peu diversifié, essentiellement manuel - Fonction assignée dans un conformisme social (obligation de travailler pour tous) - Stabilité, sécurité, assurées par les règles de solidarité communautaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Fins très variées - Profit avant tout personnel - Essentiellement salarié organisation autour de l'entreprise - Division sur base économique - Spécialisation poussée nombreuses exigences - Très diversifié (secteur primaire, secondaire, tertiaire) Exigence d'une formation intellectuelle - Compétition d'emploi performances acquises - Mobilité, insécurité dues aux insuffisances des règles sociales et des performances individuelles

Ces traits laissent évidemment penser que des articulations entre les deux sphères de travail susciteront parfois des conflits et nécessiteront des accommodations.

Le M.A. de travail dans les pays en développement présente justement cette physionomie de traits dégradés de l'économie traditionnelle et une ébauche de quelques formes de l'économie moderne.

Des conflits, des accommodations qui en résultent favorisent la naissance d'un troisième pôle dit de "transition" ou "intermédiaire".

En effet, à la suite du tiraillement entre les deux premiers pôles et de leur faiblesse à satisfaire un monde assoiffé de changements et de nouveaux besoins, il s'est créé un milieu intermédiaire qui tente de répondre plus ou moins aux besoins insatisfaits des populations (surtout celles dites défavorisées). Pour ce faire, la sphère de transition utilise les ressources possibles et disponibles que lui offrent les sphères antagonistes.

Le terme antagoniste n'a en soi qu'une signification théorique car, en réalité, la sphère de transition est le résultat de la complémentarité existant entre les deux premières. Donc, il s'agit là d'une opposition tout à fait relative.

En effet, NGOMA définit le milieu traditionnel comme étant régi essentiellement par la coutume et la culture du passé. Essentiellement, mais non uniquement. Car souligne-t-il, le milieu traditionnel est un milieu où les apports extérieurs et modernes existent aussi, mais y sont interprétés en fonction du passé qui éclipse le présent. Lorsqu'on parle de moderne au Congo (Zaire), il s'agit des phénomènes régis essentiellement par le droit écrit et la culture moderne. Essentiellement mais non uniquement (6).

Le mot "traditionnel" rappelle chez plusieurs personnes l'Afrique et les pays sous-développés, alors que le terme moderne fait

penser à l'Europe, à l'Amérique. En réalité, écrit Balandier, toute société est toujours le lieu d'un affrontement permanent entre facteurs de maintien et facteurs du changement, elle porte en elle les raisons de son ordre et les raisons de désordre qui provoqueront sa modification. Cette instable balance implique néanmoins que les adoptions (réformes) soient plus nombreuses que les transformations structurelles globales (de caractère révolutionnaire) (7).

La sphère de transition englobe, entre autres, la masse de jeunes défavorisés et désœuvrés qui refusent de s'occuper dans le secteur économique traditionnel mais manquent de possibilités pour s'employer dans le secteur moderne. Elle est le champ du secteur économique de transition regroupant des activités souvent non structurées, informelles, occasionnelles.

Schaudel définit le secteur économique informel comme étant ni moderne, ni structuré. C'est un ramassis des activités diverses regroupant les activités réellement traditionnelles et d'autres rendant des services similaires au secteur moderne ou qui leur sont complémentaires (8).

Voici quelques traits des activités économiques du secteur informel (9):

- facilité d'entrée sur le marché
- utilisation prépondérante des ressources locales
- caractère familial de l'entreprise
- petite échelle de l'opération
- recours à une technologie adaptée faisant appel fréquemment, à la main d'oeuvre
- qualification des travailleurs acquise en dehors du système formel d'éducation et de formation
- orientation de l'entreprise vers des marchés non réglementés et concurrentiels.

En ce qui concerne le produit de ces activités, celui-ci se caractérise par un coût réduit et une qualité moindre.

Ces explications permettent de situer à présent l'impact du dualisme socio-économique sur la notion de travail dans les pays en développement.

B.2. Impact du dualisme socio-économique sur la notion de travail dans les pays en développement

Le travail s'entend d'une manière générale dans le sens d'occupation ou d'emploi. Il inclut généralement la notion de rémunération et de la durée de travail. Mais nous verrons que plus spécialement dans les pays en voie de développement, la définition de ces termes posent d'énormes difficultés.

Le désœuvrement, avons-nous observé, désigne le jeune inoccupé et celui qui exerce des activités incertaines. Quant au vagabondage, la loi ne définissant pas cette conduite, la jurisprudence retient, en plus des éléments "ressources et domicile certain", l'élément profession ou métier.

Elle précise notamment que ne sera pas qualifié de vagabond l'individu qui, accueilli par des parents ou des amis, vit avec eux et à l'occasion leur rend de menus services (Boma, 10 mai 1904).

L'émigration, remarque Schaudel, s'auto-entretient par le rôle de la parenté en Afrique (10). D'où l'on peut affirmer que le système de solidarité contribue dans une large mesure à la "déruralisation" car, l'émigré rural, trouvera toujours en ville un membre de la famille ou une connaissance pour l'accueillir, sans dire qu'à l'occasion, il rendra de "menus services" dans le foyer d'accueil.

Doit-on considérer cette occupation comme un travail qui pour les jeunes devra en outre être certain?

Le travail certain pour un jeune est celui qui est susceptible de lui assurer une sécurité d'emploi et de revenu. C'est un travail qui comme on dit dans le langage populaire, "a de l'avenir", c'est-à-dire pourra permettre au jeune d'évoluer et d'épanouir ses possibilités physiques, morales et intellectuelles.

Le travail "certain" s'oppose au travail "occasionnel" qui est défini, par Bronley et Gerry, comme une façon de vivre qui manque d'un minimum de sécurité de revenu et de l'emploi. Cette façon de vivre est considérée simplement comme "des occasions de revenus" et inclut aussi bien le travail salarié qu'indépendant, les activités réglementées que non réglementées, productives qu'improductives (11).

Au vu de ces réflexions, qu'en est-il du reclassement professionnel des jeunes? Que deviennent-ils?

Sur 243 jeunes certifiés au Centre d'Apprentissage Professionnel de Boyokani (Ve AED, années scolaires 1977-1978 à 1981-1982), l'appréciation faite en 1982 indique les résultats ci-après:

- 1- Tout d'abord, 167 jeunes sur le total de 243 avaient pu être contactés par l'AED. Parmi eux, 74 soit, 40% (de 167), continuaient à exercer le même métier appris à l'AED, 26% n'avaient jamais "rien fait" depuis la fin de leur formation et 34% exerçaient une activité autre que celle apprise à l'AED (12).
- 2- Pour l'AED, 76% des jeunes reclassés s'étaient réintégrés dans la société du fait de leur maintien dans un milieu actif.

D'une manière plus approfondie, examinant l'évolution dans les milieux actifs de scolarité, de formation professionnelle et de travail d'un groupe des jeunes délinquants soumis au régime de la liberté surveillée (13), et après avoir divisé ces milieux actifs en champ

d'occupations stables et structurées d'une part, et d'autre part en champ d'occupations incertaines et occasionnelles (voire parfois illégales), nous avons, après cinq années d'observation, remarqué ceci:

- pendant les trois premières années de reclassement, ou de mise en liberté surveillée (L.S.), les jeunes avaient tendance à se maintenir dans le premier champ d'occupations (stables et structurées).
- ensuite, le „ mouvement se déplaçait vers le second champ d'occupations (instables et occasionnelles).

En considérant l'année d'abandon ou de changement de M.A., nous avons remarqué que 60% des jeunes l'avaient fait au courant de la première année de reclassement ou de mise en L.S., 64% en dedans de deux années et 80% en dedans de trois années.

Ces résultats dépassent largement ceux de CRASS-BERGER selon lesquels 50% de récidive, chez les délinquants, se produisent dans l'année qui suit la libération ou la fin de traitement et plus de 80% se manifestent dans les cinq ans (14).

Par ailleurs, il a semblé que l'instabilité constatée, pendant les trois premières années de placement en Libération surveillée, allait décroissant au fur et à mesure que se prolongeait le séjour en milieu libre.

En effet, en considérant cinq années, comme durée de temps passé en milieu libre, on remarque à partir des deux dernières années une tendance chez la majorité des jeunes à se stabiliser dans le champ des activités occasionnelles du secteur économique informel.

L'adaptation à la durée, remarque Debuyst, est la possibilité qu'a l'homme de tenir compte de l'avenir et de réaliser les projets qu'il a imaginés sans être nécessairement tributaire de nouveaux stimuli que le présent lui propose (15).

Dans cet ordre d'idée, l'instabilité en milieu actif de travail chez les jeunes délinquants a pour origine non seulement les difficultés qu'ils éprouvent pour s'insérer, dans le secteur des activités formelles et stables, mais aussi un certain état d'esprit qui règne chez eux.

En effet, que de fois ne les entend-on pas dire: "je fais ceci, je travaille comme ceci en attendant de ...". Il manque chez eux un réel engagement dans l'activité exercée car, ils continuent à entretenir leur désir notamment de poursuivre des études (étudiants éternels!) ou d'exercer un emploi de bureau.

Mais, comment faut-il qualifier ces jeunes? Chômeurs? Inactifs ou désœuvrés?

Le chômeur, au sens strict, est défini au plan international comme tout travailleur cherchant du travail par suite d'une rupture de contrat et, au sens large, comme tout travailleur en quête d'emploi.

Cette définition, remarque Hauser, convient sans doute aux pays développés où les marchés et les règles en matière de travail sont suffisamment structurés. Mais, dans les pays du Tiers-Monde, on risque de confondre chômage et sous-emploi.

Les chômeurs dans ces pays, continue l'auteur, grouperaient tous ceux qui sont sans emploi et disponibles pour le travail. En effet, le sous-emploi visible et invisible ne permet pas, dans ces pays, de déterminer la volonté réelle d'une personne qui préférerait vivre dans l'oisiveté.

Beaucoup d'hommes, surtout les jeunes classés dans le recensement et les sondages démographiques comme sans-emploi ou sans profession, remarque Hauser, exercent en fait de petits métiers; ce sont des "chômeurs actifs", mais les ressources qu'ils obtiennent ainsi sont en général maigres. Si ces activités de remplacement sont suffisamment rémunératrices, ces chômeurs doivent être considérés comme des travail-

leurs indépendants. (Ici nous pensons à un tas de personnes et de jeunes qui se disent "commerçants").

Beaucoup de travailleurs, poursuit Hauser, surtout des jeunes classés comme "indépendants", se livrent pour leur propre compte à des activités commerciales ou artisanales qui sont économiquement marginales, voire négatives, si elles sont socialement assez positives. Un certain nombre d'entre eux apparaissent dans les situations de chômage conjoncturel, où ils ont perdu leur emploi dans le secteur moderne: ce sont des "chômeurs déguisés". (16).

On pourrait comparer le "chômeur déguisé" au "salarié déguisé", dont traitent Bronley et Gerry, ceux qui se livrent à ce qu'on appelle "le travail en noir". Ils travaillent certes pour le compte d'autrui mais sans formalité de contrat de travail ou d'emploi (17).

Ces genres d'activités se caractérisent par leur mobilité et leur insécurité de revenu et d'emploi. Mais, malgré ces traits négatifs, la définition de chômeur accolée à ceux qui les exercent s'avère problématique.

C'est ainsi qu'à la suite d'une enquête, menée par Scharz, sur un groupe de travailleurs kinois en vue de sonder leur opinion sur les chômeurs, l'auteur s'aperçoit que l'homme désœuvré vivant à son aise n'est pas considéré comme "chômeur". L'attitude du milieu urbain envers le chômeur, conclut-il, reste ambiguë (18).

Jusqu'à présent nous avons tenté de cerner le concept de milieu actif de travail dans une société en développement, analysons maintenant la contribution de ce milieu actif à l'adaptation sociale des jeunes.

C. Contribution du milieu actif de travail à l'adaptation sociale des jeunes

Bien que brièvement, nous avons défini la notion d'adaptation sociale comme étant le fait de "se reconnaître dans le "nous" du groupe,

du milieu auquel on appartient" (19). En effet, on est qualifié d'inadaptation ou d'inadapté par ce même groupe et ce même milieu.

Cela étant, quel est l'apport du M.A. de travail à l'adaptation sociale des jeunes dans un pays en développement?

C.1. Observations

A ce sujet, nos considérations portent plus spécialement sur de nombreux jeunes qui ont quitté l'école, interrompant leurs études pour des raisons diverses. Il s'agit des jeunes dits "déscolarisés", "anciens élèves", "school leavers".

Ces jeunes se trouvent abandonnés à eux-mêmes, sans expérience ni qualification professionnelle, subissant les aléas d'un système économique où règnent chômage et activités occasionnelles.

L'on peut s'interroger, dans ce contexte, sur la signification de l'adaptation sociale de ces jeunes par leur "maintien dans un milieu actif" de travail.

Dans son étude sur l'Education et la marginalité des jeunes en Afrique, McQueen essaie de découvrir les attitudes, les attentes et les aspirations des jeunes déscolarisés. Il définit leur marginalité comme étant le fait de ne pas être attaché socialement ou d'être lié à deux ou plusieurs cultures ou groupes avec, cependant, très peu d'engagements au sens d'appartenance. Il observe que la mobilité de culture n'est pas elle-même une condition suffisante pour la marginalité; l'engagement équivoque, l'insécurité et le fait de ne pas être sûr du milieu d'appartenance et de l'avenir sont des comportements significatifs essentiels (20).

Les jeunes déscolarisés, si désœuvrés soient-ils, aspirent, comme tous les jeunes citoyens, à des carrières dans le secteur économique moderne et structuré. Très souvent, ils ont des aspirations qui dépassent les attentes réelles pour y accéder valablement. En

présence des frustrations qui en résultent, ils essaient d'adopter divers types de comportements pour éviter ce malaise.

Merton cite plusieurs types de comportements qui sont des modes d'adaptation chez l'homme en présence d'une frustration (21). Nous retiendrons notamment l'évasion et la conformité. Il définit le sujet "évasif" comme l'individu incapable de s'adapter à la vie réelle et qui peut trouver des compensations dans des rêves. Cette formule d'adaptation apparaît lorsque les buts et les pratiques ont été pleinement assimilés par des personnes qui en apprécient la très grande valeur, sans avoir les moyens pour y parvenir.

On pourrait rapprocher, de ce groupe de personnes, plusieurs "anciens élèves" qui, même après l'âge de 18-20 ans, continuent à "revêtir le statut d'élève ou d'étudiant". Ils demeurent à charge de la famille et ne cherchent pas à acquérir une indépendance économique ou familiale. Ils ont peur de s'engager dans le secteur économique non structurée et rejettent le travail manuel accessible dans la sphère traditionnelle.

Plusieurs jeunes cependant se "conforment" plus ou moins aux exigences de la société. A défaut d'une occupation dans le secteur structurée moderne et traditionnel, ils s'engagent dans les activités occasionnelles, considérant ce mode d'occupation comme une façon de répondre aux exigences de leur société. Celle-ci estime, en effet, que les personnes ayant dépassé l'âge de la scolarité "obligatoire" (Ve au-delà de 15-16 ans) doivent "faire comme tout le monde", autrement dit "se débrouiller" pour subsister (Kobeta libanga).

Ce comportement de débrouillardise est considéré, par la société donnée, comme un mode d'adaptation sociale parce qu'il permet à l'individu de répondre à certaines obligations sociales et familiales (22).

C'est à juste titre que Merton considère que "sans un fond de valeur commune, il ne peut y avoir de société...". Le tissu d'attente dont est constitué tout corps social est maintenu grâce à un comportement modal conforme aux schémas culturels établis à une époque donnée (23).

Mais conformisme ne signifie pas nécessairement adaptation sociale au sens de la définition de Rocher; c'est-à-dire que le sujet a fait sienne la norme ou la valeur observée. Celle-ci témoigne parfois d'une simple "normalisation" du comportement modal conforme aux schémas culturels établis à une époque donnée (23).

C.2. Adaptation sociale des jeunes en rapport avec les trois sphères du développement socio-économique

Nous avons, traitant du milieu actif de travail, distingué trois pôles: traditionnel, transitionnel et moderne.

Décrivant la marginalité des jeunes adultes (23 bis) en Afrique, à partir du critère d'autonomie socio-économique, qu'il appelle "social maturity", McQueen distingue quatre groupes des jeunes adultes suivant leur mode d'intégration dans la sphère transitionnelle ou moderne. Selon l'auteur:

- 1- Les "stable modern young adults" ne sont ni transitionnels ni marginaux, car ils ont acquis le plein statut de l'économie moderne. Vraisemblablement, ils ont aussi en eux un sens personnel et social du bien-être par la solidarité sociale et par l'engagement.
- 2- Les "marginal modern young adults" n'ont pu consolider leur position et atteindre un plein statut ni dans la sphère moderne, ni dans la sphère traditionnelle. Ces jeunes sont en proie aux problèmes psychologiques d'identité et de statut social. Les difficultés éprouvées ont tendance à persister et à déséquilibrer potentiellement leur vie.

- 3- Les "stable transitionnal youth adults" n'ont pas pu réaliser leur but de statut moderne, mais se trouvent intégrés dans le groupe social traditionnel qui aide à stabiliser leur vie. Il est pour eux la source et le support de sécurité psychologique et de statut social.
- 4- Enfin, les "marginal transitionnal young adults" occupent la position la moins favorable, car ils sont dans une situation continue de "déstress" et de crise. Comme ils luttent seuls avec leurs problèmes, ils se trouvent dans une position d'isolement physique et psychologique par rapport au contexte socio-culturel établi. Ils sont de véritables "déracinés" qui n'ont que des rapports sans profit avec les institutions sociales en place.

Ces considérations, fort intéressantes, soulèvent cependant une certaine objection à cause de leur caractère quelque peu excessif.

- 1- L'observateur (McQueen) néglige, dans une certaine mesure, l'existence de la sphère transitionnelle comme entité spécifique dans laquelle un jeune peut être considéré comme adapté ou inadapté.

En effet, le groupe traditionnel ou la famille traditionnelle, considérée par McQueen comme étant susceptible d'aider à la stabilisation des "stable transitionnal youth adultes" est, à notre avis, du moins en milieu urbain, le groupe transitionnel qui n'est ni essentiellement moderne, ni essentiellement traditionnel. Celui-ci peut, en tant qu'entité transitionnelle, favoriser l'intégration ou la désintégration sociale de ses membres.

- 2- Un tel apport souligne l'impact de l'environnement socio-familial sur le maintien des jeunes dans un M.A.. En effet, de nos enquêtes sur les jeunes placés en L.S., il s'est avéré que, lorsque le sujet vivait dans une famille où la majorité des membres étaient occupés (même par des activités occasionnelles), le jeune lui aussi recherchait les occasions de travail, et cela très souvent, dans la même sphère d'activités économiques que les aînés de la famille. Il

- faut, pour cela, que le jeune accepte le mode de vie du groupe auquel il appartient, voire même fasse sienne la culture du milieu transitionnel. Autrement, il risque, comme l'observe McQueen, de s'isoler, de se débattre seul avec ses difficultés, incapable d'acquérir le statut socio-économique de son choix. Il refuse de réajuster ses aspirations aux ressources possibles et disponibles de son milieu, bref de se conformer et, peut-être aussi, de s'adapter. Immobilisés dans leurs frustrations, les "marginal transitional youths" pourront adopter des comportements qui favorisent des sous-cultures déviantes et handicapent le développement du pays. Cette catégorie de jeunes méritent une attention particulière des autorités qui doivent organiser, à leur égard, des mesures de prévention au niveau secondaire de la déviance.
- 3- L'intégration consciente, dans le secteur des activités occasionnelles et informelles, ne signifie pas que le sujet y travaillera sans effort de perfectionnement. En outre, le progrès qu'il pourra réaliser ne doit pas être apprécié uniquement dans l'optique de l'acquisition d'un "full statut" dans la sphère moderne des activités structurées. Car bien que la recherche de la modernité soit le voeu naturel de tout homme, l'emploi dans le secteur économique de transition devra être interprété, avant tout, comme une recherche d'adaptation dans le sens d'une "socialisation ouverte". Nous voulons dire par là que cette recherche s'efforce constamment de sortir des cercles provisoires de sécurité qu'elle crée, parce qu'elle les considère, non comme des points d'arrivée, mais comme des points de départ. En somme, vivre c'est aller au-delà de ce qui est et de ce qu'on est (24).
- 4- Tout en étant un processus vers la modernité, la sphère de transition correspond à une situation de transition dans le développement. Elle est aussi un champ culturel spécifique, à partir duquel il est possible de cerner la problématique du comportement des jeunes marginalisés dans la sphère du milieu actif de travail, traditionnel ou moderne.

- 5- L'adaptation sociale, par le maintien des jeunes dans un M.A. de travail, devra s'interpréter à la lumière de ces réflexions d'ordre général mais qui se rapportent, tout particulièrement, aux jeunes défavorisés des pays en voie de développement.

Conclusion

Toutes les sociétés et toutes les cultures sont, de quelque manière, à l'épreuve, les unes par excès de modernité difficilement contrôlable, les autres par une revendication de modernité difficile à satisfaire (25). Ainsi l'univers humain, comme l'écrivent Sutherland et Gressey, est celui des sociétés en voie de développement (26).

Certes, c'est au sein des sociétés en "procès de développement" que l'affrontement du traditionnel et du moderne se manifeste de la manière la plus apparente, avec un véritable effet de grossissement. Elles sont qualifiées de "dualistes" ou "en transition" ou "à structures désarticulées" (ce qui souligne le passage d'un état à un autre et ses conséquences structurelles)(27).

C'est justement dans un milieu dualiste et de transition que nous avons essayé de définir le M.A. de travail et son apport à l'adaptation sociale des jeunes.

La coexistence des valeurs culturelles étrangères et autochtones nécessite de nouvelles définitions de modes d'adaptation et d'intégration à la nouvelle culture. Tout cela témoigne de la réaction de la société à ces phénomènes de changement et de transformation qui atteignent ses valeurs et des structures. Réaction qui vise à se frayer une voie déterminante permettant d'éviter les situation d'insécurité et d'instabilité.

Dès lors, associer le caractère de "transition" du milieu actif de travail des sociétés en développement à la notion d'"instabilité" se révèle assez douteux. Car il y a lieu aussi de remarquer que cette "instabilité", ces "désarticulations", ces

changements et transformations sont "porteuses de la modernité authentique" (28), de ces sociétés.

Le nouveau milieu dualiste et de transition que nous pouvons appeler "en voie de modernité authentique" nécessite qu'on l'appréhende comme tel, si l'on veut interpréter valablement son apport positif et négatif à l'adaptation sociale des jeunes.

Bibliographie

- (1) Le "milieu actif" est un concept que nous avons formulé à partir de l'objectif particulier poursuivi par les délégués à la protection de la jeunesse dans le cadre de la mesure de liberté surveillée des jeunes traduits en justice. (cfr. idzumbuir Assop, problématique de l'adaptation sociale des jeunes dans le cadre du régime de la liberté surveillée, thèse de doctorat, Université Catholique de Louvain, 1981).
- (2) Rocher, G., "Introduction à la sociologie générale, Col. Regards sur la réalité sociale, Ed. AMH Montréal, Canada, 1969.
- (3) Capul, M., Contribution à l'étude du devenir professionnel des enfants inadaptés. Sauvegarde de l'enfance, no. 1/2/3/ janvier - Mars 1961.
- (4) Pinatel, J., Traité de droit pénal et de criminologie, Tome III, Librairie Dalloz, Paris, 1963.
- (5) Foulquie, F., Vocabulaire des sciences sociales, Presses Universitaires de France, 1978.
- (5 bis) Willems, E., Dictionnaire de sociologie, Librairie Marcel Rivière, Paris, 1961.
- (6) Ngoma, F., Tradition et modernisme en milieu congolais (Zaire), Cah. congolais, XIII, 1970.

- (7) Balandier, G., Tradition et continuité, Cahiers Internat. de sociologie, 44, 1968.
- (8) Schaudel, S., Les activités de transition et le secteur informel à Abidjan, Centre d'Etudes d'Afrique Noire, Etudes Econ. africaine, Institut d'Etudes Politiques de Bordeaux, 1978.
- (9) B.I.T., "Guide technique, Emploi, chômage, durée de travail, salaire", BIT, Genève, 1978.
- (9) Idzumbuir Assop, Problématique de l'adaptation sociale des jeunes délinquants dans le cadre du régime de la liberté surveillée, op. cit.
- (10) Schaudel, S., op. cit.
- (11) Bronley, S., et Gerry, G., Casual work and poverty in third world cities, Ed. Bronley Gerry, Weley cap., 1978.
- (12) Ntambwe Beya, Rapport statistique des anciens de l'AED porteur d'un certificat de spécialisation et leur situation professionnelle actuelle, Périodique Bana Babiso, AED, no. 10, 1983.
- (13) Idzumbuir Assop, op. cit.
- (14) Grass-Berger, R., Les définitions de la récidive et leur importance pour la statistique. Cité par Breuvart, J., Que deviennent-ils? Etude comparative des niveaux d'intégration sociale d'une population des mineurs de justice, Vaucresson, 1974.
- (15) Debuyst, C., Notions d'adaptation à la durée en clinique psychologique, cité par Turine, F., in Signification du travail pour les délinquants. Essai d'approche (Mémoire) Université Catholique de Louvain, 1970.
- (16) Hauser, A., Problèmes posés par l'évaluation du nombre de chômeurs en milieu urbain en Afrique, in Manpower and unemployment research in Africa, Vol. 6, no. 1, avril 1973.

- (17) Bronley, R. and Gerry, G., op. cit.
- (18) Scharz, A., Solidarité clanique, Intégration urbaine et chômage en Afrique noire, Canada Journal of African studies, 3 (2), 1969.
- Lire aussi: Mutinga Mutuishay, "Retour des sans emplois, Quelle application!", in Zaire, no. 423, du 13 septembre 1976.
- (19) Rocher, G., op. cit.
- (20) McQueen, A.J., Education and marginality of african Youth, Journal of Social Issues, vol. XXIV, no. 2, 1968.
- (21) Merton, R.K., Structure sociale, anomie et déviance, Extrait de D. Szabo, Déviance et criminalité, textes réunis, Coll. UE, 1970.
- (22) Idzumbuir Assop, Contribution du secteur économique informel à l'insertion sociale des acteurs sociaux marginalisés, in Bulletin semestriel du Cerdas, Liaison, Kinshasa, 1984.
- (23) Merton, R.K., op. cit.
- (23 bis) Mc Queen, A.J., op. cit.
- (24) Clauser, D., The effectiveness of prison and parole system, cité par Breuvart, J. op. cit.
- (25) Balandier, H., op. cit.
- (26) Sutherland (EH) et Gressey (D.R.), Principes de criminologie, éd. Cuyas, 1963.
- (27) Balandier, G., ibidem
- (28) Nous avons emprunté ces termes à Balandier, G.

LA MAISON, LA RUE ET L'ÉCOLE: L'ENJEU DE
L'ACTION EDUCATIVE
par
Mbolokala Imbuli

LA MAISON, LA RUE ET L'ECOLE: L'ENJEU DE
L'ACTION EDUCATIVE

par

Prof. MBOLOKALA Imbuli
Université de Kinshasa

Tout en s'inspirant de l'esprit qui se dégage du thème principal de ce colloque, ma communication veut également suivre un itinéraire qui me paraît inévitable dans le système actuel de l'éducation de la jeunesse. En effet, entre la maison et l'école, l'enfant doit inévitablement traverser un pont éducatif bien déterminant: la rue, cette grande école que l'homme, d'autant plus qu'il s'éduquera toute sa vie durant, fréquentera jusqu'à sa mort. Ebun-E-Ken A.-A.-A. l'a déjà qualifié de "troisième milieu zairois actuel" (1). Il y a lieu cependant d'aller plus loin, aussi bien sur le plan temporel que sur le plan spatial. Car le phénomène n'est ni actuel ni propre à la société zairoise. Depuis et partout où l'on construit la maison et l'école, le tiers milieu éducatif n'est jamais exclu.

L'inévitabilité et la communicabilité des facteurs influents de l'action éducative m'ont amené à trouver déjà dans la maison, la rue et l'école trois structures principales de ladite action. Raison pour laquelle, considérant aussi l'évolution de la croissance de l'homme, sujet-agent principal de l'éducation, je traiterai d'abord de la maison, dans laquelle naît et grandit l'enfant. Ma pensée se penchera ensuite

sur la rue, qui constitue la personne interposée qui communique directement avec la maison et l'école. D'après le système scolaire zairois, l'enfant découvre la rue dès l'âge au moins de trois ans, âge auquel il peut entrer à l'école maternelle.

De là mon inquiétude. Maison, rue et école constituent trois agents de l'éducation bien connue des psycho-pédagogues, voire d'autres hommes de science. Qu'apporterai-je alors d'original?

D'abord je pourrai sensibiliser davantage l'opinion aux différentes stimulations des trois agents éducatifs précités. Cela me permettra de participer activement au grand débat international sur un thème apparemment simple, mais combien complexe, qu'est "L'Enfance, l'Education et la Déviance". Tel est le sens essentiel de ma communication.

I. La maison et l'action éducative

"Nous naissons sensibles, écrit J.J. Rousseau et, dès notre naissance, nous sommes affectés de diverses manières par les objets qui nous environnent" (2). A considérer, en outre, les réflexions qu'Alain Beaudot développe, dans sa "Sociologie de l'école", le toit parental peut être pris pour un "micro-système" (3), une micro-structure, un "ensemble d'éléments interdépendants, en interaction dynamique, organisée en fonction d'un but..." (4). Ces éléments structuraux sont la maison elle-même comme immeuble, les parents, les frères et soeurs si l'on s'en tient, dans un premier temps, au sens restreint de la famille. Pour nous conformer, dans un second moment, aux africanités, nous devons compléter cette liste par les grands-parents, les oncles, les tantes, les cousins, les neveux, les beaux-parents, les beaux-frères, les belles-soeurs, etc... L'enfant se trouve le centre des intérêts d'une structure familio-éducative complexe.

La dynamicit  des composantes r sulte du principe m me de leur "existence". J'entends ce dernier mot dans son sens philosophique existentialiste. Mon but ne consiste en aucun cas   discuter sur le

primat existentiel de l'existence par rapport à l'essence, ou de l'essence par rapport à l'existence. Ce serait chercher à la fois à me plonger et à me faire bloquer dans un combat philosophique des géants tels que M. Heidegger; K. Jaspers; J.P. Sartre et bien d'autres philosophes qui, se prononçant pour un point de vue existentialiste selon lequel l'existence précède l'essence, s'opposant visiblement à B. Spinoza; à Leibniz; à Fichte, même à Hegel, défenseurs acharnés de l'essentialisme, c'est-à-dire de la philosophie d'après laquelle c'est l'essence ou l'idée qui précède l'existence. Je veux tout simplement dire que les êtres qui entourent ou environnent immédiatement l'enfant "deviennent", et, en devenant, sortent d'eux-mêmes, se manifestent finalement en véritables phénomènes susceptibles d'affecter les autres. D'où, par leurs actions théoriques et pratiques, réfléchies et irréfléchies, pensées et pensantes, par leurs situations de riches ou de pauvres, d'heureux ou de malheureux, de monogames ou de polygames, de sages ou d'insensés, avec tous leurs goûts, sentiments, coutumes et croyances, ils influent sur le développement des autres, dont surtout l'enfant qu'ils sont appelés à "éduquer".

L'enjeu de l'action éducative apparaît déjà d'une délicatesse et d'une complexité remarquables. Les étants-existants cherchent en effet à conduire hors d'un état polysémique et à modeler physiquement, intellectuellement et moralement un autre étant-existant qui a, lui aussi, ses goûts et sentiments, qui constitue une personnalité particulière, une conscience individuelle qui, peut-être, s'ignore encore. L'action éducative est-elle, à ce niveau, à l'avance vouée à l'échec? Faut-il, dans ces conditions, suivre le conseil de J.J. Rousseau qui préconise une éducation suivant la nature de l'être et, de ce fait, s'oppose à l'éducation par personne interposé parce que l'homme "bouleverse tout..., défigure tout..., aime la difformité..., il ne veut rien tel que l'a fait la nature, pas même l'homme" (5)? Faut-il tout simplement y renoncer?

Loin de là. Il faudrait plutôt se rappeler l'idéal de l'homme qui lui est assigné par sa propre nature: le bien-vivre. Celui-ci nécessite satisfaction de ses divers et multiples besoins tant physiques

qu'intellectuels. Aussi suppose-t-il prise de conscience des exigences de l'acquisition de cette satisfaction. Dans ce cadre, l'homme se devra de se rappeler ce proverbe éducatif ekonda: "un seul doigt ne soulève pas le pôt". La nature peut sans doute l'éduquer. Elle l'éduque d'ailleurs à tout moment. C'est pourquoi les Anglais, par la voix de Goblot, n'auront pas tort de parler de la "self-éducation". Néanmoins, le rôle d'une personne interposée n'est pas de moindre taille. Il ne consiste pas seulement à tout dégénérer comme le pense J.J. Rousseau. Bien au contraire, par le biais d'une éducation bien pensée, il s'efforce plutôt de parfaire l'homme tant que faire se peut.

Puisque l'autarcie scientifique n'est pas de ce monde, les hommes se trouvent dans l'obligation de se compléter les uns les autres en vue de réaliser leur projet de société où il fait beau vivre.

Tel est le sens que je donne ici à l'éducation collective. Je me base sur le fait qu'en éduquant l'autre, l'homme s'éduque lui-même, se complète, se parfait sur le plan existentiel. Le vrai problème ne constitue donc plus à renoncer à cette action éducative collective. Il s'agit plutôt d'avoir une conscience aigüe de sa responsabilité, dans la réalisation de l'éducation souhaitée par la société, de disposer des moyens et d'y travailler avec détermination. Autant dire que père, mère, frère et soeur doivent être conscients du rôle de "pace makers" ou de premiers stimulateurs qu'ils ont à jouer dans l'éducation de l'enfant. Ce rôle de premier ordre est tellement déterminant que la moindre négligence peut déjà conduire à la déviance, à la dégénérescence, donc au comportement pathologique de l'enfant, dont la manifestation la plus courante est la délinquance juvénile, qui se traduit à son tour par la violence, les vols, les viols et les crimes de toutes sortes (6).

L'environnement immédiat de l'enfant doit, par conséquent, être sain pour pouvoir permettre à l'enfant de se développer sainement sur tous les plans de son existence. Environnement suppose savoir-vivre de la famille, bonne entente entre les membres de la famille, intéressement de la famille à l'éducation de l'enfant, bref, des conditions éducationnelles familiales optimales. Ici, le bon sens est

guide, l'exemple est lumière, la leçon du jour se fait principalement par l'expérience et non par la théorie académique que bon nombre de parents africains ignorent encore. L'enfant suit et essaie d'appliquer ou, mieux, d'imiter ce que père ou mère, frère ou soeur fait à la maison, structure de base de toute son éducation. Mais la maison paternelle, suffit-elle pour décider en dernière analyse de la réussite de l'action éducative?

II- Influence de la rue sur l'éducation

La rue, thème principal de ce paragraphe, représente pour moi le milieu social, ou ce que Eben-E-Ken appelle le "troisième milieu" (7) de l'éducation. En sens structural, si l'on peut croire encore Alain Beaudot, il y a lieu de parler d'un "exo-système", en tant qu'une "extension du méso-système embrassant les structures sociales concrètes, formelles et informelles, qui enferment ou empiètent sur les milieux immédiats qui contiennent l'élève et, par conséquent, y exercent une influence ou même déterminent ou délimitent ce qui s'y passe" (8).

L'enfant y découvre les passants, hommes, femmes et enfants, blancs ou noirs, beaux ou laids, normaux ou anormaux. Aussi l'attention de l'enfant est-elle attirée par les journaux, les revues et les affiches publicitaires, qui traitent d'un peu de tout. Primus, par exemple, c'est la bière reine qui "fait mousser la vie". La pancarte de l'orchestre Zaiko Langa, Langa, elle, annonce du "Boom" et du "Tonnerre" à ses mélomanes. Ne parlons plus d'un concert animé par Jimmy Cliff. Il est hautement captivant.

Ici, s'élèvent des magasins, avec tout ce qu'ils contiennent comme articles. Là, sont construites les grandes entreprises industrielles et les Banques dans lesquelles circulent Zaire et devises étrangères. Aux yeux de l'enfant apparaît ainsi tout un monde remarquablement dynamique et attrayant, un monde dans lequel il faut savoir réaliser le véritable mariage de l'"être" et de l'"avoir" - au sens où G. Marcel entend ces mots - pour pouvoir y vivre.

Dans l'entretemps, la rue se présente encore comme un lieu privilégié de rencontre des cultures, ou des civilisations impliquant toutes sortes d'éléments intellectuels, c'est-à-dire artistiques, scientifiques, philosophiques, religieux... Les idéologies y font aussi leur chemin. Le capitalisme et le socialisme se bousculent. Chacun cherche par tous les moyens à conquérir les esprits, à gagner les adeptes. Lieu de rencontre des "projets", la rue constitue également un carrefour des volontés et des tentations.

Comme l'on peut s'en rendre compte, le risque de la déviance et de la déviation devient d'autant plus grand qu'abandonné à lui-même, l'enfant s'y promène seul, ballotté, au gré des idées, des événements ou des circonstances. S'impose alors une nouvelle alternative: garder l'enfant à la maison ou le laisser s'ouvrir au monde et, partant, augmenter ses besoins déjà divers et multiples, parmi lesquels ceux de communiquer avec autrui, d'acheter, de se déplacer avec aisance, enfin de vivre comme les autres, qui sont "libres", sans maître ni directeur.

Le cas de la chèvre de M. Seguin peut pousser au pessimisme pédagogique quant à l'influence de la rue sur l'éducation de l'enfant. Parce que, sortie de l'enclos, la pauvre chèvre n'a connu que misère au lieu de brouter librement et à sa faim cette herbe qui lui faisait défaut dans l'enclos. Le loup l'a finalement dévorée.

A l'image de cette scène éducative, la rue ne peut être considéré que comme un milieu purement et simplement négatif de l'éducation. Un éducateur superficiel conseillera certainement son évitement. Le profond, lui, trouvera dans la rue un autre type d'éducateur, qui n'est sans doute pas parfait, mais dont le côté positif contribue à une meilleure éducation de l'enfant. Son aspect positif, c'est l'ouverture de l'esprit, c'est la consolidation de la formation du jugement ou de l'esprit critique, qualités indispensables à tout homme face à la vie, c'est-à-dire face au monde ainsi qu'à lui-même. Un autre avantage éducatif de la rue réside dans l'expérience qui fait vivre. S'y ajoute la découverte de soi en tant que sujet-objet multidimensionnel. La rue constitue en outre le lieu et le moment privilégiés de la décision

personnelle, de la formation de la volonté et de la personnalité. Tout seul, en effet, l'enfant choisit et décide de faire ce qu'il veut au lieu de faire ce que les autres, parents ou autres tuteurs, veulent qu'il fasse. A ce moment précis se manifeste son individualité ou sa singularité, s'éclaircit sa vocation: être maçon ou mécanicien, médecin ou professeur, etc... suivant ses capacités, l'idée qu'il se fait de ce dernier et l'idéal qu'il se fixe pour son avenir. Afin d'actualiser cet idéal, il faut, par conséquent, s'imposer un mode de vie, un code de la vie semblable à celui de la route. Il faut donc être discipliné. Dans sa relation avec l'autre, dans l'élaboration de son projet, l'enfant trouvera aussi une humanité avec laquelle il peut avoir des relations humainement humaines. Car l'autre n'est pas qu'un loup qui tente toujours de le dévorer. En se projetant, il cherche également à se mettre à son service, ou à construire avec lui une société dans laquelle règneront la compréhension mutuelle, l'entente et la paix, conditions indispensables à la réalisation du bien être social.

Au lieu donc d'éloigner notre enfant de la société des hommes ou de l'enfermer définitivement dans la maison paternelle, il est fort souhaitable de le laisser aller visiter le monde. Celui-ci forme un grand livre qui lui apprendra bien des choses susceptibles de contribuer positivement à son éducation. Ce qui ne signifie en aucun cas qu'il faut l'amener à se déshabiller totalement de l'habit éducatif familial. L'essentiel est de savoir faire la symbiose. L'union des deux éducations fera certainement la force de l'éducation générale de l'enfant que l'école aura à compléter et à parfaire.

III. L'école comme lieu propice de l'éducation

De l'Académie de Platon, qui date de l'antiquité grecque, à ce que l'on appelle "l'école de Paris", qui est de l'époque contemporaine, le concept d'école a connu une longue histoire, une multitude de définitions surtout d'ordre anthropologique et socio-philosophique. Je ne prendrai pas aujourd'hui le risque de vous rappeler les définitions philosophiques qui risquent de nous écarter de notre cadre actuel. L'analyse sociologique, faite par Alain Beaudot et ses collaborateurs,

peut, par contre, nous aider à comprendre le sens de l'utilité de l'école dans la formation et l'éducation de l'enfant.

Alain Beaudot et al. citent un certain nombre d'auteurs. Ils commencent par Willard Waller, pour qui, en "tant qu'organisme social, l'école montre une interdépendance organique de ses parties. Il est impossible de modifier une de ses parties sans affecter l'ensemble" (10). Ils continuent avec Boocock qui écrit : "Depuis Dewey, il est à la mode d'envisager l'école comme une petite communauté où l'idéal serait qu'il y ait continuité entre les expériences scolaires d'apprentissage et celles qui se font dans la société". Suivent Backman et Secord, cités en troisième position: "on peut considérer l'école comme une société en miniature, avec sa propre culture et son climat particulier à leur tour composée d'une variété de sous-cultures identifiables, affectant le comportement et le travail des élèves de multiples façons". Griffiths et Carlson trouvent dans l'école une "organisation à grande échelle". A en croire John Holt, "l'école devrait être un lieu où les gens trouvent ce qu'ils veulent trouver et où ils développent les aptitudes qu'ils veulent développer". Shipman, lui, soutient l'idée selon laquelle "on peut considérer l'école comme un réseau de positions et de statuts auxquels sont affectés professeurs et élèves et où ils apprennent les normes qui définissent leurs rôles. Ceux-ci sont issus de la structure formelle de l'école et des sous-cultures qui y sont ambiantes". Enfin, la série se termine par F.L. Bates et V.K. Murray, pour qui "l'école est un système complexe de comportements humains organisés de façon à accomplir certaines fonctions au sein de la structure sociale". C'est dire que l'école "se compose de comportements, ou d'actions, accomplis par des auteurs humains, organisés de façon à produire certains produits spécialisés destinés à la société et ses membres".

De ces définitions quelque peu anthropo-sociologiques et juridiques ressort l'idée de l'école comme:

- organisation sociale
- communauté ou société

- association
- réseau de positions et de statuts
- système social complexe de comportements humains
- institutions ou structure
- lieu de relations
- occupation ou activité qui implique fonctionnement ...

Il y a lieu dès lors de comprendre le sens de l'inquiétude de A. Beaudot et ses collaborateurs lorsqu'ils se posent la question de savoir pourquoi les "définitions du concept école sont rares" (11). La réponse est simple. Objet spacio-temporel à la fois philosophique, juridique, économique, politique et social, l'école constitue un concept d'une complexité telle qu'aucun observateur, si profond soit-il, ne saurait l'appréhender dans toute sa totalité. Raison pour laquelle, de ma propre expérience et de ces études, je ne me contente pour le moment que d'en retenir les éléments ci-après: communauté dynamique de biens et de personnes interdépendants, en interrelations et organisés en fonction d'un objectif social à atteindre: celui de la formation théorique et pratique et de l'éducation morale. L'école constitue ainsi une institution, une organisation et une structure.

Telle quelle, l'école apparaît comme une structure parmi tant d'autres et/ou inclue dans d'autres structures avec lesquelles elle entretient des relations qui jouent des rôles bien déterminants tant dans son fonctionnement, dans son efficacité que dans son existence.

Son éducation a cet avantage d'être méthodique et systématique. Contrairement à l'éducation familiale qui se fait surtout empiriquement, ou à celle de la rue où le jeu du hasard prédomine, l'éducation scolaire se veut aussi bien théorique, pratique que profonde. Elle s'efforce à tout prix à parfaire l'enfant, donc à l'aider à éviter la déviance et à faire de lui un être utile à lui-même et à la société. Cependant, certaines conditions doivent être remplies au préalable.

Pour que l'école puisse jouer pleinement son rôle, c'est-à-dire être le véritable lieu propice de l'éducation, elle doit fonctionner dans un milieu sain, dans des infrastructures viables et avec un matériel didactique adéquat. Elle doit en outre appliquer des programmes bien conçus avec des objectifs pédagogiques bien définis et avec des directives méthodologiques claires et adaptées. Les programmes à suivre dans notre école doivent être réalistes et de nature à pouvoir répondre aux besoins du pays. L'efficacité doit répondre à la bonne moralité tout comme au bon encadrement des enseignements, à la rigueur tout comme à la détermination de faire de l'enfant un être éduqué suivant le souhait de la société qui jugera de la déviance ou de la non-déviance éducationnelle.

En guise de conclusion

J'ai voulu traiter de trois structures d'autant plus complémentaires qu'elles concurrent toutes à l'éducation de l'enfant. La déviance ou la déviation de l'action éducative est par conséquent possible à tous les niveaux. Mais avec une bonne solidarité entre ces trois structures ou systèmes, les éducateurs peuvent être en mesure d'aider l'enfant à faire face aux risques de la déviance. Parents, sociétés, école et enfant lui-même sont donc tous appelés à travailler la main dans la main s'ils tiennent à ce que l'éducation soit donnée de manière à permettre à l'enfant de contribuer efficacement à la réalisation du bien-être social, qui implique en même temps ses propres mieux-être, mieux-avoir et mieux-exister.

REFERENCES

- (1) Ebue-E-Nken E.,-A.-A., "Le troisième milieu zairois actuel", Zaire-Afrique, 183, mars 1984, p. 149.
- (2) Rousseau, J.J., Emile ou de l'éducation, Garnier-Flammarion, Paris, 1966, p. 38.
- (3) Beaudot, A., Sociologie de l'école, Bordas, Paris, 1981, 22-23.
- (4) Ibidem, p. 13.
- (5) Rousseau, J.J., Op. Cit., p. 35.
- (6) Pour plus de détails, lire: Kvaraceus, W.C.; La délinquance juvénile, problème du monde moderne, Unesco, Paris; 1964.
- (7) Ebue-E-Nken E.-A.-A., Op. Cit., p. 149.
- (8) Beaudot, A., Op. Cit., p. 23.
- (9) La macro-structure contient des éléments innombrables. Les éléments repris ici ne sont que représentatifs.
- (10) Beaudot, A., Op. Cit., p. 55
- (11) Ibidem, p. 51.

"ENFANTS ET JEUNES DE LA RUE"
par
Lenoir Nimy

"ENFANTS ET JEUNES DE LA RUE"

Lenoir Nimy
Kinshasa, Zaire

Nous sommes heureux de pouvoir contribuer quelque peu à la réflexion sur l'Enfance, l'Education et la Déviance, et remercions très sincèrement les Organisateur de ce colloque* pour nous en avoir donné l'occasion. Cette contribution portera principalement sur notre expérience du terrain.

Le jeune défavorisé, qui se situe au centre du travail de l'Institution Aide à l'Enfance Défavorisée (A.E.D.), est entre autres un produit de l'exode rural et de la déperdition scolaire que connaît notre pays. Ceci cadre très bien avec le sous-thème: "De la campagne à la ville, de l'école à la rue". Nous parlerons spécialement de la catégorie des enfants et jeunes de la rue.

Mais avant tout, qu'est-ce que l'A.E.D.?

I- AIDE A L'ENFANCE DEFAVORISEE

L'Aide à l'Enfance Défavorisée est une Association sans but lucratif créée par l'Ordonnance Présidentielle no 70/132 bis du 30 avril 1970, suite à une requête de dix-huit de ses membres Zairois-Etrangers-Hommes-Femmes; Catholiques, Protestants, Kimbanguistes, Armée du Salut regroupés en Assemblée générale. Elle a pour but d'éduquer, rééduquer, orienter socialement et humainement l'enfance défavorisée. Elle s'occupe principalement des enfants issus des familles démunies. L'A.E.D. a vécu jusqu'à présent de ses activités d'autofinancement et de l'aide de l'extérieur. Depuis mai 1986, nous

* Colloque international sur l'enfance, l'éducation et la déviance, organisé à Kinshasa par le BASE et le CICC.

avons reçu une promesse d'un ordre du gouvernement et nous espérons sa réalisation.

Pour atteindre ses objectifs, l'A.E.D. fonctionne avec trois secteurs d'activités, notamment:

1) Le Secteur Placement, Observation et Rééducation: qui supervise les centres de formation professionnelle pour jeunes filles et garçons, qui se propose de faire acquérir aux jeunes un métier valorisateur susceptible de les réinsérer dans le circuit normal de la société.

- Centre de Formation Professionnelle Boyokani (pour garçons) à Kitambo avec cinq sections: Agriculture, Ajustage-soudure, Electricité, Maçonnerie et Menuiserie, plus une cellule d'alphabétisation - la capacité d'accueil est de 200 jeunes.
- Le Centre de Formation Professionnelle Elikya I à Limete (pour jeunes filles) avec trois sections: Coupe-couture, Ménagère et Coiffure plus une cellule d'alphabétisation: la capacité d'accueil est de 175 jeunes.
- Le Centre de Formation Professionnelle Elikya II à Kimbaseke (pour jeunes filles) avec deux sections: Coupe-couture et Ménagère: la capacité d'accueil est de 125 jeunes.
- Le Centre de Formation Professionnelle Elikya III à Ngaba (pour jeunes filles) avec deux sections: Aide-Maternelle et Ménagère: capacité d'accueil 125 jeunes.

Les jeunes du Secteur PLOR suivent 3 années de formation théorique et pratique dont la dernière est consacrée au stage dans les sociétés, entreprises, ateliers, salons de coiffure etc... de la place.

2) Le Secteur Formation de Cadres de la Jeunesse: chargé de la formation des éducateurs spécialisés (en 14 mois), de la formation en cours d'emploi des éducateurs en fonction et de l'information. Ce secteur

est également responsable de notre revue qui sort trimestriellement et régulièrement depuis 6 ans.

3) Le Secteur Recherche et Projets: ayant pour but de réaliser des travaux et études portant sur les différents problèmes et situations de la jeunesse en vue d'éclairer le travail des éducateurs, il s'occupe également des différents projets de l'Institution.

Ce secteur comprend un réseau important de services sociaux spécialisés dans l'encadrement de la jeunesse défavorisée et touche de façon suivie ou ponctuelle plus ou moins 4,500 jeunes:

- le Service Social Reclassement
- le Service Social Loisirs
- les Services Sociaux Scolaires
- l'Internat Tobonga
- le Service Social d'éducation nutritionnelle (Bilei)
- le Service Social 8-15 (pour enfants et jeunes de la rue).

A. Service Social Reclassement

C'est en février 1971 qu'est né le Service Social Enfance Abandonnée, puis Enfance Inadaptée et enfin appelée Service Social Reclassement. Ce service social a débuté avec les anciens garçons du Centre Boyokani et un groupe de jeunes garçons abandonnés, sans famille, à Kinshasa, arrivés lors des rebellions. Il a ensuite accueilli les anciens garçons des Centres Madimba et Mbenseke-Futi.

Son rôle principal est le reclassement par les études, le travail, l'apprentissage et, surtout, par l'apport d'un soutien moral comme accompagnement. Il supervise également le club des anciens de tous les centres d'apprentissage professionnel de l'A.E.D.. Il se propose de les suivre afin de permettre à l'Institution d'évaluer les résultats de son oeuvre.

B. Service Social Loisirs

Ce service fut créé en 1977, en vue d'élargir le champ d'action de l'A.E.D. et d'encadrer un plus grand nombre de jeunes défavorisés dans leur milieu naturel. Il constitue pour les jeunes la porte d'entrée à l'A.E.D., aide les jeunes à trouver un moyen de sortir de leur situation marginale en les orientant vers une formation scolaire ou professionnelle, ou encore vers un apprentissage professionnel. Cette orientation se base sur les possibilités du jeune, ses aspirations, parfois sur les avis des parents ou des personnes civilement responsables et sur les débouchés qui existent dans la société. Ce service s'occupe spécialement des jeunes désœuvrés et de ceux des différents centres de formation professionnelle résidant dans les quartiers de squatting.

La démarche adoptée comporte différentes étapes:

- 1) Prise de contact et dialogue avec le jeune, les parents;
- 2) Organisation d'activités culturelles, sportives, d'intérêt commun; bref de loisirs sains;
- 3) Orientation scolaire et professionnelle.

L'action du service s'étend dans les zones suivantes: Ngaliema, Kintambo, Bumbu, Selembao, Kimbaseke, N'djili, Masina, Ngaba, Makala et quartier Mombele (Limete).

C. Service Social Scolaire

Ce service est né de la constatation que les études d'un certain nombre d'élèves étaient entravées par des circonstances extérieures. Son but consiste à aider les élèves à résoudre par eux-mêmes les problèmes qui entravent la bonne marche de leurs études: problèmes financiers, familiaux, de logement, personnels et d'orientation scolaire. Il joue également le rôle de prévention de la déviance juvénile. Ce service existe dans tous les centres de l'A.E.D. et dans certaines écoles secondaires de la capitale: Institut Bosembo, Elikya, et le Lycée Tobongisa.

D. Centre Tobonga: est un internat de rééducation pour jeunes filles. Il propose aux jeunes de "devenir meilleurs". L'intervention rééducative vise à contrôler les comportements inadaptés des jeunes, à soutenir ces dernières dans leurs efforts d'ajustement et modifier certains troubles de leur personnalité. L'internat est d'une capacité de 35 jeunes et reçoit, pour la plupart, des jeunes filles placées par Ordonnance d'un juge des enfants.

E. Service Social: est une aide alimentaire que l'A.E.D. apporte aux jeunes défavorisés, par la distribution journalière de beignets à base de farine de soja pour prévenir ou traiter certains problèmes dus à la faim.

F. Service Social 8 - 15 (enfants et jeunes de la rue)

Ce service fut lancé par les membres du Comité de Direction de l'A.E.D., en mars 1980, dans le but d'encadrer, d'organiser les activités des jeunes de la rue et de les intégrer peu à peu dans le circuit normal de la vie afin qu'ils deviennent des citoyens utiles à la nation. Ce service devait s'occuper spécialement des jeunes de la rue dont l'âge varie entre 8 et 15 ans mais, en réalité, le service suit pratiquement les jeunes de la rue jusqu'à l'âge de 21 ans, voire parfois 25 ans. Le travail à l'A.E.D. se fait en équipe pluridisciplinaire composée de philosophes, sociologues, pédagogues, criminologues, éducateurs spécialisés, etc...

II- PHENOMENE ENFANTS ET JEUNES DE LA RUE

Du 25 février au 2 mars 1985, un forum africain s'est tenu à Abidjan (Grand-Bassam) et avait pour thème: "Enfants et jeunes de la rue". Vingt-neuf représentants venus de 14 pays africains ci-mentionnés prenaient part à ces importants travaux: Bénin, Burkina-Fasso, Cameroun, Congo, Côte-d'Ivoire, Mali, Mauritanie, Niger, République Centrafricaine, Rwanda, Sénégal, Tchad, Togo et Zaire. Le Zaire était représenté par 2 cadres de l'A.E.D.

L'ampleur du phénomène des enfants et jeunes de la rue a paru à tous les participants au forum comme importante et en général croissants en Afrique, mais impossible à quantifier actuellement. Yves Margarat, Chercheur et responsable du foyer "Appel", à LOME (Togo), disait dans son exposé à ce forum ce qui suit: "Les enfants et jeunes de la rue" sont devenus un phénomène mondial qui présente beaucoup de diversités. Son apparition dans les villes africaines est encore récente. Par contre, son ampleur et ces origines sont liées surtout à l'urbanisation massive de ces dernières décennies.

En effet, le milieu urbain déstructure la famille en particulier, et la société en général pour des raisons:

- économiques: inadaptation entre les ressources et les besoins;
- sociales: rétrécissement de la famille, anonymat, instabilité des foyers, etc...

Pour cerner ce phénomène, deux approches sont donc possibles:

- criminologique (qui est malheureusement partielle)
- anthropologique (celle-ci est plus phénoménologique).

Partant de réflexions de Sociologues, Psychologues et Travailleurs sociaux, l'auteur a présenté une typologie des enfants et jeunes de la rue d'après deux facteurs. Le degré de déstructuration du milieu familial et le degré d'urbanisation, c'est-à-dire l'origine géographique (rurale ou urbaine).

1. Pupille négligé
2. Migrant inadapté
3. Rural fugueur
4. Jeune citadin désœuvré,
5. Enfant abandonné
6. "Fils de personne".

III- APPROCHES ET RENCONTRES DES ENFANTS ET JEUNES DE LA RUE

Définition de la rue

Le même forum a défini la rue comme un monde de violence, sans voix, anti-conformiste et un monde de pauvreté et de souffrance. Bref, un monde que la société marginalise.

Catégorie d'enfants et jeunes de la rue

Le BICE* nous donne deux définitions, que nous retrouvons si bien chez les jeunes du Zaïre.

1ère catégorie: les enfants dans la rue

Cette première catégorie se compose principalement d'enfants qui travaillent dans la rue à temps plein ou temps partiel pour satisfaire leurs besoins primaires et/ou aider leur famille à survivre.

Ces enfants entretiennent encore des relations plus ou moins régulières avec leur famille, leur vie continue d'être centrée sur le foyer familial. Un petit nombre d'entre eux vont encore à l'école. Ces enfants rentrent chez eux après leur journée de travail. Ils ont presque tous le sentiment d'appartenir à une famille, à un quartier dans lequel ils habitent.

2ème catégorie: les enfants de la rue

Cette catégorie est beaucoup plus inquiétante que la première. Ces enfants n'ont que des rapports lointains, voire même plus de rapport avec leur milieu familial: ils passent la majeure partie de leur temps hors de chez eux. Ils considèrent la rue comme leur foyer, c'est là qu'ils cherchent un abri, leur nourriture, leurs compagnons qui leur donnent tant bien que mal le sens de la famille. Ces enfants vivent, évoluent et meurent dans la rue...

* Bureau International Catholique de l'Enfance.

Après le forum de Grand-Bassan, à Abidjan, dans le cadre de son suivi du 19 au 23 août 1985, l'A.E.D. en collaboration avec ENDA/Tiers Monde a organisé un contact avec les enfants et jeunes de la rue de Kinshasa dans le but de mieux cerner l'ampleur du problème kinois et de trouver les solutions qui s'imposent. Ce contact a regroupé, outre les participants du forum International venus du Congo, de la Côte d'Ivoire et du Sénégal, une déléguée de l'UNICEF au Zaïre, des représentants des Départements de la Justice, Affaires Sociales, de la Condition Féminine et Famille, un criminologue, un sociologue (Prof. à l'UNIKIN), le Révérend Père BUFFALO, des cadres éducateurs spécialisés et animateurs de l'A.E.D. Cent cinquante enfants et jeunes de la rue étaient généralement présents. Ils se répartissaient comme suit:

- 22 cireurs
- 17 loqueurs (nettoyeurs de voitures)
- 13 phaseurs (fumeurs de chambre)
- 18 balayeurs du marché central
- 21 mendiants
- 17 gardiens de voiture
- 19 porteurs
- 10 choqueurs (voleurs)
- 13 prostituées.

Objectifs de la réunion

Pour les organisateurs, cette réunion avait pour objectif:

- d'une part, d'écouter les enfants et jeunes de la rue afin de connaître leurs problèmes, leurs aspirations, leurs souhaits, les difficultés qu'ils rencontrent dans la rue et la manière dont ils vivent. Elle devait permettre aussi aux jeunes de s'exprimer et d'échanger leurs expériences;
- d'autre part, à partir des discussions avec eux, chercher à cerner et à prévoir des stratégies, des politiques, des programmes, des plans d'action ... à mener en leur faveur tant au niveau local que national.

IV- PRINCIPALES CAUSES DU PHENOMENE ENFANTS ET JEUNES DE LA RUE

Les causes principales du phénomène enfants et jeunes de la rue ont été étudiées et analysées par le Service Recherche de l'A.E.D. Dans de nombreux cas, on relève les conflits entre les parents ou entre parents et enfants, les difficultés économiques, la pauvreté de certaines familles qui n'arrivent pas à satisfaire les besoins les plus élémentaires de leurs enfants, l'émigration vers la capitale ou l'exode rural. Il y a aussi l'exploitation des enfants par les parents qui les encouragent et parfois les obligent à "se débrouiller" et l'absentéisme presque total des parents qui sont à la recherche de moyens de survie. En outre, l'origine des enfants et jeunes de la rue est aussi liée à la rapidité de l'urbanisation et à la persistance de la pauvreté rurale et urbaine: existence profondément misérable dans les taudis urbains, dislocation de la famille provoquée au départ par le déséquilibre dans les familles (désertion du père ou de la mère), les enfants naturels. Il est important de relever également le fait que nos familles sont de moins en moins en mesure de prendre à leur charge, des frères, - neveux - nièces, etc... Ces enfants qui quittent leur famille du village pour habiter en ville chez un parent de famille sont bien souvent abandonnés, délaissés; bref, livrés à eux-mêmes. Les jeunes filles, quant à elles se prostituent de plus en plus tôt (8 à 10 ans) sous prétexte qu'à cet âge cela rapporte de l'argent mais pas la grossesse. Par ailleurs, elles ignorent simplement les autres conséquences néfastes possibles (maladies vénériennes, SIDA, etc...). Les mères abandonnées tombent sous la dépendance d'une succession de partenaires, de soi-disant "beau-père" qui souvent rejettent les enfants d'un autre lit. Le mauvais traitement, la violence sont le lot quotidien des enfants dans les familles qui tentent de survivre. Voilà autant de raisons de la présence de plus en plus inquiétante et préoccupante des enfants et jeunes dans les rues de Kinshasa, rue sans âme où règne la loi de la jungle.

V- LA VIE DANS LA RUE

La vie dans la rue se déroule dans l'insécurité permanente. Aussi les enfants et jeunes de la rue trouvent eux-mêmes des moyens de faire

face à leurs difficultés. Ils se regroupent souvent dans les lieux de travail et pour dormir. Chaque organisation dispose de techniques de survie qui lui sont propres et ses membres sont solidaires entr'eux en toutes circonstances. De plus, survivre dans les rues d'une ville comme Kinshasa pose une série de problèmes: il faut trouver de quoi manger..., un endroit sûr où dormir, se battre pour être admis parmi les nouveaux camarades de la rue. Chaque groupe de métier est bien structuré et obéit à un leader et il n'est pas facile, voire même exclu, de décider de changer de métier du jour au lendemain. Les petits, cependant, commencent par la mendicité et les poubelles (fouille) puis essaient, après un baptême, de se faire accepter dans un groupe. Cependant, les tristes souvenirs, la faim (fréquente pour certains) et les nuits souvent stressantes incitent les enfants à se tourner vers la drogue ("ziki", diamba, chambre, roche 4) et l'alcool qui lui permettent de s'évader d'un monde de violence et d'une société qui les rejette. S'il est vrai que la drogue en usage chez nous n'est pas aussi nocive que celle utilisée dans le monde occidental, il faut, cependant, signaler que cette pratique suscite quelques inquiétudes sur le plan psycho-social.

Dans la rue, les enfants se lèvent avec le jour, ils déjeunent quand ils ont de l'argent puis se rendent sur le lieu de leur travail (Poste, Marché Central, Hôtel Memling, Gare Centrale, Poret de l'ONATRA, SEDEC, etc...). Une interruption, entre 12h et 14h, s'effectue pendant laquelle les jeunes se retrouvent, jouent ou se reposent sur les trottoirs; certains par contre ne jouissent pas d'un repos de midi (ceux qui font la vaisselle au marché, les cireurs, porteurs etc...). Les petites prostituées, quand à elles, sont libres la journée et essaient de sommeiller (dormir), car elles travaillent plutôt la nuit. Après la fermeture des magasins, marchés etc..., les enfants se rendent au Rond point Victoria (Mobutu Sese Seko), à la place du Zoo etc..., pour des activités récréatives. Les soir, ils vont près des salles de cinéma, des bars, clubs pour passer la soirée. Aux petites heures du matin, ils essaient de s'endormir à 2 ou 3 dans les lieux retirés, bâtiments inachevés, près des sentinelles des magasins, en ville, afin d'être à l'abri des rafles.

Pour ce qui est de la toilette, ils vont une fois par semaine (en moyenne) à la rivière Kalamu pour se laver et parfois laver leurs vêtements.

VI- LE GAIN PAR LE TRAVAIL

Une étude réalisée par le Service Recherche de l'A.E.D. (1985) démontre que les enfants et jeunes de la rue gagnent entre 20 et 500Z par jour selon les catégories d'activités exercées.

Comme on peut le constater, ce n'est pas du manque d'argent que souffrent nos jeunes de la rue. Certains, en effet, gagnent mieux qu'un directeur de l'administration de l'Etat (1985).

Le véritable problème est que l'argent gagné doit être dépensé le jour même pour éviter les rafles des grands, des gendarmes, etc... Les jeunes dépensent leur argent dans la nourriture, la boisson, la drogue, très peu dans l'habillement, car cela n'est pas nécessaire et, en plus, il y a risque de se faire arracher les beaux habits.

VII- LES DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES ENFANTS ET JEUNES DE LA RUE

Les jeunes évoquent en premier lieu:

- l'indifférence, voire même le mépris, de la société envers eux. On les assimile d'office aux bandits, aux délinquants, aux voleurs alors qu'un bon nombre exercent vraiment un petit métier qui les fait vivre et, parfois, soutenir leur famille.

- les préjugés des adultes.

- les rafles des gendarmes, les bagarres avec les autres (la loi de la jungle);

- les pertes d'objets divers;

- l'impossibilité de pouvoir bien s'habiller, se laver, et dormir en paix;
- le manque de soins médicaux (tous les services de santé s'en méfient, vu leur présentation), etc...

D'autre part, MUWALAWALA KIPANDA, dans son travail de fin d'étude au Centre de Formation de Cadres de l'A.E.D., a préparé pour l'obtention du titre d'Educateur Spécialisé un travail sur "les formes d'oppression exercées sur les enfants et jeunes de la rue". Ce travail a été repris dans les no. 22 et 23 de notre revue "Bana BA Biso". Muwalawala relève les différentes formes d'oppression: physique, morale, sociale, psychologique. Il est vraiment intéressant de constater à quelles dures épreuves ces jeunes créatures sont soumises. Depuis le machacha (poudre chatouillante) jusqu'à la consommation obligatoire des mouches en passant par les Kafash (sodomie faite avec violence) ou encore le craca (ménotte au sexe), sans compter les brûlures à la cigarette (le bras sert parfois de cendrier) et les coups de tête contre un mur, etc...

Du 24 au 26 septembre 1985, l'A.E.D. a réuni cette fois toutes les Organisations Non Gouvernementales au service de la jeunesse pour une réunion de concertation; les O.N.G. qui ont répondu à cet appel étaient au nombre de douze. Trois organismes internationaux étaient également de la partie (UNICEF - OXFAM - O.I.T.). Le but de cette concertation était de conjuguer les efforts des O.N.G. pour une action commune en faveur de la jeunesse. Les O.N.G. ont trouvé qu'il était indispensable de se mettre ensemble, de rassembler leurs moyens modestes en vue de réaliser en commun un programme au profit des enfants et jeunes de la rue.

ACTIONS PROPOSEES

Les participants à la réunion de concertation des O.N.G., à Kinshasa, ont été tous unanimes pour collaborer à un oeuvre commune en faveur des enfants et jeunes de la rue de la ville de Kinshasa. Cette collaboration s'avère indispensable pour les raisons suivantes:

- rassembler tous leurs moyens modestes et leurs expériences pour asseoir une action globale et concertée en faveur des enfants et jeunes de la rue;
- obtenir une complémentarité d'action et un appui d'autres organismes;
- assurer la continuité de l'action éducative entreprise par certaines O.N.G. et la réduction de l'insécurité permanente des jeunes dans la rue.

1) En face de la réalité des enfants et jeunes de la rue, qui est le reflet d'une société blessée et déchirée, les participants ont décidé la création d'un comité provisoire de concertation qui a pour but de coordonner les actions des O.N.G. en faveur de la jeunesse de la rue.

2) Ils ont reconnu la nécessité de désamplifier ou réduire la marginalisation en soutenant, entre autres, certaines activités qui profitent à la fois aux jeunes et à la population, notamment: les cireurs, les loqueurs, les plongeurs, les balayeurs, les gardiens de voiture, les porteurs de colis. Une réglementation et tarification de ces activités par l'autorité gouvernementale permettra de faciliter l'insertion d'un bon nombre de jeunes dans le circuit normal de la société.

3) Quant à la question de savoir comment les soutenir, les participants ont émis les propositions ci-après:

- les reconnaître comme des êtres normaux;
- les enregistrer (recensement);
- les aider à obtenir une carte d'identité, une carte d'enrôlement, un uniforme par métier, bref leur donner un statut;
- les aider à s'organiser (épargne)
- les sécuriser par la réglementation de leur travail;
- leur assurer un lieu où s'abriter, c'est-à-dire un centre d'accueil, de passage, d'écoute, de repos, etc... en attendant de retrouver les traces des civilement responsables;
- leur offrir des loisirs sains;

- leur donner la possibilité d'accéder à d'autres métiers par l'alphabétisation, l'apprentissage et la formation professionnelle artisanale en vue de permettre leur réintégration dans la société.

4) Mettre à la disposition de cette structure d'accueil, un personnel dévoué, compétent et spécialisé pour l'encadrement de la jeunesse de la rue; ce personnel sera fourni par les différentes O.N.G. et formé dans le centre de formation de l'A.E.D. par exemple.

CONCLUSION

La société Zairoise toute entière est concernée par le problème des enfants et jeunes de la rue. Nous n'avons pas encore de données nous permettant d'évaluer le nombre précis des enfants et jeunes de la rue dans les centres urbains du Zaïre. Le problème est pourtant très grave et ne cesse de s'accroître. Il n'y a qu'à observer nos rues!!

Une croissance de la dimension du phénomène dans la ville de Kinshasa permettra de déterminer des mesures visant la prévention. Nous pourrons ainsi prévoir des stratégies, des politiques, des programmes, des plans d'action en faveur de cette catégorie de jeunes.

Le problème des enfants et jeunes de la rue n'est pas isolé, il est l'un des problèmes graves de la société zairoise, et reflète clairement la situation des familles et des communautés défavorisées en milieu urbain.

Il est indispensable de changer d'attitude vis-à-vis des enfants et jeunes de la rue en dissipant l'erreur qui nous fait assimiler d'office le jeune de la rue au délinquant.

Actuellement, les actions ne s'adressent qu'à un nombre très limité de jeunes et d'enfants, et elles se réalisent en général de manière isolée.

Devant le problème important que pose la pauvreté de la plupart de nos familles, qui sont de moins en moins en mesure de prendre leurs enfants en charge et moins encore les enfants des autres (nouveaux-frères-soeurs-autres), devant le phénomène inquiétant de la déperdition scolaire et du coût des études, il nous faut absolument agir, pensons-nous, envisager la possibilité d'une reconnaissance officielle de certains métiers exercés dans la rue afin d'éviter dans une certaine mesure l'amplification de la déviance et de la marginalisation.

Pour apporter une solution efficace aux besoins des jeunes, la coordination et la coopération s'avèrent indispensables. La communauté, le gouvernement et les Organisations Non-Gouvernementales (O.N.G.) doivent rassembler les efforts pour chercher des solutions adéquates.

PROJET "MARJUVIA"
par
Danièle Poitou
et
Thabize Yengola

PROJET "MARJUVIA"

CREATION D'UN RESEAU D'ECHANGE ET D'INFORMATION SUR:
LA MARGINALITE JUVENILE DANS LES VILLES AFRICAINES

par
Danièle POITOU
et
Thabize Yengola

Introduction

Un peu partout dans le monde, le phénomène de la marginalité des classes jeunes de la population en milieu urbain a pris au cours des vingt dernières années une importance de plus en plus marquée. Pour les pouvoirs publics des états du Tiers Monde, la situation apparaît particulièrement préoccupante devant une urbanisation incontrôlée et une situation économique précaire.

En Afrique, le phénomène n'atteint pas encore les proportions déstabilisatrices qu'il peut prendre sur d'autres continents (Amérique Latine, Asie). Cependant, la pression de ces facteurs (urbanisation accélérée, récession économique) combinée à l'inadaptation des structures d'intervention conduit, aujourd'hui, à engager une réflexion sur les moyens d'appréhender le phénomène dans ses nouvelles dimensions.

Compte-tenu de son poids démographique, et pour préparer l'avenir, les états africains ne doivent-ils pas apporter des réponses

appropriées aux aspirations de leur jeunesse en difficulté?

Depuis la période coloniale, ces problèmes ont suscité des travaux qui s'inscrivent à l'origine dans une perspective purement criminologique. Mais le fait que ces enfants et ces jeunes soient plus enclins que les autres à devenir délinquants ne doit pas faire oublier que leur situation n'est que la manifestation d'un phénomène plus grave qui concerne le fonctionnement de la société toute entière.

Conséquence immédiate de l'urbanisation, de l'exode rural et de la pauvreté, le problème des enfants de la rue relève à la base d'un problème de développement. Une prise de conscience plus aigüe de l'ampleur de ces problèmes et de leur gravité a commencé à se manifester dès 1979, à l'occasion de l'Année Internationale de l'Enfant. Décidée par l'ONU, elle fut à l'origine de la mise en place de divers programmes d'activités en faveur des jeunes et des jeunes de la rue. En 1985, l'Année Internationale de la jeunesse a permis de souligner la nécessité de renouveler l'approche et la problématique dans ce domaine, à travers des réunions régionales.

Pour l'Afrique en particulier, le Forum d'Abidjan, organisé par le B.I.C.E., l'UNICEF et l'ENDA, a permis de regrouper des chercheurs, praticiens et administrateurs parmi lesquels des représentants de quinze pays africains francophones, sur le thème des "enfants et des jeunes de la rue".

Jusque là occultée, cette réalité devient de plus en plus apparente, comme en témoigne la déclaration du Ministre ivoirien des Affaires sociales, Mr. Ouattara qui, ouvrant les travaux du Forum, précisait: "... la rue se révèle être le lieu de la dernière chance de suivie d'enfants que des parents pris à la gorge par une conjoncture difficile ne parviennent pas à nourrir régulièrement. Cette dernière circonstance explique la nature des activités qui mènent ces jeunes dans la rue... C'est ainsi que sont nés ces petits métiers de gardiens de parking, laveurs de pare-brise de voiture, vendeurs à la sauvette, cireur de chaussures, etc....

Loin d'exprimer une marginalité sociale, ils représentent à mon point de vue un effort désespéré pour s'intégrer au monde dans lequel ils sont obligés de vivre.

... les jeunes de la rue doivent être considérés comme un milieu à hauts risques de délinquance, mais il faut éviter de les qualifier abusivement de délinquants selon un préjugé défavorable trop répandu.

... le fait d'être obligé de combattre la délinquance ... ne doit en aucun cas nous faire oublier que le sort de ces jeunes nous accablent tout autant qu'eux".

Comme l'indiquait aussi un autre participant au Forum, Mr. O. Kane, membre du Conseil National de Développement de Niger, c'est en référence à ce contexte global de précarité qu'il est important de prendre en compte la multiplication des activités du secteur informel. Dans cette optique, il convient de considérer le groupe des enfants et des jeunes de la rue non plus comme un groupe parasite, mais comme une nouvelle composante économique et sociale des sociétés urbaines africaines.

Emanant de décideurs politiques, ces prises de position montrent combien le problème est crucial et appelle de manière urgente des actions concertées.

Présentation du projet

C'est à ce besoin d'actions concertées que le réseau Marjuvia se propose d'apporter un début de réponse, en établissant une structure de rencontre entre demande sociale et offre d'information scientifique ou appliquée.

A côté du changement de perspective sur la jeunesse "marginale", le Forum d'Abidjan a mis en lumière le besoin d'une collaboration plus étroite entre l'investigation scientifique et les modalités d'intervention sur le terrain pour favoriser, par la confrontation des expériences, la recherche et la mise en oeuvre de réponses plus adaptées.

Compte-tenu de l'ampleur grandissante du phénomène et de l'enjeu qu'il représente pour le devenir de ces pays, le besoin se fait de plus en plus sentir d'une structure permanente permettant de centraliser l'information pour la rendre plus facilement accessible aux praticiens. L'observation scientifique existe, mais le plus souvent éparpillée entre des institutions diverses de plusieurs continents. D'où l'idée de créer un réseau, pluridisciplinaire et international, permettant l'accumulation des connaissances, et des possibilités accrues d'échange et de diffusion.

Dans cette intention, un groupe de chercheurs, réuni en 1984, décidait de présenter à l'occasion du Forum d'Abidjan un premier inventaire bibliographique des travaux parus sur ces questions (1). Dans la ligne des travaux du Forum, un programme de rencontres périodiques a été envisagé, dont deux ont eu lieu à Dakar (mai 1985) et à Kinshasa (août 1985).

Objectifs et mode de fonctionnement du Réseau

Le réseau a pour objectif de remplir trois fonctions:

1- Collecte et diffusion d'informations

Il s'agira de recueillir

- les thèses et mémoires disponibles dans les différentes universités et dans les divers instituts de formation spécialisée.
- les rapports d'activités, et la documentation accessibles dans les ministères.
- la littérature "grise" constituée par les travaux non publiés.

(1) D. Poitou et R. Collignon, *Délinquance juvénile et marginalité des jeunes en milieu urbain d'Afrique Noire: éléments de bibliographie (1950-1984)*, Centre d'Etudes Africaines, Document de travail no. 8, Paris, 1985, 76 p

les publications accessibles.

Le réseau opérera

- en utilisant des antennes et des correspondants locaux chargés de la collecte et du traitement des informations par pays.
- par regroupement régionaux autour de certains pôles principaux
 - en Europe: Paris (France)
 - en Amérique: Montréal (Canada)
 - en Afrique: Abidjan (Côte d'Ivoire)
 - Kinshasa (Zaire)
 - Nairobi (Kenya)
 - Dakar (Sénégal) ...
- par l'intermédiaire d'un groupe de liaison entre tous les pôles du réseau.

2- Liaison entre chercheurs, praticiens et administrations ou organisations

Le réseau remplira cette fonction par le biais

- d'un instrument d'information (sous forme de bulletin, disquettes ou cassettes)
- d'incitation à l'organisation de réunions internationales sur les thèmes les plus saillants, émergeant à travers des informations recueillies et des voeux émis par les antennes locales ou régionales.

3- Soutien des démarches de recherche/action

Le rôle du réseau dans ce domaine sera principalement de faciliter le dépistage des thèmes de recherche et la prospection des financements.

Quelques démarches préalables ont été entreprises pour mettre en place une structure adaptée à ces objectifs. Entre 1984 et 1986, au

cours de missions financées par le CNRS, des contacts ont été pris en Europe (France, Angleterre, Belgique, Suisse), en Amérique (Canada) et en Afrique (Côte d'Ivoire, Sénégal, Togo, Bénin, Niger ...). A la suite de ces contacts, une quarantaine de personnalités compétentes, pour moitié africaines, ont marqué leur intérêt pour la réalisation d'un tel réseau. L'ensemble de ces contacts informels appellent une organisation structurée et des moyennes permettant d'effectuer une prospection systématique du champ d'investigation.

Programmation du projet

Sur le thème de l'enfance et la jeunesse en difficulté, le réseau peut se développer en trois étapes:

1- A court terme

Dans une première phase, création d'une structure permanente minime pour effectuer

- un inventaire des réseaux pré-existants et des travaux disponibles afin d'éviter les double-emplois (repérage des banques de données spécialisées et des organisations ou groupe de travail centrée sur les objectifs similaires).
- Liaison avec ces organisations pour coordonner les actions, en vue de déterminer et tenter de remplir les fonctions complémentaires.
- Formalisation des contacts déjà pris, par correspondance et rencontres directes.

2- A moyen terme

En fonction des résultats de l'enquête préalable, il s'agira de

- produire un rapport sur l'état des ressources documentaires et institutionnelles

- mobiliser les partenaires locaux pour la création d'antennes régionales
- produire un document bibliographique actualisé et commenté exploitant la littérature africaniste existante, recueillie dans les différents continents.

L'intérêt majeur sera de faire connaître les documents à diffusion restreints et les travaux de terrain d'accès difficile.

effectuer un inventaire actualisé des recherches et des actions en cours.

3- A plus long terme

Dans la perspective de développement et d'extension du réseau sont envisagées aussi

- une formalisation éventuelle du statut des groupes régionaux participant au réseau (exemple des Associations à but non lucratif, en France, dont le statut juridique donne accès à certaines possibilités)
- soutien effectif aux démarches de recherche/action (dépistage des thèmes et prospection des financements ...)
- informatisation de tous les éléments constitutifs du réseau (institutions, correspondance, bibliographies, documentation ...)
- Publication et diffusion des travaux réalisés à des coûts accessibles à tous les éléments du réseau.

Conclusion

La finalité du projet est de contribuer à l'élaboration collective d'un outil de travail, dont la carence se fait ressentir en Afrique (difficulté d'accès et coût trop élevé des publications) pour tenter d'optimiser les réponses à un dysfonctionnement social.

L'africanisation des structures s'avère essentielle pour la dynamisation de la recherche/action visée en priorité dans ce projet, et pour lui assurer des effets durables.

L'Année Internationale des Sans-Abris (1987) nous semble être

un moment particulièrement favorable pour faciliter la réalisation de ce projet qui correspond à la fois à une nécessité exprimée lors des précédentes réunions internationales, et à un besoin ressenti de plus en plus fortement par tous les acteurs sociaux sur le terrain.

L'ACTION SOCIALE CHECHE DE BUKAVU
par
André De Ridder s.j.

L'ACTION SOCIALE CHECHE DE BUKAVU

Un projet de réinsertion sociale de jeunes déscolarisés
en milieu urbain

par

André De Ridder s.j.

Les réflexions que je présenterai dans cette communication relèvent davantage d'une expérience sur le terrain que d'une étude systématique des problèmes qui concernent les enfants et jeunes marginalisés.

Notre terrain d'action se situe à Bukavu, ville de moyenne importance, paisiblement étendue aux bords du Lac Kivu (Zaire) et centre d'échanges dans une région à vocation principalement agricole. Ses activités économiques se cristallisent actuellement autour de cinq pôles: commerce général, station de transit pour les produits agricoles destinés à l'exportation, comptoirs d'achat de minerais (exploitations artisanales) quelques unités de production et une forte concentration de productions artisanales diverses. Même si le tableau donne l'impression d'être très varié, aucun des secteurs précités ne baigne dans une atmosphère euphorique: les marges de rentabilité sont réduites, les voies de communications parfois difficiles (frais de transports élevés) et les salaires minimes par rapport aux besoins élémentaires de la vie.

Comme beaucoup d'autres villes du Zaïre, Bukavu connaît un réseau assez dense d'écoles secondaires, ce qui permet à la majorité des enfants de la ville et des campagnes environnantes d'aspirer à parfaire des études. Ce sont surtout les implications de sélectivité (intellectuelle et économique) que comportent les structures scolaires actuelles qui produiront un phénomène auquel nous allons nous intéresser particulièrement, dans cette communication: le phénomène de rejet, par les écoles, de toute une masse de jeunes inadaptés à s'intégrer valablement dans la texture socio-économique locale.

Ce projet de réinsertion sociale n'a pas la prétention de vouloir s'attaquer à ou résoudre tous les problèmes des enfants et jeunes défavorisés dans toutes les couches d'âge ni de toutes les catégories confondues. Même si, par le passé, nous avons créé des structures d'encadrement adaptées aux besoins des enfants de la rue, nous sommes passés depuis un certain nombre d'années à un autre type d'action: celui de la récupération des jeunes déscolarisés. Ce qui est remarquable c'est que nous trouvons, dans le sous-titre de ce colloque, un reflet exact des deux phénomènes qui ont été pour nous deux stades successifs de notre projet: "de la campagne à la ville, de l'école à la rue".

Ce type d'action, qui est le nôtre en ce moment, n'est pas le fruit d'un choix tout à fait délibéré. Nous avons été témoin d'une lente mutation où le phénomène des enfants de la rue diminuait progressivement jusqu'à se réduire à quelques unités (pour ainsi dire "irréductibles"), tandis que se manifestait tout aussi lentement un nouveau phénomène: un nombre de jeunes adolescents éjectés par les mécanismes scolaires commençaient, à leur tour, à peupler les rues.

Cette nouvelle réalité nous a obligés de repenser complètement notre stratégie d'approche et de reconvertir le mentalité de certains éducateurs. Car, à part la différence d'âge des deux catégories de défavorisés (enfants pré-adolescents et adolescents), ces jeunes nous posaient également un problème fondamentalement opposé: tandis que la masse des enfants de la rue aspiraient,, d'une certaine façon, à la

formation scolaire, leurs aînés, par contre, étaient le plus souvent frustrés par les études subies et recherchaient une alternative à cette éducation formelle.

Mais avant de venir à l'analyse de nos méthodes d'encadrement actuelles, je voudrais parcourir en grandes lignes le long cheminement que cette action a réalisé depuis maintenant 23 ans. A travers les différentes étapes dont certaines, avec le recul des années, peuvent être considérées comme des demi-échecs, je relèverai certaines causes lointaines et immédiates qui ont été à la source de la manifestation de l'une ou l'autre des deux catégories de marginalités que nous avons évoquées ci-haut.

"Cheche" signifie, en Swahili, "étincelle". L'étincelle est un éclat incandescent, mais n'est pas encore le feu. Quand on vit dans ce monde particulier des enfants défavorisés, qu'ils soient des enfants de la rue ou des déscolarisés, une première constatation devient rapidement évidente: ils portent déjà en eux un certain dynamisme, une énergie, une volonté de valoriser leur vie; beaucoup parmi eux n'attendent qu'une structure d'accueil qui puisse leur servir de détonateur, de catalyseur pour canaliser cette prédisposition positive - même si celle-ci est encore couverte par une couche de rudesse et d'agressivité - vers une intégration sociale viable qu'ils envient. Remarquons aussi d'emblée que la majorité des enfants et des jeunes que nous avons connus ne sont pas - malgré les apparences - foncièrement a-sociaux, allergiques ou en révolte contre la société des adultes, même si celle-ci leur semble injuste. Leur attitude, parfois agressive, n'est-elle pas une affirmation maladroite d'un appel à une identité sociale?

Pour saisir comment une action comme la nôtre a vu le jour, au début des années soixante, il faut évoquer ici l'arrière plan historique. Bukavu a été, à cette époque, l'objet de plusieurs convoitises. En 1961, elle a été témoin d'une première insurrection, assez brève mais suffisante pour mettre en branle une première procession de migrations de la campagne vers la ville.

En 1964-65, la ville a vécu dans une situation de menaces constantes d'invasion de Simba (rebelles). On peut comprendre que, dans un tel climat, la ville représentait parfois le seul refuge rassurant pour beaucoup de familles. Aussi, si la ville de Bukavu a connu dans ces mêmes années une forte croissance de sa population, celle-ci ne s'explique pas par l'appât d'occupations très lucratives, mais surtout par l'insécurité des campagnes. C'est principalement dans cette catégorie de familles fraîchement immigrés, parfois démunis et logés dans des cases à matériaux très modestes, que nous trouverons les premiers foyers de la manifestation des enfants de la rue.

Mais le déracinement du milieu rural vers le milieu urbain ne suffit pas, à lui seul, à expliquer le phénomène des enfants de la rue. De nombreuses familles trouvaient effectivement une place dans le tissu socio-économique de la ville et leurs enfants ne posaient pas de problèmes. Il faudra soulever ici plusieurs causes qui, souvent conjuguées, font démarrer un processus d'éloignement de certains enfants de leur famille vers une vie marginale.

Il y a, en premier lieu, trois causes que l'on pourrait qualifier de causes de rejet: l'incapacité de certains parents d'assumer leurs responsabilités parentales (le passage d'une charge collective à une charge individuelle - ce qui suppose une certaine personnalité), la pauvreté (l'impossibilité des enfants soit de suivre une instruction soit de satisfaire à ses besoins élémentaires), l'inexistence ou l'insuffisance des structures d'accueil scolaires. Ce dernier facteur sera prédominant dans la quasi-disparition ultérieure du phénomène des enfants de la rue.

Suivant, dans un second temps, les causes d'attraction vers la rue: la mentalité de certains expatriés (la monnaie facilement donnée), l'appât de certains déchets (marchés, poubelles des privés), la facilité des vols à la tire dans les marchés publics et le passage en ville d'un nombre important de militaires sur pied de guerre (les enfants faisaient,

dans le sillon des militaires, toutes les petites besognes y compris celui de "porteur de munitions" et de "fournisseur de cannabis").

Il s'agissait toujours de groupes d'enfants pré-adolescents (10-14 ans). Malgré une évidente solidarité, à l'intérieur de ces petits groupes, ils n'avaient pas de structures bien déterminées. Ce fait a certainement facilité à gagner, dès les premières semaines de nos activités, la confiance de ces enfants. Le phénomène des premières associations structurées de jeunes marginaux date du début des années septantes (cr. AJEVOVI - Assoc. de Jeunes Voleurs de Vidanges, AJEFUCHA - Fumeurs de Chanvre, AJEMAMA - Mangeurs de Manioc, cru et volé bien sûr et autres associations avec des buts lucratifs bien déterminés).

Les premières enquêtes relevaient que la majorité des enfants avaient un toit paternel et qu'ils y rentraient à la fin de la journée et que, s'ils étaient attirés par la mendicité ils ne le faisaient pas sous la pression ou au profit de la famille; tous les gains, toutes les activités lucratives servaient directement à leurs besoins propres: nourriture, loisir etc., parfois, le chanvre; investir dans l'habillement est parfois perçu comme un obstacle à la mendicité facile.

Ce projet a débuté en octobre 1963. Le déclic a été provoqué par un fait bien précis: une floppée d'enfants qui, derrière la cuisine du Collège Notre-Dame (actuellement Institut Alfajiri), se bagarraient autour des poubelles.

La première rencontre a été organisée un samedi: 39 s'étaient présentés. Trois mois plus tard on dépassait la centaine. Le premier noyau d'activités se concentrait dans le quartier de Nguba, proche du Collège, qui était en même temps notre base. En 1964 a été lancé le groupe de Kadutu et, en 1965, celui du quartier de Cahí. Même si nous avons connu des pointes de présence qui dépassait les 200 enfants, la moyenne de présences régulières, en 1966-67, tournait autour de 180. Ils étaient répartis en deux catégories d'âge, mais les aînés ne dépassaient nullement les quinze ans.

Ce qui a été tout à fait particulier pour cette action, à l'époque, est que les animateurs étaient tous des bénévoles, des étudiants du secondaire qui prenaient conscience de leur situation privilégiée. Ces élèves constituaient un énorme réservoir de bonne volonté, mais ils avaient aussi leurs limites: leur disponibilité partielle en face d'un problème d'encadrement permanent, le roulement des effectifs (manque de continuité), et l'absence d'une formation appropriée (à laquelle on essayait de remédier par des réunions hebdomadaires). On pourrait même affirmer, avec un peu de recul, que cette action, à ses débuts était plus bénéfique aux élèves du secondaire qu'aux enfants de la rue d'eux-mêmes. Toujours est-il que les enfants prenaient goût à cette formule et poussaient ces animateurs-volontaires de s'engager toujours davantage dans un processus d'encadrement.

Dans un premier temps, les activités se résumaient à trois rencontres par semaine, où les jeux, les sports et la danse constituaient le noyau d'attraction. Peu après se greffaient sur ces rencontres des repas (pâte de maïs, bulgur, pains, lait), des soins médicaux (les plaies infectées), les visites aux parents (enquêtes, fiches, information et collaboration) et des brèves explications (animation, conscientisation, code de comportements).

Dans la seconde année (1964), nous avons constitué deux équipes de volontaires qui se succédaient au courant de la même journée: une première répartissait les enfants dans des groupes d'alphabétisation selon leurs capacités d'assimilation (certains ont été ensuite recasés dans des écoles), la seconde était celle des animateurs.

La journée culminait alors dans la présentation du mot d'ordre qui devait animer les enfants pour les jours qui suivent.

Au bout de deux ans, on pouvait affirmer que le nombre d'enfants de la rue avait très sensiblement diminué. Mais il fallait bien vite se rendre à l'évidence que les aînés, une fois quinze ans, commençaient à nous abandonner (sans pour autant se recentrer sur la rue) fini le temps de jouer, la vie-pressé, la famille supporte mal leur présence inutile, il faut chercher un boulot.

Nous avons alors été témoins d'un réflexe de rejet, de méfiance des adultes à leur égard, même si leur volonté de se rendre utile était parfois évidente. Ceux qui parvenaient à se caser quelque part se savaient dans une situation d'insécurité constante; laquelle n'était pas propice à stimuler les enfants à une certaine "conscience professionnelle".

C'est alors que, dans une troisième année (1965), nous avons mis en place, pour le reste de la semaine, une structure d'encadrement pour les aînés en cherchant à les occuper d'une façon éducative. Différentes initiatives concrètes furent organisées: des cultures maraichères sous la conduite d'un finaliste de l'ISA (Institut Social Africain de Bukavu, actuellement converti en ISDR - Institut pour le Développement Rural), l'envoi par équipe dans des petites entreprises ou ateliers artisanaux de la place (usine de valises, atelier de poterie et le vannerie) et le placement chez des privés (chantier, jardinage).

C'est au bout de ce premier cheminement que nous avons mis au point une certaine stratégie éducative qui se basait sur quatre principes: travail, alphabétisation, récréation, famille. (Voir l'article in "Congo-Afrique" de mars 1967, no. 13 pp. 127-134).

Mais les résultats étaient contraires à notre attente. L'agriculture était considérée par eux comme un passe-temps. Il était évident que ces connaissances ne leur procureraient qu'un avenir très limité dans un cadre urbain. Ensuite, pour la mise au travail dans des structures organisées - même constamment suivie par nous-même - il fallait vite déchanter. D'une part parce que les adultes prenaient ces adolescents pour boucs émissaires de tous les maux qui survenaient dans les lieux de travail et, d'autre part, parce que les jeunes eux-mêmes ne savaient pas encore se plier aux contraintes d'une longue journée de travail.

Cela nous a conduit au bout d'une période de constantes corrections face à l'approche du problème. Et on pourrait parler, ici, d'un demi-échec. Il est vrai que, par cette "occupation éducative", nous avons pu soustraire un nombre d'enfants d'un milieu nocif et d'habitudes qui pouvaient laisser des séquelles sur leurs comportements futurs. Et, de fait, de cette première période il n'y a eu que quelques ces isolés qui ont par la suite connu la vie pénitentiaire. Mais, en retrouvant maintenant à l'âge adulte ceux qu'on a aidé à sortir de l'impasse, on ne peut pas se défaire d'un certain sentiment de culpabilité: ces hommes sont, pour la plupart, des citoyens de 3ème zone, vivant d'expédients; l'éducation a été inachevée car nous n'avons pas pu leur procurer un instrument d'auto-réalisation de leur vie.

C'est pour y remédier que nous avons songé, dès 1966, à réaliser un programme de formation professionnelle qui puisse être en mesure d'une part, d'armer le jeune pour faire face aux exigences de la vie, de développer chez lui une conscience professionnelle et, d'autre part, de le mettre en position de force vis-à-vis des adultes en lui procurant un instrument de défense: une connaissance approfondie d'un métier.

Mais cette idée a mis de longues années à se concrétiser. Un premier obstacle s'est présenté en 1967. La ville de Bukavu a été complètement saccagée lors de la rébellion du mercenaire Schramme. Conséquences: un bâtiment fraîchement construit (fruit d'un subside de l'USAID) a été complètement vidé par cette tornade (installations, portes, fenêtres, toiture). Les enfants et les jeunes furent dispersés (certains ont disparu pour de bon). Il a fallu deux bonnes années pour se remettre de ce coup.

Arrive ensuite, dès 1971, une longue période où les structures éducatives, organisées par les ONG auprès des jeunes désœuvrés, étaient fortement contestées par certaines tendances dans le monde politique et administratif. La suppression totale de notre section a été évitée de justesse, mais nous avons été contraints d'abandonner toute forme d'animation appropriée pour nous consacrer uniquement à l'alphabétisation

pré-adolescents et à l'apprentissage d'un métier pour les adolescents. Cette période de contestation sera définitivement éliminée par une décision ponctuelle du Citoyen Engulu, à l'époque Commissaire d'Etat aux Affaires Politiques (décembre 1975).

Durant toute cette période, entre 1970 et 1975, les premiers ateliers prenaient forme (menuiserie et couture-hommes), mais ils ne pouvaient accueillir qu'un nombre limité de jeunes. En 1974, malgré un niveau médiocre de l'apprentissage, nos premiers "finissants" réussissaient à se trouver une place sur le marché de l'emploi.

C'est à partir de 1976 qu'on peut situer le phénomène de mutation dont il a été question ci-haut: la lente diminution du nombre d'enfants de la rue (extension des réseaux scolaires) et la lente croissance d'un phénomène nouveau: les jeunes qui pour une raison ou une autre (barrières sélectives, raisons économiques) sont éjectés du cycle scolaire, principalement au seuil des études secondaires.

C'est alors que, face aux exigences nouvelles de ce genre de jeunes marginalisés, nous sommes passés d'un type d'apprentissage artisanal à un type de formation professionnelle assez exigeant, dont on traitera plus loin. Ceci constitue l'ultime étape de notre lente évolution.

Il faut mentionner, en passant, que - parallèlement avec la formation professionnelle - un centre d'accueil et d'alphabétisation pour les enfants de la rue a continué à fonctionner jusqu'en 1980. L'alphabétisation a dû être abandonné, faute de "combattants". Les écoles avaient rempli leur fonction préventive et sociale.

De toute cette structure d'encadrement, des enfants de la rue il ne reste aujourd'hui, qu'une personne à s'occuper de prendre en charge, souvent pour de longues années, l'éducation d'un nombre restreint d'enfants souffrant d'une carence aigue dans leur milieu familial (familles désunies, enfants rejetés).

Remarquons que le phénomène des enfants de la rue, que l'on croyait en grande partie éliminé, s'est depuis deux ans accru et qu'il augmentera encore dans les années à venir; cela dans la mesure où l'extension du réseau scolaire, actuellement entravée par la situation économique, sera progressivement dépassée par la croissance démographique et ne pourra absorber qu'une partie de la population enfantine.

Puisque cette éducation formelle représente le seul cadre éducatif socialement reconnu, à côté duquel il n'y a pas d'alternatives. Nous allons assister à une nouvelle vague de marginalisation des jeunes de 6-7 ans. Certains, poussés par d'autres facteurs, trouveront leur satisfaction dans la rue.

Abordons maintenant la situation actuelle de cette action auprès des déscolarisés de Bukavu. Sa capacité d'accueil est de 160 jeunes. Leur âge varie entre 16 et 22 ans. Tout le poids de l'effort éducatif se fait par le biais de la formation professionnelle.

L'objectif principal est d'enseigner par fortes doses d'expériences pratiques - complétées évidemment par des connaissances théoriques et d'ordre général - un métier déterminé de façon à ce que les jeunes, à la fin de leur cycle de 3 ou de 4 ans n'aient aucun problème à se lancer directement dans la vie. En effet, à l'opposé de certaines écoles professionnelles, la majorité de nos élèves (76% selon le dernier sondage) continuent à pratiquer le métier qu'ils ont acquis et vivent de cette ressource.

Le second objectif touche le jeune dans toute sa personnalité, mais d'une façon spontanée. Toujours par le biais du métier, qui sert de lieu de "décrispation", nous provoquons, dans un premier temps, une reprise de confiance en soi du jeune sur laquelle on pourra construire afin d'apporter un certain nombre de correctifs à son comportement (ou le comportement du groupe). Le moniteur d'atelier, qui est en même temps un éducateur, désamorce le contact; ensuite, le jeune pourra être appelé par le chef de Centre ou le Responsable de la formation; tout se passe dans un environnement décontracté où nous sommes parfois plus proche d'un club d'amis que d'une structure scolaire dans toute sa rigueur.

Conçue de cette façon, la formation professionnelle n'est pas un passe-temps éducatif. Il est, pour cette catégorie de jeunes déscolarisés, un instrument privilégié de réinsertion sociale. D'abord, parce que les jeunes eux-mêmes sont motivés (l'attrait d'un métier bien maîtrisé, la perspective raisonnable d'une profession lucrative) et ensuite parce qu'ils prennent confiance en eux-mêmes (la fierté de réaliser quelque chose qui fait l'admiration des copains, des adultes); et, aussi, parce que le métier est accessible à de nombreux jeunes (niveau d'instruction requis peu exigeant) et, enfin, parce que le métier a l'avantage de pouvoir imposer au jeune une certaine discipline de travail qui est - généralement - librement assumée.

Quand nous affirmons que cette forme d'encadrement - par le biais d'une formation professionnelle - est la mieux adaptée pour réinsérer dans le texture socio-économique de nombreux jeunes déscolarisés, nous sommes en même temps conscients que cette formule a ses limites, qu'elle n'est par une solution-miracle. Car, si on décidait de multiplier en un seul lieu, d'une façon inconsidérée, des centres de formation professionnelle de ce type, on aboutirait inévitablement à la même impasse qui, actuellement, caractérise une bonne partie du système d'éducation formelle que nous connaissons: l'impossibilité de mettre en valeur, sur le marché de l'emploi, les connaissances acquises.

Nous finirons par former, en fin de compte, de nouveaux inadaptés sociaux. Une solution partielle à ce problème est de rechercher à diversifier les métiers que nous pourrions proposer aux jeunes. C'est dans cette dernière voie que s'engage actuellement l'équipe dirigeante de cette "Action Sociale Cheche".

IVème PARTIE:

QUELQUES POINTS DE VUE COMPARATIFS

MIGRATION ET DÉLINQUANCE: PERSPECTIVES COMPARATIVES
par
Emerson Douyon

MIGRATION ET DELINQUANCE: PERSPECTIVES COMPARATIVES

"Le problème de la Jeunesse, c'est une catégorie de gens qui pose des problèmes de catégorisation", p. 223 tiré de Pierre Bourdieu: De quoi parle-t-on quand on parle du "problème de la Jeunesse", p. 229-234.

IN: Percheron, A., Les Jeunes et les autres.

Criv. Centre de recherche interdisciplinaire de Vaucresson, 1986

Emerson Douyon, Ph.D.
Professeur agrégé
Ecole de criminologie
Université de Montréal

A ce colloque international sur la délinquance, chacun de nous a été invité à apporter sa recette. Personnellement je ne dispose d'aucune formule magique pouvant permettre l'éradication de la délinquance ni en Afrique ni ailleurs. A défaut d'une application ponctuelle et locale de ma modeste expertise, je voudrais élargir le cadre du débat en inscrivant mon intervention dans la perspective d'une mise en relation entre la délinquance et la mouvance migratoire.

N'ayant jamais été moi-même délinquant, je me sens incapable de témoigner à ce titre. Mais pour avoir vécu le déracinement des immigrants, pour avoir franchi la distance qui sépare un territoire sous-développé, où je suis né, d'une mégastucture urbaine dans laquelle je me suis

progressivement inséré, je peux comprendre la trajectoire personnelle de tous ceux que des forces mal identifiées inclinent à fuir vers l'avant et qui se retrouvent dans un univers culturel opposé à leur milieu d'origine. La question qui se pose dans ce nouveau contexte est de choisir entre la continuité et la discontinuité. Dans un cas comme dans l'autre, quelles sont les retombées positives et négatives? Marginalité, déviance ou délinquance?

J'éprouve un certain scrupule à parler de délinquance en référence au comportement problématique de certains jeunes qui vont chercher dans la grande ville une ouverture et une occasion d'épanouissement.

Pour un psychologue comme moi, la délinquance n'est pas réductible à un simple délit. Face à l'auteur d'un geste délictuel, il convient de nuancer son jugement. Dans quelles circonstances est-il porté à "délinquer"? Quelle est l'ampleur de son problème avec la loi? Vers quel type de comportement est-il habituellement orienté? Aux valeurs de qui s'oppose-t-il? Telles sont les questions fondamentales susceptibles d'éclairer le débat sur la vraie nature de la délinquance qui apparaît de plus en plus aux yeux des observateurs comme un concept fluide et aléatoire.

Généralement on a tendance à opposer deux points de vue radicalement différents sur la délinquance: a) d'un côté ceux qui regardent la personnalité délinquante ou criminelle comme une structure identifiable et mesurable; b) de l'autre côté ceux qui considèrent la personnalité délinquante comme une reconstruction, un mythe. Quelle que soit la position finale dans cette controverse, qu'il me soit permis, dans ma naïveté de "psychologue occidentalisé", de connoter avec réserves tout discours sur l'amplification de la délinquance africaine et sur celle de milieux apparentés.

J'ai rarement rencontré des délinquants vraiment structurés dans le Tiers-Monde. Les jeunes au comportement problématique que j'ai

observés au Brésil et en Côte d'Ivoire ou que j'ai évalués ou suivis dans les Caraïbes et dans la diaspora haïtienne s'apparentent beaucoup plus aux "Enfants et aux Jeunes de la rue", dont le développement et la sécurité sont menacés et qui ont davantage besoin de protection, d'orientation, d'encadrement que de répression.

Ces mineurs "âgés de 8 à 15 ans en moyenne ont été décrits comme sillonnant les rues, se faulant dans le trafic, mendiant dans les restaurants, chantant dans les autobus, se baignant dans les bassins des parcs ou dormant lovés dans un coin de mur ou dans l'embrasement d'une porte". Avec leurs groupes organisés, leur territoire, leur rite d'initiation, leurs techniques de survie qui incluent le vol, la drogue et la prostitution multiforme, ils constituent une société parallèle en quête de plaisir, d'activité et de liberté.

Même si leur nombre est impossible à quantifier ils sont facilement repérables. Perçus comme "les naufragés de l'amour et de la sécurité" ils se présentent souvent comme les victimes d'une destruction de la famille et d'une détérioration de leur environnement socio-économique. A ce titre ils sont classés comme des jeunes à risque élevé dont la personnalité abandonnique les porte à chercher auprès de leurs pairs une forme de compensation sur le plan de la relation humaine.

Qu'ils soient nettoyeurs de pare-brise, cireurs de chaussures, vendeurs ambulants, réparateurs d'occasion de pneus de voiture, mendiants ou proxénètes, ils sont considérés avec ambivalence par la Société. Si d'un côté ils suscitent la pitié par leur condition physique ou l'admiration par leur esprit d'initiative et leur débrouillardise, ils peuvent d'un autre côté être l'objet de méfiance, d'aversion, de réprobation ou d'hostilité, par leur attitude frondeuse, irrévérencieuse, agressive, ou par leur manière de harceler les touristes, les automobilistes, les marchands. Toutefois le fait qu'ils s'adonnent à l'occasion à de petits délits de nécessité ou à certains illégalismes mineurs ne suffit pas pour faire de ces innombrables itinérants des délinquants structurés.

La présence de plus en plus visible de ces enfants et jeunes de la rue dans les grandes villes aussi bien en Afrique qu'en Amérique ou en Asie, pose le problème de l'exode rural comme porte d'entrée dans un mouvement migratoire de l'intérieur vers les grandes cités industrielles du Tiers-Monde et de l'Occident.

Cette fugue collective de la Jeunesse renvoie à une dynamique déjà familière sur le plan individuel. Dans toute fugue, il y a ce qu'on fuit et ce qu'on cherche. Ce avec quoi on désire rompre, c'est le passé avec le poids de ses traditions, tabous et interdits, ce sont des structures archaïques et sclérosantes. Ce vers quoi l'on aspire ce sont de nouvelles conditions d'existence plus épanouissantes et plus favorables à la mobilité verticale.

Symboliquement, on monte vers la ville comme on descend vers la campagne. Les nostalgiques de la nature ont peut être survalorisé le retour à un mode de vie pastoral ou bucolique: y retourner pour eux n'est pas une régression. Mais pour ceux qui subissent les contraintes quotidiennes de la vie rurale ou du sous-développement, émigrer vers la grande ville représente une ascension et une ouverture vers un mieux-être.

Cependant, nombreux sont ceux qui vont perdre vite leurs illusions et découvrir le mirage du bonheur dans la grande Cité. Fuyant la faim et l'abandon, ils découvrent la solitude, la misère morale, l'anonymat et un manque de sens à leur vie. Ils réalisent alors que la solution cherchée constitue leur nouveau problème. A la place d'un village global avec un sens convivial, ils découvrent une discontinuité de hameaux qui sont autant d'ilots d'indifférence.

Comment réagit alors la Jeunesse à ce climat déshumanisant et aliénant?

Au Québec il se trouve dans nos grandes villes de plus en plus de jeunes qui se regroupent, autour des mêmes expériences et préoccupa-

tions. Par leur apparence, leur manière de parler, de penser, de sentir, par leurs accessoires vestimentaires comme par leur musique, ils s'associent à des modèles culturels qui renvoient à un ailleurs auquel nous n'avons pas toujours accès. Ils vivent dans le même espace physique, mais leur univers perceptuel est différent du nôtre.

Pour décoder cette réalité à la fois proche et lointaine, nous commençons à disposer de certaines enquêtes dont un essai original sur les modèles culturels des jeunes au Québec. Ces données nous permettent de faire le point sur les "styles et valeurs des Jeunes".

Fernand Fournier et Michel Blais nous préviennent par exemple que la jeunesse des années 80 n'est pas facile à lire. Elle apparaît fluide, flottante, difficile à mobiliser. Dans la foulée des hippies des années 60, les jeunes d'aujourd'hui s'approprient des styles différents:

1) Il y a d'abord le "style disco" axé sur la recherche de l'expression émotionnelle, de la chaleur, de la douceur sensuelle, de l'esthétisme et du plaisir". "Etre bien dans sa peau". "Etre aussi beau en-dehors qu'en dedans", telles sont les valeurs suprêmes. La parole et l'intellectualisme sont relégués au second plan. Ce qui est privilégié, c'est la relation au corps. D'où la primauté des sensations, des perceptions et de l'expression corporelle.

2) Le second style est celui du "New Wave" ou dynamo. On désire vivre avec intensité, extravagance et excès. On veut se sentir en vie, débordant d'énergie. On est "branché sur le 220" volt. Faute de réponses définitives, on pose les questions fondamentales. Surtout il faut se faire plaisir ici et maintenant. Ainsi "La vie est trop courte pour s'habiller triste". On se présente les cheveux hérissés, le visage maquillé de façon voyante, le corps décoré de bijoux en plastique colorés. Inquiet du nucléaire, il faut vivre avec un sentiment d'urgence. Pourquoi courir après des objets durables dans un monde sans avenir. Seule attitude valable: se chercher et expérimenter des moments brefs mais intenses.

3) Avec le troisième style, on débouche sur l'Univers du "punk". Les jeunes ont le crâne nu ou ils portent les cheveux en brosse ou arborent une crinière multicolore. Le visage est tatoué de larmes noires sur fond blanc. Aux vêtements noirs et kaki, sont cousus des lames de rasoir. Les doigts des gants sont coupés. On affiche des épingles à couche comme boucles d'oreille et des cadenas comme pendentifs. La taille est entourée de chaînes et de menottes et les bracelets sont cloutés.

Les Punk vivent dans des maisons désaffectées, dans des appartements délabrés, dans de vieilles voitures rafistolées. Ils adorent les spectacles agressifs, violents. A la fin, ils se crachent dessus en guise d'applaudissement. Ils épatent, écoeurent, font "tripper" ou provoquent. Ils ne laissent personne indifférent, mais forcent chacun à se questionner. Pour eux la vie ne peut continuer ainsi. Face à l'impasse dans ce monde déséquilibré, il faut repartir à neuf, aspirer à n'être rien et s'ouvrir sur le mystère de l'au-delà.

4) Voici maintenant le "style Rocker". De rigueur la tenue sloppy (frippée), l'allure dégingandée. On porte veste jean, chemise à carreaux, bottes de chantier, T-shirt avec effigie, chaînes et breloques en argent, montre à larges bandes de cuir noir, brosse ou peigne dans la poche arrière du pantalon.

On se rencontre dans les arcades où scintillent machines à boule et jeux électroniques. On se défoule en bande contre la solitude au son d'une musique dite satanique sur une guitare criarde ou pleureuse.

On a démissionné de l'école et on brasse de petites affaires parce qu'on a le sens de l'entrepreneurship. Les transactions portent aussi bien sur les drogues que sur des articles de consommation. On passe pour un dur, un vandale, un asocial. On dénonce brutalement la violence légalisée des adultes, mais derrière ce masque de trouble-fête, se cache une grande sensibilité qui cherche à s'exprimer.

5) Il y a enfin le "style freak" ou genre alternatif. Par la contestation douce, son besoin discret d'engagement pour une cause, son

esprit communautaire, il nous confronte avec une autre vision du monde. C'est le groupe des "cools" idéalistes et utopistes. Ils mettent l'accent sur les aliments naturels, les techniques artisanales, l'anti-système et se font remarquer par leur débrouillardise. Hors de l'école ils cherchent des apprentissages "trippants". "Ils ne décrochent pas, ils sont en démarche". Ils vont jusqu'à prendre parfois une année sabbatique pour se prendre en charge et approfondir leur réflexion.

Ces styles sont autant de messages. Ils expriment à leur manière des dimensions cachées de la personnalité. Ils présentent aux jeunes une identité d'emprunt à laquelle s'accrocher. Ils permettent également à chacun de vérifier l'effet produit sur l'entourage. L'un d'eux me confiait à ce sujet le sens de sa démarche: "Il fait trop froid pour rester dehors. On s'engouffre alors dans le métro. Mais le métro est tellement ennuyeux. Chacun a une face d'enterrement et personne ne parle à son voisin. Lorsque je prends le métro, je me promène avec des inscriptions épinglées sur mon T-Shirt en avant et en arrière. Comme cela je permets aux autres de faire de la lecture. Ça crée une ambiance et là le monde commence à se parler".

Tous les jeunes du Québec n'ont pas adopté ces nouveaux modèles culturels. Plusieurs sont restés "straight", et appartiennent à des réseaux traditionnels structurés, organisés en vue du succès dans une société industrielle axée sur le virage technologique. De ces derniers, les adultes disent: ils sont "corrects" parce qu'ils ne posent pas de problèmes. Mais des premiers qui adoptent un style perçu comme déviant, on dira à la québécoise: "C'est de valeur, ces jeunes n'ont plus de valeur".

En fait, ils ont des valeurs, mais ces valeurs sont dérangeantes, parce qu'elles nous confrontent à un autre genre de questionnement. Là où nous voyons instabilité, inadaptation, ils découvrent expérimentation, recherche d'un sens à leur vie, refus d'être programmé.

Il existe au Québec une expression pour s'adresser à quelqu'un qui ne comprend pas assez vite ou qui est en retard par rapport à ce qui se dit ou à ce qui se fait dans la grande cité. On lui dit: "Mais, arrive en ville". J'ai l'impression que ces "jeunes-nouvelles frontières" que nous percevons, parfois comme déviants ou délinquants, interpellent chacun de nous et nous invitent au dialogue. Dans leur style propre, ils nous disent "Mais, arrive en ville".

Références

Fournier, F.; Blais, M. (1984). Styles et valeurs des jeunes, essai sur les modèles culturels des jeunes au Québec. Bureau de consultation, Jeunesse Inc, Montréal.

Forum "Enfants et Jeunes de la rue". Rapport final. Grand-Bassam, Côte d'Ivoire, 24 févr. - 2 mars 1985 (en collaboration Programme Inter-ONG "Enfants et Jeunes de la rue", ENDA - environnement et Développement du Tiers-Monde, Unicef).

"Les nouvelles de la rue". Programme inter-ONG: Enfants et Jeunes de la rue. Mai 1985. No. 4. Bureau international catholique de l'enfance (BICE), Genève.

Profils de projet, série no. 1. Programme Inter-ONG "Enfants et Jeunes de la Rue", 1985. Bureau international catholique de l'Enfance (BICE). Genève.

UNE PARTICIPATION SOCIALE, SYMPTOMES ET TRAITEMENT:
LES GAMINS DE LA RUE A LOME
par
Yves Marguerat

UNE PARTICIPATION SOCIALE, SYMPTOMES ET TRAITEMENT:
LES GAMINS DE LA RUE A LOME

Yves Marguerat
Secrétaire Général de l'APPEL*
Lomé, Togo

Comme les individus, les sociétés ont leurs maladies, c'est-à-dire des troubles générateurs d'angoisse et de malheur. Le milieu urbain qui brasse des hommes sans liens entre eux, qui crée la "foule solitaire", est particulièrement pathogène.

L'Afrique, où l'urbanisation est récente mais galopante, n'est plus épargnée par ces problèmes; l'on y voit maintenant apparaître un phénomène d'envergure mondiale, mais totalement contraire à la tradition africaine: des enfants abandonnés, qui survivent dans la rue par leurs propres moyens, licites ou moins licites.

On les traite souvent de "jeunes délinquants". Il faut bannir ce vocabulaire: n'est délinquant que celui qui s'est fait qualifier comme tel par un tribunal compétent, c'est-à-dire celui qui s'est fait prendre ... Celui qui court vite n'est donc pas un délinquant. Mais il s'en faut de beaucoup que tous commettent des délits. Et surtout ces enfants souffrent beaucoup du mépris et de l'hostilité que leur témoigne en général le monde des adultes, et dont cette expression est l'une de celles qui ont la plus grande force de rejet. C'est pourquoi il vaut mieux parler d'enfants ou de jeunes de la rue, ce qui n'est qu'une description neutre, topographique, dépourvue de connotations judiciaires ou morales.

* APPEL: Association pour la promotion de l'Enfance à Lomé.

En effet, il y a, dans les villes africaines, des enfants qui vivent ainsi sur les marges de la société. Tous ceux que l'on voit dans la rue ne sont pas complètement abandonnés à eux-mêmes: la plupart de ceux qui y exercent les "petits métiers": vendeurs à la sauvette de chewing-gum ou de cartes postales, petits cireurs, porteurs (ou, à Lomé, porteuses) au Grand marché... ne sont pas en rupture avec leur famille. Souvent, celle-ci a fourni le capital de base, et l'enfant rentre chez lui le soir (parfois très tard); il contribue ainsi au budget familial. Il y a même des sociétés où, traditionnellement, l'enfant est associé très jeune au commerce familial et vous court après dans la rue pour vous vendre des sacs en plastique ou des allumettes (c'est le cas à Lomé des petits "nago"). Dans d'autres pays, fortement islamisés, la coutume exige des élèves de l'école coranique qu'ils aillent mendier dans les rues pour leur maître.

Ce n'est pas de ça qu'il s'agit ici, mais bien d'enfants ou de jeunes (disons: de 8 à 18 ans) qui vivent en rupture avec leur famille, qui se débrouillent absolument seuls pour survivre dans la rue, se nourrir, s'habiller, se divertir, apprendre à se défendre ... A Lomé, ils sont essentiellement gardiens de voiture -gardiens contre la menace qu'eux-mêmes représentent- surtout dans le triangle Opéra/Cathédrale/Abreuvoir. Il n'y a que des garçons (les filles sont absorbées par le commerce des mères), qui ne sont pas organisées en bandes (au plus un petit groupe de copains) et qui sont une catégorie bien distincte de celle des authentiques voleurs, plus âgés, qui déambulent élégamment vêtus à pied ou en mobylette, pour rafler un sac à main qui dépasse ou un portefeuille mal gardé. Mais, à vrai dire, beaucoup de ces voleurs professionnels ont commencé par être gamins de la rue. Si ceux-ci ne sont pas, en général, formellement des délinquants (hormis le délit de vagabondage), ils sont donc en sérieux danger de le devenir.

Dans la plupart des villes africaines où ce problème a été étudié, ces enfants et ces jeunes de la rue sont surtout d'origine rurale: des migrants qui n'ont pas réussi à s'intégrer au milieu urbain. Ou bien ils sont issus des catégories sociales les plus pauvres, qui ne peuvent leur offrir un minimum de scolarisation et de formation professionnelle.

A Lomé, la situation est très originale: ces gamins -d'ailleurs peu nombreux: quelques dizaines au plus- sont dans une grande majorité, d'origine citadine, issus même de familles urbanisées depuis longtemps (plusieurs générations) et qui sont loin d'être toutes dans la misère: on rencontre même dans la rue des rejetons des meilleures familles de la bourgeoisie loméenne (car Lomé, ville fondée il y a un siècle environ, dans une région où le commerce international et donc le fait urbain sont tellement plus anciens, a une authentique bourgeoisie d'affaires et de diplômés). Trouver ainsi sur le trottoir des neveux ou des cousins de hauts fonctionnaires, de magistrats, d'universitaires ou de médecins pose un problème scientifique assez étonnant.

L'observation montre que, systématiquement, ces enfants sont issus de couples désunis, parfois désunis par la mort mais beaucoup plus fréquemment par la vie. Deux grand types de situation:

1. l'enfant reste avec l'un de ses parents, qui se remarie, et il y a conflit avec le nouveau conjoint, le deuxième mari de la mère ou la "marâtre". L'enfant, maltraité, mal nourri, battu, finit par s'enfuir dans la rue.
2. ou bien les deux parents l'abandonnent et il se retrouve ballotté entre des adultes-oncles, tantes, grands-parents- qui le négligent. La carence d'affection peut provoquer des comportements de plus en plus agressifs, qui le feront mettre à la porte quand il aura l'âge de se débrouiller seul (dès 8 à 10 ans, mais plus souvent 12 à 14).

C'est dire qu'il ne s'agit pas d'une marginalité de la misère (comme, par exemple, en Amérique Latine) mais essentiellement d'une crise de la société. L'enfant, dans la société traditionnelle, est une valeur fondamentale: il représente l'avenir, la survie biologique et métaphysique, ou l'assurance-vieillesse... En milieu urbain, il représente une charge, car tout coûte cher: le logement, la nourriture, l'école... (alors que dans les campagnes, il ne coûte guère et rapporte vite). Mais bien des familles -disons: l'écrasante majorité des familles- arrivent à éduquer correctement leurs enfants, même avec de grandes difficultés à joindre les deux bouts.

Ce qu'il y a donc de spécifique dans le cas de gamins de Lomé est une désorganisation sociale qui entraîne la perte de l'intérêt pour l'enfant. Il y a là, sans doute, l'effet d'une société anciennement urbanisée, mais composée de bric et de broc, de migrants venus -dès l'origine de la ville- de plusieurs azimuts; de l'ouest, de l'est, du nord... Lomé a été créée, peu avant la colonisation allemande (dans les années 1880-81), comme un paradis fiscal, un centre de commerce libre juste au-delà des douanes que les Anglais avaient instaurées sur le littoral de la Gold Coast (créée en 1874). Avaient donc afflué à Lomé des aventuriers d'un peu partout, qui se sont enrichis par le commerce, les plantations, la spéculation foncière.... Ils sont devenus des "notables", reconnus comme des interlocuteurs privilégiés par l'administration coloniale allemande, puis française (dès 1922, il y a à Lomé un "conseil des notables" élu par les chefs de famille). Riches et donc polygames, ils ont eu une nombreuse progéniture, dont certains ont réussi, sont au sommet de l'échelle sociale, et d'autres ont échoué, sont restés gagne-petit, ou ... enfant de la rue.

C'est sans doute à cet individualisme original, à cette société sans vraies traditions capables de la structurer et de régler ses conflits, qu'il faut attribuer la grande instabilité conjugale et la perte d'intérêt envers les enfants des branches mortes, des brèves rencontres, des amours ancillaires... Peut-être aussi la présence d'héritages importants (en terrains urbains notamment) a-t-elle rendu plus âpre la compétition, c'est-à-dire l'élimination des candidats à l'héritage les moins bien placés, les enfants de mariages (ou de brefs collages) inter-ethniques, par exemple entre une femme de Lomé et un homme de passage: aucune des deux communautés ne reconnaîtra l'enfant pour sien. Il s'agit dans tout ceci d'hypothèses plus que de certitudes, car il est bien difficile d'être affirmatif sur des sujets aussi complexes, subtils et en général volontairement masqués.

Ces gamins de la rue souffrent donc essentiellement de troubles du caractère. Physiquement, ils ont souvent des parasitoses, des coups de paludisme, des dermatoses... Mais, à voir leurs conditions de vie (manger n'importe quoi -par exemple se nourrir d'une baguette de pain et d'un

verre d'eau avec dix morceaux de sucre- et n'importe quand, dormir sous le porche d'une boutique ou dans la réserve de films d'un cinéma, se laver dans la mer ou dans des mares croupies...), on se dit qu'ils sont en vérité rudement résistants... (Tout de même, ils manifestent souvent des retards de croissance qui peuvent les faire paraître deux ou trois ans plus jeunes qu'ils ne sont. Bien nourris, on voit des gringalets s'épanouir brusquement et pousser en athlètes).

Moralement, par contre, la plupart souffrent de violents troubles du comportement: ils sont agressifs, extrêmement colériques et violents, très instables, comme tous les gosses mal-aimés. Ils ont envers l'argent une attitude à la fois très avide et très irresponsable: ils sont prêts à tout pour en avoir, mais le gaspillent aussitôt, réaction bien normale chez les enfants qui se réveillent le matin sans savoir ce qu'ils vont manger, s'ils vont manger, et qui risquent en permanence, s'ils ont de l'argent sur eux, de le voir pris de force par un des grands voleurs de la rue, qui les rackettent sans les protéger. Mais rien ne paraît pouvoir altérer leur inépuisable joie de vivre.

Les symptômes posés, le traitement, curatif comme préventif, se déduit de lui-même. Aux troubles du caractère ne peut correspondre qu'une réponse personnalisée; à la carence affective doit répondre l'amour désintéressée. Quant on s'occupe de ces enfants, qu'on leur donne un minimum d'attention, d'amitié, on les voit se transformer de façon spectaculaire.

Car la grande majorité d'entre eux aspirent vivement à redevenir des enfants comme les autres, à retourner à l'école, à apprendre un métier. On ne guérit sans doute jamais d'une enfance gâchée, mais ces jeunes peuvent devenir des hommes dignes de ce nom, d'honnêtes travailleurs et de bons pères de famille. Ce n'est pas nous qui les transformons, ce sont eux qui veulent se transformer. Il suffit de leur en donner les moyens, c'est-à-dire un contact humain, une amitié qui les sécurise, qui les revalorise à leurs propres yeux, et puis un minimum de moyens matériels: un toit, une école, un apprentissage, des outils...

C'est ce qu'essaie de faire l'Association pour la promotion de

l'Enfance à Lomé (APPEL), une ONG (Organisation non gouvernementale) fondée en 1981 par un groupe de Togolais et d'expatriés, d'activités et d'opinions très diverses mais unis par la volonté d'agir. Un foyer d'accueil a été ouvert en 1982, avec douze gamins de la rue, maintenant vingt-deux et bientôt quarante. Les responsables de l'APPEL s'occupent aussi de plusieurs dizaines d'apprentis plus âgés, ce qui représente une charge financière très lourde.

La prévention de la délinquance à Lomé est donc relativement facile. Les structures sont là, qui ont fait preuve d'efficacité. Ces moyens restent encore limités et ont besoin de renforts supplémentaires.

DES ENFANTS DE LA RUE EN AFRIQUE AUX ENFANTS DISPARUS
EN AMÉRIQUE
par
André Normandeau

DES ENFANTS DE LA RUE EN AFRIQUE AUX ENFANTS DISPARUS EN AMERIQUE

La fugue en Amérique du Nord: l'intervention auprès des fugueurs

André Normandeau, Ph.D.

Criminologue,

Directeur du Centre international de criminologie (C.I.C.C.)

Université de Montréal

INTRODUCTION

Le thème principal du Colloque B.A.S.E./C.I.C.C. porte sur le phénomène des "enfants de la rue", selon l'expression des éducateurs et des sociologues africains. Il s'agit des problèmes des enfants déracinés de leur milieu naturel, habituellement en milieu agricole, qui se retrouvent "en ville" sans encadrement familial et sans moyens normaux de subsistance économique. La déviance et la délinquance en sont quelquefois l'une des conséquences.

Par ailleurs, le phénomène des "enfants disparus" est une préoccupation sociale intense depuis quelques années en Amérique. Pour l'année 1985, par exemple, l'on estime qu'au Canada (avec une population de 25 millions de citoyens) environ 50,000 enfants ont été portés officiellement disparus à un moment ou l'autre pendant l'année. De ce nombre, 45,000 étaient des enfants "fugueurs" (90%), 4900 avaient été

"enlevés" par des parents séparés ou divorcés (+9%) et une centaine (100) avaient été "kidnappés" par des étrangers (-1%)*

Le phénomène de la fugue juvénile surprend par l'ampleur qu'il peut atteindre à certains moments, par la complicité et l'interaction des différents facteurs qui lui sont reliés ainsi que par les répercussions sociales qu'il entraîne. En effet, le processus qui amène un adolescent à fuir son foyer familial implique un ensemble de facteurs personnels, sociaux, familiaux et scolaires (voir le tableau ci-annexé). De plus, la fugue juvénile a un impact direct non seulement sur l'entourage immédiat du jeune, mais aussi sur les instances sociales responsables de l'éducation et de la protection de la jeunesse. Quand le nombre de fugues monte en flèche à un moment donné, dans une société donnée, le phénomène entraîne des répercussions sociales importantes.

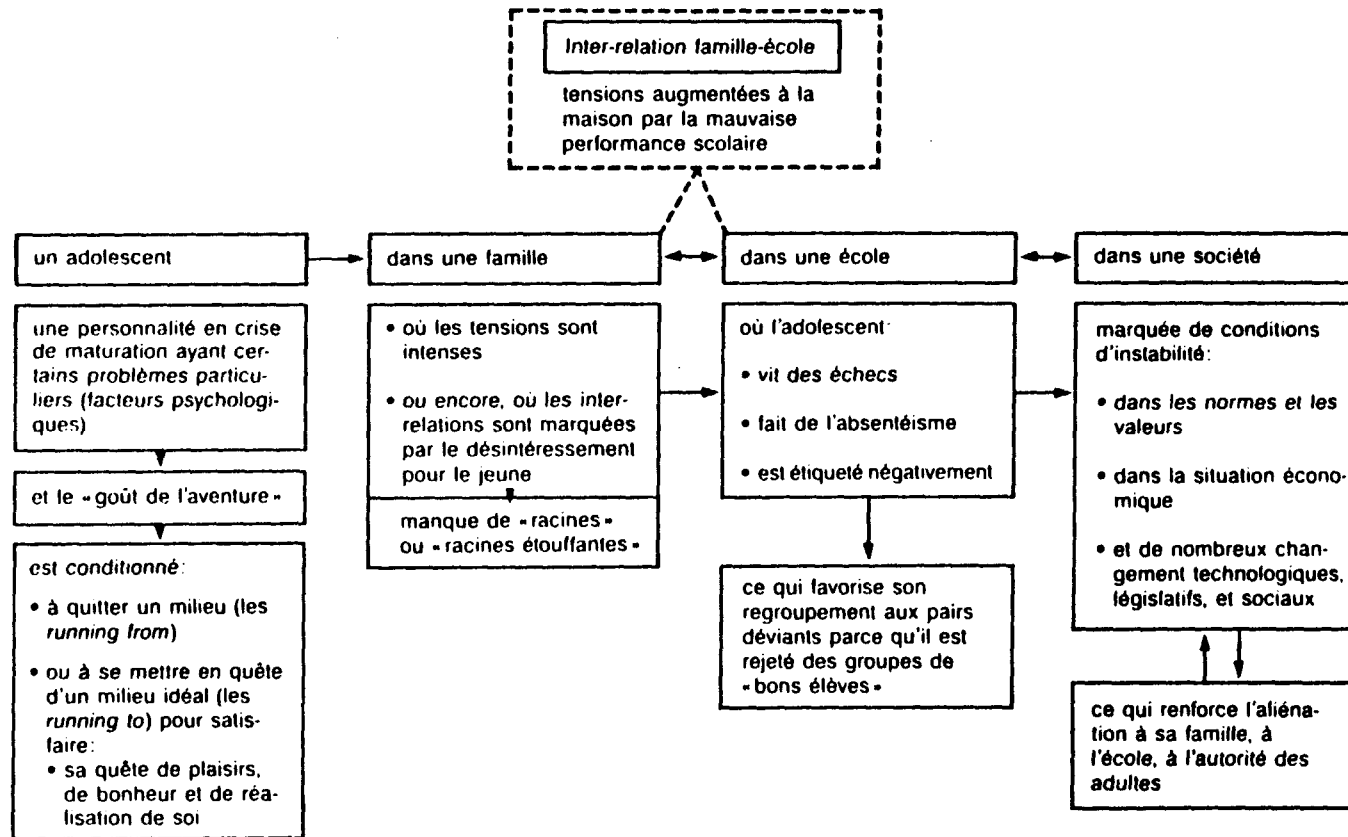
La définition retenue pour cet essai sur l'intervention auprès des fugueurs en Amérique est la suivante: la fugue est l'abandon du foyer familial, pour une période d'au moins une nuit, par un jeune de moins de dix-huit ans, sans qu'il en ait eu l'autorisation de ses parents. C'est un comportement illégal, puisque le code civil interdit "au mineur non émancipé de quitter la demeure familiale sans le consentement du titulaire de l'autorité parentale" (article 650, Code civil du Québec).

Le bilan de cet essai emprunte aux travaux du Colloque national sur les enfants disparus au Canada qui s'est tenu à Toronto du 28 au 30 avril 1986, sous l'égide du Solliciteur général du Canada, et que j'ai eu l'honneur de présider.

* Colloque national sur les enfants disparus au Canada, Solliciteur général du Canada, Toronto, 28-30 avril 1986.

Tableau

Inter-relation des facteurs explicatifs de la fugue d'un adolescent de son milieu familial



L'INTERVENTION AUPRÈS DES FUGUEURS

La plupart des auteurs qui ont écrit sur la fugue des adolescents avaient pour but de contribuer à faire avancer les connaissances sur cette problématique, afin d'orienter et d'améliorer l'intervention psycho-sociale auprès des jeunes fugueurs. Il est évident que leur choix d'une définition de la fugue et leur identification des facteurs explicatifs de ce phénomène ont influencé les suggestions et les conclusions des auteurs à ce sujet.

Cet essai est divisé en quatre parties:

- l'expérience américaine et le "Runaway Youth Act",
- une philosophie pour l'intervention auprès des fugueurs: "prendre parti" pour les jeunes,
- l'intervention et les types de fugueurs,
- la recherche dans ce domaine.

L'expérience américaine et le "Runaway Youth Act" de 1974

A) Débat sur la judiciarisation systématique

Aux Etats-Unis, jusqu'à la fin des années cinquante, les cas de fugues d'adolescents étaient presque systématiquement "judiciarisés". Dans ces cas, les premiers intervenants sont les policiers à qui les parents ou les établissements ont rapporté la fugue, leur mission étant alors de retrouver le fugueur. Souvent les policiers forçaient tout simplement le fugueur à retourner dans son milieu de vie plutôt que de le traduire devant le tribunal de la jeunesse. Cependant, un bon nombre de fugueurs étaient présentés devant le tribunal, étaient classés parmi "les jeunes délinquants" et étaient finalement placés en centre de rééducation.

A partir des années soixante, les professionnels des sciences humaines et plusieurs groupes dans la population commencèrent à critiquer la judiciarisation systématique des cas de fugue. Les professionnels intervenant auprès des fugueurs firent ressortir la dynamique familiale

sous-jacente à ce phénomène et commencèrent à douter de l'efficacité du système judiciaire à aider ces jeunes (Green, 1971; Deisher, 1975). Les principales critiques se fondaient sur trois constatations:

- l'inefficacité du système judiciaire à répondre aux besoins des jeunes,
- l'existence de services plus appropriés en dehors du système judiciaire ou pouvant être mis sur pied,
- des effets négatifs pour le jeune dont la situation était empirée du fait qu'on l'étiquetait comme délinquant, pour une infraction qui n'est pas de nature criminelle (Grinnel et Loftis, 1977).

Le débat sur la judiciarisation des cas de fugue s'accroît vers la fin des années soixante et le début des années soixante-dix, alors que se développe un système d'aide parallèle aux fugueurs, hors du cadre judiciaire. Plusieurs facteurs ont influencé cette évolution:

- le taux croissant du nombre de fugues dans les années soixante,
- la surpopulation des centres de détention juvénile,
- la remise en question du diagnostic de délinquance pour un grand nombre de fugueurs,
- les risques encourus par ces jeunes sans refuge.

Le réseau parallèle d'aide prit la forme de refuges et de foyers; le premier fut établi à San Francisco en 1967; d'autres suivirent, dont un à Washington en 1968 et un à Boston en 1969; en 1973, il y avait environ 130 maisons pour fugueurs réparties dans 42 Etats américains (selon Adams et Munro, 1979).

L'organisation de tout le réseau parallèle de refuges et de services visait à rejoindre les fugueurs et à leur venir en aide, plutôt qu'à les traduire devant les tribunaux. En plus des services concrets, 40e forme d'aide psychosociale y était dispensée, centrée sur la résolution des conflits familiaux et le counseling plutôt que sur la contrainte. D'autres formes d'aide étaient souvent greffées à ces foyers, comme

par exemple des lignes téléphoniques d'écoute et de secours d'urgence, et autres ressources de rechange.

La critique des politiques sociales de l'orientation des fugeurs ne visait pas que la judiciarisation systématique. Elle remettait d'abord en question la notion même d'offense statutaire, puisque la fugue du foyer familial n'est pas un délit en soi et que c'est le statut de celui qui l'a fait qui la rend acceptable ou pas. Miller et al. (1980) constatent les effets négatifs et contradictoires qu'entraîne cette notion d'offense statutaire qui assimile les fugeurs aux délinquants:

- ces jeunes en viennent à craindre les policiers, les centres de distribution de services et les adultes en général, de peur qu'on rapporte leur cas aux autorités judiciaires;
- les agences sociales reconnaissent que le statut du fugeur nuit à leur intervention puisqu'elles ont à signaler sa présence avant de pouvoir lui accorder de l'aide.

D'autres critiques concernent l'intervention sociale traditionnelle (Miller et al., 1980; Green, 1971; Grinnel et Loftis, 1977; Deisher, 1975; Howell et al., 1973; etc.), parce que:

- elle met l'accent sur l'insight plutôt que de satisfaire les besoins concrets et immédiats de nourriture, d'hébergement, de vêtements et de soins médicaux;
- elle propose comme premier objectif de retourner le jeune au foyer et s'arrête souvent à cet objectif qui peut, dans certains cas, être inapproprié et même nuisible;
- elle est d'abord centrée sur l'adolescent plutôt que sur la situation qui a conduit à la fugue;
- elle néglige d'engager les parents et les autres adultes de l'entourage du jeune dans son traitement psychosocial;
- elle est parfois inutile, un bon nombre de fugeurs retournant d'eux-mêmes à la maison sans manifester d'autres problèmes par la suite.

B) Le "Runaway Youth Act"

En 1974, face aux pressions du public, le gouvernement américain adopta le "Runaway Youth Act". L'"Office of Youth Development" eut la responsabilité administrative de la loi et la tâche d'entreprendre des études sur le phénomène de la fugue du foyer familial à l'adolescence. Cette loi reconnaissait l'ampleur du problème et sa nature sociale; elle représente un exemple de normalisation d'un problème, puisqu'elle aborde la fugue des jeunes à partir d'un cadre de non-déviance.

L'idée générale de cette législation semble être une volonté d'adoucissement des pratiques et des attitudes, favorisant une plus grande tolérance envers les fugueurs puisque, sans renier la juridiction des tribunaux de la jeunesse dans ces cas, elle recommande la collaboration entre, d'une part, l'appareil judiciaire et les services officiels et, d'autre part, le réseau parallèle d'aide aux fugueurs qui cherchait à contrer le recours systématique à la judiciarisation. Par cette législation, le réseau parallèle se voit non seulement reconnu officiellement, mais admissible à des subventions gouvernementales.

Tout en reconnaissant les aspects positifs de cette législation, des auteurs en ont cependant critiqué l'approche "à la pièce". Ainsi, selon Moses, pour régler les problèmes sociaux des jeunes Américains, il ne s'agit pas de créer des ressources particulières pour chaque type de problème qui émeut l'opinion publique, mais il est nécessaire d'élargir le cadre de réflexion à l'ensemble de la situation de la jeunesse et aux problèmes auxquels elle doit faire face.

Une philosophie pour l'intervention

La remise en question des pratiques sociales traditionnelles auprès des fugueurs a conduit des auteurs à présenter un véritable plaidoyer en faveur de ces jeunes. Ces auteurs ont officiellement pris parti pour les jeunes et ils ont accusé l'organisation sociale d'être souvent responsable d'expériences malheureuses vécues par des fugueurs.

Ainsi, Washton (1974) conclut que les droits des jeunes fugueurs sont souvent brimés et qu'un plaidoyer pour la défense de leurs droits doit faire partie intégrante de toute intervention auprès d'eux. Ces conclusions sont tirées d'un séjour dans une maison pour fugueurs où l'auteur a rencontré des jeunes ayant fui une situation tout à fait intolérable et dont la fugue était le symptôme d'une grave crise familiale. Pour cet auteur, la première responsabilité des praticiens auprès des fugueurs est de les écouter et de leur être disponible et non celle de les punir ou de les ramener de force à une situation insupportable. Le manque de ressources pour cette catégorie de jeunes, les législations répressives et les politiques d'orientation de ces enfants étaient une cause de frustration pour les jeunes, mais aussi pour le personnel de cette maison.

De même, Gordon (1974) reconnaît que la plupart des services pour les jeunes peuvent être utilisés pour maintenir les inégalités de pouvoir et de privilèges, d'où l'importance d'intervenir auprès des fugueurs dans la reconnaissance de leurs droits et le respect de leur autonomie. Gordon concluait ainsi après deux années d'expérience comme consultant pour deux projets de services sociaux dits de rechange: un service d'aide téléphonique pour jeunes et un foyer de groupe. Dans ces projets, la relation du personnel avec les jeunes était caractérisée par l'appui et l'effection. Même si elle était parfois conflictuelle, elle ne comprenait aucune attente cachée ou mystificatrice: le respect des droits des jeunes était un principe fondamental pour l'intervention.

Homer (1973) constate l'inefficacité d'une pratique coercitive auprès des fugueurs et affirme que de les forcer à recevoir de l'aide alors qu'ils n'en veulent pas est une perte de temps et d'énergie. Cet auteur conclut en proposant aux intervenants de s'interroger sur les valeurs sous-jacentes à ces pratiques.

Il y a donc remise en question des restrictions légales mais aussi sociales que subissent les jeunes fugueurs, de même que du système de valeurs véhiculées par les intervenants sociaux et judiciaires.

L'intervention et les types de fugueurs

Surtout depuis le "Runaway Youth Act", le phénomène de la fugue des adolescents a été davantage normalisé, c'est-à-dire considéré à partir d'un cadre de non-déviance plutôt qu'associé systématiquement à la délinquance juvénile ou à la déviance psychologique. D'ailleurs, la plupart des écrits analysés pour cet essai recommandent une intervention différenciée de celles qui sont pratiquées auprès des jeunes délinquants ou des déviants psychologiques.

Ce qui ressort également des écrits, c'est évidemment le lien entre les suggestions particulières de stratégies d'intervention et la vision personnelle d'un auteur sur ce qui conduit un jeune à faire une fugue. Ainsi, il était normal que les auteurs qui ont surtout insisté sur la description d'un profil psychologique particulier au fugueur suggèrent presque uniquement une intervention de type psychothérapeutique auprès de lui. Ce qui nous paraît, cependant, une lacune sérieuse de l'ensemble de ces écrits, c'est que les auteurs, qui ont presque tous décrit la fugue comme une réaction à des relations détériorées entre parents et enfant, ou entre tous les adultes de l'environnement social et l'enfant, s'en tiennent pourtant, pour la plupart, à recommander une intervention d'abord centrée sur le jeune. Les suggestions de thérapies de groupe y sont à peu près inexistantes.

Certains auteurs sont plus consistants dans leurs suggestions d'intervention qu'ils relient aux principales causes identifiées, intégrant alors environnement social et jeunes dans leur propositions de stratégies d'action.

La nécessité d'un cadre théorique

Des auteurs ont déploré le fait que plusieurs intervenants auprès des jeunes fugueurs connaissent relativement mal la problématique de la fugue à l'adolescence. Ils ont souligné l'importance d'une bonne définition du concept de fugue et la nécessité de pouvoir déterminer les

principaux facteurs explicatifs de ce phénomène, de même que de connaître l'interaction de ces facteurs entre eux.

Ainsi, Brennan et al. (1978) précisent qu'un cadre fiable pourrait servir de référence aux intervenants, aider à élaborer de nouvelles stratégies d'intervention, favoriser la prévention et, en plus, faciliter l'intervention précoce de façon à empêcher des récidives qui conduisent à des problèmes sérieux. La connaissance de la problématique particulière à la fugue doit être largement diffusée, ajoutent-ils, de façon à rejoindre les parents et les jeunes; de plus, cette diffusion doit s'accompagner d'une information sur les ressources disponibles.

L'évaluation diagnostique

a) Hétérogénéité des fugueurs

S'il est une question sur laquelle on rencontre un consensus chez les auteurs, c'est bien celle de l'hétérogénéité des fugueurs et de la nécessité de les distinguer entre eux afin de choisir l'intervention la plus appropriée. Etablir une typologie des fugueurs a même fait l'objet de plusieurs études.

Certains auteurs distinguent uniquement entre les fugueurs qui en sont à leur première fugue, ceux qui sont des récidivistes et ceux dont l'itinérance est devenue une forme de vie (Hiatt et Spurlock, 1970).

Homer (1973) a fait une distinction entre ceux qui fuient une situation intolérable (les "running from") et ceux qui sont en quête d'un milieu idéal (les "running to").

b) Un exemple de typologie: celle de Miller et al.

Miller et al. (1980) ont créé une typologie de fugueurs dans le but de mieux adapter l'intervention aux besoins particuliers de chaque type de fugueurs. Ils ont établi leur typologie en partant des comptes rendus verbaux de fugueurs interviewés sur les raisons et les circonstan-

ces de leur fugue. Leur typologie est donc basée sur le vécu des fugeurs et sur leurs propres perceptions de la situation qui les a amenés à fuguer. Deux classes générales ressortent:

- ceux qui fuguent en réaction au comportement parental;
- ceux dont la fugue est surtout l'expression de leur volonté délibérée et de leur façon d'être.

Tableau
Typologie de Miller et al. (1980) d'une population de fugeurs

Motivation liée à une réaction au comportement parental	Motivation liée au comportement du jeune lui-même
Types de fugeurs:	Types de fugeurs:
1. Victimes	4. Fugitifs
2. Exilés	5. Réfugiés
3. Rebelles	6. Migrants

1. Le sous-groupe des victimes est formé de jeunes victimes de violence parentale, physique ou sexuelle (ou les deux). Miller et al. trouvent tout à fait inapproprié de songer à un retour au foyer pour ces fugeurs, ou de songer à leur placement dans un centre de réhabilitation puisqu'ils ont besoin d'être mis à l'abri et d'obtenir du counseling psychologique et un appui pour les aider à continuer leur cheminement scolaire ou professionnel en toute sécurité; leur retour au foyer ne peut être envisagé sans le traitement approprié de leurs parents.

2. Les exilés sont surtout victimes de rejet parental pas nécessairement exprimé par un comportement parental violent; la relation parent(s)-enfant est marquée de tensions. La fugue de ces jeunes se rapproche beaucoup de celle selon le mode expulsif décrit par Stierlin. Dans plusieurs de ces cas, les auteurs croient qu'un counseling centré sur l'apprentissage de meilleurs modes de communication parents-enfant donne de bons résultats. Par contre, là où le rejet parental paraît irréversible, il reste à fournir à ces jeunes tout ce dont ils ont besoin pour survivre par eux-mêmes puisqu'ils peuvent être apparentés à des orphelins.

3. Les rebelles ont été souvent pris dans des conflits d'autorité avec leurs parents tout en ayant, par ailleurs, un lien de grande dépendance avec eux; plusieurs présentaient des problèmes scolaires. Du counseling parental dans ces foyers facilite habituellement le retour volontaire de ces jeunes fugueurs, mais il faut continuer à suivre ces jeunes et leurs parents après la réinsertion familiale.

4. Les fugitifs étaient en fugue afin de se soustraire aux conséquences désagréables de leurs gestes; ayant commis un ou des actes répréhensibles, ils cherchaient à s'épargner les effets négatifs d'une arrestation, d'une punition, ou même, d'une simple confrontation avec leurs parents. Miller et al. suggèrent du counseling auprès de ces jeunes pour les rendre plus responsables, pour court-circuiter leurs tendances délinquantes ou leur irresponsabilité; de même, auprès des parents, ils conseillent d'investir sur les méthodes disciplinaires et d'apporter l'aide nécessaire.

5. Les réfugiés ne s'étaient pas enfuis de leur famille, mais de l'établissement où ils étaient placés et quelques-uns cherchaient à retourner dans leur famille. Ces jeunes rejetaient l'aide des établissements de placement, ce qui amène les auteurs à s'interroger sur l'efficacité d'une telle intervention si personne n'a réussi à motiver le jeune à en tirer profit.

6. Les migrants étaient les plus âgés; ils se montraient indépendants psychologiquement de leurs parents et ils estimaient être prêts à entreprendre leur vie adulte. Ils ne quittaient pas leur famille à cause de tensions intolérables, mais pour répondre à leur besoin d'autonomie; souvent, ils s'étaient trouvé un emploi leur permettant d'assumer leur subsistance et ils n'étaient que très rarement impliqués dans des actes délinquants. Leur fournir la possibilité d'apprendre un métier ou de se trouver un emploi et les aider à se loger semblent être les interventions les plus appropriées pour ces jeunes.

En somme, de l'étude de Miller et de ses confrères, on peut conclure que les nombreuses raisons invoquées par les fugueurs pour expli-

quer leur comportement suggèrent l'existence des besoins différents et variés et appellent une intervention appropriée à chaque type de fugeur. De plus, les auteurs ont constaté que certains fugeurs ont recours de façon disproportionnée à un type d'organisme et pas du tout à un autre. Par exemple, les "migrants" ne s'étaient presque jamais adressés aux organismes officiels d'aide, alors qu'ils formaient une grande partie de la clientèle des services parallèles de la contre-culture. Les "rebelles" et les "réfugiés" n'avaient presque jamais été reçus par les services officiels et constituaient également des groupes de fugeurs pas du tout attirés par les programmes existants. Par contre, les "victimes" et les "exilés" étaient de grands consommateurs de services, qu'ils soient publics ou qu'ils viennent de la contre-culture.

L'intervention d'aide aux fugeurs

Après l'évaluation et l'identification du type de fugeur auprès de qui on doit intervenir, il reste à faire le choix d'une intervention, puis à l'appliquer. De toute évidence, ce choix sera fonction des facteurs explicatifs déterminés dans ce cas de fugue, mais aussi, de son propre cadre théorique sur la problématique générale de la fugue.

De notre revue de littérature, nous pouvons regrouper les interventions suggérées par les auteurs en trois grandes orientations:

- A) l'approche psychothérapeutique,
- B) l'approche familiale,
- C) l'approche structurelle et communautaire.

Quelques auteurs ne se sont pas bornés à suggérer une forme unique d'intervention; ils recommandent alors d'intégrer au moins deux des trois orientations pour le même cas.

A) L'intervention de type psychothérapeutique

Cette orientation est privilégiée par un bon nombre d'auteurs dont: Wolk et Brandom (1977), Rosenheim (1940), Homer (1973), Bassis (1972), Goldberg (1972), Leventhal (1963), Elenewski (1974), Weinreb et Counts (1960), etc.

a) Les objectifs

L'intervention est centrée sur le fugueur, sa capacité d'insight, sa motivation à changer certaines attitudes, certains comportements et sa perception de soi et des autres, par le renforcement des "forces du moi" ou la réadaptation du "superego".

Les objectifs particuliers poursuivis par le thérapeute sont quelque peu différents, selon les auteurs, suivant les fonctions psychologiques à affermir: acquérir ou renforcer l'estime de soi, encourager la communication et la socialisation, développer l'autonomie, définir une identité propre, canaliser et contrôler les impulsions, cultiver la projection de soi dans l'avenir et encourager le projet de donner un sens à sa vie.

b) Le traitement

La plupart de ces auteurs recommandent au thérapeute de jouer un rôle de parent substitut tolérant et à l'esprit ouvert, qui encourage l'autonomie du jeune tout en lui faisant accepter - par compromis ou par négociation - un certain encadrement; son autonomie doit être soutenue, bien que réorientée, pour qu'il arrive à se percevoir lui-même de façon positive. Augmenter l'estime de soi devient un objectif du traitement, de même que trouver à satisfaire de façon socialement acceptable les autres besoins de l'adolescence: affection, affirmation de soi, reconnaissance de son identité propre, participation aux décisions le concernant, sentiment d'appartenance à sa famille et à ses milieux de vie, association et conformité aux pairs, contrôle de ses impulsions et encadrement de son comportement. Avec l'évolution du traitement, un autre objectif

apparaît: lui faire prendre conscience de l'effet de son comportement sur les autres et développer son sens des responsabilités. Le thérapeute doit aussi l'aider à surmonter son sentiment d'impuissance devant le monde qui l'entoure, à faire des projets pour l'avenir et à donner un sens à sa vie.

D'autres auteurs favorisent l'image d'un thérapeute tolérant, certes, mais exerçant aussi un certain contrôle. Pour eux, l'intervenant doit paraître autoritaire, compétent, compréhensif et aidant; il joue alors le rôle d'une figure parentale qui ne craint ni ses propres pulsions, ni celles du jeune qu'il doit sécuriser face à ces pulsions et l'aider à développer sa capacité d'en reporter la satisfaction par des moyens acceptables pour son entourage et à des moments opportuns (Weinreb et Counts, 1960).

c) Le débat sur la pertinence de l'approche psychothérapeutique

L'orientation psychothérapeutique a été l'objet de débats vigoureux sur sa pertinence dans l'intervention auprès des fugueurs.

Selon certains auteurs, l'intervention de type analytique est très peu souvent appropriée dans les cas de fugue, car elle serait bien souvent infructueuse et peu rentable (Jenkins, 1969); d'ailleurs, un grand nombre de fugueurs retournent au foyer sans problèmes subséquents et sans avoir eu besoin de subir cette forme de traitement (Rosenheim, 1980).

Certains auteurs reconnaissent l'efficacité de l'approche thérapeutique pour certains types de fugueurs et la nient pour d'autres. Ainsi, Goldberg (1972) fait remarquer que les fugueurs chroniques sont devenus insensibles à une forme de psychothérapie analytique formelle. Leur problème est devenu chronique, et ils sont dans un état de marginalisation sociale, ce qui est très différent d'une période aiguë de difficultés situationnelles ou de crise comme celle que l'on trouve chez les autres fugueurs. Certains de ces fugueurs chroniques pourraient possible-

comportement de fugue, de peur de le renforcer, mais plutôt sur les situations qui ont contribué à pousser le jeune à fuguer (Bass, 1977).

Selon Gordon (1975), les rencontres du fugueur et de sa famille permettent d'aider le jeune à communiquer le contenu de la protestation exprimée par sa fugue. De plus, le thérapeute peut aider les membres de la famille à comprendre la situation et à trouver un langage qui facilite la communication. Pour Gordon, il faut créer un contexte sécuritaire où la famille se permettra d'aborder les conflits pour voir que les impasses peuvent être dépassées, que des choix sont possibles et que les différences individuelles entre les membres ne sont pas synonymes de rejet.

Plusieurs auteurs préconisent aussi d'utiliser la méthode de Gordon pour la résolution des conflits "sans perdant" avec les fugueurs et leur famille. Centrée sur la communication parents-enfant, cette méthode cherche à aider les parents:

- à s'ouvrir davantage aux sentiments et aux besoins de leurs enfants par l'écoute active;
- à exprimer plus efficacement leur propres sentiments et besoins à leurs enfants;
- à trouver une façon plus satisfaisante pour tous de résoudre les conflits qui peuvent survenir.

Dans cette méthode, les modes extrêmes - très autoritaires et très permissifs - sont disqualifiés. Justice et Duncan (1976) attirent aussi l'attention sur la manière de Thomas Gordon d'indiquer les situations où les parents ne devraient pas intervenir, c'est-à-dire quand ils ne sont pas réellement affectés par le comportement du jeune. Cette approche de Gordon, préconisée par Justice et Duncan, résulte en une série d'ententes mutuelles concernant le comportement de ceux qui se sont engagés dans le processus de résolution des conflits "sans perdant".

c) La théorie de Stierlin (1973)

Stierlin suggère de s'intéresser d'abord aux parents pour comprendre leur choix d'un mode d'interaction plutôt qu'un autre avec leur enfant. Il propose trois aires d'exploration:

- la crise des parents d'âge moyen devant faire face au vieillissement et à la mort;
- l'état des relations conjugales;
- les relations des parents avec leurs propres parents.

Stierlin formule quelques lignes directrices concernant les stratégies d'intervention. Dans le cas d'adolescents fortement liés, dont la fugue est ratée ou rêvée, la tâche thérapeutique est d'aider les parents à prendre conscience de leur utilisation du monde "centripète-liant" et de les inciter à l'abandonner, en encourageant les tentatives d'autonomie de leur enfant et son ouverture au monde extérieur à la famille.

Quant aux parents qui utilisent le mode "centrifuge-expulsif", l'auteur propose de les aider à créer une relation témoignant leur intérêt et leur affection à l'enfant, et de les aider également à présenter un encadrement clair permettant au jeune de savoir ce qu'on attend de lui; ici, l'objectif est d'amener l'enfant à développer des liens de loyauté et d'engagement envers ses parents.

Enfin, pour le jeune utilisé comme "délégué", l'enchevêtrement des missions conflictuelles et le besoin de loyauté doivent être explorés en profondeur; cette fois, la tâche thérapeutique vise la résolution des conflits intrapsychiques et interpersonnels, et la reconnaissance des besoins et des obligations qui sont souvent niés ou déplacés.

C) L'intervention structurelle et communautaire

Cette forme d'intervention est privilégiée par Brennan et al. (1978).

a) Les objectifs

L'objectif central est de renforcer l'identification personnelle du fugueur à la société, par le développement de son sentiment d'appartenance à sa communauté et, pour cela, de contrer le processus de rejet institutionnel rencontré par le fugueur, et de lui offrir de nouvelles possibilités de participation positive.

Quatre objectifs particuliers de thérapie sont proposés par Brennan et al.:

- le renforcement des liens d'intégration aux milieux familial et scolaire;
- le renforcement des liens d'identification personnelle à la famille, à l'école, au marché du travail et à la communauté en général;
- la réduction des conditions stressantes qui affaiblissent les liens d'intégration sociale et d'identification personnelle;
- la réduction des contacts avec les groupes de pairs délinquants par la canalisation des intérêts du jeune vers des associations de pairs non déviants.

b) Le traitement

La cible du traitement est l'environnement social du fugueur: avant de demander à un jeune de réintégrer sa place dans la famille et à l'école, il faut être sûr que cette place existe. C'est pourquoi Brennan cherche à développer des liens d'intégration à la famille et à l'école et, pour cela, il propose au thérapeute d'agir comme médiateur pour que la famille et l'école fassent une place au jeune.

Le rôle de l'intervenant est un rôle de négociation, d'instrumentation, de médiation ou d'arbitrage pour améliorer les relations parents-enfant, changer les attitudes parentales et les pratiques disciplinaires, et favoriser des rôles actifs pour le jeune dans la famille:

participer aux prises de décision, à l'entretien ménager et à la résolution des conflits.

Brennan insiste également sur la nécessité de réintégrer le fugueur au monde scolaire et d'y favoriser une intégration positive:

"...L'intervention en milieu scolaire peut n'impliquer que des solutions aussi simples que l'utilisation d'un tuteur, mais aussi celles moins simples, d'organisation de classes de récupération, ou de classes ou d'écoles d'intégration des drop-out, ou l'élaboration de stratégies visant l'amélioration du rendement académique ou de la relation de l'élève avec ses professeurs, la réorganisation de toute l'expérience d'apprentissage scolaire de façon à ce que les tâches à réaliser soient assurées de succès pour chaque étudiant, pour que chacun en retire une certaine valorisation de soi, ce qui compenserait et contrerait le processus de désengagement psychologique dû à certaines pratiques du milieu scolaire..." (Brennan et al. 1978).

C'est au contact des groupes de pairs délinquants que, d'après Brennan et ses collègues, un jeune va développer un comportement de fugue et trouver les rationalisations qui le supportent, de même que les techniques et habiletés nécessaires à sa réalisation. Leur étude ayant démontré le lien entre les pratiques scolaires négatives de classification des jeunes et leur association en groupes de pairs ayant tous été marginalisés et rejetés par le système, il leur paraît essentiel que les stratégies d'intervention s'orientent vers la modification de ces pratiques scolaires qui canalisent les jeunes en associations négatives de pairs déviants.

Après du fugueur, Brennan croit à la nécessité d'un counseling individuel, vu son grand besoin d'attentions individuelles. Les déficiences du superego et les attitudes négatives sont alors les cibles d'une intervention qui vise: la formulation de buts précis à court terme et la projection de soi dans l'avenir, la définition de normes et d'un

encadrement acceptables, l'expression du ressentiment, le renforcement de l'estime de soi, et l'éveil d'intérêts divers.

LES SUGGESTIONS DE PROGRAMMES PARTICULIERS

a) L'utilisation des services existants

Brennan et al. (1978) furent frappés par l'absence de programmes d'aide après le retour du jeune au foyer: seulement dix à quinze pour cent des fugueurs de leur étude avaient fait l'objet d'un suivi thérapeutique après leur réintégration au foyer. Sans connaître les raisons d'un tel manque de suivi, les auteurs en concluent que les intervenants sociaux semblent principalement chercher à ce que l'adolescent retourne à la maison et qu'ensuite, parents et organismes d'aide estiment que la situation est réglée.

Pour que les jeunes utilisent les services existants, ces services doivent leur être connus. Aussi, Brennan et al. suggèrent une information généralisée pour que soient rendus accessibles les refuges et auberges pour jeunes, les centres d'entraide entre pairs, les réseaux téléphoniques d'aide et de dépannage, etc. C'est aussi le point de vue des auteurs qui défendent le droit d'autonomie des jeunes (Gordon, 1974, 1975; Goldmeier et Dean, 1973, etc.).

Malgré le mouvement de plus grande tolérance envers les fugueurs, certains auteurs restent partisans de la judiciarisation systématique des cas de fugue et du placement des fugueurs en centres pour jeunes délinquants. Greene et Esselstyne (1972) sont des représentants de cette tendance. Cependant, la plupart des auteurs sont plus modérés et affirment que certains fugueurs peuvent avoir besoin d'être présentés devant un tribunal et que quelques-uns devront être placés en centre d'accueil. Ils suggèrent que quelques centres spécialisés et des foyers de groupe recrutent cette clientèle mouvante. Dans l'ensemble, ils favorisent l'utilisation des ressources existantes, surtout si elles sont assez diversifiées pour répondre aux divers types de fugueurs.

b) L'organisme idéal

Un programme idéal d'aide comprendrait la désignation d'un "lieu" facilement accessible, où le gîte et la nourriture seraient offerts et où seraient dispensés des services médicaux, vocationnels et de counseling. Cette demande vient des intervenants et des fugueurs eux-mêmes, qui ajoutent que les services doivent y être exempts de toute forme de contrôle; la participation s'y ferait sur une base volontaire, la communication avec le personnel y serait facilitée à tout moment, les jeunes s'y sentiraient libres, et la bureaucratie n'y aurait pas de place... (Miller et al., 1980).

LA RECHERCHE DANS CE DOMAINE

Le besoin de recherche en ce domaine est souligné par certains auteurs, pour approfondir la connaissance générale de cette problématique et pour améliorer l'intervention auprès des jeunes fugueurs.

Deux formes de recherche sont recommandées: des études longitudinales et des études évaluatives.

Des études longitudinales aideraient à mieux comprendre l'interaction entre les différents facteurs en jeu dans l'érosion graduelle des liens du jeune avec sa famille, et permettraient d'élaborer des stratégies d'intervention adaptées au stade d'évolution atteint par l'adolescent et les siens. Cette forme de recherche apporterait également des outils de prédiction de l'émergence du comportement de fugue en définissant les facteurs de risque. En outre, la clarification des liens entre la fugue et la délinquance juvénile serait facilitée. Par ailleurs, des auteurs suggèrent aux chercheurs de s'intéresser aux fugueurs ne démontrant aucun problème psychologique ou relationnel important, bien intégrés à leur famille et à l'école et ne présentant aucun trait délinquant, car ils constituent toujours 10% à 20% de tous les échantillons de fugueurs (Brennan et al., 1978; Adams et Munro, 1979).

Les programmes d'aide aux fugueurs devraient également faire l'objet de recherches évaluatives afin de rendre l'intervention plus efficace. Des recherches évaluatives pourraient renseigner l'intervenant sur le choix de ses objectifs et méthodes d'intervention pour agir au niveau de la prévention de la fugue, pour la réintégration d'un jeune après une première fugue, et pour travailler à la réinsertion sociale des jeunes fugueurs récidivistes ou même chroniques (Brennan et al., 1978; Walker, 1975; Grinnel et Loftis, 1977).

De toutes les suggestions de sujets pour des recherches futures, six avenues se précisent qui résument les principales préoccupations des auteurs:

- a) des recherches plus approfondies sur les jeunes fugueurs pour mieux comprendre le processus général du développement à l'adolescence et pour cerner où se situe le phénomène de la fugue dans ce processus (Wold et Brando, 1977);
- b) des recherches pour clarifier l'interaction des divers facteurs conduisant à l'érosion des liens du jeune avec sa famille, son école, son entourage (Brennan et al., 1978);
- c) des recherches pour créer des instruments aptes à prédire l'émergence du comportement de fugue (Brennan et al., 1978);
- d) des recherches pour approfondir la connaissance des liens observés entre la fugue et la déviance psychologique et sociale (Brennan et al., 1978; Hildebrand, 1968; Foster, 1962);
- e) des recherches pour renforcer l'efficacité des interventions auprès des fugueurs et mieux déterminer les objectifs d'intervention selon les types de fugueurs; (Walker, 1975, Brennan et al., 1978);
- f) des recherches pour expliquer l'attrait de la fugue pour des jeunes paraissant normalement intégrés à leur famille, à leur milieu scolaire, à leur entourage.

CONCLUSION

EN SOMME,

- la plupart des auteurs qui ont écrit sur la fugue des adolescent avaient pour but de contribuer à faire avancer les connaissances sur cette problématique afin d'orienter et d'améliorer l'intervention psychosociale auprès des jeunes fugueurs;

- ce qui ressort de leurs écrits sur ce sujet, c'est évidemment le lien entre leurs suggestions de stratégies particulières d'intervention et leur vision personnelle de ce qui conduit un jeune à fuguer;

- nous retenons de leurs enseignements d'abord une philosophie générale de "parti pris" pour le jeune. C'était d'ailleurs la base de l'organisation de tout un réseau américain de services parallèles qui visaient à rejoindre les fugueurs et à leur venir en aide, plutôt qu'à les traduire devant les tribunaux. Ce réseau parallèle fut officialisé par une législation spéciale, le "Runaway Youth Act". L'idée générale de cette législation semble être une volonté d'adoucissement des pratiques et des attitudes, favorisant une plus grande tolérance envers les fugueurs puisque, sans renier la juridiction des tribunaux de la jeunesse dans ces cas, elle recommande la collaboration entre, d'une part, l'appareil judiciaire et les services officiels et, d'autre part, le réseau parallèle d'aide aux fugueurs qui cherchait à contrer le recours systématique à la judiciarisation;

- nous retenons aussi de leurs enseignements, précieux pour l'intervention, la nécessité de bien évaluer la situation et de pouvoir distinguer auprès de quels types de fugueurs on doit intervenir. Car s'il est un consensus chez les auteurs, c'est bien celui de l'hétérogénéité des fugueurs. Certains typologies sont très élaborées (Miller et al., 1980), d'autres le sont moins; mais tous les auteurs s'entendent pour différencier clairement les fugueurs entre eux et pour suggérer d'adapter une intervention appropriée aux types rencontrés;

- le rôle du thérapeute dépend, bien sûr, du type de fugueur auprès de qui on doit intervenir. La plupart des auteurs s'en tiennent à un rôle de parent substitut tolérant et à l'esprit ouvert, qui encourage l'autonomie du jeune tout en lui faisant accepter - par compromis ou par négociation - un certain encadrement. Quelques auteurs suggèrent que l'intervenant soit directif et autoritaire tout en étant compétent et attentif;

- Brennan et al. (1978) insistent davantage sur la nécessité de travailler sur les structures afin de changer le reflet de l'image que le jeune y reçoit de lui-même, pour favoriser une participation positive du jeune dans ses milieux de vie;

- la thérapie familiale le plus souvent recommandée est centrée sur la communication parents-enfant et la résolution des conflits "sans perdant" selon la méthode Gordon;

- plusieurs auteurs s'entendent pour décourager la pratique d'un retour forcé du jeune dans un milieu inchangé, où il ne fera que répéter ses expériences malheureuses. Quand le milieu s'avère incapable de progrès, certains auteurs favorisent une vie indépendante ou en milieu substitut;

- enfin, un bon nombre d'auteurs encouragent la poursuite des recherches dans ce domaine de la fugue des adolescents.

LE MOT DE LA FIN!

En guise de conclusion, je vous invite à consulter un texte sur les enfants "enlevés" par des parents ou "kidnappés" par des étrangers qu'un jeune magistrat zairois a préparé spécialement à votre intention. Ce magistrat, Kabundi Kabena Basue, est à Montréal depuis deux ans. Il vient de terminer sa maîtrise en criminologie à l'Université de Montréal et il a entrepris récemment ses études de doctorat en criminologie. Nous avons d'ailleurs publié ensemble cette année un livre sur la prévention du crime: Se protéger contre le vol (Montréal: Les Editions de l'Homme, 1986).

Cette collaboration criminologique concrète entre un Zairois et un Québécois est une "première" probablement. Elle est un symbole et le gage, il me semble, d'une collaboration fructueuse que nous allons développer entre le Bureau africain des sciences de l'éducation (B.A.S.E.) et le Centre international de criminologie comparée (C.I.C.C.).

Je vous salue donc de façon spéciale aujourd'hui au nom de M. Marcel Kabundi qui ne peut être présent parmi nous.

Je vous remercie de votre attention.

Bibliographie

Adams, J.R. & Munro, G., "Portrait of the North American Runaway, Critical Review", Journal of Youth and Adolescent, vol. 8, no. 3, 1979, pp. 359-373.

Ambrasino, Lilian, "Youth in Trouble: "Runaways", Today's Education (NEA Journal), vol. 60, no. 9, décembre 1971, pp. 26-28.

Armstrong, Clairette P., "A Psychoneurotic Reaction of Delinquent Boys and girls", Journal of Abnormal and Social Psychology, 32, 1937, pp. 329-342.

Bass, Michael, "Toward a Model of Treatment for Runaway Girls in Detention", in: Task Centered Practice, Edited by: Reid, W.J. and Epstein, L., Columbia University Press, N.Y., 1977, pp. 183-194.

Bassis, Edouard, Characteristics of Adolescent Runaways in a Community Residential Treatment Center, Dissertation for the degree of doctor of Philosophy in leadership and human behavior, U.S. International University, 1972.

Beaudoin, J.L. et Renaud, Y., Code civil - Québec, Ed. Judico, Outremont, 1981, 740 p.

Blood, Linda et Rocco, D'angelo, "A Progress Research Report on Value Issue in Conflict Between Runaways and their Parents", Journal of Marriage and the Family, 36, 1974, pp. 486-491.

Brennan, T., Huizinga, D. et Elliott, D.S., The Social Psychology of Runaways, Lexington Books, Toronto, 1978, 346 p.

Comité de la Protection de la Jeunesse, Rapport d'activités 1980-1981: Comité de la protection de la jeunesse, Bibliothèque nationale du Canada, Gouvernement du Québec, 1981, 75 p.

Commission Parlementaire Spéciale sur la Protection de la Jeunesse, Rapport de la commission parlementaire spéciale sur la protection de la jeunesse, Assemblée nationale du Québec, Bibliothèque nationale du Québec, novembre 1982 (a), 649 p.

Commission Parlementaire Spéciale sur la Protection de la Jeunesse, Quelques données de base empiriques et scientifiques: annexe 2 au rapport de la commission parlementaire spéciale sur la protection de la jeunesse, Assemblée nationale du Québec, Bibliothèque nationale du Québec, novembre 1982 (b), 187 p.

Crépeau, P.A.; Brierley, E.C., Code civil - Edition historique et critique 1866-1980, Chambre des notaires du Québec, Société québécoise d'information juridique, Montréal, 1981, 1304 p.

Crystal, D.; Gold, I.H., "A Social Work Mission to hippieland", Children, vol. 16, no.1, pp. 28-32.

Deisher, R.W., "Runaways: A Growing Social and Family Problem", Journal of Family Practice, vol. 2, no. 4, 1975, pp. 255-258.

Dunford, F.W.; Brennan, T., "A Taxonomy of Runaway Youth", Social Service Review, vol. 50, no. 3, pp. 357-470.

Edmonton Journal, november 26, 1978, p. 34.

Elenewski, Roslyn Pass, Runaway Youth: A Study of Personality Factors and the Locus of Control Dimension in Adolescent Runaways, Dissertation for the degree of Doctor of philosophy (University of Miami), Florida, 1974.

English, Clifford J., "Leaving Home: a Typology of Runaways", Society, vol. 10, no. 5, (July-August), 1973, pp. 22-24.

Foster, R.M., "Intrapsychic and Environmental Factors in Running away from Home", American Journal of Orthopsychiatry, vol. 32, no. 3, 1962, pp. 486-491.

Goldberg, M., "Runaway Americans", Mental Hygiene, vol.56, no. 1, 1972, pp. 13-21.

Goldmeier, J.; Dean, R.D., "The Runaway: Person, Problem or Situation?" Crime and Delinquency, 19, 1973, pp. 539-544.

Gordon, J.S., "Coming Together: Consultation with Young People", Social Policy, (July/August), 1974, pp. 40-52.

Gordon, J.S., "Working with Runaways and their Families: how the Saja Community does it", Family Process, vol. 14, no. 2, 1975, pp. 235-262.

Gordon, J.S., "The Runaway Center as Community Mental-Health Center", American Journal of Psychiatry, vol. 135, no. 8, 1978, pp. 932-935.

Gottlieb, O., Chatfetz, J.S., "Dynamics of Familial Generational Conflict and Reconciliation: a Research Note", Youth & Society, vol. 9, no. 2, 1977, pp. 213-224.

Green, M.J., "Runaways on the Legal Leach", Trial, vol. 7, no. 5, 1971, pp. 28-29.

Greene, N.B.; Esselthyn, T.C., "The Beyond Control Girl", Juvenile Justice, vol. 23, no. 3, 1972, pp. 13-19.

Grinnel, R.M.; Loftis, M. "The Runaway Youth", Journal of Sociology and Social Welfare, vol. 4, no. 7, 1977, pp. 1122-1131.

Groupe de travail sur la prostitution chez les mineurs, Rapport du groupe de travail sur la prostitution chez les mineurs, Publié en collaboration avec le Comité de la protection de la jeunesse, Montréal, avril 1980 (a), 76 p.

- Groupe de travail sur la prostitution des mineurs, La prostitution des jeunes? Connais pas..., Publié par un groupe de travail sur la prostitution des mineurs, en collaboration avec le Comité de la protection de la jeunesse, 1980(b), 16 p.
- Gullota, T.P., "Runaway-reality or myth", Adolescence, vol. 13, no. 52, 1978, pp. 543-549.
- Gullota, T.P., "Leaving Home: Family Relationships of the Runaway Child", Social Casework, vol. 60, no. 2, 1979, pp. 111-114.
- Hiatt, C., Spurlock, R.E., "Geographical Flight and its Relations to Crisis Theory", American Journal of Orthopsychiatry, vol. 40, no. 1, 1970, pp. 53-57.
- Hildebrand, J.A., "Why Runaways Leave Home?", Journal of Criminal Law Criminology, and Police Science, vol. 54, no. 2, 1963, pp. 211-216.
- Hildebrand, J.A., "Reasons for Runaways", Crime and Delinquency, vol. 14, no. 1, 1968, pp. 42-48.
- Homer, L.E., "Community-based Ressource for Runaway Girls", Social Casework, vol. 54, no. 8, 1973, pp. 473-479.
- Howell, M.C.; Emmons, E.B. and Frank, D.A., "Reminiscences of Runaway Adolescents", American Journal of Orthopsychiatry, vol. 43, no. 5, 1973, pp. 840-853.
- Jenkins, R.L.; Boyer, A., "Types of Delinquent Behavior and Background Factors", International Journal of Social Psychiatry, vol. 14, 1968, pp. 65-76.
- Jenkins, R.L., "Classification of Behavior Problems of Children", American Journal of Psychiatry, vol. 125, no. 8, 1969, pp. 1032-1039.
- Jenkins, R.L., "The Runaway Reaction", American Journal of Psychiatry, vol. 128, no. 2, 1971, pp. 168-173.
- Jenkins, R.L., Stahle, G., "The Runaway Reaction: a Case Study", Journal of the American Academy of Child Psychiatry, vol. 11, no. 2, 1972, pp. 294-313.
- Jobin, N., "Le prix d'une fausse liberté", Sûreté, no. 10, octobre 1982, pp. 24-25.
- Johnson, N.S., Peck, R., "Sibship Composition and Adolescent Runaway Phenomenon", Journal of Youth and Adolescent, vol. 7, no. 3, 1978, pp. 301-305.
- Joos, J., Sepulchre-Cassiers, M., Debuyst, C., "La fugue; les enfants et les adolescents fugueurs", Revue de droit pénal et de criminologie, vol. 46, no. 3, 1965, pp. 227-258.

- Joos, J., Debuyst, C., Sepulchre-Cassiers, M., "Boys who Run Away from Home: a Belgian Study", International Journal of Offender Therapy, vol. 14, no. 2, 1970, pp. 89-104.
- Justice, B.; Duncan, F., "Running Away an Epidemic Problem of Adolescence", Adolescence, vol. 11, no. 43, 1976, pp. 365-372.
- Kaufman, J.; Allen, J.R.; West, L.J., "Runaways, Hippies, and Marihuana", American Journal of Psychiatry, vol. 126, no. 5, 1969, pp. 717-720.
- Kette, J., "Fleeing Children", Executive, vol. 13, p. 38, 1971.
- Lemay, M., "Les fugueurs pré-psychotiques", Psychopathologie juvénile: les désordres de la conduite chez l'enfant et l'adolescent, Fleurus, Paris, 1973, Tome I, pp. 602-604.
- Leventhal, T., "Control problems in Runaway Children", Archives of General Psychiatry, vol. 9, no. 2, August 1963, pp. 122-128.
- Leventhal, T., "Inner Control Deficiencies in Runaway Children", Archives of General Psychiatry, vol. 11, no. 3, August 1964, pp. 170-176.
- Levinson, B.M.; Mezei, H., "Self-concepts and Ideal-self Concepts of Runaway Youths: Counseling Implications", Psychological Report, vol. 226, no. 3, 1970, pp. 871-874.
- Lipschutz, M.R., "Runaways in History", Crime and Delinquency, vol. 23, no. 3, 1977, pp. 321-332.
- Lowrey, L.G., "Runaways and Nomads", American Journal of Orthopsychiatry, vol. 11, no. 4, 1941, pp. 775-782.
- Margolin, M.H., "Styles of Service for Runaways", Child Welfare, vol. 55, no. 3, 1976, pp. 205-215.
- Miller, A., "On the Road: Hitchhiking on the Highway", Society, vol. 10, no. 5, 1973, pp. 14-21.
- Miller, D., Miller, D., Hoffman, F. et Duggan, R., Runaways-illegal Aliens in their Own Land: Implications for Service, Praeger publishers, N.Y., 1980, 220 p.
- Moses, A.B., "Runaway Youth Act - paradoxes of reform", Social Service Review, vol. 52, no. 2, 1978, pp. 227-243.
- Mouren, M.C., Rajaona, F.R., Thieboux, M. et Tatossian, A., "Le vagabondage: aspects psychologiques et psychopathologiques", Ann. médico-psychologiques, vol. 2, no. 3, France, 1977, pp. 415-447.
- Newcomb, F., "Transient Boys", The Family (now Social Casework), vol. 14, no. 2, 1933, pp. 57-59.

- Nylander, T., "Wandering Youth", Sociology and Social Research, vol. 17, 1932-1933, pp. 560-568.
- Outland, G.E., "Determinants Involved in Boy Transienty", Journal of Educational Sociology, vol. 11, no. 6, 1938, pp. 360-372.
- Riemer, M.D., "Runaway Children", American Journal of Orthopsychiatry, vol. 10, no. 3, 1940, pp. 522-526.
- Robey, A., Rosenwald, R.J., Snelle, J.E. and Lee, R.L., "The Runaway Girl: a Reaction to Family Stress", American Journal of Orthopsychiatry, vol. 34, no. 4, 1964, pp. 762-767.
- Robey, A., The Runaway Girl, In O'Pollak and A Friedman (eds) Family Dynamics and Female Sexual Delinquency, Palo Alto: Science and behavior books, 1969, pp. 127-137.
- Robins, L.N., "Mental Illness and the Runaway: a 30 Year follow up Study", Human Organization, vol. 16, no. 4, 1958, pp. 11-15.
- Robins, L.N.; O'Neal, P., "The Adult Prognosis for Runaway Children", American Journal of Orthopsychiatry, vol. 29, no. 4, 1959, pp. 752-761.
- Romeo, A., "New Services Approaches to Alienated Youth", Family Service Highlight, vol. 30, no. 4, 1969, pp. 95-101.
- Rosenheim, F., "Techniques of Therapy: Runaway Adolescent Boys", American Journal of Orthopsychiatry, vol. 10, no. 4, 1940, pp. 651-665.
- Rosenwald, R.J.; Mayer, J., "Runaway Girls from Suburbia", American Journal of Orthopsychiatry, vol. 37, no. 2, 1967, pp. 402-403.
- Ruffo-Mondor, A. Enfants exploités: quelques éléments de solution, Sûreté, no. 10, octobre 1982, pp. 8-14.
- Shellow, R.; Schamp, J.R.; Liebow, E.; Unger, E., "Suburban Runaways of the 1960s", Monography of the Society for Research in Child Development, vol. 32, no.3, serial no. III, 1967, 51 p.
- Shinohara, M.; Jenkins, R.L., "MMPI Study of three Types of Delinquents", Journal of Clinical Psychology, vol. 23, no. 2, 1967, pp. 156-163.
- Skinner, M.; Nait, A.S., "Adolescents away from Home", Annals of the American Academy of Political and Social Science, vol. 236, 1944, pp. 51-59.
- Stierlin, H., "A Family Perspective on Adolescent Runaways", Archives of General Psychiatry, vol. 29, no. 1, 1973, pp. 56-62.
- Suddick, D.E., "Runaways: A Review of the Literature", Juvenile Justice, vol. 24, August 1973, pp. 47-54.

- Tsubouchi, K.; Jendins, R.L., "Three Types of Delinquents: their Performance on the MMPI and PCR", Journal of Clinical Psychology, vol. 25, 1969, pp. 353-358.
- U.N.E.S.C.O., Le racisme devant la science, UNESCO, Paris, 1960.
- Walker, D.K., Runaway Youth: an annotated Bibliography and Litterature Overview, Office of the Assistant Secretary of Planning and Evaluation, Department of Health, Education and Welfare, 1975, 110 p.
- Washton, K., "Running Away from Home", Journal of Social Issues, vol. 30, no. 1, 1974, pp. 181-188.
- Wattenberg, W.W., "Boys who Run Away from Home", Journal of Educational Psychology, vol. 47, no. 16, 1956, pp. 335-343.
- Weinreb, J.; Counts, R.M., "Impulsivity in Adolescents and its Therapeutic Management", Archives of General Psychiatry, vol. 2, no. 5, 1960, pp. 548-558.
- White, A.C., Runaway Youth as a Problem to the City: a Selected Bibliography, Monticello III, Council of Planning Librarians, 1975, 8 p.
- Wilgosh, L.; Paitrick, D., "Juvenile Offenders Grouped According to Type of Delinquent Behavior and their Parent's; Intelligence, Achievement and Family Interaction", Canadian Journal of Criminology, Corrections, vol. 16, no. 1, 1974, pp. 68-76.
- Wilkins, J., "Le drame des enfants qui fuient la maison", in Le Journal de Montréal, dimanche, 12 août 1984.
- Wolk, S.; Bandom, J., "Runaway Adolescents Perceptions of Parents and Self", Adolescence, vol. 12, no. 46, 1977, pp. 175-187.
- Wylie, D.; Weinreb, J., "The Treatment of a Runaway Adolescent Girl through Treatment of the Mother", American Journal of Orthopsychiatry, vol. 28, no. 1, 1958, pp. 188-195.

V PARTIE:

SYNTHESE DES TRAVAUX ET RECOMMANDATIONS

SYNTHESE DES TRAVAUX ET RECOMMANDATIONS

1- SYNTHESE

Les 5 journées de travail ont été essentiellement consacrées aux communications des chercheurs et praticiens. Ainsi, une trentaine d'exposés ont permis de dégager les axes prioritaires suivants:

1- Perception actuelle et jugements de valeur à propos des enfants de la rue.

D'une manière générale, le Colloque a reconnu que les jugements et les perceptions actuels sur le phénomène ne permettent pas la mise en confiance des agents concernés. Ils creusent davantage les fossés existants entre la rue et la sociétés intégrée. Cette conception est fluide et ne rend pas assez compte des structures sociales, économiques et politiques génératrices du phénomène. Enfin, ces communications ainsi que les discussions qui les ont suivies ont mis en évidence la nécessité et l'urgence de changement d'attitudes et de comportement de la part des chercheurs, des éducateurs, des pouvoirs économiques et politiques pour une approche réaliste et opérationnelle du phénomène.

2- Description, analyse et typologie de la population des rues

De nombreuses communications ont abordé la description de cette population dans la plupart de ses aspects caractéristiques:

- à savoir: a) ses liens à l'hébergement, (gares-routières, gares publiques, marchés, bars, cinémas, en face des terrains de sports, en face des hôtels...).
- b) son organisation économique, (professions des rues - petits métiers : cireurs, laveurs de voitures, pousse-pousseurs, petits vendeurs, filles de rue, petits mendiants, etc.).

- c) son organisation sociale (recrutement, promotion, responsabilités partagées, hiérarchisation, droits et devoirs des membres du groupe, instruments et stratégies de défense ...).
- d) sa perception et ses jugements sur la société dite "intégrée" (expressions musicales, théâtrales, violences, expressions vestimentaires et corporelles ...).
- c) ses aspirations et sa vision du développement (vie intense et grève, jouissances accumulées, rejet de stéréotypes traditionnels, goût d'aventure, création de mythes d'auto-satisfaction et de "super--cultures"...).

3- Intervention en faveur de la réinsertion de la population de la rue.

A ce sujet, la plupart des communications ont fortement dégagé les responsabilités de l'école, de la famille, de l'appareil judiciaire, des structures économiques élitistes et des masses médias dans la fabrication de ces personnages qui constituent, en vérité, des secrétions dues au dysfonctionnement de nos structures socio-économiques. Ainsi, l'école, au lieu de produire des individus compétents et utilisables pour le développement, livre des éléments inadaptés, psychologiquement offensés, socialement dévalorisés par le jeu des sélections pseudo-intellectualistes et fournit, ainsi, régulièrement à la rue les sujets de sa population. Eu égard à ce constat, des propositions concrètes ont été dégagées en vue de l'établissement d'une véritable charte des droits des jeunes, de la création de structures d'accueil, de remise à niveau et d'acquisition d'une estime de-soi des jeunes en difficulté. Partant d'une analyse des succès et des échecs des initiatives privées ou publiques, en cours à travers l'Afrique, le Colloque a pris un certain nombre d'engagements pour l'amélioration des instruments d'analyse et d'équipements, des structures d'accueil et de promotion de cette jeunesse.

4- Projets prioritaires

A l'issue de ces échanges d'études, d'expériences, les participants au Colloque ont unanimement reconnu l'urgence de la création ou du développement de trois structures essentielles:

- 1) Installation d'un réseau africain en matière d'information, de documentation et d'orientation de l'intérêt des masses média sur la population des rues.
- 2) Installation et/ou renforcement des structures de formation du personnel de recherche ainsi que du personnel de gestion des centres et institutions qui s'occupent des problèmes de cette population.
- 3) L'établissement d'un répertoire inter-africain des institutions et personnes oeuvrant dans ce secteur.

5- Propositions découlant des travaux

Les participants au Colloque International sur l'Enfance, l'Education et la Déviance, tenu à Kinshasa du 08 au 12 décembre 1986, après avoir écouté la trentaine de communications préparées et lues lors de ces assises, ont, au cours des échanges d'expériences et des points de vue, dégagé pour le futur les propositions suivantes comme pistes de réflexion et de recherches concernant l'éthiologie, les manifestations de l'inadaptation de la déviance et le reclassement des jeunes.

- 1) En ce qui a trait à l'éthiologie, les études devraient porter essentiellement sur le rôle déterminant des divers agents dans l'apparition de phénomènes de l'inadaptation de la déviance et de la délinquance juvénile en milieu rural et urbain. Les mass média, les programmes et exigences scolaires, l'école institutionnelle, les enseignants et les responsables des systèmes scolaires, la camaraderie,

l'environnement social et physique dans lequel évolue l'enfant, la famille, l'acculturation et le choc des cultures, etc.

2) En ce qui concerne les diverses formes et manifestations de l'inadaptation, de la déviance et de la délinquance on devrait:

a) Etudier les nouvelles dimensions à donner à l'école moderne.

b) Analyser l'adéquation entre les multiples modèles éducatifs proposés aux enfants et les besoins et aspirations réels de ceux-ci.

c) Mettre en lumière la relation entre les conditions de vie des enfants à la maison, à l'école et sur la rue et les diverses manifestations et motivations des enfants.

d) Mettre en lumière les dimensions, les aptitudes et les fonctions cachées derrière le phénomène de la déviance qui n'est qu'un symptôme.

e) Décrire et analyser plus finement la personnalité des enfants de la rue en tenant surtout compte des aspects affectifs et cognitifs qui déterminent leurs perceptions, jugements et attitudes vis-à-vis d'eux-mêmes, de leurs familles, de l'école, de la loi, des normes sociales et de la société organisée en général.

f) Comprendre le décalage entre la loi et les normes sociales en vue de mieux adapter la législation aux pratiques et besoins réels de la population.

g) Développer des études anthropologiques sur les modalités de la constellation familiale et les pratiques éducatives traditionnelles, en vue d'éviter des transpositions abusives des analyses et des modèles étrangers sur des groupements ethniques dont le système social repose sur des équilibres différents.

h) En plus des études transversales traditionnelles, on devrait procéder à des analyses, longitudinales et évaluatives, de la dynamique des groupes et des bandes des enfants de la rue, en vue de rendre plus efficaces les interventions rééducatives.

i) Etudier comment on pourrait canaliser et utiliser des capacités inventives et créatives dont font montre les jeunes délinquants et les enfants de rue au profit du secteur social et économique.

3) En ce qui concerne le rééducation et le reclassement des jeunes, les études porteront essentiellement sur:

- les conditions d'hébergement et de rééducation dans les instituts et centres ad hoc

- la mise en place des stratégies de formation et d'éducation les plus appropriées pouvant garantir l'épanouissement et l'amendement de jeunes en rééducation.

- la création de conditions favorables, en milieu social, de réinsertion des jeunes en vue de les mettre à l'abri des tentatives et des rechutes.

- 4) En vue d'éviter de travailler en ordre dispersé, les participants ont souhaité que les organisations gouvernementales, non gouvernementales et tous les chercheurs et les praticiens intéressés, s'inscrivent dans un réseau de communication et de collaboration susceptible de leur permettre des échanges fructueux.

2- RECOMMANDATIONS

Au Bureau Africain des Sciences de l'Education (B.A.S.E.), au Centre International de Criminologie Comparée (C.I.C.C.) et au CHILDHOPE:

- Considérant qu'aujourd'hui l'un des problèmes fondamentaux qui se trouvent à la base de la délinquance, en Afrique, relève d'un manque de structures d'accueil et d'encadrement des jeunes face aux conditions de vie que leur propose la société des adultes.

- Considérant que, nos sociétés offrent aux jeunes des modèles sans transition. Ainsi, le jeune qui arrive avec ou sans formation spécifique se trouve brutalement propulsé devant un tas de problèmes dont les plus ordinaires sont : l'hébergement, l'alimentation, le transport, l'habillement, les distractions, etc.

- Considérant que désemparé et livré à des sollicitudes multiples, il choisit soit la voie du désespoir, de la frustration et de la résignation, soit celle d'une lutte inégale et sauvage contre les possédants de ladite société, contre l'ordre Socio-économique établi.

- Considérant que ce Colloque a suffisamment bien décrit la plupart des causes du phénomène de la délinquance depuis la famille, cellule sociale privilégiée, en passant par l'école de type rural ou urbain et en débouchant sur la rue.

Vu la nécessité et l'urgence, le Colloque recommande de :

- 1- Faire en sorte que l'apprentissage, dans les ateliers et dans l'artisanat, se déroule dans les meilleures conditions pédagogiques afin d'éviter toutes formes d'exploitation des jeunes apprentis par leurs maîtres.
- 2- Donner les moyens d'expression aux jeunes, car même si leurs valeurs nous dérangent, ils nous invitent au dialogue.
- 3- S'inspirer de l'expérience nord-américaine pour une approche plus juste des comportements déviants et apporter des réponses appropriées de type communautaire.
- 4- Privilégier le travail comme un des moyens les plus efficaces pour motiver ces jeunes à la réinsertion sociale et encourager les initiatives privées d'action en faveur des jeunes telles que celles entreprises par l'A.E.D.; la Maison de l'enfance (Burundi); l'Appel (Lomé); le Centre de Port-Bouet (Côte-d'Ivoire); celui de chéché (Bukavu); l'ENDA (Dakar); le House of Light (Sierra-Leone); l'Undugu society (Nairobi); etc.
- 5- Créer une structure de concertation rassemblant les scientifiques, les praticiens, les décideurs politiques de manière à appliquer dans les faits les résolutions du Colloque.
- 6- On demande, au BASE et au C.I.C.C., de nouer les contacts nécessaires pour que les organismes internationaux acceptent de prendre en charge les délégués des O.N.G. africains, lors des assises internationales sur la jeunesse.
- 7- La mise sur pied des centres de consultation pour les familles présentant des problèmes au niveau des relations entre les parents entre eux, et entre les parents et les enfants.

- 8- La création d'une unité de recherche-action sur l'accueil et la promotion des jeunes en Afrique, à l'Institut Interafricain de Formation à la Recherche en Education du B.A.S.E., en collaboration avec le C.I.C.C. et le Childhope.

- 9- Afin de donner, aux travaux de ce colloque, des effets démultiplicateurs, les participants recommandent au BASE d'organiser des ateliers nationaux et sous-régionaux sur la connaissance et les solutions aux problèmes des enfants de la rue, en collaboration technique avec le C.I.C.C., le Childhope et les institutions nationales ou sous-régionales existantes.

- 10- La nécessité de mettre en place des stratégies de coopération et de collaboration entre les organisations gouvernementales et non-gouvernementales et toutes les personnes concernées par l'inadaptation, la déviance et la délinquance juvénile. Cela afin, d'une part, de les encourager dans leurs travaux d'action et de Recherche sur les problèmes précités de l'enfance et, d'autre part, de trouver des circuits et des structures d'échange et de coordination des expériences en la matière.

Le Colloque recommande aux Etats Africains:

- 1- La reconnaissance d'une forme de statut, aux divers "petits métiers de la rue", qui leur prévoit une place adéquate au sein des multiples réglementations qui organisent les activités pour les adultes et qui, de la sorte, leur assurent un minimum de protection légale, sans pour autant les enfermer dans des activités qui doivent rester transitoires;
- 2- Que soient mises sur pied des structures de rencontre permettant un mode de vie plus communautaire, basé sur le partage et la scolarité; que soient aplanies les trop grandes inégalités sociales;
- 3- Que les lois qui existent, en ce qui concerne la délinquance juvénile, soit effectivement mises en application; que l'on mette en place des équipements nécessaires pour la réinsertion de ces jeunes; que soient mis sur pied des lieux d'accueil pour abriter les enfants de la rue;
- 4- Que l'on prévoie des dispositions particulières, au niveau législatif et correctionnel, pour le groupe intermédiaire des 16 à 25 ans qui reste encore vulnérable et privé de moyens de s'insérer dans le circuit économique;
- 5- Que l'on adapte les contenus et les objectifs du système scolaire selon les besoins prioritaires spécifiques du développement national;
- 6- Que soient créées des institutions asilaires;

- 7- Que soit repensée la politique du développement rural afin de faire des campagnes un milieu économiquement et culturellement prospère et stable, en vue de réduire l'exode rural qui est un des facteurs générateurs de la paupérisation des villes et de la délinquance de nombreux jeunes. Cette nouvelle politique suppose aussi la création en ville comme à la campagne, de structures d'accueil et d'occupation des jeunes pouvant leur permettre une meilleure rééducation et un meilleur reclassement social.
- 8- Que soit aussi repensé le rôle traditionnellement répressif et pénal des instances judiciaires en tenant compte, entre autres, des aptitudes mentales et physiques dont disposent les jeunes en difficulté.
- 9- Le Colloque a appuyé l'idée de création, au Zaïre, d'un Institut régional africain des Nations-Unies en matière de prévention du crimes. Dans cette perspective, le Colloque a été saisi du projet des Nations-Unies sur les droits des victimes, de décembre 1983, et appuie aussi l'idée de la charte des droits des victimes.

VIème PARTIE: ANNEXES

Liste des participants

B.A.S.E.

C.I.C.C.

.

LISTE DES PARTICIPANTS

AU COLLOQUE

(C.I.C.C.)

LISTE DES PARTICIPANTS AU COLLOQUE

PAYS	NOM DU PARTICIPANT	FONCTION ET ADRESSE
Belgique	Prof. Guy Houchon*	Prof. Univ. Catholique de Louvain, Président de la Société Belge de Criminologie, Département de Criminologie et de Droit Pénal 2, Place Montessori B1348 Louvain-La-Neuve Belgique
Belgique	Mme Clerfayt	Administrateur de l'AMADE M.B. Kennedy 7000 Mons Belgique
Burundi	Mr. Gabriel Ntunuguza	Doyen de Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education, Université du Burundi B.P. 1550 Bujumbura / Burundi
Canada	Prof. André Normandeau	Directeur du C.I.C.C. Université de Montréal, CP 6128 Succ. "A", Canada, H3C 3J7
	Prof. Yves Brillon*	Chercheur agrégé du C.I.C.C. Université de Montréal, CP 6128 Succ. "A", Canada, H3C 3J7
	Prof. Emerson Douyon*	Prof. de psychologie criminelle Ecole de criminologie Université de Montréal C.P. 6128, Succ. "A", Canada, H3C 3J7
	Prof. Irvin Waller	Prof. d'Université d'Ottawa et Secrétaire Général de la Société Mondiale de Victimologie, Département de Criminologie, Université d'Ottawa, Canada, K1N 6N5
France	Mlle. Danièle Poitou*	Sociologue chercheuse au CNRS Laboratoire de Sociologie et Géographie Africaines, 54, Bvd. Raspail, 75506 Paris

France (suite)	Mr. Jean-François Derquer*	Responsable des Relations Familiales UNAPEI, B.I.C.E., La Semmanerie, St-Pierre de Saverne, 27800 Brionne
Togo	Mr. Yves Marguerat*	Chercheur ORSTOM et Secrétaire Général de l'Association pour la promotion de l'Enfance à Lomé B.P. 375 Lomé
	Mme Suzanne Kangni	Assistante Sociale près le Tribunal de Lomé, Tribunal de Lomé B.P. 342, Lomé
	Mr. Yodo Kebezi	Directeur du foyer avenir de Kamita Atakpame-Togo, B.P. 75 Atakpame, Togo
Zaire/Kinshasa	Cne. Idzumbuir Assop*	Prof. Université de Kinshasa B.P. 204, Kinshasa XI
	Cit. Mumpalwo Kwambamba	Attaché de Recherche au Centre de Recherche en Sciences Humaines, C.R.S.H., B.P. 374 Kinshasa, Gombe
	Cit. Thabize Yengola	Secrétaire Général Administratif au CIDEP, B.P. 15.353 Kinshasa I
	Cit. Kadiambiye Kaita	Prof. Ecole d'application de la Gendarmerie Nationale Centre Supérieur Militaire, 26, avenue Bumba IPN/Binza
	Prof. Masiala ma Solo*	Prof. de Psycho-thérapeute d'enfant et de famille, Centre de consultation et de Santé Mentale, CESOSAM, B.P. 3032 Kinshasa/Gombe
	Cne. Punzu Bwira*	Sociologue de Famille, CECOSAM, B.P. 3032 Kinshasa, Gombe
	Cne Gelengbo Yazalo	Chercheur au C.R.P.A. CRPA/IPN, Kinshasa, Ngaliema
	Mme Salierno Giovana	Directrice Ecole Maternelle et Primaire "La Maison des Petits" 28, avenue Comité Urbain Kinshasa, Gombe

Zaire (suite)	Mr. Bonasia Vito Aldo	Photographe Responsable de l'exposition, 28, avenue Comité Urbain, Kinshasa, Gombe
	Cit. Miyiogo Diomo Ikele	Fonctionnaire au Service Central de Criminologie, Garde Civile Présidence de la République Garde Civile, Kinshasa
	Cit. Mokolo Yabo-Mokwela	Maître en Criminologie Fonctionnaire à la Banque du Zaire, B.P. 2697, Kinshasa, Gombe
	Cit. Mubengayi Lwakale	Prêtre-Curé de la Paroisse Universitaire (UNIKIN), B.P. 122, Kinshasa, XI
	Cit. Luzamba Luna	Dirigeant Centre Elembo Kinkole Centre Elembo/Kinkole, B.P. 10020, Aéro/Ndjili
	Rév. Père Du Vernay	Responsable du Centre/Bondeko, Kinshasa, Limete
	Cit. Yangasa Eyi-Engusa	Prof. à l'IPN/Kinshasa 28, avenue du Comité Urbain Kinshasa/Gombe B.P. 5251 Kinshasa X
	Cit. Kaumba Lufunda	Prof. Chargé du Bureau d'Etudes Garde Civile B.P. 1075 Kinshasa Limete
	Cit. Mbonyinkeko Nyunga	Etudiant au Centre National de formation professionnelle, option: Détective B.P. 11302 Kinshasa
	Cne. Bumba Beya	Etudiante à la Faculté de Droit Université de Kinshasa
	Cne. Ndomba Mulamba	Etudiante à la Faculté de Droit Université de Kinshasa
Zaire/Bukavu	Rév. Père De Ridder*	Responsable de l'Action Sociale "chéché", B.P. 6161, Bukavu
A.E.D.	Cne Nimy Lenoir*	Secrétaire Général de l'AED, B.P. 1680, Kinshasa I
	Cne Mulanga Kamuanya	Directrice du Secteur Recherche projet à l'Aide à l'Enfance Défavorisée, B.P. 1680, Kinshasa I

A.E.D. (suite)	Cit. Omalete Osako	Directeur du Service Recherche et projet à l'AED, B.P. 1680, Kinshasa I
	Cit. Kabw Mukanz-Diyamby	Directeur des Sciences Formation et Informateur à l'AED, B.P. 1680, Kinshasa I
B.A.S.E.	Prof. Dr. A.S. Munga	Directeur Général du BASE B.P.. 14 Kisangani, B.P. 1764, Kinshasa I
	Prof. Georges Guedou	Directeur des Etudes, Recherches et Coopération, B.P. 14 Kisangani, B.P. 1764, Kinshasa I
	Prof. Jean-Pierre Mbakidi	Délégué Permanent/AFC B.P. 1764 Kinshasa I
	Prof. Rutazibwa	Sous-Directeur Chargé de la Formation, B.P. 14 Kisangani
	Prof. Ngub'Sim*	Sous-Directeur chargé de la Recherche, B.P. 14 Kisangani
	Prof. Lukiana	Chef de l'Unité de Recherche B.P. 14 Kisangani
	Cit. Mikuli Pombo	Assistant de Recherche B.P. 1764 Kinshasa I
	Cit. Tshama Tshasuma	Assistant de Recherche B.P. 1764 Kinshasa I
	Cne D'Ambalasa Aziza	Assistante de Recherche B.P. 1764 Kinshasa I
	Cne Mbalanga Mikandi	Assistante de Recherche B.P. 1764 Kinshasa I
Enda/Dakar	Mr. Jacques Bugnicourt	Représentant de Chilhope International et de ENDA ENDA, B.P. 3370 Dakar (Sénégal)
O.M.E.P.	Rév. Soeur Malalu Zinga	Présidente/OMEP-Zaire B.P. 16766, Kinshasa I
	Cit. Luzolo Mulunga	Conseiller Culturel/Omep Zaire B.P. 16766, Kinshasa I

O.M.E.P.(suite)	Cit. Nseka Madendi-Vita	Conseiller Juridique, Omep Zaire B.P. 16766, Kinshasa I
	Cit. Yoka Lye Mudaba	Membre/Omep-Zaire B.P. 16766, Kinshasa I
UNICEF	Mr. Ludo Welffens	Représentant Résident Unicef Building de la 2ème République Kinshasa/Gombe, 1er Niveau
Zaire	Cit. Malunda ma Swana	Conseiller près le Conseil Législatif B.P. 3741 Kinshasa/Gombe Palais de la Nation

LE CENTRE INTERNATIONAL
DE CRIMINOLOGIE COMPARÉE
(C.I.C.C.)

LE CENTRE INTERNATIONAL DE CRIMINOLOGIE COMPAREE
DE L'UNIVERSITE DE MONTREAL

Le Centre international de criminologie comparée (C.I.C.C.) de l'Université de Montréal a été fondé le 1er juin 1969 par Denis Szabo qui en a dirigé les destinées jusqu'au 31 mai 1984, soit une période de quinze ans. Depuis 1984, le Centre est dirigé par André Normandeau. Création conjointe de la Société internationale de criminologie (Paris) et de l'Université de Montréal, le Centre coopère de près avec l'Organisation des Nations Unies et son réseau international en matière de justice pénale.

Pendant les années '70, le Centre fut essentiellement un lieu d'échange en matière de justice pénale. De 1970 à 1975, le Centre patronna cinq congrès internationaux de criminologie comparée. Il en fit autant, de 1975 à 1980, pour les cinq congrès internationaux de criminologie clinique et, de 1975 à 1985, pour les cinq colloques internationaux sur la délinquance juvénile. Ces congrès eurent lieu alternativement au Québec et en Europe, en particulier à l'Ecole de criminologie de Louvain (Wallon) et de Leuven (Flammand) en Belgique, au Centre de recherche interdisciplinaire de Vaucresson en France et au Centre de criminologie clinique de Gênes en Italie. Parmi les artisans de ces congrès, outre le directeur-fondateur, ainsi que plusieurs professeurs de l'Ecole de criminologie de l'Université de Montréal, l'on retrouve des gens comme Alice Parizeau, secrétaire général du Centre de 1970 à 1980, qui poursuit maintenant une carrière d'écrivain. De 1970 à 1975, le Centre, en collaboration avec l'Agence canadienne de développement international (ACDI), participa activement à la mise sur pied d'un département de criminologie à l'Université d'Abidjan en Côte d'Ivoire.

Deux recherches importantes seront menées pendant la décennie '70: celle de Samir Rizkalla (et collaborateurs) sur la police (1970 à 1975) et celle de Yves Brillon (et collaborateurs) sur les attitudes du public envers la justice, à partir de 1975. Le Groupe de recherche sur les attitudes envers la criminalité (G.R.A.C.), responsable de cette recherche, a poursuivi ses activités au cours des années '80 par une étude auprès des personnes âgées ainsi qu'une étude sur les attitudes et le sentencing qui sont toutes les deux en cours.

Les années '80, d'ailleurs, sont marquées par un changement de cap puisque la recherche devient la pierre de touche du Centre. Deux axes de recherche sont ainsi développés: la recherche au niveau de la conduite délinquante et criminelle et celle au niveau de la réaction sociale et pénale à la criminalité. L'axe sur la conduite délinquante est en continuité avec les travaux du Groupe de recherche sur l'inadaptation juvénile (G.R.I.J.). Fondé en 1973 par Marc LeBlanc, ce groupe s'affilia au Centre en 1981. Au cours des années '70, le G.R.I.J. réalisa trois études majeures interdisciplinaires (sociologie et psychologie) sur "le diagnostic et le pronostic de la délinquance grave" (Marcel Fréchette et collaborateurs), sur la "structure et la dynamique du comportement délinquant" (Marc LeBlanc et collaborateurs) et sur "l'évaluation de la rééducation des jeunes délinquants" (Marc LeBlanc et collaborateurs). Cette équipe de recherche, enrichie par la collaboration de professeurs-chercheurs en psycho-éducation (Richard Tremblay, Pierre Charlebois et Claude Gagnon) poursuit dans cette lignée actuellement avec une nouvelle recherche sur "le développement de la délinquance" (1985-90).

L'axe de recherche sur la réaction sociale et pénale s'appuie sur une démarche criminologique au carrefour du droit et de la sociologie. Outre les travaux du G.R.A.C., en particulier celui sur le sentencing (Yves Brillon, Maurice Cusson et Pierre Tremblay), mentionnons ceux qui portent sur la victimologie (Micheline Baril), la circulation routière et le contrôle social (Pierre Landreville), le milieu criminel

(Pierre Tremblay), les tendances et les configurations de la criminalité (Louise Langelier-Biron, Daniel Elie, André Normandeau), l'histoire de la justice (Pierre Tremblay), la dangerosité (Jean Dozois et Jean Poupart), l'emprisonnement (Guy Lemire), ainsi que plusieurs études évaluatives (Pierre Landreville et collaborateurs).

La "mission internationale" du Centre, bien que plus modeste depuis les années '80 et la crise économique récente, est de nouveau en marche par les activités de Denis Szabo en Europe, celle de José Rico en Amérique du Sud, en collaboration avec les Nations Unies et celle d'André Normandeau, Yves Brillon et Marcel Kabundi en Afrique.

Le Centre est évidemment un lieu de production scientifique qui s'est exprimé depuis plus de quinze ans par la publication d'une cinquantaine (50) de livres, de plus de deux cents rapports de recherche ainsi que de plus de cinq cents articles publiés en plusieurs langues. Le Centre assume également la responsabilité de la revue québécoise Criminologie ainsi que des Cahiers de recherches criminologiques.

Telle une PME (petite et moyenne entreprise) criminologique, le Centre doit constamment bâtir des projets et obtenir sur concours des subventions ad hoc, principalement du ministère de l'Éducation du Québec (F.C.A.R.), du ministère du Solliciteur général du Canada, du ministère de la Justice du Canada, du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (C.R.S.H.) et de l'Université de Montréal.

Le Centre réunit en fait une vingtaine de professeurs-chercheurs à temps partiel. Trois chercheurs et deux agents de recherche à temps plein, une quinzaine d'assistants de recherche à temps partiel, une documentaliste, une traductrice et trois membres du secrétariat complètent ce tableau.

Le C.I.C.C. est le seul centre de recherche criminologique au Québec. A ce titre, il joue un rôle national important.

LE BUREAU AFRICAIN DES
SCIENCES DE L'EDUCATION
(B.A.S.E.)

BUREAU AFRICAIN DES SCIENCES DE L'EDUCATION
(B.A.S.E.)

Qu'est-ce que le BASE?

Le BASE fut créé en 1973. Il devint opérationnel en 1975 et fut reconnu officiellement comme Institution Interafricaine à la Conférence des Ministres Africains de l'Education, tenue à Lagos du 27 janvier au 4 février 1976.

Depuis lors, les rencontres des Responsables Africains de l'Education, notamment la Vème Conférence des Ministres de l'Education à Harare 1982, ont toujours manifesté leur grand intérêt à cette Institution Panafricaine.

Le BASE peut se définir donc comme un Réseau Africain d'Institutions de Recherches en Education. Il regroupe de ce fait au niveau africain, les Centres de Recherches, les Instituts et Facultés des Sciences de l'Education. Il a pour but principal d'harmoniser et coordonner les recherches scientifiques dans le secteur de l'éducation et de stimuler la coopération interafricaine.

A l'instar de l'A.U.A. et des autres organismes panafricains, le BASE est essentiellement un organisme scientifique Interafricain destiné à engager et à entretenir des actions en faveur de l'Unité Africaine à travers un programme d'échanges et de coopération en recherches éducatives.

Le BASE a donc le statut d'un Organisme International doté d'une personnalité juridique et civile. Il est régi en République du Zaïre par l'Accord du Siège signé le 6 avril 1978.

Objectifs

Le BASE poursuit 5 objectifs essentiels:

- 1- Briser l'isolement des Centres nationaux de recherches sur l'Education en Afrique;
- 2- Etablir la liaison entre les recherches nationales et régionales;
- 3- Apprécier les diversités et les similitudes en termes de valeurs;
- 4- Former les chercheurs à la Recherche sur l'Education en Afrique;
- 5- Faire des études comparatives sur l'éducation et la déviance.

Programme

- Recherche en Education
- Pratiques éducatives
- Publication et diffusion de l'information scientifique
- Rencontres scientifiques.

Domaines de recherches

- UR 100: Education et Développement
- UR 200: Educations et Planification de Ressources Humaines
- UR 300: Education et Culture
- UR 400: Education et Promotion Sociale
- UR 500: Education, Science et Technologie
- UR 600: Education et déviance.

Structure

La structure du BASE comprend les organes ci-après:

1- Comité de patronage (C.P.):

Composé de tous les Ministres Africains de l'Education, signataires de la Charte du BASE. Il se réunit tous les 4 ans.

2- Conseil scientifique et pédagogique (C.S.P.):

Composé des Représentants des Etats Membres et des Institutions affiliées au réseau BASE. Il est convoqué tous les deux ans en Conférence Internationale sur l'Education en Afrique (C.I.E.A.).

3- Comité exécutif (C.E.):

Composé actuellement des Etats et Institutions suivants: Bénin, Congo, Egypte, Kenya, Libéria, Nigéria, Sénégal, Soudan, Zaire; Arab League Educational Cultural and Scientific Organisation (ALECSO), Association des Universités Africaines (A.U.A.), Commission Economique pour l'Afrique (C.E.A.).

4- Le secrétariat ou Siège Central

Chargé de l'exécution du Programme comprend:

- La Direction Générale assistée d'un Cabinet Technique;
- 4 directions:
 - . La Direction des Etudes et Recherches
 - . La Direction des Programmes
 - . L'Administration du Siège
 - . La Direction des Finances.

